

COMMUNE DE SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE



ENQUÊTE PUBLIQUE

du 22 mai 2017 au 30 juin 2017 inclus

**RELATIVE A LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE**



Jean-Luc JARROUSSE

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ PAR :

1. UNE ORDONNANCE DU 6 FÉVRIER 2017 DE MADAME LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES,
2. UN ARRÊTÉ DU 6 AVRIL 2017 DE MADAME LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE



A – RAPPORT D'ENQUÊTE

B – AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

A - RAPPORT D'ENQUÊTE

Sommaire

1. Présentation du projet de révision du PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse	8
1.1. Historique de la mise en révision.....	8
1.1.1. Contexte communal.....	8
1.1.2. Mise en révision du PLU.....	8
1.2. Finalité de l'enquête publique.....	9
1.3. Orientations générales du PLU définies par le PADD	9
1.4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).....	10
1.5. Le plan de zonage	10
2. Organisation et déroulement de l'enquête publique	10
2.1. Démarches préliminaires.....	10
2.2. Organisation de l'enquête publique	11
2.2.1. Réunion initiale	11
2.2.2. Remise du dossier	11
2.2.3. Visite du site	11
2.2.4. Arrêté d'organisation de l'enquête.....	12
2.3. Signature du registre d'enquête	12
2.4. Dossier d'enquête mis à la disposition du public	12
2.5. Contexte législatif et réglementaire	12
2.6. Publicité de l'enquête	13
2.6.1. Concertation préalable de septembre 2015 à janvier 2017.....	13
2.6.2. Annonces légales dans la presse.....	13
2.6.3. Affichage légal	13
2.6.4. Annonce de l'enquête sur panneaux lumineux	14
2.6.5. Annonce sur Internet	14
2.7. Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)	14
2.7.1. Avis de l'UDAP des Yvelines.....	15
2.7.2. Avis du Conseil régional.....	15
2.7.3. Avis de la Direction du Territoire d'Action Départementale	16
2.7.4. Avis du Préfet des Yvelines (service planification de la DDT)	17
2.7.5. Avis de la CDPENAF des Yvelines	18
2.7.6. Avis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.....	18
2.7.7. Avis du SIAHVY	19
2.7.8. Avis du STIF,	19
2.8. Accueil du public	20
2.9. Déroulement des permanences.....	20
2.10. Procès-verbal des observations et Mémoire en réponse.....	24
3. Observations du public et courriers reçus :	25
3.1. Observation de monsieur J.P. ROMEUF (22/5/2017).....	25
3.2. Observation de madame CATHALA (23/5/2017).....	26
3.3. Observation de M. Dominique DUCOUT (23/5/2017)	26
3.4. Observation de M. Thomas CANIARD (24/5/2017)	27
3.5. Observation de M. et Mme ROUSSAT (29/5/2017),.....	27

3.6.	Observation de Mme MINEC (23/5/2017).....	32
3.7.	Courrier de M. J. BOUSQUET (23/5/2017).....	33
3.8.	Courrier de M. et Mme LANGUILLE (1/6/2017).....	33
3.9.	Observation de M. G. BUFFARD (26/5/2017).....	34
3.10.	Courrier de la Fondation de COUBERTIN (1/6/2017).....	34
3.11.	Courrier de Mme Sylvie PERDEREAU (26/5/2017).....	38
3.12.	Observation de Mme Claudine MOREAU (29/5/2017).....	38
3.13.	Courrier de Mme Delphine COATLEVEN à Mme le Maire (3/6/2017).....	39
3.14.	Observation de Mme Delphine COATLEVEN (3/6/2017).....	39
3.15.	Tract de l'association de parents d'élèves API (2/6/2017).....	40
3.16.	Observation de M. Claude LALY (2/6/2017).....	41
3.17.	Courrier de M. & Mme Guillaume et Clémence BEAUCHESNE (3/6/2017).....	41
3.18.	Courrier de M. Christian PINAULT (30/5/2017).....	41
3.19.	Observation de Mme DETEY (3/6/2017).....	43
3.20.	Observation de M. Jean-François GEORGY (3/6/2017).....	43
3.21.	Observation de M. & Mme Philippe et Joséphine BROUSSE (3/6/2017).....	43
3.22.	Observation de Mme Marie SUDOUR (3/6/2017).....	43
3.23.	Observation de M. Mme Jean-Pierre & Monique FAYE (3/6/2017).....	44
3.24.	Observation de Mme Anne-Cécile CATTEAU (3/6/2017).....	44
3.25.	Observation de M. & Mme Laurent LARCHET (3/6/2017).....	45
3.26.	Observation de Florence RAUD & Franck BOUVET (3/6/2017).....	45
3.27.	Observation de M. Xavier BUSSENAULT (3/6/2017).....	45
3.28.	Observation de M. R. DROUSSENT (3/6/2017).....	46
3.29.	Observation de M. Mme Maxime et Lu PENNEQUIN (3/6/2017).....	48
3.30.	Observation de Mme Jacqueline LASSAGNE (29/5/2017).....	48
3.31.	Observation de M. Gilles GOMÈS de REÏS (3/6/2017).....	49
3.32.	Observation anonyme 1 (3/6/2017).....	50
3.33.	Observation anonyme 2 (3/6/2017).....	50
3.34.	Observation anonyme 3 (3/6/2017).....	50
3.35.	Observation anonyme 4 (3/6/2017).....	50
3.36.	Observation de M. Julien GUENOT (3/6/2017).....	50
3.37.	Courrier de Mme Catherine MERMET (1/6/2017).....	51
3.38.	Courrier de la Résidence du Moulin (6/6/2017).....	52
3.39.	Observation de Clotilde POUJADE (6/6/2017).....	54
3.40.	Observation de Michelle TANGUY (6/6/2017).....	54
3.41.	Observation de Dominique GUEDENEY (6/6/2017).....	54
3.42.	Observation de M. Thomas CANIARD (7/6/2017).....	55
3.43.	Observation de Mme S. KHARCHENKO (24/7/2017).....	55
3.44.	Courrier de M. & Mme Jean & Marie-Claude AUBERT (9/6/2017).....	56
3.45.	Courrier de Mmes Marie-Madeleine & Dominique LELONG (9/6/2017).....	57
3.46.	Observation de M. Claude de MECQUENEM (3/6/2017).....	58
3.47.	Courrier de M. & Mme VERGNAUD (30/5/2017).....	59
3.48.	Observation de M. Henry BOVY (13/6/2017).....	60
3.49.	Pétition relative à la zone N derrière l'école J. Liauzun (14/6/2017).....	61
3.50.	Courrier de M. & Mme CHAVANNE (12/6/2017).....	65
3.51.	Courrier de M. & Mme PATARIN (14/6/2017).....	66
3.52.	Courrier de l'indivision PAILLE (1/6/2017).....	66
3.53.	Observation d'Eva et Valérie LEVEILLET-GUYOT (14/6/2017).....	67
3.54.	Courrier SAMAIN, SCHRENK, EMERY (12/6/2017).....	69
3.55.	Courrier de M. J. FONTENOY (14/6/2017).....	70
3.56.	Courrier de Mme Evguenia CANIARD (14/6/2017).....	72
3.57.	Observation de Mme DOUENNELLE (14/6/2017).....	74
3.58.	Courrier de Mme Elisabeth Hautefeuille CUISSARD (14/6/2017).....	75
3.59.	Courrier de M. & Mme FOURNAND (14/6/2017).....	76

3.60.	Observations de l'association EPAC (14/6/2017).....	76
3.61.	Courrier de la Financière Vendôme (15/6/2017)	80
3.62.	Observation de M. Abel POLART (19/6/2017).....	80
3.63.	Courrier de M. & Mme MESLAGE (19/6/2017).....	81
3.64.	Courrier de l'association « GIF ENVIRONNEMENT » (20/6/2017)	83
3.65.	Observations de la liste EASR (20/6/2017)	84
3.66.	Observations de l'association VHSR (20/6/2017)	87
3.67.	Pétition de l'association VHRS (21/6/2017).....	96
3.68.	Observation de Michèle et Yannick GOURIOU (20/6/2017).....	100
3.69.	Courrier de M. & Mme VERDEIL (20/6/2017)	101
3.70.	Copie d'un courrier de M. & Mme VERDEIL à la municipalité (29/5/2017).....	102
3.71.	Courrier de M. Stephan LANNEAU (20/6/2017).....	104
3.72.	Courrier de LLC Associés Avocats (19/6/2017).....	106
3.73.	Courrier de M. Bruno DUMONT (21/6/2017).....	106
3.74.	Observation de Mme Séverine BARRA (23/6/2017)	109
3.75.	Courrier de M. & Mme ARPINO (20/6/2017)	111
3.76.	Courrier de M. D. DAL MASO (23/6/2017).....	112
3.77.	Observations du groupe des élus « Elan » (20/6/2017).....	113
3.78.	Observation de Françoise et Michel GORISSE (23/6/2017)	117
3.79.	Observation de Françoise et François MOREAU (20/6/2017)	120
3.80.	Observation de la famille WICKEL (7/6/2017).....	121
3.81.	Observation de Hervé MORNAN (9/6/2017)	121
3.82.	Observation de Michel GRAMISCH (10/6/2017)	121
3.83.	Observation de Bernadette HILLEMANT (10/6/2017)	121
3.84.	Observation de Venance O. MEBS (10/6/2017)	122
3.85.	Observations de la famille NERI-FLICHS (10 et 21/6/2017).....	122
3.86.	Observation d'Aude VOEHLIN (10/6/2017).....	124
3.87.	Observation de Philippe SMADJA (10/6/2017)	124
3.88.	Observation de Xavier COËPLET (14/6/2017)	124
3.89.	Observation de Marie SCHONAU (14/6/2017).....	125
3.90.	Observation de M. Patrik ARONDEL (14/6/2017).....	125
3.91.	Observation de MOULIN (14/6/2017).....	126
3.92.	Observation de Mmes OUAHNICH & GRAFF (14/6/2017).....	126
3.93.	Observation de M. COLLIN (14/6/2017)	126
3.94.	Observation de M. & Mme PASQUIER (14/6/2017).....	126
3.95.	Observation de M. SACCHET (14/6/2017).....	127
3.96.	Observation de G. BERGERON (14/6/2017).....	127
3.97.	Observation de Mme Dominique DELHORBE (27/6/2017)	127
3.98.	Observation d'Eveline et Alain RÉMOND (28/6/2017)	129
3.99.	Observation de Mme Marijke MOUTON-SMIT (14/6/2017)	130
3.100.	Courrier d'une Résidente (28/6/2017).....	131
3.101.	Courrier de Sylvie & Christian VANDECASTEELE (28/6/2017)	133
3.102.	Courrier de l'association Gif Environnement (28/6/2017)	134
3.103.	Courrier de M. le Maire de Gif-sur-Yvette (28/6/2017).....	136
3.104.	Courrier de M. & Mme Yann RAOUL (28/6/2017).....	137
3.105.	Courrier de M. & Mme Olivier DUPÉTY (29/6/2017).....	140
3.106.	Courrier de M. Alain BOSSU (20/6/2017)	143
3.107.	Courrier de M. & Mme CHIZELLE (28/6/2017).....	148
3.108.	Courrier DALLONEAU et GRENET (22/6/2017)	149
3.109.	Observation orale de Mme Françoise GOSSARE (14/6/2017).....	150
3.110.	Courrier de M. & Mme MARTORELL (30/5/2017).....	150
3.111.	Observation de Lóis et Shawna RENNER (3/6/2017).....	152
3.112.	Courrier de NGO Phuc Thanh (21/6/2017).....	153
3.113.	Observations de l'association MDB (26/6/2017).....	154

3.114.	Observation d'Annette et André BLUTEAU (27/6/2017).....	158
3.115.	Observation de M. & Mme Michel BESSIÈRE (22/6/2017).....	159
3.116.	Observation de M. & Mme GARCIN (26/6/2017).....	159
3.117.	Courrier de M. Dominique DUCOUT (26/6/2017).....	160
3.118.	Courrier du GAEC FERME de COUBERTIN (20/6/2017)	162
3.119.	Observation de Mme Pascale WILLAUME (29/6/2017).....	164
3.120.	Courrier de la famille Rémy (30/6/2017)	165
3.121.	Observation de Mme ANDRÉ et sa famille (14/6/2017)	166
3.122.	Observation de Mme Florence BOUTES (16/6/2017).....	167
3.123.	Observation de M. Olivier RODOLPHE (16/6/2017)	168
3.124.	Observation de M. & Mme FERRÉ (17/6/2017)	168
3.125.	Observation de M. SUREAU (17/6/2017).....	169
3.126.	Observation de M. Mme VAL (19/6/2017)	169
3.127.	Observation de Mme Christine MANCEL (19/6/2017).....	170
3.128.	Observation de Mme Béatrice GROISARD (20/6/2017).....	170
3.129.	Observation d'Hélène BRUNET (20/6/2017)	171
3.130.	Observation d'Hélène NGÔ (20/6/2017).....	171
3.131.	Observation de M. Roland BREBANT (20/6/2017)	171
3.132.	Observation de D. BACHARD (20/6/2017)	172
3.133.	Observation de Mme Françoise MOREAU (20/6/2017).....	172
3.134.	Observation anonyme 5 (20/6/2017).....	172
3.135.	Observation de M. Stéphane EMERY (20/6/2017).....	173
3.136.	Observation de Mme Francine BENARD (20/6/2017).....	173
3.137.	Observation de M. Bruno GRATACOS (20/6/2017)	173
3.138.	Observation de Mme Anaïs PICOREAU (21/6/2017).....	174
3.139.	Observation de M. JC DEROUIN (21/6/2017).....	174
3.140.	Observation de M. & Mme SCHOONAERT (21/6/2017)	175
3.141.	Observation de M. AUBERT (22/6/2017).....	175
3.142.	Observation anonyme 6 (22/6/2017).....	175
3.143.	Observation de Mme BODIN (22/6/2017)	175
3.144.	Observation de M. JEKLET (22/6/2017)	176
3.145.	Observation de M. et Mme LEGOUEIX (23/6/2017)	176
3.146.	Observation de M. Philippe ENGOLEN (23/6/2017).....	176
3.147.	Observation de M. & Mme CHALLIER (23/6/2017).....	177
3.148.	Observation de M. Leonel LOPES (23/6/2017).....	177
3.149.	Observation de M. M. Robert DORIGNY (23/6/2017)	178
3.150.	Observation de Mme Magalie ROUSSEAU-DORIGNY (23/6/2017).....	178
3.151.	Observation anonyme 7 (23/6/2017).....	178
3.152.	Observation de M. J. JACQUEMOND (23/6/2017).....	178
3.153.	Observation de M. Jean-Pierre GUILLEMET (30/6/2017)	179
3.154.	Observation de M. & Mme CHAVANNE (27/6/2017)	179
3.155.	Observation de Mme Pascaline LOISEAU (27/6/2017)	179
3.156.	Observation de Mme SZEWCZYK (27/6/2017)	179
3.157.	Observation de M. & Mme RUELLE (27/6/2017).....	180
3.158.	Observation de M. & Mme SABAH (27/6/2017)	180
3.159.	Observation de M. & Mme BEAUCOURT (27/6/2017).....	181
3.160.	Observation de M. & Mme DESPRNAVE (27/6/2017)	181
3.161.	Observation de M. & Mme PLOURDE (27/6/2017).....	182
3.162.	Courrier de M. & Mme FERTEY (28/6/2017).....	182
3.163.	Observation de M. François REBOURSIER (28/6/2017).....	183
3.164.	Observation de Sandrine DECAPORTE (28/6/2017).....	184
3.165.	Observations des « Habitants de Beauséjour » (28/6/2017)	185
3.166.	Observations de M. & Mme LAVOUÉ (23/6/2017)	186
3.167.	Observation de la famille LECLERC (27/6/2017).....	186

3.168.	Observation de Mme DELAVALLADE (29/6/2017).....	187
3.169.	Observation de M. MORIN (28/6/2017)	188
3.170.	Observation de Mme Monique MORIN (28/6/2017)	189
3.171.	Observation de M. Mohamed ABBÈS (28/6/2017)	189
3.172.	Observation d'Anne ABBÈS (28/6/2017)	189
3.173.	Observation de Mme A. LANGLET TONGE (28/6/2017)	189
3.174.	Observation de FITOASSI (23/6/2017)	189
3.175.	Observation de M. Xavier BULOT (28/6/2017).....	190
3.176.	Observation de François et Sabine LE DUAULT (23/6/2017)	193
3.177.	Observation d'anonyme 8 (28/6/2017).....	193
3.178.	Observation d'anonyme 9 (28/6/2017).....	193
3.179.	Observation de F. JULLIN (29/6/2017)	194
3.180.	Observation de M. JJ BERNARD (29/6/2017).....	194
3.181.	Observation anonyme 10 (29/6/2017).....	195
3.182.	Observation de Fabien & Véronique BUON (29/6/2017)	196
3.183.	Observation de Mme Catherine GIOBELLINA (29/6/2017).....	196
3.184.	Observation de M. & Mme HANINE (28/6/2017).....	197
3.185.	Observation de M. & Mme CLAESEN (30/6/2017)	199
3.186.	Observation de M. & Mme DARDENNE (30/6/2017).....	200
3.187.	Observation de Mme Isabelle DUIJVENVOORDE (30/6/2017)	200
3.188.	Observation de M. Jean-Claude DEROUIN (30/6/2017).....	200
3.189.	Observation de Mme Véronique LANCELOT (30/6/2017)	201
3.190.	Observation de M. & Mme DE GRAVE (30/6/2017)	201
3.191.	Observation de M. Corentin AUBRY (30/6/2017)	202
3.192.	Observation de M. & Mme PAUL (30/6/2017).....	206
3.193.	Observations de la Direction du lycée (30/6/2017)	207
3.194.	Observation de Caroline FUSIBET (30/6/2017).....	208
3.195.	Observation de David PINSON (30/6/2017).....	208
3.196.	Observation de Maria MARTINS (30/6/2017).....	209
3.197.	Observation de Sonia et Eric GASPARD (30/6/2017)	210
3.198.	Observation de M. Julien VASSALO (30/6/2017)	211
3.199.	Observation de M. Ran LIU (30/6/2017).....	211
3.200.	Avis de l'association « Saint-Rémy <i>environnement</i> » (30/6/2017).....	211
3.201.	Observation d'ALLANT (30/6/2017)	211
3.202.	Observation de BREMON (30/6/2017).....	212
3.203.	Observation de M. PARISOT (30/6/2017)	212
3.204.	Observations de M. Dominique LACROIX (30/6/2017)	212
3.205.	Observation de M. J.J. MENIEUX (29/6/2017)	217
3.206.	Observation du Petit Chevincourt (26/6/2017).....	217
3.207.	Observation de M. Michel JORAIS (30/6/2017)	218
3.208.	Observation de M. Xavier HAMEL (30/6/2017).....	218
3.209.	Observation de Mme Renée SCHWARTZ (30/6/2017)	220
3.210.	Observation de Mme O. BEZIN (30/6/2017).....	220
3.211.	Observation de M. Henry BOVY (30/6/2017)	220
3.212.	Observation de Marie-Chantal MANTRANT (30/6/2017)	220
3.213.	Observation de M. Michel BOYER (30/6/2017)	221
3.214.	Observation de M. Alain BONNET (30/6/2017).....	221
3.215.	Observation de Geneviève COUTELIER (30/6/2017)	221
3.216.	Observation de M. GHITA (30/6/2017).....	221
3.217.	Observation de Mle CRAIDE (30/6/2017)	222
3.218.	Observation d'Anne-Lise BRISSY (30/6/2017).....	223
3.219.	Observation de M. Philippe HIBERTY (30/6/2017)	223
3.220.	Observation de Bénédicte ESLIEVENOT (30/6/2017).....	223
3.221.	Observation de M. PAIN (30/6/2017).....	224

3.222.	Observation de B. BAUMANNE (30/6/2017)	224
3.223.	Observation de M. DURAND (30/6/2017).....	224
3.224.	Observation de M. Claude MIRAT (30/6/2017).....	225
3.225.	Observation de M. Xavier BONNET (30/6/2017)	225
3.226.	Observation de Mme DA CUNHA (30/6/2017).....	225
3.227.	Observations du quartier du Rhodon (30/6/2017).....	226
3.228.	Observation de M. & Mme Jérôme STEINBACH (30/6/2017)	228
3.229.	Observation de M. Patrick NERI (30/6/2017).....	229
3.230.	Observation de M. Yohan PETILLON (30/6/2017).....	230
3.231.	Observation de M. Christian SAURET (30/6/2017)	230
3.232.	Observation de M. Pierre PEYRONNE (30/6/2017).....	230
3.233.	Observation de M. & Mme WITTERSHEIM (30/6/2017).....	231
3.234.	Observation d'Olivier & Christine LEPOUREAU (30/6/2017).....	232
3.235.	Observation d'Agnès PETETIN et Bruno THONIER (30/6/2017).....	232
3.236.	Pétition remise par les associations « API » et « FCPE » (30/6/2017).....	233

ANNEXES

1. Délibération du 17/09/14 : Mise en révision du PLU
2. Bilan de la concertation
3. Arrêté municipal d'organisation de l'enquête publique
4. Annonces légales dans la presse
5. Affichage légal de l'avis d'enquête
6. Annonce de l'enquête sur panneaux lumineux
7. Annonce de l'enquête publique sur le site Internet de la ville
8. Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
 - ✓ Avis de l'UDAP¹ des Yvelines
 - ✓ Avis du Conseil régional de l'Ile-de-France
 - ✓ Avis du Territoire d'Action départementale des Yvelines
 - ✓ Avis du préfet des Yvelines
 - ✓ Avis de la CDPENAF²
 - ✓ Avis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
 - ✓ Avis du SIAHVY³
 - ✓ Avis du STIF⁴
9. Procès-verbal des observations formulées durant l'enquête
10. Courriers et observations non numérisés
11. Mémoire en réponse du pétitionnaire

¹ UDAP = Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

² CDPENAF = Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

³ SIAHVY = Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

⁴ STIF = Syndicat des transports d'Ile-de-France

1. Présentation du projet de révision du PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

1.1. Historique de la mise en révision

1.1.1. Contexte communal

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, d'environ 7700 habitants, est située dans la partie est du département des Yvelines à environ 20 km à vol d'oiseau à l'est nord-est de la ville de Rambouillet. Elle est bordée par les communes de Milon-la-Chapelle et de Magny-les-Hameaux au nord, de Châteaufort¹ et de Villiers-le-Bâcle au nord-est, de Gif-sur-Yvette à l'est, de Gometz-la-Ville au sud-est, des Molières au sud, de Boullay-les-Troux au sud-ouest et de Chevreuse à l'ouest.

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse :

- est couverte par un Schéma de Cohérence territoriale (SCOT),
- dispose d'un Plan de déplacement urbain (PDU),
- est située dans un arc naturel régional (PNR),
- ne dispose pas d'un Programme local de l'habitat,

Saint-Rémy-lès-Chevreuse dispose d'un « *plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal le 30 juin 2009 et modifié par délibérations les 7 avril 2010, 16 décembre 2010 et 22 novembre 2011* »².

1.1.2. Mise en révision du PLU

La décision de **mise en révision du PLU** a été prise à l'issue de la **délibération du conseil municipal** du 17 septembre 2014. Au début de cette délibération, Mme le maire a fixé trois grandes orientations politiques :

1. Maîtriser le développement urbain en cohérence avec les règles de développement durable
2. Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie en valorisant le patrimoine architectural et naturel
3. Développer un centre-ville fonctionnel et commercial facile d'accès depuis chacun des quartiers saint-rémois

A l'issue de cette délibération, ont été prescrits douze objectifs ainsi que les modalités de la **concertation préalable** dont le bilan rappelle :

« Les études relatives à l'élaboration du nouveau PLU ont été engagées en septembre 2015³ par le service urbanisme de la ville, accompagné par le bureau d'études « CODRA ».

*Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, une **concertation continue** a été mise en œuvre tout au long du processus de révision du PLU et a ponctué ses différentes étapes de septembre 2015 à janvier 2017 »*

¹ D'après Wikipedia, < [https://fr.wikipedia.org/wiki/Châteaufort_\(Yvelines\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Châteaufort_(Yvelines)) >, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Châteaufort ont une frontière commune sur 150 mètres. Cette affirmation semble erronée d'après les plans figurant dans le rapport de présentation aux pages 50, 51, 184, 190 ...

² Cf. Délibération du 17/09/14 : Mise en révision du PLU (annexe 1)

³ Suite à la délibération de prescription de la révision du PLU du 17 septembre 2015.

Le projet de révision du PLU vise à prendre en compte les évolutions législatives, en particulier la loi ALUR.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été débattues au sein du conseil municipal le 7 avril 2016.

Le 26 janvier 2017, le conseil municipal :

- a approuvé le bilan de la concertation,
- a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1.2. Finalité de l'enquête publique

L'enquête publique a pour but :

- de permettre au public de prendre connaissance du projet de révision du PLU,
- de lui donner l'occasion de s'informer auprès du commissaire enquêteur,
- de rédiger, dans le registre d'enquête, ses observations, remarques et suggestions.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remet sous huitaine à la municipalité une synthèse des observations du public. En retour, celle-ci lui remet sous quinzaine un « mémoire en réponse ».

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remet au maire :

1. Le **rapport d'enquête** qui rapporte de façon objective le déroulement de l'enquête,
2. **Ses conclusions** qui motivent **son avis**, favorable ou défavorable, avec ou sans réserves. Ce second document, éventuellement relié au premier, est subjectif : un autre commissaire enquêteur pourrait avoir un avis différent.

1.3. Orientations générales du PLU définies par le PADD¹

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une composante essentielle du Plan Local d'Urbanisme car c'est lui qui en définit les orientations générales, conformément à l'article L151-5 du code de l'urbanisme. Il ne serait d'ailleurs pas possible de modifier le PADD dans le cadre d'une simple modification du PLU².

Pour mieux appréhender le PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, nous rappelons ci-après les cinq grandes orientations définies par son PADD :

- **Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ville de proximité** : s'inscrire dans une logique au service des habitants, en développant « une ville de proximité »,
- **Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ville Verte et Agréable** : valoriser la nature comme marqueur de l'identité et des paysages de la ville et des quartiers,
- **Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ville Dynamique** : retrouver une dynamique démographique respectueuse de l'identité de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,

¹ PADD = Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Comme les autres pièces du PLU, il est téléchargeable à partir du site Internet de la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse :

<http://www.Saint-Rémy-lès-Chevreuse.fr/Le-Projet-d-Amenagement-et-de.html>
<http://www.ville-st-remy-chevreuse.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme.html>

² Cf. art. L153-36 et L153-31 du code de l'urbanisme

- **Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ville Durable :** promouvoir un développement urbain limitant ses impacts sur l'environnement,
- **Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ville Animée :** affirmer un positionnement économique adapté au caractère de la ville.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur vérifiera la conformité du projet de révision n° 1 du PLU avec les orientations du PADD¹.

1.4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)²

Les OAP permettent de traduire les principes d'aménagement à une échelle plus fine telle que l'échelle du quartier ou d'un secteur de projet.

Le projet de révision du PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse prévoit une OAP thématique et une OAP sectorielle. :

- L'OAP thématique « trame verte et bleue » dite TVB constitue la colonne vertébrale du PLU autour de laquelle s'organise le développement urbain. Cette OAP traverse la commune. Elle présente l'intérêt de mettre en cohérence des projets en faveur des continuités écologiques sur l'ensemble de la commune.
- L'OAP sectorielle centre-ville introduit des exigences spécifiques pour le centre-ville. Elle est basée sur le schéma de référence du centre-ville, met en évidence les secteurs à densifier par la construction de nouveaux logements, la création d'une place et d'un nouveau groupe scolaire. Elle propose des liaisons à créer, y compris les liaisons vertes entre les espaces présentant un intérêt pour la biodiversité, le réaménagement des voiries et des circulations douces.

1.5. Le plan de zonage

Le territoire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est organisé en sept zones urbaines délimitées sur le plan de zonage faisant partie des documents graphiques du dossier d'enquête publique.

2. Organisation et déroulement de l'enquête publique

2.1. Démarches préliminaires

Par lettre enregistrée le 18 mars 2017, Madame le Maire de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a sollicité, de la part du Président du Tribunal Administratif de Versailles, la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Le Tribunal Administratif de Versailles m'a sollicité le 20 mars 2017 pour procéder à la présente enquête publique en qualité de commissaire enquêteur, ce que j'ai accepté après m'être assuré que j'étais disponible à cette période et que je n'avais aucun intérêt dans l'opération ni à titre personnel, ni à titre de mes fonctions passées.

¹ Cf. § 1.4 des conclusions et avis du commissaire enquêteur

² Ce sous-titre et le suivant reprennent l'essentiel des sous-titres correspondants d'une note de synthèse des Services Techniques et Aménagement de la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Par ordonnance datée du 20 mars 2017, Mme la Président du Tribunal administratif m'a désigné à titre de commissaire enquêteur titulaire. Cette ordonnance m'est parvenue le 22 mars 2017¹. Le jour même, j'ai échoué à prendre contact par téléphone avec le service Urbanisme de la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Dès le lendemain 23 mars, j'ai joint Nicolas FAUQUET, responsable du service urbanisme. Nous avons convenu de nous rencontrer le mardi 28 mars après-midi.

2.2. Organisation de l'enquête publique

2.2.1. Réunion initiale

Le 28 mars 2017 après-midi, se sont réunis à la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse :

- M. Nicolas FAUQUET, responsable du service urbanisme de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
- Mme Maëlle HODGES, chargée de Mission Pôle Gare au service urbanisme,
- M. Jean-Luc JARROUSSE, commissaire enquêteur.

Au cours de cette réunion :

- Ont été définis les dates de début et de fin d'enquête et une première proposition de dates de permanences,
- M. FAUQUET et Mme HODGES ont répondu aux questions pratiques posées par le commissaire enquêteur,
- Le commissaire enquêteur a demandé communication des mesures d'information du public pour éventuelle correction (arrêté d'organisation de l'enquête, avis destiné à l'affichage, annonces légales dans la presse etc.),

A l'issue de la réunion, le commissaire enquêteur a choisi la salle des permanences que lui recommandait le service urbanisme et ont été abordées les modalités pratiques d'une exposition destinée à présenter au public les principaux points de la révision du PLU².

Au cours des jours suivants, les contacts qui se sont poursuivis par courriels ont permis de modifier les dates de permanence.

2.2.2. Remise du dossier

Le 6 avril, Mme HODGES a remis le dossier d'enquête au commissaire enquêteur.

A la demande du commissaire enquêteur qui savait qu'elle avait été la cheville ouvrière de la concertation préalable, madame HODGES lui a exposé les points ayant fait l'objet d'après débats dans ce cadre, tout particulièrement en ce qui concerne le projet du PLU d'évolution du centre ville.

2.2.3. Visite du site

Le 6 avril 2017, à l'issue de la réunion précédente, Mme HODGES et le commissaire enquêteur sont allés se rendre compte sur le site des modifications projetées dans le cadre du

¹ Le cachet de la poste était daté du 21 mars 2017

² Pour l'essentiel, cette exposition a été réalisée dans le cadre de la concertation préalable.

PLU. Cette visite a permis au commissaire enquêteur de découvrir sur place le site de l'OAP du centre-ville qui a été l'objet de contestations de la part d'un collectif d'associations à l'issue de la concertation préalable.

2.2.4. Arrêté d'organisation de l'enquête

Le 6 avril 2017, Madame le maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a signé l'arrêté d'organisation de l'enquête publique¹, conformément aux articles L153-19 de code de l'urbanisme et R123-9 du code de l'environnement.

2.3. Signature du registre d'enquête

Le 19 mai 2017, le commissaire enquêteur rencontré monsieur Nicolas FAUQUET pour parapher le registre d'enquête destiné à permettre au public de consigner ses observations et lui faire part des remarques suscitées par la lecture du dossier d'enquête.

A l'issue de cette réunion, le commissaire enquêteur a vérifié la publicité de l'enquête sur les panneaux d'affichage lumineux.

2.4. Dossier d'enquête mis à la disposition du public

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public comportait les pièces suivantes :

- 1 - Rapport de Présentation
- 2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- 3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4 - Plan de zonage
- 5 - Règlement écrit
- 6 - Annexes du PLU
- 7 - Avis des personnes publiques associées (PPA)

2.5. Contexte législatif et réglementaire

Cette enquête s'inscrit dans le contexte législatif et réglementaire :

- de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000,
- de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,
- du décret du 29 décembre 2009 portant réforme de l'enquête publique,
- de la loi d'engagement national pour l'environnement (ENE) ou « Grenelle II », du 10 juillet 2010,
- de la loi du 5 janvier 2011² portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne,
- de la charte du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse approuvée le 3 novembre 2011,

¹ Cf. annexe 3

² Loi n° 1011-12, art. 20 : mise en conformité des PLU (et des Scot) par rapport à la loi Grenelle II

- du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF), approuvé par l'État par décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013,
- de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi « ALUR ») du 24 mars 2014¹
- du décret n° 2015-1783 du 28/12/2015, de recodification du code de l'urbanisme
- de la décision de la mission régionale d'autorité environnementale d'Ile de France n° 78-038-2016 dispensant la révision du PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse de la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R121-14 du code de l'urbanisme.

L'ensemble de ces textes législatifs étant pris en compte par :

- le Code de l'Urbanisme. (cf. articles L151-1² et suivants, L153-1³ et suivants, L153-19⁴ et suivants, L153-31⁵ et suivants, R153-8⁶ et suivants)
- le Code de l'environnement (articles L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants)

2.6. Publicité de l'enquête

2.6.1. Concertation préalable de septembre 2015 à janvier 2017

Le service urbanisme de la ville a organisé une concertation continue tout au long du processus de révision du PLU. Le bilan de cette concertation fait l'objet d'un document disponible sur le site Internet de la mairie.

2.6.2. Annonces légales dans la presse⁷

Les insertions légales dans la presse ont été réalisées :

- Le 3 mai 2017, dans « Le Courrier des Yvelines », en page 36,
- Le 4 mai 2017, dans « Le Parisien », en page X de l'édition des Yvelines,
- Le 24 mai 2017 :
 - dans « Le Courrier des Yvelines », en page 37,
 - dans « Le Parisien », en page IV de l'édition des Yvelines,

2.6.3. Affichage légal

L'affichage réglementaire a été effectué le 9 mai 2017 sur le seul panneau d'affichage réglementaire de la commune, situé dans la cour de la mairie

Un affichage complémentaire a été effectué le 12 mai 2017 sur les panneaux « point école », affichages officiels sur la commune :

¹ Loi n° 2014-366

² Contenu du PLU

³ Elaboration du PLU

⁴ Enquête publique

⁵ Révision du PLU

⁶ Enquête publique

⁷ Cf. annexe 3

- École Jacques Liauzun, rue des Bosquets ;
- École Jean Moulin, rue Lamartine,
- École Jean Jaurès, rue des Écoles,
- École Saint-Exupéry, allée du 8 mai 1945.

2.6.4. Annonce de l'enquête sur panneaux lumineux¹

L'enquête publique a été annoncée sur les trois panneaux lumineux de la commune :

- 27 rue Ditte, devant l'espace Jean Racine,
- 1 rue Ditte, au carrefour de l'ancienne mairie,
- 3 avenue des Buissons, à l'angle avec la route de Versailles, devant le centre commercial Carrefour.

2.6.5. Annonce sur Internet²

Le 20 mars 2017, dès son accord pour prendre en charge l'enquête, le commissaire enquêteur a trouvé sur le site Internet de la mairie l'historique du projet de révision du PLU, le bilan de la concertation et les pièces du projet de PLU révisé destinées à devenir le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique a été annoncée dès la page d'accueil du site Internet³ de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Cette annonce, mise en place le premier jour de l'enquête en tête de la fenêtre « Actualités », renvoyait à la page correspondant à la révision n° 1, page qui était déjà accessible depuis plusieurs semaines.

2.7. Avis des Personnes Publiques Associées⁴ (PPA)

La municipalité a reçu l'avis des Personnes Publiques Associées suivantes :

- L'union départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines (UDAP)
- Le Conseil régional d'Ile-de-France
- La Directrice du Territoire d'Action Départementale Sud Yvelines
- La Direction départementale des territoires, service planification aménagement et connaissance des territoires
- La Direction départementale des territoires, service de l'économie agricole
- Le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)
- Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)

Ces avis de PPA ont été reçus avant l'ouverture de l'enquête et intégrés au dossier d'enquête publique. Voici en résumé leur teneur.

¹ Cf. annexe 6

² Cf. annexe 7

³ Référence Internet : <http://www.Saint-Rémy-lès-Chevreuse.fr/>

⁴ Cf. annexe 8

2.7.1. Avis de l'UDAP¹ des Yvelines

L'UDAP rappelle la nécessité d'actualiser dans le PLU les informations relatives aux monuments historiques et à leurs abords, conformément à la loi relative à la Liberté de création, à l'Architecture et au patrimoine (LCAP)²,

Pour les espaces protégés de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, l'UDAP rappelle :

- en ce qui concerne les servitudes d'utilité publique AC1 relatives aux monuments historiques et à leurs abords, la liste :
 - des édifices classés,
 - des édifices inscrits,
 - des abords,
- en ce qui concerne les servitudes d'utilité publique AC2 relatives aux monuments naturels et aux sites, la liste :
 - des sites classés
 - des sites inscrits.

Enfin, l'UDAP donne une liste de points de vigilance assortie de remarques pour les servitudes d'utilité publique AC1 / AC2.

2.7.2. Avis du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle que le SDRIF³ est le cadre de cohérence des documents d'urbanisme locaux. Il est conçu pour garantir le caractère durable et équilibré du développement de notre région. Le projet de PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse s'accorde globalement avec les grandes orientations du projet spatial régional défini par le SDRIF.

C'est avec raison que le projet de PLU s'attache :

- à maintenir et diversifier l'activité économique en tenant compte de la proximité du plateau de Saclay,
- à la préservation d'espaces agricoles fonctionnels,
- à la mise en valeur des patrimoines naturels, bâtis et paysagers.

Mais le projet de PLU gagnerait :

- à mettre davantage en exergue la réserve naturelle régionale,
- à préciser les dispositions liées à la gestion de l'eau, notamment pour mieux prendre en compte le risque d'inondation et mettre en œuvre l'objectif d'une gestion alternative des eaux pluviales,
- à préciser les mesures visant à résorber les éléments fragmentant la sous-trame arborée.

¹ UDAP = Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

² Cf. loi n° 2016-925 du 7/7/2016 et décret n° 2017-456 du 29/3/2017

³ SDRIF = Schéma directeur de la régions Ile-de-France

- à détailler les caractéristiques de l'OAP du centre-ville en ce qui concerne la présence de la nature en ville et la valorisation des berges de l'Yvette qui sont des atouts indéniables.

En annexe, figurent les observations techniques complémentaires suivantes :

1. Qualité du projet spatial
2. Consommation d'espace, environnement et développement durable
3. Développement économique
4. Transports et déplacements
5. Logement

2.7.3. Avis de la Direction du Territoire d'Action Départementale

Le Département recommande :

- l'accroissement conjugué de l'offre économique et résidentielle,
- la valorisation des activités artisanales, la revitalisation des commerces de proximité, ainsi que la promotion du patrimoine au travers du tourisme rural,
- la maîtrise de la fréquentation du Massif de Rambouillet ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels,
- la maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles grâce à un développement valorisant le renouvellement du tissu urbain existant et les potentiels de densification,

La plupart des objectifs et des dispositions du PLU s'inscrivent en cohérence avec les orientations départementales mais le Département souhaite toutefois émettre quatre recommandations :

1. le Département recommande que soit clarifiée dans le PADD la perspective de croissance démographique envisagée. Une croissance moyenne annuelle supérieure, sur le long terme, à celle préconisée en moyenne par le PNR peut être visée, compte tenu du rôle spécifique de pôle d'appui du développement que confère notamment le SDADEY¹. Un taux tendant davantage vers 1% pourrait être visé.
2. le Département propose que, sur le Domaine de Saint-Paul, la réduction de la zone d'activités (UX) au profit de la zone naturelle N, soit limitée au strict nécessaire (passage du Ru de Montabé), et que la réduction des potentialités économiques qui en découle soit a minima compensée par une plus grande souplesse des dispositions de la zone UX.
3. le Département est attaché à la production de logements diversifiés (logements intermédiaires, accession à la propriété, accueil de publics spécifiques...) dans les opérations de centrebourg et recommande que des objectifs ambitieux soient précisés dans ce domaine dans l'OAP 1,

¹ SDADEY =Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines

4. Tout aménagement susceptible d'impacter une route départementale doit faire l'objet d'une concertation avec les services du Département, voire d'une demande de permission de voirie. Le Département recommande à la commune de contacter le responsable du service territorial centre et sud, M. Didier Méheut.

2.7.4. Avis du Préfet des Yvelines (service planification de la DDT¹)

En application des dispositions de l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme, le Préfet des Yvelines ne peut émettre à ce stade un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, projet qu'il invite Mme le maire à revoir en prenant en compte les différentes réserves émises par l'État avant l'approbation de votre document.

Les réserves du Préfet des Yvelines concernent principalement les objectifs de création de logements sociaux et l'absence de recours aux outils réglementaires en faveur de la mixité sociale, alors que la loi SRU de 2000, renforcée en 2013, prévoit un objectif de 25 % de logements locatifs sociaux en 2025. En effet, le PLU n'identifie qu'un total de 60 logements sociaux sur les 250 logements prévus dans l'OAP centre-ville, ce qui est insuffisant au regard des 130 logements sociaux manquants à ce jour.

De plus, 297 logements sociaux de la résidence Séniors ORPÉA pour personnes âgées ont été déconventionnés en juillet 2016, et seront retirés de l'inventaire au 1^{er} janvier 2022. Sans une forte production de logements sociaux avant cette échéance, le taux de la commune devrait chuter aux alentours de 10%. Pour respecter les objectifs légaux à l'horizon 2025, la commune doit donc dès à présent anticiper ce déconventionnement, et inscrire le PLU dans une dynamique de rattrapage.

Par ailleurs, la compatibilité avec le SAGE Orge-Yvette n'est pas démontrée et plusieurs zones, rendues constructibles alors qu'elles sont situées dans le massif forestier, rendent le projet de PLU incompatible au SDRIF.

En annexe, le Préfet a joint une synthèse des avis des services de l'État.

Cette synthèse émet de nombreuses remarques, parmi lesquelles :

REMARQUES PRINCIPALES :

- Prise en compte de l'enjeu logement dans le PLU
 - Rythme de construction
 - Le logement social
 - Stationnement
- Prise en compte des espaces agricoles dans le PLU
 - OAP
 - Le plan de zonage
- Prise en compte des espaces naturels dans le PLU..
 - Au titre de la forêt
- Rejets d'eaux pluviales à proximité des forages
- SDAGE du bassin Seine-Normandie
- Zones humides

¹ DDT = Direction départementale des territoires

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES 7

Géoportail de l'urbanisme

Risques liés à la présence d'infrastructures bruyantes

Paysage

Protection des espèces, des milieux naturels et des paysages

Sites naturels inscrits et classés

Rédaction du règlement

Règles de gabarit limitant la constructibilité.

2.7.5. *Avis de la CDPENAF¹ des Yvelines*

- 1) La CDPENAF constate la délimitation d'un nouveau STECAL S3 sur le secteur de « Maison Blanche » et demande que l'emprise au sol maximale des constructions soit augmentée pour garantir une utilisation optimale des parcelles consommées.
- 2) La CDPENAF constate que l'OAP « centre-ville » comprend une zone humide de classe 2 (c'est-à-dire avérée) et demande que le projet évite cette consommation.
- 3) La CDPENAF remarque qu'environ 32 ha de surfaces agricoles situées à l'Ouest et à l'Est du bourg sont classées en zone N. Elle demande leur classement en zone A conformément à leur usage agricole. En outre, elle demande le reclassement en zone N des espaces boisés zonés A.
- 4) Concernant les possibilités d'extension et d'annexes des constructions à usage d'habitation existantes en zones A et N, le règlement doit être complété pour préciser les conditions de hauteur telles que prévues à l'article L151-12 du code de l'urbanisme. En outre, la commission suggère de limiter la surface de plancher totale après travaux à 200 m²
- 5) La CDPENAF remarque que le PLU ne respecte pas la délimitation du massif boisé ainsi que le tracé de la lisière.

2.7.6. *Avis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional rappelle qu'en l'absence de SCOT, les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions contenues dans la Charte, tant avec le rapport que le plan de Parc.

Le projet de PLU arrêté à Saint-Rémy est, dans son ensemble, de qualité. Cependant, des ajustements seraient nécessaires dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le plan de zonage et le règlement pour garantir une meilleure compatibilité du PLU à la Charte et à son plan de Parc et pour répondre aux ambitions de la commune exprimées dans le PADD.

Après avis de la commission restreinte Architecture, Urbanisme et Paysage qui s'est réunie le 18 avril 2017, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse émet sur le projet arrêté de PLU un avis favorable assorti des réserves suivantes :

¹ CDPENAF = Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

- Des secteurs à ajuster sur le plan de zonage pour une meilleure compatibilité avec le Plan de Parc,
- Des dispositifs réglementaires à compléter,
- Quelques compléments à apporter pour des projets Intercommunaux et du PNR.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse fait également part d'observations, remarques et suggestions dans l'optique d'améliorer la prise en compte des dispositions de la Charte 2011-2023.

2.7.7. Avis du SIAHVY¹

Concernant l'assainissement non collectif, la gestion des ANC a été déléguée au SIAHVY depuis le 23 janvier 2008. En cas d'absence de réseau public d'eaux usées au droit de la parcelle, un système d'assainissement autonome pourra être installé sous certaines conditions déterminées par le règlement d'assainissement non collectif (pièce jointe 1).

Le projet de PLU reprend l'ensemble des prescriptions données par le SIAHVY lors des différentes réunions et prend bien en compte les zones humides sur le territoire avec un règlement particulier (NZh). La bande de non-constructibilité est également respectée permettant une réelle protection des composantes naturelles que représente la rivière. De plus, le volet relatif à l'assainissement respecte le règlement d'assainissement collectif du SIAHVY. Le SIAHVY émet donc un avis favorable sur le projet de PLU arrêté.

2.7.8. Avis du STIF²,

Le STIF est attentif à la compatibilité des PLU avec le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF). Concernant les normes de stationnement, le PDUIF fixe un cadre de réglementation en la matière. Certaines ont un cadre prescriptif et doivent donc être retranscrites dans le règlement des PLU. Les autres sont écrites sous forme de recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Les prescriptions et recommandations du PDUIF concernent, pour les constructions, les normes de stationnement plafond ou plancher des voitures ou des vélos, en fonction :

- de la distance aux gares de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou de Courcelles-sur-Yvette,
- de l'usage de la construction :
 - bureaux,
 - habitation,

¹ SIAHVY = Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

² STIF = Syndicat des transports d'Île-de-France

- activités, commerces, industrie et équipements publics,
- établissements scolaires

2.8. Accueil du public

Le siège de l'enquête était établi à la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse :

- aux heures de permanence, le public était invité à rencontrer le commissaire enquêteur à la mairie, à consulter le dossier et à rédiger ses observations dans le registre d'enquête,
- le hall de l'exposition sur le projet de PLU et la salle des mariages mises à la disposition du commissaire enquêteur lors des permanences étaient spacieuses et bien adaptées à l'accueil du public.
- en dehors des heures de permanence, le dossier et le registre d'enquête étaient à la disposition du public au service urbanisme.

2.9. Déroulement des permanences

Le commissaire enquêteur a siégé en mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse aux jours et heures fixés par l'article de l'arrêté de Mme le Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse daté du 6 avril 2017.

- **Le lundi 22 mai 2017**, de 9 h à 12 h,

Avant la permanence, le commissaire enquêteur a vérifié la présence du dossier et du registre d'enquête qui avait été paraphé par ses soins le 19 mai 2017.

Pendant la permanence, se sont présentés :

- Madame Pascale CREUX, architecte, accompagnée de son client monsieur OLIAS,
L'entretien a porté sur leur projet relatif au développement d'une activité économique au château de Chevincourt. Aucun document écrit n'a été rédigé pendant la permanence.
- Madame CATHALA, membre de l'association « Ensemble pour un autre cœur de ville ». Elle n'a pas rédigé d'observation pendant la permanence.
- Madame BARTHELEMY,
- Monsieur Jean-Pierre ROMEUF qui a remis au commissaire enquêteur un courrier et des pièces annexes avant de s'entretenir longuement avec lui.

Aucune observation n'a été rédigée sur le registre d'enquête pendant la permanence.

- **Le samedi 3 juin 2017**, de 9 h30 à 12 h,

Arrivé devant la mairie avec 45 minutes d'avance, le commissaire enquêteur a trouvé une personne qui l'attendait déjà et la permanence a commencé à l'extérieur. . A l'ouverture

de la mairie, il avait déjà une dizaine de personnes. Le premier registre d'enquête ayant déjà été rempli, le commissaire enquêteur a paraphé le second registre.

.En début de permanence, Melle HIONI, du service urbanisme, qui avait contacté le notaire de la ville à la demande du commissaire enquêteur au sujet de la donation du terrain du jardin public par le baron de Coubertin le 25 février 1900, a informé le commissaire enquêteur que les conditions acceptées par le conseil municipal à l'occasion de cette donation n'avaient pas de date de péremption.

Pendant la permanence, le commissaire enquêteur a eu un entretien avec les personnes suivantes¹ :

- M. Didier DAL-MASO, gestionnaire immobilier,
- M. Christian PINAULT,
- M. FAUDET et Mme BERTIN,
- Mme PETETIN et M. Bruno THONIER,
- Mme COATLEVEN,
- M. REBOURSIER,
- Mme DETEY,
- M. Jean-François GEORGY,
- Mme & M. Joséphine et Philippe BROUSSE,
- M. MARTINEAU,
- Mme LOAIZA,
- M. & Mme DOUENELLE,
- M. & Mme ANDRIVON,
- M. Julien GUENOT,
- M. ZONDZIUK,
- MM. Xavier DUBOIS et Jacques BLANCHARD
- M. PITON et Mme DUPETY

Au moment de la fermeture de la mairie à 12h00, il restait plus d'une dizaine de personnes non encore reçues par le commissaire enquêteur. Après accord de Mme le maire jointe au téléphone par Melle HIONI, le commissaire enquêteur a continué à recevoir les personnes qui ne se sont pas découragées jusqu'à 13h30, Melle HIONI ayant accepté de rester en mairie jusqu'au départ de la dernière personne.

• **Le mercredi 14 juin 2017**, de 14 h à 17 h,

Avant la permanence, le commissaire enquêteur s'est entretenu avec Mme Annick MINCK et M. Daniel président de l'association EPAC, Ensemble pour un autre coeur de ville.

Puis le commissaire enquêteur a paraphé le troisième registre d'enquête.

Pendant la permanence, le commissaire enquêteur a eu un entretien avec les personnes suivantes² :

- Mme Dominique DUCOUT, de l'association « mieux se déplacer à bicyclette », au sujet des emplacements réservés,

¹ Le nom des personnes qui se sont découragées et qui n'ont pas rencontré le commissaire enquêteur n'a pas été relevé.

² Le nom des personnes qui se sont découragées et qui n'ont pas rencontré le commissaire enquêteur n'a pas été relevé.

- Mme Françoise GOSSARE, de la Fondation Raymond DEVOS, au sujet du passage de catégorie 1 à catégorie 2, et au sujet de sa demande d'une signalétique, en particulier à partir du parc du Prieuré.
- Mme Séverine BARRA-MARTRENCHARD, habitant 8 rue de Ragonan,
- M. DEROUIN,
- Mme CHRAIBI, au sujet du parking inondable du stade,
- Mme GUYOT, au sujet de l'OAP du centre-ville,
- Melles LEVEILLET-GUYOT,
- Mmes CHAVANNE et DEHEUVELS, qui ont remis une pétition des parents d'élèves de l'école J. Liauzun, relative au passage de N1 à UEc de la zone N située derrière l'école,
- M. DEVER, habitant 10 rue Victor Hugo, ancien professeur et ancien Recteur qui oralement s'est déclaré très opposé au projet de Groupe scolaire,
- M. & Mme MIKOLIC, habitant 10 rue de la République,
- M. FONTENOY, conseiller municipal honoraire,
- Mme MOULIN, au sujet du manque d'entretien général des lieux publics,
- M. ARONDEL,
- M. JEROME, habitant 54 allée des Molières,
- Mme. SZEWCZYK,
- Mme LE SAINT,
- Mme OUAHNICH.

• **Le mardi 20 juin 2017**, de 15h30 à 19 h00,

Avant la permanence, le commissaire enquêteur s'est d'abord entretenu avec M. Laurent GALLOIS, Mme Myriam SCHWARTZ-GRANGIER et M. Fabrice GAUDEL de la liste ELAN du conseil municipal, puis avec Mme Martine MICHEL et M. Christian POUSSIN de l'association VHSR¹, et enfin Mme GRENET, M. Erwan GRENET et M. Philippe GRENET.

Puis le commissaire enquêteur a parafé les registres 4 et 5.

Des pièces du dossier d'enquête ayant disparu, le service urbanisme s'est chargé de relier à la table par des cordelettes les pièces du dossier d'enquête après l'avoir reconstitué.

Pendant la permanence, le commissaire enquêteur a rencontré les personnes suivantes :

- M. & Mme RAOUL, habitant 20 rue Pierre Curie,
- M. Bruno DUMONT,
- M. Roland BREBAN,
- Mme Michèle GOURIOU,
- M. Yannick GOURIOU,
- Mme GUILLARD, épouse MOREAU, propriétaire 29 av. Guy de Coubertin,
- M. Jean-Luc PAIH, kinésithérapeute 75 av. Guy de Coubertin,
- Mme Valérie VERDEIL,
- M. Michel MESLAGE,
- M. André LELIEVRE, président de l'association GIF Environnement,
- M. & Mme VANDECASTEELE,
- M. Jérôme LEFORT, avocat, et M. Philippe FREMONT, de la SCI « Les Platanes »

¹ VHSR = Vivre les Hauts de Saint Rémy

- MM. Michel et Alexandre GORISSE
- M. LANNEAU et M. BLANC, du quartier du Rhodon,
- Mme MORIAMEZ,
- Mme CARRET,
- M. BLANCHARD,
- M. NERI,
- M. CALLIER.

Après la permanence, le commissaire enquêteur a rencontré les trois élus de la liste d'opposition municipale « Ensemble pour l'Avenir de Saint-Rémy », M. Dominique BAVOIL, Mme Gerarda BRUNELLO et M. Jacques CAOUS.

Le 27 juin 2017 à 17h08, le responsable du service urbanisme a informé Mme le Maire et le commissaire enquêteur que les deux plans de zonage du dossier d'enquête avaient été volés. Le service urbanisme s'est chargé de les remplacer et a décidé de les attacher par une ficelle lors de leur mise à disposition du public.

• **Le vendredi 30 juin 2017**, de 14 h à 17 h,

Avant la permanence, le commissaire enquêteur a rencontré M. Valentin GUILMARD, président de l'association « Saint Rémy environnement ».

Compte tenu de l'affluence du public, le commissaire enquêteur a organisé la permanence en forum pour permettre à chacun d'intervenir à tout moment pour poser la ou les questions qui lui tenaient à cœur. Le commissaire enquêteur s'est tenu à proximité des pièces du dossier d'enquête, attachées par des ficelles, pour tenter d'éviter de nouvelles disparitions de documents.

Le commissaire enquêteur n'a pas eu le loisir de noter le nom de ses interlocuteurs pendant cette permanence, en dehors des exceptions suivantes :

- M. LELIÈVRE, de l'association « Saint Rémy environnement »,
- Mesdames Nina GUÉNOT et Aurélie MOUTON-DANSAC, respectivement présidentes des associations « API » et « FCPE », qui ont remis au commissaire enquêteur une pétition, de 41 pages, signée et éventuellement commentée par 1280 personnes classées par ordre alphabétique,
- M. Jean-Claude DEROUIN,
- Mesdames AATZ et HOUILLON,
- M. DUROUSSET, artisan réparateur d'instruments à vent, 7 rue Chesneau.

A l'issue de cette dernière permanence, les registres d'enquête ont été clos à 17 heures par le commissaire enquêteur, conformément à l'article 5 de l'arrêté municipal¹ n° 2017/34 du 6 avril 2017 et à l'article R123-18 du code de l'environnement².

¹ Cf. annexe 3

² Code de l'environnement, article R123-18 1^{er} § : « A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission

2.10. Procès-verbal des observations et Mémoire en réponse¹

Le 11 juillet 2017, un peu en retard par rapport à l'article R123-18 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur a remis le procès-verbal² des observations exprimées par le public pendant l'enquête à Mme Agathe BECKER, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Le mémoire en réponse³ a été envoyé au commissaire enquêteur par courrier électronique le 31 juillet 2017, un peu en retard par rapport à l'article R123-18 du code de l'environnement.

d'enquête et clos par lui »

¹ Cf. second § de l'article R123-18 du code de l'environnement : « Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles »

² Cf. annexe 9

³ Cf. annexe 11

3. Observations du public et courriers reçus :

3.1. Observation de monsieur J.P. ROMEUF (22/5/2017)

J P ROMEUF
19 bis rue A.Dumas
78470 St Rémy
jean.pierre.romeuf@wanadoo.fr
06 07 10 44 81

St Rémy le 22 mai 2017

Objet : Remarques sur PLU

M. le commissaire,

Je souhaite attirer votre attention sur certains points du PLU.

- 1) Les conséquences sur les voiries et la saturation de celles-ci,
- 2) La prise en compte du caractère inondable du centre ville.

1°) Le PLU prévoit une densification du centre ville qui passe de 500 à 1500 h environ soit un triplement de sa population. La seule voie de traversée est étroite et dangereuse pour les piétons et totalement saturée aux heures de pointe. Le PLU ne prévoit rien au niveau du pont qui est le goulet d'étranglement des flux. Le projet de futur accès devant l'église va accroître la circulation en centre ville et saturera le centre au lieu de l'apaiser.

Il existe une autre solution qui consiste à contourner le centre par une voie passant derrière l'espace R. Devos et reliant la gare à la route de Paris via le « terrain des sœurs ». Cette solution n'a jamais été abordée lors du PLU. Pire encore la construction de logements sur le dit terrain des sœurs, tel que le prévoit le PLU, va fermer définitivement cette option pour l'avenir. Il me paraît impératif de ne pas obérer les possibilités futures de contournement. Par ailleurs cette solution offre de multiples avantages parmi ceux-ci :

- Suppression du cul de sac de la gare où convergent tous les flux (bus, auto, vélo et piéton) et où se trouve le futur parking,
- Accès direct gare/ route de Paris et de Versailles sans passer par le centre ville,
- Possibilité de rendre totalement piéton et apaisé le centre ville,
- Gain financier car il ne devient plus nécessaire d'élargir le pont du centre ville.

Je souhaite m'entretenir avec vous sur ce point.

2°) Notre centre ville est inondable et le prouve régulièrement (déclaré catastrophe naturelle il y a moins d'un an lors des dernières inondations). Le PLU n'est pas basé sur un vrai PPRI mais sur un arrêté préfectoral fondé sur des bases plus optimistes que la réalité. Une demande de révision a été demandée (après l'approbation du PLU) au Préfet.

- La densification prévue au PLU prévoit la construction de nombreux logements dans cette zone inondable,
- Le pont du centre ville a fait barrage au flux lors de ses inondations mais rien pour autant n'est prévu pour ce pont (redimensionnement).

Je suis à votre disposition pour tout échange sur ce point.

3) En fin je voudrais attirer votre attention sur un dernier point : St Rémy est un village coupé en deux, le fond de vallée et le plateau (quartier Beauplan). Or la seule liaison entre les deux est une voie routière dangereuse. Nous sommes par ailleurs dans le

25

PNR et il est à noter que rien ne prévoit dans le PLU une amélioration de la liaison hauts/bas. Ni piste cyclable, ni trottoir sécurisé ! Or il existe une possibilité au travers du bois départemental situé entre les deux quartiers pour y faire passer piétons et cyclistes.

J. P ROMEUF



Habitant de St Rémy

Le document ci-dessus a été remis en mains propres au commissaire enquêteur pendant la permanence du 22 mai 2017. De l'entretien oral qui a suivi, le commissaire enquêteur avait retenu que M. ROMEUF était favorable au regroupement des bâtiments scolaires mais cela ne figure pas dans le document écrit ci-dessus. Le commissaire enquêteur a contacté par courriel M. ROMEUF sur ce point et a reçu la réponse suivante datée du jeudi 25 mai 2017 à 16h34 :

« Pour le regroupement des bâtiments liés à la scolarité je suis personnellement favorable à cette solution. C'est pour cela que je n'ai pas abordé le sujet lors de notre entretien.

En effet l'école maternelle est dégradée et régulièrement inondée, la cantine est en ruine après avoir brûlé, et l'école primaire est en plusieurs bâtiments anciens et inadaptés à un fonctionnement efficace. On pourrait ajouter que l'école maternelle barre l'accès à la vallée, la cantine et les locaux de l'école primaire empêchent l'accès à la rivière. L'implantation plus en hauteur et en retrait telle que prévue au PLU me semble pertinente.

Par contre le débouché de la rue des écoles sur la rue de la République va à l'encontre de l'objectif d'un centre ville apaisé. »

3.2. Observation de madame CATHALA (23/5/2017)

« le 23 mai 2017-05-24

Nous avons choisi St Rémy pour son cadre de vie, ses écoles charmantes, le jardin, havre de paix, de beauté et de joie pour les enfants et les mamans...

Nous refusons leur destruction pour mettre du ciment, des routes dangereuses à leur place.

Nous avons choisi d'habiter au centre ville car il y avait encore de la verdure et peu d'immeubles. Nous ne désirons pas ces centaines de logements, les problèmes de stationnement qui en découleront, le bruit et sans doute une insécurité croissante – sans parler du coût (nos impôts). »

P. Cathala

3.3. Observation de M. Dominique DUCOUT (23/5/2017)

« le 23 mai 2017

Dominique DUCOUT 36 av des bois

Sujet : emplacements réservés et circulation routière

Les emplacements réservés ont un numéro attribué sur le plan de zonage.

Or il manque (je ne l'ai pas trouvé) le lieu exact, nom et numéro de la voie, coordonnées GPS. D'autre part, les numéros sur le plan sont si petits que je ne les ai pas tous trouvés.

Merci de compléter ou d'indiquer clairement la page où se situent ces emplacements réservés.

L'élargissement de la rue de Vaughien me paraît inopportune vu les objectifs du PADD. Cela va accélérer la vitesse des voitures, supprimer un parking de quatre places très utilisé. »

3.4. Observation de M. Thomas CANIARD (24/5/2017)

« Bonjour,

Nous regrettons vivement la quasi-disparition annoncée du terrain de jeux situé entre les écoles Jean Jaurès et St Exupéry dans le cadre du réaménagement du centre-ville.

Ce terrain est fréquenté quotidiennement par des dizaines de familles, regroupant plusieurs générations, des petits-enfants aux grands-parents. Des contacts s'y nouent, des amitiés s'y forgent. C'est un lieu d'échanges, de contacts, de liens précieux qu'il serait malheureux de vouloir détruire. L'espace vert maintenu dans le projet ne saurait le remplacer tant il est petit. L'espace actuel permet aux plus jeunes enfants de jouer à la balancine, aux grands de jouer au ballon, pendant que d'autres jouent aux billes, circulent à trottinette, se poursuivent, chahutent. Bref c'est un lieu vivant ! C'est aussi pour les parents un des rares moments où l'on peut souffler et discuter avec d'autres parents.

Par ailleurs, comme beaucoup nous avons choisi de nous installer à St Rémy pour son cadre verdoyant. Nous avons fuit Paris puis la petite couronne pour retrouver des arbres, de l'herbe, de l'air et peu de nuisances automobiles ! Le projet actuel s'inscrit en porte-à-faux avec l'envie de nature des St-Rémois.

Enfin je trouve regrettable le regroupement des écoles sur un site trop petit. Les enfants ont besoin de plus d'espace !

Merci d'entendre ces remarques partagées par un très grand nombre de St-Rémois et de revoir en conséquence le projet de réaménagement du centre-ville.

Thomas CANIARD

(4 av. Chauveau) »

3.5. Observation de M. et Mme ROUSSAT (29/5/2017),

« Monsieur et Madame Jean ROUSSAT

12 rue de Beaulieu

78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

le 28 mai 2017

à Monsieur l'Enquêteur Public

Enquête publique sur le PLU

applicable à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Monsieur l'Enquêteur Public,

Saint-Rémois depuis plusieurs décennies, nous avons suivi attentivement l'élaboration, puis l'approbation du Projet Local d'Urbanisme. L'enquête publique en cours représente le dernier moment où les habitants peuvent émettre des remarques. Pour notre part, nous nous limiterons à attirer votre attention sur les difficultés liées au stationnement des véhicules.

L'offre de stationnement a été décrite, dans la phase de diagnostic, comme importante mais centrée sur la gare RER, et donc modeste dans le reste du centre-ville. Et l'on pointait déjà le non-respect des règles de stationnement en zones verte et bleue, et « une inobservation des

règles de stationnement en vigueur et un incivisme qui tend à se généraliser (stationnement sauvage sur les trottoirs par exemple) ».

Dans le PLU qui a été approuvé en février dernier, malgré les objectifs affirmés précédemment sur ce sujet, on remarque que deux parkings publics vont disparaître : celui du « Prieuré » au bas du parc de la Mairie et celui qui a été installé temporairement sur le terrain EDF, où il va faire place aux nouveaux établissements scolaires. La seule addition concernerait donc l'extension du parking de longue durée sur le terrain RATP.

Il faut donc souhaiter que les nouvelles constructions soient dotées très largement des places de parking « hors domaine public » que décrit le règlement du PLU.

Néanmoins, sachant que les normes qu'il contient ne sont pas applicables aux constructions existantes, nous nous interrogeons fortement sur l'évolution du stationnement dans notre commune, à la fois parce que l'afflux d'utilisateurs du RER est manifestement destiné à croître avec l'augmentation du trafic et parce que l'axe principal du développement de notre commune est d'accueillir dans les plus brefs délais une population active, donc dotée d'un ou plusieurs véhicules par famille.

Il nous semble exister entre cette volonté d'accroître le nombre d'habitants et celle de diminuer les possibilités de stationnement licite un fossé qui est de nature à créer des conflits quotidiens et certainement pas à permettre des « rencontres apaisées » entre les différents utilisateurs du domaine public.

Vous nous permettrez de vous donner – parmi d'autres – un exemple de cette réalité, que nous vivons dans le quartier dit « La Butte » [et non pas « La Butte à Monseigneur], c'est-à-dire au Nord du début de la rue de Paris et à l'Est de la rue de Versailles. On y trouve la rue de Beaulieu, la rue Debussy [en impasse] et le chemin du Coteau. Cette zone est résidentielle et classée comme telle en zone UR. En fait, elle est proche du rond-point innominé formé par les rues Victor-Hugo, de Paris et de Versailles. Pour le PLU, ce carrefour est à la limite Nord-Est du centre-ville, mais il est reconnu comme une zone « secondaire » de commerces, vouée à être « reliée au centre-ville ». Comme on peut le comprendre les clients – ainsi que les employés – de ces « commerces » (et cabinets médicaux) génèrent un flux important de véhicules cherchant à stationner. Au fil des ans, il s'est également construit au bas de la au début de la rue de Paris (côté Nord) des logements locatifs, sans garage inclus.

La totalité de ces personnes, ainsi que d'autres plus lointaines qui répugnent à utiliser les parkings payants, voire certains résidents locaux, convergent pour utiliser les rues susdites afin d'y stationner leurs véhicules, parfois pour des durées dépassant la semaine.

Bien évidemment, la situation s'est aggravée depuis que le musée Devos a ouvert ses portes. L'accès piétonnier par le bord de l'Yvette n'ayant pas vu le jour, les visiteurs se tournent « naturellement » vers la voirie proche pour se garer le temps de leur visite.

Cela pourrait s'admettre, si tous les conducteurs respectaient le Code de la Route et n'utilisaient que des places autorisées sur la chaussée. En pratique, ils se mettent systématiquement en face à face sur les deux trottoirs, imposant par là aux piétons de marcher sur la chaussée, y compris lorsqu'ils sont réputés « à mobilité réduite » (handicapés, adultes avec poussettes d'enfants, etc.). L'éloignement (relatif) du centre-ville doit être l'explication de l'inertie de la police municipale, alors que la gravité du « stationnement sauvage » sur les trottoirs a été soulignée par une modification législative : depuis juillet 2015, cette infraction est passée de la première à la quatrième catégorie de contravention (amende de 135€).

Le comble a été récemment atteint, par le stationnement face au 4 rue de Beaulieu (et vis-à-vis d'un autre véhicule garé sur le trottoir opposé) d'un CAR SCOLAIRE. À nos remarques,

le chauffeur a répondu en soulignant qu'il lui aurait fallu trouver, sur la commune, une place de stationnement adaptée et réservée au volume de son véhicule...

La seule modification prévue pour cette « sous-zone » de la commune semble être la construction de nouveaux logements (sociaux ?) sur le « terrain des Sœurs ». Là encore, les constructions devraient posséder leurs propres places de stationnement, en espérant qu'elles soient suffisantes. Néanmoins, il n'apparaît pas qu'on projette un parking public sur la partie haute de ce terrain, alors que cela pourrait représenter un début de solution, au moins pour compenser l'augmentation prévisible de la fréquentation du Musée Devos, fleuron à venir de notre commune...

Toutes les tentatives d'amélioration du stationnement à Saint-Rémy-lès-Chevreuse resteront vaines, s'il ne s'établit pas un large consensus sur le respect absolu de la réglementation. Et si ce consensus n'est pas spontané, d'autres villes ont su l'obtenir par le moyen d'une information répétitive, suivie d'une répression rigoureuse et générale. Sur ce dernier point, nous ajouterons qu'il y a eu dans notre commune des accidents – certains mortels – qui pourraient motiver les édiles municipaux successifs, puisqu'eux-seuls sont détenteurs de l'autorité nécessaire, avec comme corollaire une mise en cause éventuelle de leur responsabilité en cas d'insuffisance des mesures de prévention.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques et restant à votre disposition pour des précisions éventuelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Enquêteur Public, l'expression de notre parfaite considération. »

Madame Béatrice ROUSSAT
beatrice.roussat-pommier@sfr.fr

Monsieur Jean ROUSSAT
jean.roussat@sfr.fr

Pièces jointes : deux pages montrant
Des photographies de stationnement illicite
Dans le quartier « La Butte »



rue de Beaulieu...



devant une entrée de pavillon...



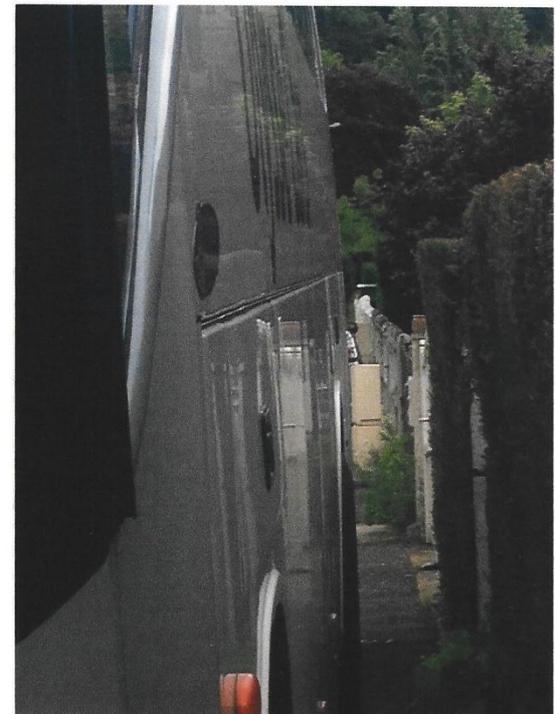
sur tout un trottoir de la rue de Beaulieu...



sur un trottoir de la rue de Paris...



Photographies J&B ROUSSAT – 28 mai 2017



un autocar de transport scolaire pour une visite au musée Devos de l'autre côté de la rue de Paris...



et des exemples aussi spectaculaires qu'incompréhensibles !

Photographies J&B ROUSSAT – 28 mai 2017

3.6. Observation de Mme MINEC (23/5/2017)

PEEP¹

Objet : Observations sur l'OAP contenu dans le PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La lecture du PLU, et plus particulièrement de l'OAP, soulève des inquiétudes chez les parents Saint-Rémois que nous représentons, sur plusieurs points :

L'OAP mentionne que :

« Les cheminements et la continuité des parcours pour les modes actifs doivent être étendus à l'ensemble du centre-ville. »

Il est prévu de « créer un nouveau groupe scolaire permettant la mutualisation des équipements existants ».

Sur le schéma des orientations générales contenues dans l'OAP, cela se traduit par la création d'une voirie continue depuis la gare jusqu'à l'avenue du Général Leclerc qui longera le nouveau groupe scolaire, connectant la rue des Ecoles avec la rue de la République.

La rue des Ecoles est actuellement une impasse qui a, de ce fait, une circulation apaisée et limitée ; la circulation liée à des déplacements pendulaires n'y est pas possible actuellement.

Or le projet de l'OAP regroupe l'ensemble des enfants scolarisés actuellement à Saint-Exupéry et Jean Jaurès, ainsi que les accueils périscolaires pour tous les enfants du bas de Saint-Rémy sur un terrain accessible par la rue des Ecoles, et dans le même temps, il ouvre cette voie à la circulation des modes actifs.

*Nous pensons que **cela crée un risque pour les enfants**, alors que ce risque n'existe pas dans l'organisation actuelle.*

*Sur le même schéma de l'OAP, il apparaît que l'actuel parc de l'église, lieu de convivialité où se retrouvent parents et enfants après l'école, est déplacé. Nous regrettons que ce déplacement s'accompagne d'une **diminution de la surface allouée à ce parc**. De plus, il sera nécessaire de traverser une voie ouverte à la circulation des modes actifs pour accéder à ce parc, ce qui représente un danger pour les enfants, qui n'existe pas à ce jour.*

Aussi nous demandons

*- que la rue des Ecoles reste une impasse voire devienne une voie de cheminement **réservée aux modes doux** ;*

- que la surface du nouveau parc ait une surface au moins équivalente à la surface actuelle du parc de l'église.

En espérant que ces observations retiennent votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Sophie Minec

Présidente de la PEEP Primaire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

¹ PEEP = association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

3.7. Courrier de M. J. BOUSQUET (23/5/2017)

Objet : changement de catégorie

La SNC DU DOMAINE DE CHEVINCOURT est actuellement propriétaire des parcelles B 429 à 431 se trouvant sur le territoire de la Commune de Saint Rémy les Chevreuse.

A ce titre et dans le cadre de la révision du PLU, nous voulions vous faire part de notre demande officielle de changement de catégorie de ce site dit « de Chevincourt ».

Ledit site est aujourd'hui classé en catégorie 2 (préservation totale) et nous souhaitons obtenir une catégorie 3 (préservation partielle).

A toutes fins utiles et pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre langue auprès de Monsieur Yvon RIMBERT, Directeur des Programmes et Valorisation :

> Soit par téléphone : 01.53.83.84.87

> Soit par mail : yr@patrimonigroup.com

Julien BOUSQUET
Gérant

3.8. Courrier de M. et Mme LANGUILLE (1/6/2017)

*M/Mme LANGUILLE
7 Rue des Ecoles
78 470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse*

*A l'attention du Commissaire-Enquêteur
Jean-Luc Jarrousse
Hôtel de Ville
Saint-Rémy-lès-Chevreuse*

Objet : Observations sur l'OAP contenu dans le PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que parent d'un enfant, la lecture du PLU, et plus particulièrement de l'OAP, m'inquiète sur plusieurs points :

L'OAP prévoit que :

La rue des écoles soit reliée à la rue de la république et ouverte à la circulation des véhicules, ce qui induira un flux de véhicules journalier important.

Un nouveau groupe scolaire permettant la mutualisation des équipements existants soit créé, accessible par la rue des écoles

Le déplacement et la diminution de la surface du parc di; l'église

Nous pensons que ces propositions d'aménagement présentées dans l'OAP représentent un risque pour nos enfants et une perte de convivialité autour des écoles.

Aussi nous demandons

que la rue des écoles reste une impasse voire devienne une voie de cheminement réservée aux modes doux

que la surface du nouveau parc ait une surface au moins équivalente à la surface actuelle du parc de l'église

En espérant que ces observations retiennent votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

3.9. Observation de M. G. BUFFARD (26/5/2017)

Il y a un problème très important de stationnement à St Rémy, les chiffres donnés dans le rapport sont éloquentes : sur-occupation nette et non-respect général des règlementations (80 % sur voirie et 65 % en moyenne sur parkings, 76 % en zones bleues).

Je n'ai pas trouvé dans ce PLU d'amélioration, voire plutôt si j'ai bien compris, des dégradations dans l'offre de stationnement au centre-ville du fait des nouvelles constructions envisagées.

Pour une ville plus agréable, plus dynamique et plus sûre (sécurité routière, cf. stationnements illicites) des solutions doivent être clairement proposées dans ce PLU.

Merci.

G. BUFFARD

3.10. Courrier de la Fondation de COUBERTIN (1/6/2017)



FONDATION DE COUBERTIN

Reconnue d'utilité publique

Tél. 01 30 85 69 60 – Fax 01 30 85 69 99

Mairie de Saint Rémy-lès-Chevreuse
Place du 14 Juillet
78470 SAINT REMY-LES-CHEVREUSE

*Lettre Recommandée A.R.
N° IA 133 792 3481 5*

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 31 mai 2017

N/Réf: JPJ/lhm/17-05-42

A l'attention de Jean-Luc JARROUSSE, Commissaire enquêteur

Objet : Révision du PLU - enquête publique

Monsieur le Commissaire,

Nous prenons connaissance du plan local d'urbanisme de Saint Rémy-lès-Chevreuse, nous voulons attirer votre attention sur le plan de zonage qui prévoit des constructions privées situées sur le parking du terrain de football.

La famille de Coubertin a toujours cédé du terrain pour le bien-être des Saint Rémois, le projet de classer en zone UA une partie de la parcelle 139 contrevient à la démarche généreuse des Coubertin.

Mademoiselle Yvonne de Coubertin a été la première protectrice de la Vallée de Chevreuse, elle a toujours refusé de donner ou vendre du terrain pour la construction, préservant ainsi la coulée verte qui offre une belle perspective vers le Château de la Madeleine à ceux qui sortent de la gare.

Nous vous demandons de respecter les engagements pris par les précédentes municipalités, et l'abrogation de l'urbanisation de cette zone. Par voie de conséquence, l'abandon d'une vente pour un nouveau programme de logements.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Jean-Paul JUSSELME
Président

PJ : Rappel historique des conditions du don en date du 25 février 1900

DEPARTEMENT
DE
SEINE-&-OISE
ARRONDISSEMENT
DE
RAMBOUILLET
COMMUNE
DE
S^T-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU RÉGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

SÉANCE du 25 février 1900.

OBJET :

*Don de la
Commune de St Rémy
de la part du Pré dit de
l'Eglise par M. le Baron
de Coubertin*

L'an mil neuf cent _____, le vingt-cinq _____ du mois
de février _____, à deux heures _____ du soir
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur *Jarvis* Maire,
pour la *Séance ordinaire de février*

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de **11**

PRÉSENTS : MM. *Jarvis, Fiot, Delaplane, Soucard, Pinquet, Maréchal, de Coubertin, Boute et Gosselin.*

ABSENTS : MM. *Cresson et Dais*

Monsieur *Maréchal* a été nommé Secrétaire.

M. le Président expose *Monsieur Paul de Coubertin*
fait observer que son père en donnant à
la Commune la moitié du pré dit des
l'Eglise, n'a pas eu seulement en vue la
rectification de l'avenue du Château
mais qu'il a voulu contribuer à l'établisse-
ment d'un jardin public, très utiles pour
les habitants et que c'est seulement pour
éviter d'établir des actes multiples qu'il
consent à ce qu'un acte spécial de
Donation ne soit pas Pressé
Le Conseil après en avoir délibéré
donne acte à Monsieur le Baron de Coubertin

Le Maire certifie avoir fait afficher, aujourd'hui, à la porte de la
Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été
fait aucune observation.

Le _____ 18 _____

Le Maire,

de son contentement à cette manière des
procéder et lui adresser au nom de
habitants ses remerciements pour sa
libéralité.

Fait et délibéré en séance les
jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registres: Tous les
membres présents.

Pour Copie conformes,
Pour Le Maire absent
L'Adjoint



[Handwritten signature]

3.11. Courrier de Mme Sylvie PERDEREAU (26/5/2017)

Sylvie PERDEREAU
33, avenue de général Leclerc
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le projet de PLU prévoit la construction d'un axe routier allant de la rue des écoles à la rue de la république ainsi que la construction d'un espace urbain en lieu et place du parc de l'église.

Ce projet ne me paraît pas adapté compte tenu de la proximité des établissements scolaires. En effet, cet axe routier va engendrer un trafic important de véhicules se rendant à la gare. Or, il est préférable de garder un axe uniquement piétonnier dans ce quartier afin que la sécurité de nos enfants soit préservée. Je suis maman de deux garçons dont l'un va à l'école maternelle saint exupéry et l'autre doit y rentrer l'année prochaine. Je ne souhaite pas être stressée quotidiennement par la peur d'un accident du fait des passages quotidiens de milliers de véhicules à proximité des écoles où se rendent mes enfants. De plus conserver un axe piétonnier permet de maintenir le caractère convivial et de protéger les espaces naturels (le petit pont au dessus de l'Yvette) qui donne son charme au centre ville de Saint rémy.

J'ai emménagé à Saint-Rémy, il y'a tout juste deux ans, j'ai tout de suite eu un coup de cœur pour cette ville qui, tout en n'étant qu'à 45 mn de Paris en transport, a gardé un aspect rural avec des espaces verts, c'est pourquoi, je suis vivement opposée à la transformation de ce quartier en axe routier qui dénaturerait le paysage et engendrerait des nuisances importantes pour les habitants de Saint-Rémy.

Dans l'attente de l'abandon de ce projet de modifications du centre ville, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

3.12. Observation de Mme Claudine MOREAU (29/5/2017)

Le terrain de jeux situé entre les écoles Jean-Jaurès et Saint-Exupéry est un lieu convivial où de nombreux enfants s'y retrouvent après l'école.

De ce fait, c'est un lieu d'échanges entre les enfants eux-mêmes mais aussi intergénérationnel particulièrement fédérateur, très précieux pour notre municipalité.

J'y ajoute un témoignage personnel peut-être commun à d'autres habitants de Saint-Rémy. : C'est par ce lieu, directement attenant aux écoles, que mes filles ont pu créer des liens avec d'autres enfants lorsque nous sommes arrivés sur la commune de St Rémy.

C'est également par ce lieu, qu'y étant présente pour surveiller mes enfants, j'ai pu rapidement faire connaissance avec d'autres parents.

J'ajoute que sa superficie et sa disposition actuelle permettent des jeux diversifiés selon les âges, d'où son caractère familial très apprécié.

Le passage d'une voirie me semble incompatible avec son caractère verdoyant et la tranquillité qui s'en dégage.

Par ailleurs, en ce qui concerne la construction du bâtiment qui regrouperait les écoles maternelles et primaires, j'ai une forte interrogation en ce qui concerne les cours de récréation.

Leurs superficies permettent-elles les activités existantes ? (bac à sable, usage de vélos ... pour les plus jeunes, terrains pour les jeux collectifs avec ballons par exemple pour l'école primaire).

Enfin, est-il prévu des préaux suffisamment grands en cas d'intempéries ?

Les préaux actuels étant insuffisants en capacité d'accueil et inadaptés car étant attenants à des salles de cours, les enfants y ont obligation de calme (notion assez antinomique avec la fonction d'une cour de récréation).

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces remarques pour nos enfants et pour notre ville et que cela permettra la reconsidération de ces aspects du projet.

Claudine Moreau

3.13. Courrier de Mme Delphine COATLEVEN¹ à Mme le Maire (3/6/2017)

Madame Le Maire,

Je me permets de vous solliciter concernant le projet de réaménagement du centre ville de St Rémy, en particulier la suppression du parc entre les 2 écoles, et la mise en place d'une voie de circulation

En effet, mère de 2 enfants scolarisés à St Rémy (écoles St Exupéry et Jean Jaurès), le projet ne semble pas répondre aux attentes des familles de St Rémy. Le parc est nécessaire à la sécurité de nos enfants, est un lieu de rencontres entre les familles, et est en accord avec la qualité de vie qu'on attend en étant St Rémois. De plus, outre le fait que le projet ne réponde pas à nos attentes, il serait plus judicieux et utile d'engager des coûts pour la construction d'un centre de loisirs, sans considérer la destruction des écoles actuelles.

J'espère que vous saurez écouter les familles, et prendre en compte leurs attentes. Par ce biais, vous pourrez mettre en place la politique familiale pour laquelle vous avez été élue.

Delphine Coatleven

3.14. Observation de Mme Delphine COATLEVEN (3/6/2017)

Par ce registre, et en plus du courrier adressé à M^{me} la Maire, je souhaite manifester mon mécontentement concernant le projet en centre ville, en particulier la suppression du parc entre les 2 écoles, la destruction des écoles existante.

Le parc est nécessaire à la sécurité de nos enfants, est un lieu de rencontre, et assure une logistique « douce » vers les écoles. Aucune modification n'est requise.

De plus, la destruction des écoles existantes n'est pas nécessaire, et engendrerait des coûts qui devraient plutôt être engagés pour la construction d'un VRAI Centre de loisirs. En effet, aucune politique n'a été mise en place concernant ce centre, qui est, lui, nécessaire ; vues les conditions actuelles d'accueil qui sont HONTEUSES.

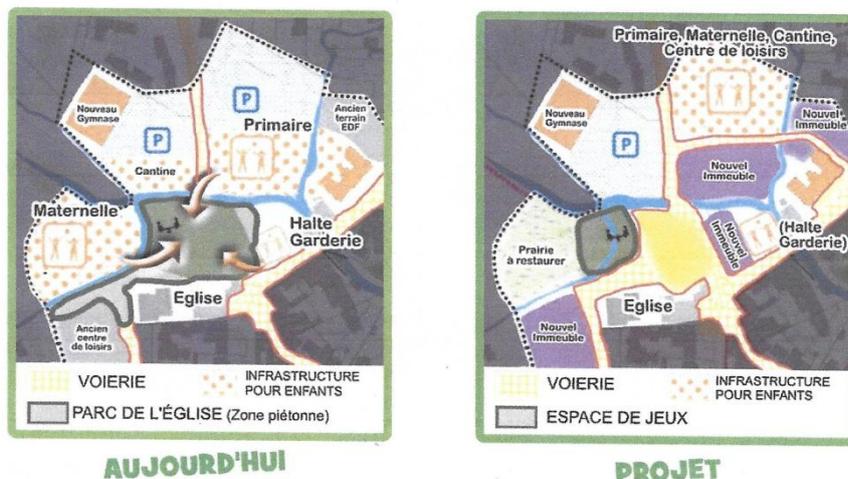
En espérant que M^{me} la Maire saura faire preuve d'écoute, et aura la volonté de mettre en place la politique pour laquelle elle a été élue au suffrage universel par les habitants de St Rémy.

¹ 22 avenue des Bois 78470 St Rémy lès Chevreuse

3.15. Tract de l'association de parents d'élèves API (2/6/2017)



Dans le cadre de la révision du PLU, le projet du nouveau centre-ville (l'OAP) a été arrêté. Il acte définitivement la disparition du parc de l'Église, au profit d'un petit espace vert public éloigné des écoles, coupé par une rivière et en bordure "d'une prairie à restaurer". Cet espace piéton, de jeux et de convivialité pour toutes les familles saint-rémoises à la sortie des écoles sera remplacé par une place et des voiries. Le plus marquant est le prolongement de la rue des Écoles jusqu'à la rue de la République en passant par le monument aux morts.



Ce nouvel espace minéralisé, partagé avec des voies de circulations prévues pour des engins motorisés, ne pourra plus remplir son rôle de convergence sécurisé et convivial à la sortie des écoles.

Madame le Maire, nous vous demandons de revoir ce projet avant le vote définitif du PLU en préservant ce parc et en le mettant en valeur car il est un atout important pour notre commune.



3.16. Observation de M. Claude LALY (2/6/2017)

OBJET : ROBINIER « REMARQUABLE »

Ref courrier : MH/2016 – REVPLU19

Monsieur le commissaire enquêteur

Je vous informe que je refuse l'inscription à l'inventaire comme « arbre remarquable » de MON robinier faux acacia.

Les contraintes physiques et financières de l'article 13 étant inacceptables.

*P.S. non au programme de logement sur le terrain de Coubertin
non au « béton » à la place du jardin de l'église*

3.17. Courrier de M. & Mme Guillaume et Clémence BEAUCHESNE¹ (3/6/2017)

En tant que parent de 3 enfants dont 1 scolarisée à Jean Jaurès et 1 à Saint Exupéry, la lecture du PLU, et plus particulièrement de l'OAP, m'inquiète sur plusieurs points :

L'OAP prévoit que :

- La rue des écoles soit reliée à la rue de la république et ouverte à la circulation des véhicules, ce qui induira un flux de véhicules journalier important avec les risques liés à la circulation routière.*
- Un nouveau groupe scolaire permettant la mutualisation des équipements existants soit créé, accessible par la rue des écoles*
- Le déplacement et la diminution de la surface du parc de l'église*

*Nous pensons que ces propositions d'aménagement présentées dans l'OAP représentent **un risque pour nos enfants et une perte de convivialité autour des écoles.***

Aussi nous demandons

- que la rue des écoles reste une impasse : **une voie de cheminement inaccessible aux voitures,***
- que la surface du nouveau parc ait une surface au moins équivalente à la surface actuelle du parc de l'église.*

3.18. Courrier de M. Christian PINAULT² (30/5/2017)

Objet : Projet de remise en causes du classement du chemin de la Glacière, actuellement en Zone Naturelle Protégée

Je suis tout à fait d'accord avec les démarches entreprises par les riverains du chemin de la Glacière et de la rue de Ragonant. Je souhaiterais y apporter une touche personnelle, en temps que vieil habitant de ce quartier depuis les années 1970.

J'ai assisté et vécu non seulement l'évolution de ce chemin dans ce qu'elle a eu de plus positif, mais aussi toutes les tentatives de promotion immobilière pour occuper ces terres

¹ 9 allée de Bellevue, St Rémy

² 5 chemin de la Glacière, St Rémy – tel : 01 69 28 10 65

jusqu'alors réservées à l'agriculture et à l'herbage. J'y ai vu, de mes yeux vu, des champs de maïs !

Depuis, hélas :

- **un projet de lotissement de 60 parcelles, côté famille de la Rochefoucauld / de Wendel**
- **un projet d'immeubles au dessus de ce qui est aujourd'hui le lycée**
- **une tentative pour la commune voisine de Gif-sur-Yvette de phagocyter les côtés du chemin à son profit, alors que Saint Rémy lès Chevreuse est propriétaire de la moitié, etc...**

Tous ces projets ont échoué grâce à l'opposition des Saints-Rémois.

Tant mieux parce qu'ils servaient **des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt de la commune de Saint-Rémy-lès- Chevreuse.**

Je souligne que notre position n'est ni négative, ni conservatrice, par principe : **nous avons milité pour la construction du lycée régional de la Vallée de Chevreuse**, parce qu'il servait l'intérêt collectif. Ce projet a débuté par un lycée provisoire dans le parking actuel. Nous avons autorisé l'entreprise à **travailler jour et nuit** parce qu'il le fallait pour ouvrir à la rentrée suivante.

Il n'y a eu aucune opposition, à notre connaissance, à la construction de 2 maisons sur les terres des Fauriaux. C'est bien ainsi : nous avons des relations chaleureuses avec nos voisins !

Par contre, certains élus ont dit que « puisque ces champs étaient « mités » par la présence du lycée », on pouvait continuer à bâtir sans retenue. Nous n'étions alors plus d'accord !

Il est bon de rappeler que les autorités, à l'origine du lycée envisageaient de faire des terrains de sports dans le champ contigu. Nous étions favorables^ Aujourd'hui d'ailleurs, ce terrain sert de terrain de jeux aux élèves **à défaut d'un espace aménagé pour les récréations.**

Nous sommes heureux d'habiter le long de ce chemin qui marie harmonieusement, joie et vie, qui joint l'utile à l'agréable : le lycée, les habitations, le plaisir d'une nature préservée pour tous. Le Parc Naturel y fait d'ailleurs sa publicité par des pancartes qui vantent « la réserve naturelle de biodiversité », la rareté de certaines espèces : mantes religieuses, papillons... . Chaque jour des passants, des touristes, y passent à pieds, à vélo, y promènent leurs enfants, des scouts y viennent se ressourcer.

A ce propos d'ailleurs, la barrière en bois qui protégeait de la circulation des voitures a été cassée : elle n'a pas nous sommes très inquiets par cette proposition de changement de classifications qui ne présage rien de bon été refaite, dommage !

Bien plus encore, **C'est une brèche, une porte ouverte pour le laissé-faire. C'est mauvais pour les élèves, mauvais pour les promeneurs, mauvais pour la nature.**

S'agit-il de bâtir un centre municipal d'entretien **au milieu d'un lycée ?** Polluant, bruyant, dangereux pour les élèves ! Tant récemment l'Éducation Nationale rappelait pour des raisons de sécurité l'intérêt **d'un lycée fermé.**

N'insultons pas l'avenir, disait un homme politique d'autrefois !

Christian PINAULT

3.19. Observation de Mme DETEY (3/6/2017)

M^{me} DETEY habitant Rue des Ecoles ne comprend pas cette nouvelle construction. C'est incompréhensible.

M^{me} DETEY

3.20. Observation de M. Jean-François GEORGY¹ (3/6/2017)

Ce projet me semble exemplaire de mauvaise gouvernance.

Il n'a pas de vision de ce qu'est un développement durable harmonieux.

Il ne respecte pas la démocratie locale en « titrisant » les différentes focales nationales, régionales et locales. L'exemple des référendum Suisses montre que des progrès peuvent être faits dans ce domaine.

Il est malhonnête intellectuellement en biaisant les mots pour obtenir le résultat inverse du beau projet imposé après un simulacre de concertation, ex : « circulation douce » qui deviendra infernale etc.

3.21. Observation de M. & Mme Philippe et Joséphine BROUSSE² (3/6/2017)

- *Groupe scolaire mutualisé : attention à l'entassement des enfants et adultes dans un espace clos, qui engendre beaucoup de bruits, de fatigue et donc d'agitation. Il faut de grandes cours de récréation pour éviter cela. Pour dire cela, je pars de mon expérience professionnelle, avec mon intervention dans des écoles regroupant beaucoup de classes comme à J.B. Clément, H. Wallon à Trappes.*
- *Suppression du parc des Ecoles : à l'heure actuelle, ce lieu est l'unique lieu de rencontres informelles entre familles, jeunes St Rémois, lieu sécurisé (sans voiture, avec une rivière bien grillagée), bien horizontal (bon pour le vélo, les jeux de ballon), lieu de verdure. Attention à la « place minéralisée », qui va entraîner le ruissellement des eaux, donc l'augmentation des inondations.*
- *Attention à la suppression des parkings, qui, à l'heure actuelle, sont saturés dès qu'il y a une petite activité telle que le marché du samedi.*

3.22. Observation de Mme Marie SUDOUR³ (3/6/2017)

Objectifs de St Rémy :

- *VILLE VERTE ET AGREABLE : Valoriser la NATURE comme marqueur de l'identité et des PAYSAGES de la ville et des quartiers*
- *VILLE DURABLE : promouvoir le développement urbain limitant ses impacts sur l'environnement*

¹ 9 rue de Port-Royal, St Rémy

² 21 rue Janin, St Rémy

³ 12 rue de la République, St Rémy

▼
DONC

*Pourquoi détruire le JARDIN PUBLIC pour CONSTRUIRE une route,
pour des voitures et des IMMEUBLES ! sur une zone INNONDABLE*



MERCI SVP DE RESPECTER LA NATURE ET NOS PAYSAGES

L'argent et le profit ne sont pas les priorités...

3.23. Observation de M. Mme Jean-Pierre & Monique FAYE¹ (3/6/2017)

Pour ne pas dénaturer le cœur de S^t Rémy, il est indispensable de conserver un espace vert non construit et non « minéralisé » derrière l'église

Le stationnement à proximité du gymnase est très utile – mais souvent difficile : or les projets envisagés aggraveraient encore la situation

Il faut prévoir que les phénomènes d'intempéries vont déjà s'aggraver inévitablement du fait des changements climatiques : donc, goudronner et /ou bétonner la zone inondable serait DANGEREUX

Jean-Pierre FAYE

En accord avec tous les points exprimés par mon mari, je rajoute, en tant qu'ancienne enseignante l'aberration de construire une école à étages, avec cour de récréation en étage dans une ville à vocation « verte ». Danger pour les différents déplacements...

Monique FAYE

3.24. Observation de Mme Anne-Cécile CATTEAU (3/6/2017)

Concernant l'aménagement des berges de l'Yvette, dans les prairies de Coubertin. Il y a lieu de rappeler que :

- Une partie de la prairie a déjà été amputée afin de créer une piste cyclable et piétonne : NON ENTRETENUE depuis 20 ans !*
- C'est un lieu de travail : il faut respecter l'herbe nourriture pour l'hiver, l'été ; Les détritiques laissés ont occasionné des blessures auprès des animaux. Comment les protéger et leur donner l'accès à l'eau, indispensable.*

C'EST UN OUTIL DE TRAVAIL. Merci de le respecter, ainsi que l'espace « vert » qui fait l'orgueil de la ville !!!

*Anne-Cécile Catteau
Ferme de Coubertin*

¹ 7 allée Bellevue, St Rémy

3.25. Observation de M. & Mme Laurent LARCHET¹ (3/6/2017)

Nous avons choisi la ville de St Rémy lès Chevreuse pour sa qualité de vie et son environnement de verdure.

Je suis très inquiète par rapport à ce projet qui bétonne à tout prix. Nous habitons en bordure de l'ancien terrain EDF et nous ne tenons pas à avoir comme vue 350 logements sociaux de plus de 13 m de hauteur. De plus prévoir une cour en hauteur dans une école primaire et maternelle me semble une aberration en plein milieu du parc de la vallée de Chevreuse.

Nous sommes contre le projet de suppression du petit parc des écoles, lieu convivial, d'échanges et lieu de diverses manifestations culturelles (kermesse paroissiale, salon des potiers etc...). Nous ne voulons pas d'un espace minéralisé, qui plus est avec une rue traversante.

Il y a trop de circulation et de nuisances sonores à St Rémy. Les voitures roulent trop vite et rien n'est fait pour la sécurité des piétons (trottoirs trop petits, en mauvais état etc.).

M. Mme Laurent Larchet

3.26. Observation de Florence RAUD² & Franck BOUVET³ (3/6/2017)

Nous avons choisi St Rémy lès Chevreuse pour son calme, son cadre verdoyant. Nos enfants ont été et sont encore à l'école de St Rémy et s'y plaisent. Quand ils sortent ils retrouvent leurs camarades au parc, protégé de toute circulation. Nous ne voulons pas que cela change. Nous ne voulons pas d'une urbanisation à l'excès avec la construction d'immeubles à profusion.

Par contre il faut régler les problèmes de stationnement et de circulation tout en conservant le cadre verdoyant et rural de St Rémy.

Donc Non au projet.

Florence Raud x Franck Bouvet

PS : les enfants s'y opposent également

3.27. Observation de M. Xavier BUSSENAULT (3/6/2017)

Observations de Xavier BUSSENAULT, habitant 23 rue de l'étang 78470 St-rémy-lès-Chevreuse, le 3 juin 2017 à 10h40.

Bien que n'étant pas opposé au projet de densification du centre ville, plusieurs points du projet actuel ne me semblent pas acceptables.

1. Pourquoi réduire l'espace alloué aux écoles ?

Imagine-t-on nos enfants jouer dans une cour située à l'étage et entourée de mur et de grillage anti-escalade ? C'est une régression du cadre de vie de nos enfants.

¹ 23 bis avenue du général Leclerc, St Rémy

² 22 rue de la Paix, St Rémy

³ Difficile à lire, peut-être faut-il lire « BONNET »

2. *La suppression du petit parc des écoles en centre ville n'est pas acceptable. C'est un lieu d'échanges à la sortie des écoles.*
3. *Le projet semble réduire drastiquement le nombre de places disponibles en centre ville. Cette réduction, légitime, doit impérativement être compensée par la création de places additionnelles en souterrain ou en périphérie, ce que le projet ne semble pas prévoir.*

Sur la forme, l'accueil des habitants aux réunions de concertation doit être amélioré. Le registre n'était pas disponible, il m'a fallu insister pour y avoir accès.

3.28. Observation de M. R. DROUSSENT¹ (3/6/2017)

REMARQUES SUR LA REVISION DU PLU

A la lecture des différentes pages des documents relatifs à la modification du PLU de Saint REMY lès CHEVREUSE, nous pouvons relever des intentions, des idées, des affirmations... dont voici quelques exemples pris au hasard :

- L'aménagement de la commune doit répondre aux besoins d'espace, de nature et d'intimité des habitants, tout en étant moins consommateur d'espace.*
- Valoriser la nature comme marqueur de l'identité et des paysages de la ville et des quartiers.*
- Développer un centre-ville fonctionnel et facile d'accès, en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes.*
- Valoriser les abords de l'YVETTE*
- Traiter l'espace public de façon à apaiser le trafic automobile sur l'ensemble de la ville, voire dissuader le trafic de transit*
- Préserver le maillage d'espaces verts en ville.*
- Préserver et mettre en valeur les rivières et leurs abords.*
- Préserver les berges de l'YVETTE de toutes formes d'urbanisation.*
- Prendre en compte les risques d'inondations*
- Développer les itinéraires et aménagement en faveur des piétons et des vélos.*
- Les espaces verts du centre - ville servent de liaisons entre différentes parties du centre et le jardin public relie la place de l'Eglise, cœur du village, au secteur des écoles (Il est à remarquer qu'à la page 68 il est signalé la présence d'un plan d'eau central disparu depuis au moins 6 ans sous l'ancienne municipalité.*
- Valorisation de la présence de l'eau et notamment des berges.*
- La prise en compte du jardin public, derrière l'Eglise, comme aire de jeux*
- Etc, car l'on pourrait en rajouter des pages.*

Par ailleurs si cette révision a fait l'objet de différentes réunions et ateliers de discussions, il n'a jamais fait état du PROJET DE CENTRE VILLE aux cours de celles - ci. Ce n'est qu'à la

¹ 42 rue Bossuet, 78470 St Rémy lès Chevreuse

dernière réunion à BEAUPLAN que ce projet a été évoqué rapidement quelques instants avant la clôture de la réunion.

Or ce projet fait l'objet de quelques remarques tant au point de vue du respect des déclarations, qu'au point de vue de sa réalisation par la dangerosité de sa mise en place et voire de son inefficacité.

En effet la création de la nouvelle voie routière traversant l'YVETTE est dangereuse pour la sortie de classes des enfants : actuellement la rue des Ecoles étant en cul de sac, pour la circulation automobile au niveau de la sortie des bâtiments scolaires, favorise une sortie des enfants en toute sécurité. La construction envisagée se trouvera en plein milieu de la rue des Ecoles alors utilisée par des véhicules (voitures, camions, motos, vélos) en transit de MILON et CHEVREUSE (Avenue du Gai LECLERC) vers la gare, LIMOURS ou PARIS. Cette nouvelle construction, de deux étages (donc plus dangereux pour la circulation interne des élèves) abandonnera donc la vue de la cour de récréation par les élèves sur l'YVETTE (voir les canards) par des murs ou des grillages (voir cours de récréation en étage) afin de séparer les niveaux scolaires. De plus cette nouvelle voie débouchera place de l'Eglise. Elle aura donc priorité sur les véhicules venant de la Place du 14 juillet, mais en allant vers celle-ci elle perd sa priorité sur la circulation venant de la gare. Or ceux qui viennent de la gare laissent la priorité à ceux venant de la rue CHESNEAU (car il n'y a pas de panneaux signalant l'interruption de priorité), mais ceux de la rue CHESNEAU ont un panneau leur imposant de céder le passage ! Et ceux venant de la nouvelle voie devront céder le passage à ceux venant de la gare ?? Il faudra être là entre 7 et 9 heures !

Cette modification détruit le poumon vert, central et sécurisé de St. REMY sans parler de son lieu de rencontre pour les enfants et leurs parents, les temps de rencontre (Salon des Potiers, Manèges, Monument aux Morts) Ce dernier sera reporté où ? Comme le calvaire place de l'Eglise relégué en fond de jardin du presbytère par une municipalité précédente ! On nous propose le jardin de la mairie : Mais les parents ne vont pas aller de la rue des Ecoles à la mairie pour rester une demie heure avec leurs enfants, d'autant plus que les allées de ce parc sont encombrées par les véhicules des employés de mairie.

Ensuite : Construction de locaux commerciaux ? Il y en a 3 vides depuis des années. Une enquête a-t-elle été faite pour savoir le type de magasins à créer ? Or le problème du commerce à St. REMY est le stationnement ! Or le projet envisage la réduction du parking du stade, de la suppression de 2 parkings de la mairie ;

Construction de nouveaux logements dans une zone inondable, bouchant la vue et le transit piétonnier le long de l'YVETTE. Et où seront les parkings des logements ?

Financièrement a-t-on chiffré le coût de cette nouvelle voie et de ses à-côtés, sans parler du nouveau bâtiment scolaire ?

Quant au reste il y aurait beaucoup à dire car l'on envisage toujours de grands projets qui dans le temps défigurent la ville alors que l'entretien (des trottoirs inexistantes et mal entretenus) courant et régulier redonnerait un aspect plus agréable. Il n'y a qu'à voir autour de nous : GIF et CHEVREUSE.

En un mot du BLA- BLA, dont on ne tient pas compte lors de la concrétisation des faits, mais rien à l'écoute de la population, de réfléchi, de chiffré sinon la volonté de mise en valeur, une fois de plus, par une municipalité de son pouvoir.

R. DROUSSENT

3.29. Observation de M. Mme Maxime et Lu PENNEQUIN¹ (3/6/2017)

(Parents d'une enfant de 11 ans)

Ce projet suscite de notre part un grand mécontentement pour les principales raisons suivantes :

- *Absence d'une véritable concertation avant l'élaboration du projet détaillé (pas d'information dans le journal municipal entre autres).*
- *Manque de clarté du projet :*
 - *Plan du projet peu clair, même pour des Saints Rémois anciens*
 - *Pas de présentation plan actuel / comparaison projet d'aménagement*
- *Création de nouvelles voiries routières dont on peut douter qu'elles vont désengorger la circulation et qui vont passer près des écoles*
- *Construction de nouveaux logements collectifs sans parkings suffisants, qui vont renforcer les problèmes de circulation*
- *Suppression de l'endroit le plus convivial de la ville : le parc au bord de l'Yvette, très apprécié des enfants*
- *Pourquoi détruire l'école Jean-Jaurès ?
Ne pourrait-on pas rénover ?*
- *Suppression de places de parking à court terme sans être sûr que de nouvelles seront créées.*
- *Enfin, quid du financement de cette opération alors que la commune et le département sont très endettés ? Les impôts locaux ont déjà beaucoup augmenté depuis 3 ans.*

3.30. Observation de Mme Jacqueline LASSAGNE² (29/5/2017)

Refus du Projet par Mme LASSAGNE Jacqueline

St Rémoise depuis 30 ans, le suis scandalisée par ce projet.

- *Groupe scolaire exigü = cours de récréation en étage comme dans Paris ! Pas de budget et pas de solution entre démolition et construction pour l'accueil des enfants.*
- *350 nouveaux logements = minimum 700 véhicules en plus et rien pour parking car zone inondable.*

¹ Orthographe douteuse car nom peu lisible

² 54 bis rue de Limours, St Rémy

- Pourquoi minéraliser le parc de l'église, poumon du centre ville, zone sécurisée pour le trajet des enfants.
Deux nouveaux carrefours = circulation impossible.
- Réduction des parkings et suppression des parkings de la mairie = mort des commerçants (pharmacie et autres)
- Le nouveau PLU veut un St Rémy moins urbanisé alors que le projet prévoit 350 nouveaux logements = contradictoire
- La population est vieillissante = besoin de parking pour aller au centre.
- Actuellement je travaille sur Gif et je fais tout le tour de St Rémy pour éviter le centre et carrefour de la gare !!
- Tous mes collègues et amis qui résidaient ici ont quitté St Rémy pour les communes limitrophes.
- Les ventes de maisons se multiplient : actuellement tout est à vendre dans ma rue.
- En conclusion, je ne financerai pas ce projet, je quitterai St Rémy avant.

SCANDALEUX HONTEUX A PROSCRIRE

3.31. Observation de M. Gilles GOMÈS de REÏS¹ (3/6/2017)

*Non à une grande partie du projet en particulier pour le centre de St RÉMY lès Chevreuse
Par Monsieur GOMÈS de REÏS Gilles, 7 rue de la digue à St RÉMY.*

Saint Rémois depuis 1968, j'ai vu peu à peu se dégrader l'environnement de St RÉMY, sous de fallacieux prétextes de modernité, de progrès social, voire d'air du temps ...

Je pense que ce projet est une pâle copie du « GRAND-PARIS » car faire de St RÉMY un « GRAND- St RÉMY » est surtout un projet pour laisser une trace de son passage pour la postérité, d'une grande « URBANISTE » et cela au détriment d'une préservation du cadre naturel du « parc NATUREL ».

De plus ce projet est « MAUVAIS » car il y a un an à peine la plupart de ces projets étaient sous l'EAU et ce n'était pas la première fois, mais apparemment l'information était oubliée.

On nous parle de préserver la nature, mais lors d'un grand projet l'écologie disparaît au profit → du profit, qu'il soit politique, ou, et, financier.

Les dernières élections ont démontré la défiance de la population envers les politiques de tout bord, donc j'espère que cela est pris en compte, et que cette consultation n'est pas un « ALIBI politique » et que le résultat sera pris en compte.

Sur ce, Madame, Monsieur, acceptez mes salutations de citoyen.

¹ 7 rue de la Digue 78470 St Rémy

3.32. Observation anonyme 1 (3/6/2017)

Inquiétudes nombreuses face à ce PLU, réduction des espaces verts, accroissement du trafic routier à proximité immédiate des écoles de nos enfants...

3.33. Observation anonyme 2 (3/6/2017)

Non à ce projet qui va dénaturer St Rémy. Colère d'une famille qui a choisi St Rémy pour son cadre de vie.

3.34. Observation anonyme 3 (3/6/2017)

Nous sommes une famille avec deux enfants, nous sommes arrivés à St Rémy en 2009 et avons choisi cette commune pour son cadre de vie et son environnement rural agréable et calme. Le projet actuel vise à densifier le centre ville d St Rémy et à supprimer les espaces verts qui font l'identité de notre village.

NOUS NOUS OPPOSONS FERMEMENT A CE PROJET et nous mettrons en œuvre tous les moyens possibles pour le bloquer. Nous prendrons dans tous les cas les décisions qui s'imposent lors des prochaines élections municipales.

3.35. Observation anonyme 4 (3/6/2017)

Nous sommes une famille de 4 avec 2 enfants habitant au 12 rue de la République (Nous touchons le parc). Nous sommes venus ici il y a 5 ans, pour profiter de ce parc et de l'environnement.

Nous sommes contre ce projet car nous voulons conserver le vert au centre de St Rémy et surtout, cette route ne permettrait en rien de désengorger St Rémy, vu qu'en arrivant rue de la République, ils tourneront soit à gauche vers le rond-point du 14 juillet qui bouche parfois, soit à droite vers la zone qui bouche aussi.

3.36. Observation de M. Julien GUENOT (3/6/2017)

Julien Guenot

Subject : PLU SAINT REMY LES CHEVREUSE

- *Contre la suppression du seul parc de jeux et de rencontre des familles et des enfants. C'est le seul lieu sécurisé et convivial à proximité des écoles, de l'église et de la maison de retraite.*
 - *Contre l'accroissement de la densification immobilière, des voiries et de la circulation à l'intersection de l'école, de l'église, du gymnase et du stade de foot.*
 - *Contre la détérioration du cadre de vie des enfants de la maternelle et de la primaire par la réduction de la surface des cours et de l'accroissement des nuisances sonores par la réunification/superposition des 2 écoles.*
 - *Contre la diminution des parkings aux abords de la gare du stade et des écoles.*
- ➔ *Saint Rémy lès Chevreuse un des villages phare du parc de la vallée de Chevreuse devrait au contraire valoriser son cadre naturel.*

- ➔ Développer les espaces de jeux actuellement limités.
- ➔ Réduire les coûts par la réfection uniquement de l'école primaire actuelle.
- ➔ Augmenter les jeux

3.37. Courrier de Mme Catherine MERMET¹ (1/6/2017)

Alertée par les informations diffusées par les associations de parents d'élèves de la commune, en tant que maman de deux enfants, la lecture du PLU, et plus particulièrement de l'OAP, m'inquiète sur plusieurs points.

L'OAP prévoit en effet que :

- *la rue des écoles soit reliée à la rue de la république et ouverte à la circulation des véhicules, ce qui induira un flux de véhicules journalier important ;*
- *un nouveau groupe scolaire permettant la mutualisation des équipements existants soit créé, accessible par la rue des écoles ;*
- *le parc de l'église soit déplacé et la surface du nouveau parc réduite.*

*N'ayant pas eu le loisir d'étudier en détail le projet, je ne veux pas m'inscrire nécessairement dans une démarche d'opposition systématique et d'exigence de maintien de l'état actuel, mais je considère que ces propositions d'aménagement présentées dans l'OAP représentent **un risque pour les enfants scolarisés à Saint Rémy et une perte de convivialité autour des écoles.***

Aussi, je souhaiterais que :

- *la rue des écoles reste une impasse voire devienne une voie de cheminement réservée aux modes doux ;*
- *si le maintien du parc actuel n'est pas envisageable, la surface du nouveau parc soit adaptée et qu'il soit aménagé afin qu'il puisse conserver son rôle de convivialité :*
 - *permettre aux enfants de continuer à y jouer en toute quiétude et en toute sécurité*
 - *permettre aux parents de continuer à s'y rencontrer à la sortie des classes*
 - *accueillir les familles le week-end, avec une surface suffisante pour que différentes classes d'âge puissent s'y côtoyer sans heurts et sans danger*
 - *continuer à pouvoir accueillir le manège et les animations saisonnières, très appréciées des familles.*

Dans la mesure où ce parc constitue l'unique espace de jeux aménagés du centre-ville, et que ses espaces ombragés sont très appréciés en période estivale, il me semble très important de le préserver ou d'en assurer la substitution sans perte de ses différents agréments.

*Il me semble également que **la sécurité des enfants doit être la priorité absolue** : ouvrir à la circulation une route passant devant l'école et les bâtiments hébergeant la cantine, le centre de loisirs etc. me paraît représenter à cet égard une régression par rapport à la situation actuelle, somme toute très pratique : les parents peuvent stationner sur le parking du stade, et accompagner leur enfant à pied à l'école, sans tous les inconvénients et les risques évidents*

¹ 4 chemin de la Butte des Buis, St Rémy

constitués par un dépose minute devant l'école, les dépassements aléatoires d'automobilistes impatientes non concernés par l'école, les traversées d'enfants etc.

En espérant que ces observations retiendront votre attention, je vous adresse mes cordiales salutations.

Catherine MERMET

3.38. Courrier de la Résidence du Moulin (6/6/2017)

Les Copropriétaires de la Résidence du Moulin St-Rémy-lès-Chevreuse, 6 juin 2017

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la révision du PLU, nous, copropriétaires de la résidence du Moulin, nous opposons unanimement au projet de création de l'emplacement réservé numéro 12, ayant pour objectif d'annexer 272 m² de jardins, sur trois lots de la copropriété au profit de la commune de Saint Rémy-lès-Chevreuse (cf. annexe 1).

Ce projet d'emplacement réservé, qui se situe sur la parcelle cadastrée AV01-123 en zone UR, abritant une résidence privée de 18 maisons, soumise au régime de la copropriété, est en contradiction avec les conclusions du Bilan de la concertation avec le public.

En effet, ce bilan fait apparaître :

- Dans son 1er point de conclusion
Préserver les quartiers résidentiels des zones UR et UH (éviter les divisions parcellaires, conserver le cadre de vie, respecter les typologies bâties...).

La proposition d'annexer le jardin de trois résidents pour créer un chemin dont la nature et la justification ne sont pas précisées, nous paraît être en totale contradiction avec la première conclusion du bilan de la concertation qui fixe comme objectif de conserver le cadre de vie des quartiers.

Avec la création de ce chemin, le cadre de vie de la résidence et de ses 18 familles s'en trouverait bouleversé.

- Dans le 2^{ème} point de conclusion
Et Préserver le paysage identitaire de la commune (maintien des grandes entités naturelles et agricoles, du paysage urbain verdoyant dans les quartiers...).

La création de ces 272 m² de chemin nécessiterait l'abattage de nombreux arbres dont un araucaria de plus de 40 ans.

Nous rappelons à cet égard que notre résidence est située à moins de 500 m du château de Coubertin et que l'abattage des arbres est soumis à autorisation dans le cadre de la loi de 1913 sur la protection des monuments historiques.

« Un périmètre de protection est défini dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument historique. Dans cette zone, l'abattage d'arbres est soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France ou du préfet. ».

Il nous semble donc important de vous signaler ce point de vigilance.

La création de ce chemin porterait également atteinte à l'un des sites d'intérêt écologique de la charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, et notamment le site de biodiversité remarquable constitué par le secteur du Ru du Montabé qu'il convient de

protéger (voir en page 178, 179 et 180 du rapport de présentation). Il dégraderait l'écosystème des canards sauvages, hérons, hérissons, écrevisses et autres petits animaux vivant en paix à cet endroit. (cf annexes 2 et 2 bis).

- Dans le 3ème point de conclusion de la concertation il est mentionné

Favoriser les déplacements doux et valoriser les cours d'eau, en permettant notamment l'aménagement de cheminements piétons et cyclables, en particulier le long de l'Yvette.

Dans le nouveau projet proposé il n'est question d'aucun chemin en bord de l'Yvette mais d'un chemin en bord du ruisseau du Montabé, qui s'il est parfaitement entretenu côté résidents, ne l'est pas du tout côté domaine public. Commençons donc par entretenir et valoriser l'existant.

Nous attirons à cet égard votre attention sur les nombreuses crues du ru du Montabé ces dernières années, qui nécessiteraient des ouvrages conséquents afin d'assurer la sécurité des promeneurs si ce chemin devait être créé (sans même évoquer le coût de ces aménagements pour les St-Rémois, avec la nécessaire construction d'une passerelle pour franchir le ru du Montabé).

Nous rajouterons les éléments suivants :

Le quartier du lac est très bien desservi par les trois routes existantes (la rue de l'Etang, la rue de la Digue et la rue des Molières). On ne peut donc pas justifier la création de ce chemin par la nécessité de désenclaver ce quartier (cf annexe 2 ter).

On pourrait également imaginer à moindre coût un marquage au sol pour réserver une piste cyclable et ainsi privilégier le vélo plutôt que la voiture.

Relier des quartiers entre eux a du sens, et c'est déjà le cas entre le quartier du centre-ville et le quartier Beauséjour, par le biais de la piste cyclable. La liaison au sein d'un même quartier est pour le moins superflue, dans une commune où il y a déjà tant à faire par ailleurs.

Enfin, ce projet affecterait lourdement les trois lots concernés (lots 10, 11 et 12), de la résidence du Moulin, dont les jardins privés se verraient amputés d'environ 20 % de leur superficie, entraînant ainsi une dépréciation significative de leur valeur.

A ce titre, au regard de l'atteinte grave et pénalisante portée à la consistance de propriétés privées, il est surprenant de constater qu'aucune justification d'utilité publique concernant l'aménagement de ce chemin (objectif final de la création de l'emplacement réservé), n'est mentionnée dans les documents consultables dans le cadre de l'enquête publique.

CONCLUSIONS

Comme démontré, ce projet est en contradiction avec les points principaux du bilan de concertation et nous ne voyons dans celui-ci aucune demande précise et motivée qui justifie cette ouverture de chemin comme poursuivant un objectif d'utilité publique, notamment au regard de l'atteinte portée à des propriétés privées.

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir émettre une réserve concernant le projet de révision du PLU, qui porterait création d'un emplacement réservé de 272 m² sur des terrains privés (n°12 sur le plan de zonage) au bénéfice de la commune.

M. et Mme Bachelard (06 07 83 19 36), M. et Mme Carret (06 13 26 68 05) et M. et Mme Dubois (06 60 88 79 07), restent à votre disposition pour vous fournir toute précision complémentaire ou organiser une visite des lieux si vous l'estimez souhaitable.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente requête et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Les 18 copropriétaires de la Résidence du Moulin (signatures regroupées à l'annexe 3).

3.39. Observation de Clotilde POUJADE¹ (6/6/2017)

J'aimerais tellement que St Rémy développe enfin son potentiel de ville verte aux portes de Paris !

Nous pourrions en faire une ville piétonnière en matière d'écologie, de verdure, de protection de la nature...

Je suis consternée que l'on veuille encore bétonner, que l'on veuille encore étouffer la nature au profit des voitures !

NON à ce projet désastreux du point de vue écologique !

NON à ce projet désastreux du point de vue esthétique !

NON à ce projet désastreux du point de vue de la cohésion sociale !

Clotilde POUJADE

3.40. Observation de Michelle TANGUY² (6/6/2017)

J'ai lu et ai eu beaucoup de difficultés à comprendre l'intérêt du projet et encore plus de difficultés à le déchiffrer.

Pourquoi supprimer le jardin public où les enfants peuvent courir SANS DANGER ?

Pourquoi prévoir une ouverture à la circulation entre la rue des écoles et le centre ville ?

Pourquoi prévoir une école avec une cour en hauteur ? Quid des enfants handicapés ?

On veut préserver les espaces verts mais en même temps il y a des travaux INTERMINABLES dans la ZNIEFF !!

On veut préserver le calme et la tranquillité mais on prévoit des voies de garage supplémentaires autour de la gare avec des trains qui potentiellement resteront sous tension toute la nuit !!

En tant que St Rémoise installée depuis plus de trente ans, je regrette la dégradation de notre ville et ne suis pas favorable au(x) projet(s) proposé(s).

Michelle TANGUY

3.41. Observation de Dominique GUEDENEY³ (6/6/2017)

Les objectifs du PLU sont passionnants, mais je ne comprends pas tout :

Le point le plus incompréhensible est la suppression du parc de l'église. Le conserver ne change rien aux objectifs du PLU, et il n'y a aucun besoin d'une voie apaisée à ce niveau !

Le parking de la mairie est peut-être gênant visuellement, mais beaucoup moins que l'odeur nauséabonde de la mare. Suggestion pas chère : nettoyer !

¹ 33 rue Pierre Curie

² 3 sente d'Etoux

³ 5 sente d'Etoux

*Supprimer les places de parking, c'est empêcher les St Rémois de venir en centre-ville.
Comment vous allez dynamiser le quartier sans voiture ?
Comment allez-vous canaliser le flot de voitures qui traversent Saint-Rémy ?*

*Avant toute action, il faut créer de nouveaux parkings pour la gare.
Et ensuite créer les liaisons modes actifs et l'aménagement des berges vers Chevreuse et Gif.
Le reste est moins urgent, et surtout pas l'augmentation des voies de garage RATP.*

Dominique GUEDENEY

3.42. Observation de M. Thomas CANIARD¹ (7/6/2017)

J'aimerais vous faire part de mon désaccord quant au projet de suppression du parc des écoles (remplacé par une place minéralisée et un ersatz de mini-parc) et celui de fusion des écoles primaire, maternelle, du centre de loisirs, du RAM, et de la restauration.

Le parc attenant aux écoles est un espace fraternel, de lien social, fréquenté quotidiennement par des dizaines d'enfants et de familles. Il est aberrant de penser à le supprimer. Il est l'un des rares lieux (le seul ?) du centre-ville ayant une identité marquée, lieu d'échange entre St-Rémois, lieu de vie. Le réduire, amenuiser la végétation, l'entourer de routes et d'immeubles : dans quel but ??? Nous avons besoin de ce parc !

Le projet de fusion des écoles m'inquiète également car il propose, dans un souci de gain d'espace, de superposer écoles maternelle et primaire sur plusieurs niveaux. Si l'idée est pertinente pour des villes densément peuplées, dans un tissu urbain où la place manque, elle est absurde dans une commune aux portes du Parc Naturel de la vallée de Chevreuse. Comme l'immense majorité des habitants, nous avons choisi de nous installer à St-Rémy en raison de son caractère à mi-chemin entre la ville et la campagne. Nous apprécions l'espace offert aux enfants, dont ils ont grand besoin à cet âge. Par ailleurs, en tant qu'enseignant, je peux attester du bruit, et de la perte de temps occasionnés par les escaliers et l'accumulation des niveaux, sans compter la fatigue. Pourquoi confiner tant d'enfants sur cet espace restreint ? Le projet de cour à l'étage pour les enfants de primaire n'est-il pas en opposition complète à l'identité de la ville de St Rémy ?

Enfin, pourquoi construire tant de bâtiments en centre-ville ? Le centre a besoin d'espaces verts où les gens peuvent échanger, de commerces et de lieux de culture. Contrairement à la politique de communication affichée par la mairie, aux contre-vérités proférées (je cite, c'est sur le panneau d'exposition de cette même salle : « 1/ Ville de proximité, au service des habitants. 2/ Ville verte et agréable, valoriser la nature comme marqueur de l'identité), ces projets vont à l'encontre des désirs des habitants et de l'identité de la ville.

Merci de votre aide et de votre écoute.

Thomas CANIARD

3.43. Observation de Mme S. KHARCHENKO² (24/7/2017)

Après avoir lu le PLU, je suis préoccupée par plusieurs points :

¹ 4 avenue Chauveau, St Rémy

² 5 allée des peupliers, Saint-Rémy

- *Concernant la sécurité des enfants devant aller au parc en traversant la rue à la sortie de l'école : la rue prolongée complique plus de circulation,*
- *Concernant la diminution de cet espace de convivialité très apprécié de tous qu'est le parc. Celui du nouveau PLU est vraiment tout petit pour tant d'enfants et de parents. Et celui de la mairie est plus loin,*
- *Concernant les stationnements : nous vivons à la Guieterie avec nos 5 enfants, et les espaces de parking diminués me préoccupent : n'aurons-nous plus accès au centre ville faute de place de stationnement ? Les parkings sont déjà saturés, notamment le mercredi qui est un jour de marché + d'école. Comment ferons-nous pour déposer les maternels dans leurs classes si nous n'avons pas de place ? le dépose-minute me paraît trop petit pour cela et ne correspond pas à ce besoin. St Rémy est une commune à la surface étendue : les circulations douces ne suffiront pas.*
- *Concernant l'école : des places pour les habitants des nouveaux logements sont-elles prévues en nombre suffisant pour les accueillir ? Cet espace est assez restreint, même avec la cour à l'étage ...*
- *Les nouveaux logements sont en zone inondable : prévoyez-vous des parkings souterrains pour ces bâtiments, où risquent de se reproduire les dégâts liés aux inondations ? Où gareront-ils leurs véhicules ?*

Les nombreuses propositions faites sont intéressantes, et les projets riches, néanmoins les points énoncés soulèvent des inquiétudes, pour lesquelles nous n'avons pas de réponse à apporter.

Comptant sur votre attention et vos réflexions, nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

S. Kharchenko

3.44. Courrier de M. & Mme Jean & Marie-Claude AUBERT¹ (9/6/2017)

Nous avons signé la pétition contre la réalisation de ce projet.

Conscients que cette procédure est insuffisante, nous venons par la présente vous faire part des remarques qui nous conduisent à nous opposer à ce projet :

- Le remplacement du Parc de l'Eglise par une place minéralisée et bétonnée (pavés autobloquants), dans une zone inondable, relève d'une ineptie totale. Lors des inondations du 31 mai dernier à St Rémy, Madame le Maire déclarait dans le journal municipal n° 14 de l'été 2016 qu'il fallait « **retenir cette leçon et travailler avec détermination pour éviter que ne se renouvellent les impacts désastreux de ce type d'évènement naturel** » -dixit- Avec l'adoption de ce PLU, les impacts d'une nouvelle catastrophe naturelle seraient amplifiés.
- la création d'une route de déviation pour engins motorisés, allant de la rue des Ecoles à la rue de la République, en passant par le monument aux morts, mettra dans un tel contexte, en grand danger la sécurité des enfants. Où est le sens des responsabilités des élus ?
- Cette même création entraînerait la disparition de ce parc convivial du centre ville, très utilisé par les habitants de toutes générations de Saint Rémy lès Chevreuse.

¹ 13 avenue d'Assas, Saint-Rémy

Où sont passées les promesses de campagne de Mme Le Maire qui promettait de préserver « le rapport privilégié que St Rémy avait avec la nature, afin que les espaces verts de centre- ville ne se rétrécissent pas comme une peau de chagrin » - dixit-

Ce sont les principales raisons pour lesquelles, nous nous opposons fermement à la mise en place d'un tel PLU, contraire à tous points de vue à l'intérêt général des St Rémois.

Par la présente, nous tenions à vous faire part de nos remarques et vous prions de bien vouloir les prendre en considération dans le compte-rendu de votre enquête.

Nous demandons que le projet soit modifié avant toute présentation au vote du PLU :

- la rue des Ecoles doit rester en impasse, pour la sécurité et le bien-être des enfants,
- et l'espace vert du Parc de l'église, doit rester lieu de rencontre convivial, dans l'esprit du PNR et dans le respect des conditions mises par la famille de Coubertin lors de la donation des terrains à la commune.

3.45. Courrier de Mmes Marie-Madeleine & Dominique LELONG¹ (9/6/2017)

Nous ne comprenons pas la logique ni l'utilité de la création de l'emplacement réservé numéro 12 dans le cadre de la révision du PLU et en conséquence nous nous y opposons pour les raisons suivantes:

- 1) *La rue du Moulin, dans sa portion considérée, est une minuscule impasse, il suffit d'un ou deux stationnements sauvages pour la bloquer. Elle est complètement inadaptée à des flux massifs de personnes. Par ailleurs le lotissement est déjà quadrillé de nombreuses voies.*
- 2) *On ne comprend pas quelle serait l'utilité de relier cette rue au terrain de tennis qui n'est aucunement enclavé, déjà bien desservi par une route large, et qui bénéficie en plus d'un parking.*
- 3) *Le ru du Montabé sur la centaine de mètres en question est très encaissé, avec des variations de niveaux, de grands murs de digue et ne se prête pas du tout à un cheminement touristique.*
- 4) *Cette zone est très régulièrement inondée par des crues aussi soudaines que dangereuses: la rivière peut monter de plus d'un mètre en une heure lors de gros orages avec un courant très violent.*
- 5) *Il faudrait par ailleurs envisager au bout du chemin prévu la construction d'un pont au dessus d'un coude de rivière. Pont dont l'un des piliers s'appuierait sur une berge instable en recul régulier.*
- 6) *L'établissement d'un pont à ce niveau nécessiterait également la destruction d'arbres stabilisateurs de la berge, ce qui aggraverait l'érosion, ainsi que d'une haie épaisse établie comme écran anti-bruit (en rapport avec les nuisances sonores des tennis). Par quoi remplacer cet écran anti-bruit?*
- 5) *Avant l'établissement de cet écran végétal, cet endroit proche de la gare mais assez retiré était le lieu de divers trafics. On y retrouvait régulièrement des joints, des*

¹ 8-10 rue du Moulin, Saint-Rémy

seringues et des déchets en tous genres. Il servait en outre de toilettes sauvages (humaines et canines) et c'était le point d'entrée d'intrusions diverses. Aucun riverain ne souhaite le retour à la situation antérieure.

6) Actuellement cette zone est le refuge d'une petite faune de bord de rivière (martins-pêcheurs, canards, poules d'eau, bergeronnettes, hérons, hérissons, chauves-souris (colonie de pipistrelles), libellules, poissons..) protégée par les riverains (Refuge LPO, zone sans pesticide, participation à des actions de recensement de chauves-souris, couples d'oiseaux nicheurs, papillons, lucioles).

Le trafic, les divagations prévisibles de chiens non tenus en laisse - comme on en voit régulièrement au lac de Beauséjour, occupés à la chasse aux canards et poules d'eau sous l'oeil attendri de leurs maîtres - la pollution lumineuse nocturne si le chemin est éclairé la nuit, vont porter atteinte à cette faune.

7) D'autant que dans cette zone, le Montabé est déjà accessible au public sur sa berge droite sur quasiment toute sa longueur, du bord de la digue, au pourtour du terrain de tennis, le long du parking, le long du lac et dans le petit parc adjacent, le tout à 5 min à pied du RER. Les St Rémois ne sont donc pas privés d'accès à la rivière à cet endroit au moins.

8) Cette décision dont personne n'a compris l'utilité ni la rationalité, n'a fait l'objet d'aucune information ni concertation avec les riverains. Elle semble avoir été prise par des personnes ne connaissant pas la topographie du lieu et qui se sont contentées de tirer un trait sur une carte.

9) Des kilomètres de berges ne sont pas entretenues à St Rémy (Yvette, Rhodon et Montabé) quand elles ne sont pas couvertes d'espèces invasives (ex: renouée du Japon dans tout le centre ville).

Pour ce qui concerne le quartier Beauséjour, l'état calamiteux des trottoirs est à l'origine de nombreuses chutes et en pratique les riverains marchent souvent sur la route.

En tant que résidentes et contribuables st rémoises nous souhaiterions que les moyens financiers de la commune soient consacrés en priorité à la résolution cje ces problèmes d'intérêt général.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces quelques remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur en l'assurance de nos salutations distinguées.

*Mme Marie-Madeleine Lelong
Mme Dominique Lelong*

3.46. Observation de M. Claude de MECQUENEM¹ (3/6/2017)

Objets: Remarques concernant le projet d'aménagement du centre-ville

Points négatifs :

¹ 30 rue Raspail, Saint-Rémy

- *Rassembler les deux écoles (maternelle et primaire). Promiscuité accrue des grands et petits, violences, difficultés à maintenir une surveillance efficace*
- *Minéraliser l'actuelle place devant les écoles, pourquoi ? Perte d'espaces verts au profit d'une non convivialité alors que nous sommes dans un parc naturel régional*
- *Cour de récréation en hauteur espace minéral encore pour les enfants...*
- *Concentré sur un dépose minute tous les parents embouteillages garantis le matin et le soir*
- *Destruction de Saint-Exupéry : perte de la beauté du site et du contact avec la campagne pour les enfants et les enseignants. Pourquoi ne pas améliorer l'existant à moindre coût et mettre en place plus de jeux pour enfants ?*
- *Création de routes à proximité des écoles = danger pour les enfants qui par définition se déplacent dans tous les sens sans faire particulièrement attention aux voitures...*
- *Suppression d'une partie des parkings = problèmes pour les usagers du RER qui doivent garer leur véhicule à proximité...*
- *Améliorer les parkings actuels avec plantation d'arbres serait une meilleure option*

Claude de Mecquenem

3.47. Courrier de M. & Mme VERGNAUD¹ (30/5/2017)

Objet : Observations sur l'OAP contenu dans le PLU

Monsieur,

En tant que parent de Camille et Bastien, la lecture du PLU et plus particulièrement de l'OAP, m'inquiète sur plusieurs points.

L'OAP prévoit que :

- *La rue des écoles soit reliée à la rue de la république et ouverte à la circulation des véhicules, ce qui induira un flux de véhicules journalier important.*
- *Le déplacement et la diminution de la surface du parc de l'église.*

*Nous pensons que ces propositions d'aménagement présentées dans l'OAP représentent **un risque pour nos enfants et une perte de convivialité autour des écoles.***

Aussi nous demandons :

- *Que la rue des écoles reste une impasse voire devienne une voie de cheminement réservée aux modes doux,*
- *Que la surface du nouveau parc ait une surface au moins équivalente à la surface actuelle du parc de l'église.*

¹ 3 rue de la République, Saint-Rémy

3.48. Observation de M. Henry BOVY (13/6/2017)

EVOLUTION DE LA MARGE D'ISOLEMENT DES FACADES AVEC BAIES DEPUIS 1955
ENTRAINANT VUE DIRECTE SUR LE FOND VOISIN CREANT INDISCRETION
version 4 février 2009 pour PLU & associations
Exemple de problématique créé par le PLU arrêté le 4/12/08

- La marge d'isolement (D) est la distance réglementaire minimale entre la façade et la limite séparative (LS) des fonds. Elle est aussi définie par la hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit (He)
- La hauteur maximale autorisée du bâtiment (H) est par rapport au niveau moyen du sol naturel
- Le nombre de niveau est symbolisé par (R+...) ou le 1^{er} étage du permis n°78-7976 est un COMBLE.
- Selon déclaration CERFA n° 50014(*), est considéré comme niveau tout plancher présentant de la SHOB et/ou SHON, y compris COMBLE et SOUS-SOL, confirmé par la jurisprudence (pages 40-46 pièce n°11)

Dimensions en m

Document applicable	Date de	D ou He	H	R +....
PADOG	1955	D ? He ?	?	?
PDUI	arrêté 17/04/59	8 He ?	?	?
POS 76	application 23/06/76	8	12	R + 1 étage
POS 87	approbation 21/05/87	5	10	R + 1 + Comble
POS 91	Arrêté 28/09/90 publication 30/04/91	5	9	?
Projet PLU	2017	5	9	?

Reçu URBA
13.06.2017

Le POS applicable de 1978 précise COMBLE (sans S)
L'évolution de la hauteur montre que l'Administration a eu comme souci de réduire celle-ci dans la zone du RHODON de 12 à 9m de 1976 à nos jours.

A 9m de hauteur, il ne peut y avoir 4 niveaux aménagés créant SHOB ou/et SHON.

Mais anciennement, l'article UE 10, en page 23 du PLU arrêté le 4/12/08, mentionne pour tout zone:

« La hauteur totale des constructions ne peut excéder 9m.

Dans le cas de terrains à forte pente (?), cette hauteur sera portée à 11m. Cette hauteur sera prise au niveau le plus bas de l'emprise de la construction.

Pour les bâtiments annexes cette hauteur sera limitée à 5m.

Les buttes de terre pour masquer les surélévations du rez-de-chaussée sont interdites »

1 Exemple du risque créé par le nouvel article UE10 du PLU (du PADD de 1999):

- voir, selon dossier transmis à DDE & Mairie, le plan d'un bâtiment de près de 11m de hauteur comportant 4 niveaux, avec vues directes à partir des VELUX en toiture au 2^{ème} comble, dont le « clair de vue » est à 9,5m du sol moyen naturel, créant INDISCRETION sur tout le fond voisin...surplombé.

Ajout de texte pour le nouveau PLU 2017

Le nouveau projet soumis à enquête publique depuis le 22 juin 2017, montre une même possibilité de surplomb si la hauteur en terrain incliné peut atteindre 11 m !

La question se pose de savoir pourquoi le PLU laisse une telle possibilité d'indiscrétion de voisinage ?

HBovy 10-06-17 dépose le 13/06/17 au service de l'urba
même Mairie de St Remy après confirmation ?
par M^{me} Feuquet, le 12/06/17.

1
annexé à pièce (1) déposée le 13/06/17
au Service de l'urbanisme de la mairie
de Feuguette pour prise en compte enquête PLU
Livres « noir » sur les PB créés par les incivilités du voisinage

Les documents suivants :

1

EVOLUTION DE LA MARGE D'ISOLEMENT DES FACADES AVEC BAIES DEPUIS 1955
ENTRAINANT VUE DIRECTE SUR LE FOND VOISIN CREATANT INDISCRETION
version 4 février 2009 pour PLU & associations
Exemple de problématique créé par le PLU arrêté le 4/12/08

2

Historique des problèmes de voisinage créés par les différents propriétaires du 49 avenue Hoche 78470 - St
Rémy-lès-Chevreuse

3

Mémoire concernant le bornage amiable du terrain de Mme Bovy
Cadastré AD N°84 n° 47 avenue Hoche, & 52 avenue d'Assas, St Rémy-lès-Chevreuse le 31-12-11

4

Mémoire sur le préjudice de vues directes de Dutatre sur toute la propriété de MM Bovy 52 avenue d'Assas,
St Rémy-lès-Chevreuse, depuis 1991 par ouverture de fenêtres de toiture au 4^{ème} niveau

5

Mémoire sur les occultations variables par rideaux signe d'occupation manifeste, des 2^{ème} combles
aménagés, situés au 4^{ème} niveau du bâtiment du 50 avenue d'Assas, St Rémy-lès-Chevreuse,
période 1991 à nos jours

ont été rédigés pour faire valoir la réalité des faits qui sont :

une situation de litiges de voisinage s'est développée de par les préjudices d'empiètement subis de
MM Dutatre & Pennequin, l'incivilité de nos voisins n'ayant pas voulu participer au bornage amiable, se
montant à :

- o facture N° 10956/01/2008/BW de Nicolas & Expert fonciers s'élevant à : 2290,34 €,
- o travaux de réalignement de la clôture Bovy-Pennequin s'élevant à : 1283,47 €

En outre, de par les POS successifs, les autorités municipales n'ayant pas mesuré les dimensions
des ouvrages en « régime déclaratif » après réalisation, un préjudice de vues directes par 2 fenêtres
de toit ouvertes en 1991, situés au 4^{ème} niveau d'une habitation haute de 10,5m au 50 avenue
d'ASSAS, à 9,5m de « clair de vues », est toujours subi.

Qui plus est, il est montré par 3 planches de photos des occultations variables des fenêtres de
toit que le 4^{ème} niveau est occupé, alors qu'il n'a fait l'objet d'aucune déclaration de SHOB &/ou
SHON !

Signé : MM Bovy 10-06-17

Copie à :
- DDE & service de l'urbanisme, pour enquête PLU
- Me Augereau-Huë
- MM C & P. Bovy



Ci-après les 4 mémoires chronologiques, dans lesquels il y a quelques des redondances textuelles

3.49. Pétition relative à la zone N derrière l'école J. Liauzun (14/6/2017)

Préserver la zone naturelle derrière l'Ecole J Liauzun

La municipalité de St Rémy lès Chevreuse a décidé de remettre en cause la classification de la parcelle de 8000 m² située derrière l'école Jacques Liauzun.

Cette zone est actuellement classée NI Naturelle, le nouveau PLU propose une classification en zone UEc.

Concrètement, cela signifie que cet espace naturel aujourd'hui préservé (terrains de jeux, lieu de promenade) pourrait accueillir demain des bâtiments techniques jusqu'à 10m de hauteur et de la circulation à coté de la sortie de notre école, du centre de loisirs, de la crèche et du gymnase.

Si vous souhaitez préserver cet espace naturel, nous vous invitons à signer cette pétition que nous remettrons en mairie et au commissaire enquêteur le 24 juin prochain.



#	Nom	Ville	Date
1	Landais David	St remy les chevreuse	2017-05-17 05:15
2	Paula Dias	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-05-17 05:18
3	Séverine Landais	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-05-17 05:52
4	STEPHANIE BELLONY	st remy les chevreuse	2017-05-17 06:05
5	Carine Oliveira	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 06:25
6	Fanny Baudry	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 06:38
7	Valérie DELBOS	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-05-17 12:41
8	Karine André	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-17 12:43
9	Philippe Michel	Saint Remy les Chevreuse	2017-05-17 16:34
10	Laurence Fabien Desforges	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-17 18:05
11	STEPHANE GIMENEZ	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-05-17 18:57

12	Nathalie Delion	Saint Remy Les Chevreuse	2017-05-17 19:11
13	Idalina Da veiga	Saint Rémy les chercheuse	2017-05-17 19:20
14	Philippe FABIEN	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-17 19:26
15	Mme PASQUIER	saint Rémy les chevreuses	2017-05-17 19:33
16	Caroline Trollé	Saint Rémy Lès Chevreuse	2017-05-17 19:34
17	Sabrina Borges	St Rémy les chevreuse	2017-05-17 19:43
18	Claire Winther	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 19:55
19	Sandrine Deheuvels	St Rémy les Chevreuse	2017-05-17 20:02
20	Sébastien CASTRIC	Saint Remy Les Chevreuse	2017-05-17 20:04
21	Xavier Bunlon	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-17 20:18
22	Patricia DUMONT	SAINT RÉMY LES CHEVREUS	2017-05-17 20:34
23	Marie-Caroline Le Roy	Saint-Rémy-les-Chevreuse	2017-05-17 20:36
24	Béatrice Gondré	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-17 21:11
25	Emilie Goncalves Rosa	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 21:18
26	Christian Deheuvels	St Rémy lès Chevreuse	2017-05-17 21:31
27	Nathalie Blanchard	78470	2017-05-18 06:26
28	Beatrice Jacquet	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-18 07:11
29	Delphine Réau	St Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-1810:47
30	Stéphanie VUILLEMIN	SAINT RÉMY LES CHEVREUS	2017-05-1811:19
31	Dominique Fourmy	st Rémy lès Chevreuse	2017-05-1815:31
32	Catherine GOLDSTEIN	SAINT RÉMY LES CHEVREUS	2017-05-18 16:39
33	jean-paul rouanet	saint-rémy-lès-chevreuse	2017-05-18 19:23
34	française rouanet	saint-rémy-lès-chevreuse	2017-05-18 19:25
35	FRANCOISE ROUANET	ST RÉMY LES CHEVREUSE	2017-05-1911:56
36	Anna ZENHAKER	Saint Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-20 05:51
37	Sandra BENS	St Rémy les chevreuse	2017-05-20 12:30
38	Christelle Moalla	St Remy les chevreuse	2017-05-20 12:36
39	Etienne GOLDSTEIN	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-20 14:41
40	Véronique Lancelot	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-20 15:13
41	Senay Castrie	St-remy les Cheuvreuse	2017-05-20 16:36
42	Nicolas Jidenko	Saint Rémy lès chevreuse	2017-05-20 16:38
43	Sawako FRANCOIS	St Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-20 16:43
44	Alexandre Francois	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-20 16:53
45	Cécile Roederer	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-20 17:03
46	Gina Simon	Saint Remy les Chevreuse	2017-05-20 22:02
47	Valérie LE BRAS	St Remy lès Chevreuse	2017-05-21 16:41
48	Segolene REGNAUX	ST RÉMY LES CHEVREUSE	2017-05-21 18:43
49	Caroline Fontaine	Saint remy les chevreuse	2017-05-21 20:05
50	Arnaud BELLONY	st remy les chevreuse	2017-05-21 21:04
51	Nathalie Beque	St remy les chevreuse	2017-05-21 21:09
52	Olivier LAROCQUE	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-21 21:20
53	kevin ngo	saint remy les Chevreuse	2017-05-22 06:48
54	Michel DUMONT	SAINTREMYLECHEVREUSE	2017-05-22 06:49
55	Mickael REAU	St Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-22 08:08
56	Stéphanie LEGRAND	Saint rémy les chevreuse	2017-05-22 12:44
57	Laure Duval	Saint Rémy Les Chevreuse	2017-05-23 18:57
58	Séverine Ollivier	Saint-Rémy-les-Chevreuse	2017-05-23 18:57
59	Magalie ROUSSEAU DORIGN	78470	2017-05-23 19:18
60	Séverine Rousseau	Montigny-le-bretonneux	2017-05-24 10:48
61	Valentin Guilnard	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-24 14:18
62	Thierry LEMOINE	Saint-rémy-les-chevreuses	2017-05-25 19:34
63	Isabelle Kaiser	saint remy les chevreuse	2017-05-28 12:10
64	Carole BROZYNA	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-28 18:47
65	Sophie MEBO	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-29 16:41
66	Bruno Boulay	ST Rémy Les >Chevreuse	2017-05-30 17:15

67	Odile Bezin	Saint Remy les Chevreuse	2017-05-30 17:23
68	Pascale HOUILLON	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-30 17:24
69	Philippe LASSUE	SAINTREMYLESCHEVREUS	2017-05-30 17:50
70	Nelly Joncheere	Magny les hameaux	2017-05-30 18:42
71	Thérèse Ferré	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-30 19:04
72	Julien Vassallo	St Rémy les Chevreuse	2017-05-30 19:22
73	Anne Jourdain	St Rémy lès Chevreuse	2017-05-30 19:37
74	Séverine HIAIRRASSARY	SAINTREMYLESCHEVREUS	2017-05-30 19:47
75	Julie NICOLAZO	SAINTREMYLESCHEVREUS	2017-05-30 19:59
76	Pascale Tarrente	Saint remy les chevreuse	2.017-05-30 22:39
77	Jean-Claude Forhan	St Rémy lès Chevreuse	2017-05-31 07:20
78	Dominique Lecume	St Remy les chevreuse	2017-05-31 10:33
79	Joël Sliva	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-31 10:40
80	Alain MICHEL	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-31 11:05
81	Pierre Fertey	Saint Rémy-les-Chevreuse	2017-05-31 12:46
82	Béatrice GEOFFROY	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-31 15:13
83	Daniel CALINAUD	Saint Rémy lés Chevreuse	2017-05-31 16:53
84	Dominique Corbillet	Saint Rémy les Chavreuse	2017-05-31 16:58
85	Josselyne Rodolphe	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-31 17:55
86	Alain Bossu	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-31 19:15
87	JACQUES CAOUS	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-05-31 21:57
88	Jean Pierre PAREY	Saint RÉMY les CHEVREUSE	2017-05-31 22:46
89	Ilinca Martorell	Saint Rémy Lès Chevreuse	2017-06-01 04:24
90	Ghislaine LE GALL	St Rémy les chevreuse	2017-06-01 04:49
91	Gérard LUTIN	Saint Rémy	2017-06-01 06:41
92	Anne sophie Lefebvre	Saint rémy lès chevreuse	2017-06-01 07:16
93	Evguenia CANIARD	Saint-Rémy-les-Chevreuse	2017-06-01 08:06
94	Thierry Lefebvre	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-06-01 08:53
95	GERARD TEISSIER	SAINTREMYLESCHEVREUS	2017-06-01 10:41
96	MARCELLE TEISSIER	SAINTREMYLESCHEVREUS	2017-06-01 10:42
97	Frederique GLORENNEC	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-06-01 12:35
98	joëlle GEOFFROY	saint rémy les chevreuse	2017-06-01 12:36
99	Florence Boutes	St Remy les Chevreuse	2017-06-01 13:32
100	jean-miche! launay	vauhalla	2017-06-01 14:21
101	Guy DESTENAVE	SAINT-REMY-LES-CHEVREUS	2017-06-01 14:21
102	Françoise COURTY	Saint Rémy Lès Chevreuse	2017-06-01 14:37
103	Viviane BALLAND	St Rémy-lès-chevreuse	2017-06-01 14:43
104	Jacques Bresson-	St-Rémy-lès Chevreuse	2017-06-02 13:38
105	Sylviane BEURE	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-06-02 17:23
106	jacqueline Lassagne	st remy les chevreuse	2017-06-03 10:40
107	Boutes Régis	Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Fra	2017-06-03 13:28
108	Sonia Chiret	St Rémy lès Chevreuse	2017-06-03 14:14
109	Thierry FERRE	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-03 19:48
110	Annick Lassue	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-06-04 08:27
111	Marie-Paule BEAUFUME	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-06-04 20:22
112	Venance Mebo	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-04 21:02
113	Béatrice Dussart	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-06-05 10:55
114	Laurent Gallois	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-05 18:05
115	BEAUVAIS ADRIEN	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-06-05 18:48
116	EL HADDAOUI LILA	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-06-05 18:48
117	Miren Calinaud	St REMY lès CHEVREUSE	2017-06-06 10:27
118	Sabine Cacus	SAINT REMY LES CHEVREUS	2017-06-06 21:23
119	Eloise Vaudois	Épernon	2017-06-07 09:07
120	Sylvain Chevalier	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-08 07:50
121	Valérie Guyot	St remy les chevreuse	2017-06-08 22:26
122	Fabrice GAUDEL	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-06-09 17:10

123	Hervé Willaume	Saint-Rémy les chevreuse	2017-06-09 21:38
124	Jean pierre Nikolic	Saint Rémy les chevreuse	2017-06-12 23:34
125	dominique villet	saint remy les chevreuse	2017-06-13 09:51

3.50. Courrier de M. & Mme CHAVANNE¹ (12/6/2017)

Nous vous écrivons au sujet du nouveau PLU concernant le centre-ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Nous trouvons cette décision anti-écologique et nous ne la comprenons pas.

- Elimination d'un parc où les enfants et les parents se retrouvent pour jouer après l'école*
- Routes devant les écoles rendant les sorties très dangereuses et ajoutant encore plus de CO2 que les enfants vont respirer*
- Au lieu de faire une cours de récréation sur un jardin on veut la mettre sur un toit !*
- Nous avons été victimes des inondations en 2016. A cause du changement climatique, nous allons connaitre de plus en plus ce type de catastrophe. Comment une décision de bétonner un parc longé par la rivière peut-elle être prise. Tout ce qui est vert doit rester vert aujourd'hui*
- Alors que des grandes villes comme Paris veulent mettre les piétons au centre des préoccupations, Saint-Rémy, petite ville de 8000 habitants, va supprimer les derniers espaces verts qui lui restent en centre-ville?*
- Le PLU ne montre pas la création d'un jardin fermé avec des jeux pour enfants (contrairement à toutes les villes voisines)*
- La ville va encore plus être « dortoir »*
- On ne voit pas sur le PLU des solutions écologiques pour le centre-ville*

Nous sommes venus nous installer à Saint-Rémy-lès-Chevreuse pour profiter de la verdure avec nos petits enfants (Saint Rémois également). Nous avons quitté Montrouge il y a 6 ans dans ce but.

Aujourd'hui nous n'avons plus les infrastructures et les commerces que nous avions alors. Toutefois nous pensions qu'habiter une rue dans une impasse (rue des Ecoles), avec un jardin au bout, en valait la peine. Nous n'aurions jamais acheté dans cette ville si nous avions eu cette information concernant ce projet absolument fou qui consiste à revendre les terrains des écoles à des promoteurs immobiliers et ajouter des routes pour favoriser ce projet au détriment des enfants.

Vouloir en plus, construire un complexe scolaire sur plusieurs étages avec une cours sur le toit, comme si nous n'avions pas de place pour nos petits, est absolument honteux.

Ce n'est pas le souhait des Saint Rémois et nous comptons sur votre bienveillance pour nous aider à arrêter ce projet insensé qui ne fera perdre l'âme de notre ville que nous aimons tant.

Nous sommes conscients qu'il faut effectivement des projets pour le centre-ville mais nous considérons que celui-ci, qui n'a pas été fait en concertation avec les différents acteurs de la ville, est une véritable catastrophe et ne sert que les intérêts des

¹ 3 rue des Ecoles, St Rémy – autre observation de M. & Mme CHAVANNE au § 3.154

promoteurs. Cela représente tout de même un coût important et c'est l'argent du contribuable.

S'il vous plait, aidez-nous à sauver notre petite ville et à préserver la nature et la sécurité de nos enfants.

3.51. Courrier de M. & Mme PATARIN¹ (14/6/2017)

Lettre de protestation face aux projets de constructions à Saint Rémy.

M./M^{me}, nous sommes très opposés aux projets de constructions prévus au centre ville de Saint-Rémy. En particulier la suppression du parc, la création d'une route, et la création de 350 logements sociaux regroupés près de cet endroit nous semblent de très mauvaises idées.

Plus de parc, mais davantage de pollution/bruit/laideur en plein centre ? Ce projet semble vraiment un mauvais projet.

M. & Mme PATARIN

3.52. Courrier de l'indivision PAILLE² (1/6/2017)

L.R.A.R

v/ref: MH/2016-REVPLU19

Objet : Révision du Plan Local d'urbanisme - Protection du Patrimoine remarquable de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Je fais suite avec un retard dont vous voudrez bien m'excuser à votre courrier du 13 décembre 2016 et à notre conversation téléphonique concernant la validation de l'intégration de notre propriété dans le patrimoine remarquable de la commune et dans le choix de la catégorie à lui appliquer.

Après discussion avec mes sœurs, membres de l'indivision PAILLE, nous vous informons que nous ne souhaitons pas que notre propriété soit classée en catégorie 2 mais en catégorie 3.

Par ailleurs, je vous rappelle que la fiche des éléments remarquables annexée à votre courrier n'est pas notre propriété, mais celle de notre voisin au 104 rue de Port Royal.

Pour indivision PAILLE
Marion PAILLE

¹ 5 av. Germaine, Saint-Rémy

² 102 rue de Port Royal, Saint-Rémy

3.53. Observation d'Eva et Valérie LEVEILLET-GUYOT (14/6/2017)



NON!

- ① POUR QUOI VOULEZ-VOUS
DETRUIRE LE PARC?
- ② POUR QUOI METTRE UNE
ROUTE DEVANT L'ECOLE?
- ③ NON! POUR DETRUIRE LE
PARC!
- ④ NON VEUT NOTRE
PARC!





3.54. Courrier SAMAIN, SCHRENK, EMERY¹ (12/6/2017)

Nous vous faisons part de notre refus de construction d'immeubles sur le parc attendant aux écoles Jean Jaurès, Saint Exupéry et de l'église.

Cette zone est inondable.

Cependant, elle requiert la qualité vitale de rassembler les habitants de façon intergénérationnelle.

C'est un lieu à penser et à "panser" les épreuves de la vie, pour les petits, les parents, les grand-parents, les passants, les jeunes adolescents, les scouts, les jeunes travailleurs, les amoureux, les personnes âgées, les personnes seules ou promenant leur animal de compagnie y trouvent un regard à saluer, un bonjour, un peu d'air, de lumière, de gris, de vert, des chants du vent dans les feuilles des arbres, l'Yvette, le chant des oiseaux, une fleur somptueuse de magnolia. On trouve la patience du temps à l'oeuvre dans la nature, un repos face à l'assourdissement sonore des automobiles. C'est un lieu pour entendre et parler, vivre éprouver, pardonner, pleurer, imaginer, rêver, aimer.

C'est un lieu pour se poser et déposer son "trop plein" de peines ou de joies, puis repartir plus léger, apaisé avec de l'espérance. C'est un lieu où partager et vivre la fraternité, l'égalité et la liberté, oeuvre de démocratie. C'est le trésor d'une ville qui préserve le lieu de ressourcement vital pour ses habitants, tout en se modernisant.

Il ne serait pas qu'il faudrait le créer.

¹ 42 ter route de Limours

Pour le sujet de reconstruire une école primaire et maternelle en un, il nous semble pertinent de prendre le temps de penser davantage cette réflexion. Un ensemble avec étages serait dommageable à l'environnement et la qualité de vie des enfants, alors qu'un espace suffisant est disponible. Comment envisager une construction pérenne face aux crues ponctuelles? Les norvégiens ont très bien pensés et construits leurs habitats dans des contextes hautement plus dangereux. Le temps de la réflexion et de la recherche énergétique et environnementale est nécessaire pour le bien commun, nous semble-t-il.

Nous attendons la reconstruction du centre de loisir et de la cantine depuis leurs incendies en avril 2013.

Nous attendons depuis 4 ans la destruction des bâtiments incendiés et les reconstructions pérennes. C'est l'image de notre ville, de notre vie de chaque jour.

Nous attendons nos enfants à Jean Jaurès devant un bâtiment brûlé.

Nous allons chercher nos enfants dans les préfabriqués du centre de loisir en passant devant un centre de loisir incendié, chaque lundi, chaque mardi, chaque mercredi, chaque jeudi, chaque vendredi depuis 4 ans. Pourriez-vous reconstruire ces bâtiments en priorité et détruire ces lieux ravagés par les incendies ?

Signé : Fabienne SAMAIN, Stephen SCHRENK, Sandrine EMERY-SCHRENCK, OTSAGNE NICOLAS Flore, Estelle NIARQUIN, Léonie FENU, Eric ROUGET, Sophie VALLARIO, Florence BETZER

PS: le complexe projeté tout en un ne correspond pas aux valeurs que nous souhaitons faire vivre. Construire une école maternelle sur un terrain vague proche de l'école Jean Jaurès est viable et à échelle humaine. Construire des logements sociaux sur les terrains disponibles près du laboratoire (ex EDF).

Un centre de loisir et une maison des associations (relogement de l'association musicale inondée en 2016) sur l'emplacement actuel du centre de loisir serait viable.

Préserver la voie piétonne est un atout pour la ville et ses habitants, quand bien même l'axe principal de la vie accueille trop de flux routier.

Préserver la forêt près du gymnase de beauplan est également essentiel à la vie des habitants. La sur-urbanisation est facteur de violence et engendre des problèmes de société, dûe à la proximité.

La richesse et la modernité de la ville de St Rémy Lès Chevreuse est d'allier le respect de l'environnement, ses parcs et sa voie piétonne, d'appartenir et préserver la vallée de Chevreuse, d'accéder aisément à des pôles d'activités (Paris, Saclay, St Quentin) et à des pôles d'activités culturelles

Veillez excuser le manque de connaissances des contraintes qui peuvent amener à penser cette urbanisation.

3.55. Courrier de M. J. FONTENOY¹ (14/6/2017)

Notre ville s'est dotée lors de la dernière mandature d'un outil dénommé « la Charte Urbaine » qui regroupe l'ensemble des informations particulières à St Rémy et qui

¹ 1 allée des Marronniers, Saint-Rémy

permet d'anticiper et garantir la qualité et la cohérence des futurs aménagements à prévoir sur le territoire communal.

La réalisation des travaux au sein de la Commune a été traitée jusqu'à présent au coup par coup en fonction des besoins.

Cette « Charte Urbaine » a été soutenue et financée en partie par le Parc Naturel Régional, le Conseil Général, la Région IdF, l'État (fisac) et par la Commune.

La municipalité actuelle feint d'ignorer dans ces projets l'existence de cette charte malgré les retentissements passés dans la presse (voir photo) et les aménagements réalisés suivant son cadre de prescriptions.

Quand s'arrêtera cette démagogie à « refaire le monde » à chaque changement de municipalité ?

Quel gâchis !

Mes contestations principales :

La rue des Écoles : *Devait être un axe **doux majeur**, car elle permettait de liaisonner les 2 rives nord-sud de l'Yvette vers le centre ville. Le projet d'aménagement confortait son statut de voie partagée en l'aménageant en mail piétonnier avec un profil plat. La plantation d'un alignement d'arbres champêtres, après le franchissement de l'Yvette permettait de repérer le mail piéton depuis la rue de la République et ainsi de consolider son statut.*

La passerelle devant être adaptée pour le passage de la piste cyclable (Versailles-Rambouillet - voie inscrite au schéma départemental des véloroutes et voies vertes) et celui des piétons soit 4m de large.

Le parc du prieuré : *(voir croquis d'aménagement et d'ambiance)*

Le parking P6 et P7 n'étaient pas supprimés. La Charte Urbaine confortait le patrimoine végétal, par la conservation des arbres en bonne santé et la plantation de jeunes sujets de mêmes essences du parc. Elle prévoyait en outre de développer le parc du Prieuré vers le terrain des sœurs et y créer une liaison piétonne.

Pour les parkings : L'intention de la Ch. Urb. était de faire déborder la nature, le végétal du parc, jusqu'au parking et de réaliser une intégration paysagère des parkings depuis le cheminement doux le long de l' Yvette par la création de filtres paysagers.

Pour le parking P6 le nombre de places existant était conservé voire augmenté d'une place.

La surface minérale était atténuée par la plantation de 9 arbres tiges et de massifs d'arbustes entre les places de stationnement.

Pour le parking P7, 5 places de stationnements étaient supprimées au profit du paysagement.

Le jardin public :

Les préconisations d'aménagements étaient tout autres que celles développées aujourd'hui dans le PLU

Elles étaient :

- *Demieux tirer part de son potentiel et en faire un lieu ludique et convivial en développant les aires de jeux, en aménageant des stations de détente et de rencontre.*
- *D'aménager et mettre en valeur cet espace en prenant en compte les différents projets connexes: requalification de la place de l'église et la création d'un nouveau parvis donnant sur le jardin dans le cas d'une extension de l'église, connexion à de nouveaux cheminements, extension possible en bénéficiant du hangar communal,*
- *De mettre en valeur la liaison et la perspective entre la rue de la République et la rue des Écoles en créant un mail piétonnier arboré,*
- *De renforcer sa fonction de liaison privilégiée qui existe entre la rue de la République et la rue des Écoles menant aux équipements scolaires,*
- *D'aménager les berges de l'Yvette, qui ont été anthropisées et de créer des connexions vers les autres promenades possibles le long de rivière et notamment vers Chevreuse,*
- *De remplacer la passerelle vers la rue des écoles qui n'est pas aux normes d'accessibilité et peu esthétique (vu au chapitre rue des Écoles),*
- *De créer un appel visuel depuis la rue de la République vers le Jardin public.*

3.56. Courrier de Mme Evguenia CANIARD (14/6/2017)

Je voudrais vous faire part de mes inquiétudes concernant le projet d'aménagement du centre-ville de St-Rémy.

1/ Projet du groupe scolaire :

On nous propose la superposition de plusieurs structures : les deux écoles, le centre de loisir, la cantine, le relais assistantes maternelles, tout cela sur une surface plus petite que la cour de l'école primaire actuelle. Ayant travaillé dans les écoles je sais que cela occasionnera beaucoup de fatigue et de bruit. Les horaires devront en effet être décalés, tous les enfants ne pouvant pas être en même temps dans la cour ou à la cantine. Je n'ai pas besoin de vous dire l'incidence sur le sommeil des petits, sur le travail des enfants plus grands qui doivent rester concentrés en classe, et bien sûr pour les professeurs ! Les sorties dans la cour et les retours seront compliqués : le temps de préparer les enfants, les mettre en rang, monter et descendre (chaque classe à son tour!) sans se bousculer dans les couloirs et dans les escaliers) - même au collège, où j'enseigne, c'est difficile - cela sera un vrai parcours du combattant pour les professeurs, faisant perdre au moins cinq minutes à chaque heure de cours. Les institutrices de la maternelle disent que c'est absolument inimaginable de prendre les escaliers avec les petits ! Cela occasionnera également plus de bruit, de chahut, de fatigue, de heurts pour les enfants et les professeurs. Les bâtiments seront plus petits, la cour aussi. La cour, qui a l'incongruité d'être située à l'étage ! St-Rémy serait donc une ville trop urbanisée pour disposer d'une cour en extérieur (au niveau du sol !) où les enfants peuvent courir sans danger ? A cet âge, les enfants ont besoin de se dépenser.

Les nouveaux bâtiments prévoient enfin 250 à 350 logements, avec peut-être 200 familles de plus, ce qui occasionnera une forte hausse des effectifs actuels, sur une surface beaucoup plus petite (on sait d'ores et déjà que les classes prévues sont beaucoup plus petites qu'actuellement alors que le nombre d'enfants par classe risque d'augmenter, et la mise en

place d'une classe supplémentaire ne résoudra pas ce problème). En trois mots : fatigue, bruit, perte d'espace.

manifestations culturelles, sportives et artistiques.

Aujourd'hui c'est le seul endroit dans la ville où les habitants se rencontrent pour passer du temps ensemble samedi ou dimanche (tout le monde n'a pas de jardin). Miser sur le centre-ville dédié aux bruits, à la pollution, à l'insécurité et au manque de beauté (j'ose!) serait vraiment du gâchis.

Aujourd'hui la politique générale d'aménagement des centre-villes vise à dépolluer, à sécuriser, à favoriser la nature, à créer des paysages harmonieux - où les gens peuvent se promener et vivre. Nous, c'est tout le contraire : faire une route, bétonner, déraciner, supprimer ce qui est déjà beau, donner la place à la voiture et non pas aux gens. Et c'est en Vallée de Chevreuse, à la porte du Parc Naturel Régional ! Cela se comprendrait si c'était une question de place, mais nous en- avons suffisamment. L'école maternelle et la cantine, ainsi que le centre de loisirs, doivent être reconstruits. Et nous ne sommes pas contre la construction de logements sociaux. Mais cela serait logique d'aller vers quelque chose de meilleur et non pas de pire. Car quatre immeubles dans cet espace réduit signifient des places de stationnement, ou des parkings souterrains. Je rappelle que les espaces choisis pour les immeubles dans le PLU ont été complètement inondés l'an dernier et l'eau est restée dans les caves et dans les parkings souterrains pendant des mois après l'inondation!

Bref, ce projet devrait être revu et discuté avec des personnes compétentes. Nous avons de la place à Saint-RéIny, nous devrions l'utiliser de manière équitable en misant sur le bien-être et la santé des habitants, et en premier lieu des enfants.

Je voudrais juste ajouter quelques mots à propos du fait que presque personne n'a été au courant du projet en amont. Et jusqu'à maintenant, plusieurs mois après, nous n'en connaissons toujours pas les détails. Nous trouvons que ce projet a un manque de précision et de transparence vis-à-vis des habitants. Les parents des élèves se sentant concernés ont essayé d'éclairer certains points et de trouver l'information, mais les autres habitants ignorent complètement que le centre ville, et avec lui leur cadre de vie et l'organisation des familles au quotidien, vont désormais être changés! On devrait nous expliquer le projet, exposer les plans et éclairer les informations qui restent flous.

Il existe d'autres propositions dont la faisabilité doit être envisagée et étudiée. A mon sens il faut absolument préserver le centre ville, le garder piéton, empêcher la disparition des arbres au profit du béton, le sécuriser, -c'est-à-dire, ne pas mettre la route juste devant l'école au profit des engins motorisés, revoir le plan du centre scolaire. On peut envisager la sauvegarde de l'école primaire et la reconstruction de l'école maternelle à la place du parking EDF avec une cantine entre les deux écoles, ainsi que la construction du centre de loisirs au fond du parking EDF ; avec le gymnase en face cela fera un vrai centre scolaire sécurisé et à l'abri des voitures et de la pollution, avec des cours dignes de ce nom, spacieuses pour accueillir de nombreux enfants et pratiques pour les enseignants. Cela enlève deux immeubles envisagés par le plan (à la place de l'école primaire et au fond du parking EDF), mais cela rend aux enfants la même surface dont ils profitent actuellement. Ce projet me semble plus pertinent si on pense à la sécurité, la santé et le bien-être des enfants et des habitants de la commune.

Enfin, permettez-moi de souligner que l'ensemble des acteurs concernés par les changements de l'école, c'est-à-dire les enseignantes, le conseil d'école, les parents d'élèves,

les associations, sont vent debout contre ce projet ! Ce projet ne rencontre pas l'adhésion mais va au contraire à l'encontre des vœux des personnes concernées ! A qui alors ce projet est-il profitable? Qui est plus concerné par ce projet d'école que les usagers de l'école?

3.57. Observation de Mme DOUENNELLE¹ (14/6/2017)

A l'étude de l'O A P paru au journal municipal N° 15, il apparaît :

I - Une suppression importante des places de parking notamment celles du parking du Parc du Prieuré (39 places) et parking de l'Yvette (19 places) en zone bleue :

Conséquences :

- a) l'intense densification, par les immeubles collectifs envisagés, augmentera la pénurie des places étant donné qu'il n'est prévu de n'imposer qu'une place de parking par logement -;*
- b) les saint-rémois venant faire leurs courses, les visiteurs du centre ville, les artisans venant travailler ne pourront plus stationner. Les autres parkings payants étant déjà saturés, et trop éloignés pour transporter des produits, outils ou des matériaux comment feront-ils ?*
- c) la fréquentation du marché sera compromise le mercredi, les parkings P4 du marché et P2 de Jean Racine étant occupés par les utilisateurs du RER ;*

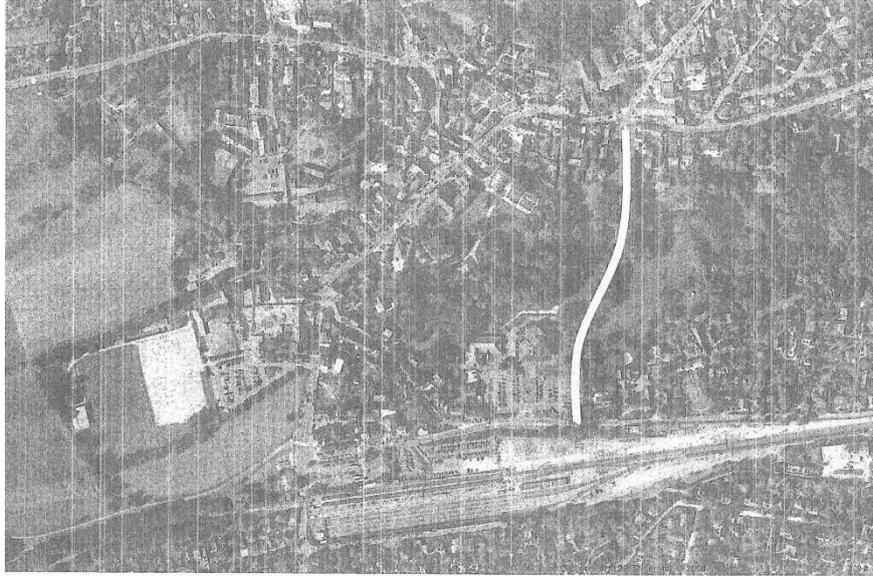
II - La fréquentation du centre ville par les piétons et vélos ne peut être envisagée sérieusement qu'après une diminution de la circulation automobile.

A ce sujet qu'est-il prévu pour diminuer le flux des heures de pointe du matin et du soir en provenance des Molières, de Chevreuse et Versailles (vers Paris et Versailles) ?

Dans le programme 2014 de Madame Le Maire, il avait été envisagé la possibilité d'un nouveau plan de circulation.

Pour une diminution du bruit et de la pollution, pourquoi ne pas envisager le détour du centre ville en faisant transiter la circulation de la route de Versailles directement par le terrain des sœurs pour arriver vers la gare, sans passer donc par la rue de la République (voir photocopie jointe) ?

¹ 5 rue de la République, Saint-Rémy



la meilleure idée à exécuter en premier ! - - -

3.58. Courrier de Mme Elisabeth Hautefeuille CUISSARD¹ (14/6/2017)

*Voici les raisons pour lesquelles je m'oppose fortement, ainsi que toute ma famille, à la réduction visant la disparition du dernier coin de verdure central de St Rémy.
Mariée en 1985 à un St Rémois de naissance, j'ai vu la complète métamorphose de la ville due aux constructions toujours plus intenses et j'avais, hélas, déjà vu cela chez mes parents à Neuilly-sur-Marne, devenue ville dortoir en 15 ans... ce qu'est aussi devenu St Rémy.
Mon beau-père habitait le 14^e dans Paris et venait à St Rémy avant guerre y faire du vélo avec ses amis. Il s'était juré de s'y établir. Ce qu'il fit après son mariage en 1949. Il n'y avait que des champs autour du centre ville. Nous avons les films attestant que dans les années 50 et 60, du temps du maire M. Mazon, la fête des écoles et remise des prix se faisait à l'emplacement même que la mairie actuelle veut DETRUIRE. Il ne faut pas se leurrer ; si le projet est fait, c'est la disparition annoncée du dernier coin de verdure central et convivial qui rassemble les générations, est sécurisée et qui retient l'eau lors des inondations régulières (j'en ai déjà vu 3 ! 1995 - mai 1999 et mai 2016).
Je ne vois aucun intérêt de déplacer l'école et la garderie périscolaire et cantine d'un endroit inondable à l'autre inondable. Si ce n'est dépenser inutilement l'argent des contribuables.
N'y aurait-il pas plutôt une autre VRAIE raison ! Comme l'urbanisation qui pourrait servir à des fins personnelles ultérieurement à quelqu'un qui souhaiterait présenter son CV ailleurs dans quelques années ?
Mettre 4 immeubles autour de cette petite place réduite au minimum et bétonnée c'est assurément un parking sauvage annoncé...
Et merci pour la sécurité des enfants qui seront débarqués en pleine rue pour aller à l'école ; on marche sur la tête !!
Monsieur, si c'était chez vous, à l'endroit où vous avez toujours vécu, où vos enfants ont été à l'école, supporteriez-vous cela ?*

¹ 6 rue Beauséjour, Rhodon, Saint-Rémy

Si la maire n'aime pas St Rémy, qu'elle s'en aille !

3.59. Courrier de M. & Mme FOURNAND¹ (14/6/2017)

Madame la Maire

Nous tenons à vous faire part de notre désapprobation face au PLU concernant St Rémy Les Chevreuse prévoyant en particulier la disparition du parc près de l'église. Veuillez recevoir quelques arguments en faveur de l'entretien et du maintien de ce parc public:

** Ce "jardin public" est depuis longtemps emblématique de St Rémy. Lieu de convivialité et d'échanges au sein de la commune. La place choisie pour le monument aux morts en est le témoignage.*

** Une route passante est inappropriée à l'abord d'une école primaire et d'un centre sportif où de nombreux enfants doivent circuler.*

** Parfois, l'actuelle rue des Ecoles a été condamnée à cause des crues de l'Yvette.*

** Un lieu de repos près des commerçants contribue à la vie et au dynamisme du centre ville.*

** Peu de St Rémois seront avantagés par ce nouveau accès au centre ville. Plutôt modifier la fluidité du carrefour de la Place du 14 juillet en sanctionnant le stationnement sauvage et en demandant à la SAVAC de revoir son parc de véhicules. Subventionnée par la région, la SAVAC fait circuler la plupart du temps des cars surdimensionnés en inadéquation avec la voirie et le nombre de passagers.*

** Nous sommes dans le parc régional de la vallée de Chevreuse. En conséquence, la commune se doit de préserver l'environnement.*

Pour ces quelques raisons, non exhaustives, nous vous demandons, Madame, de reconsidérer vos projets dans le respect des propositions et arguments des habitants et contribuables de St Rémy Les Chevreuse.

Très sincèrement.

3.60. Observations de l'association EPAC² (14/6/2017)

- **La révision du PLU** a été décidée en Septembre 2014. La première réunion publique s'est tenue le 26 Novembre 2015 sans aucune information entre ces deux dates. La révision du PLU a fait l'objet de plusieurs réunions publiques et ateliers participatifs mais lors de la réunion publique de restitution du 20 Septembre 2016, aucune comparaison n'a été faite avec le PLU de 2009. Les personnes présentes se sont révoltées contre une présentation technocratique incompréhensible. L'attention des habitants n'a pas été attirée sur certaines conséquences de cette révision qu'ils découvrent au fur et à mesure de l'approfondissement des documents :

¹ 59 rue Lamartine, Saint-Rémy

² EPAC = Ensemble Pour un Autre Cœur de ville

- Les quartiers ne sont pas différenciés et pourtant leur histoire est bien différente (quartier très ancien de Beauséjour avec beaucoup de terrains exigus ou tout en longueur, quartiers plus récents du Rhodon ou de Beauplan avec des terrains plus grands à l'origine),
 - La division des parcelles deviendrait plus difficile, certains terrains devenant inconstructibles,
 - La plaine agricole d'Aigrefoin n'est pas protégée (risque d'extension de l'OIN Paris Saclay avec de nouveaux logements),
 - Des terrains sur Beauplan pourraient être occupés à l'avenir par les ateliers municipaux,
 - Un cheminement pourrait être créé sur des propriétés privées entre les tennis de Beauséjour et la rue du Moulin,
 - Les liaisons douces envisagées le long de l'Yvette (réclamées depuis des décennies par les habitants) ne font l'objet d'aucune contrainte administrative ou juridique alors qu'elles passent sur des propriétés privées, notamment la plaine de Coubertin.
- **L'OAP centre ville** quant à elle n'a fait l'objet jusqu'à maintenant que d'une présentation publique le 20 Septembre 2016,
 - Et pourtant lors de la Balade urbaine organisée le 16 Janvier 2016 en présence de l'EPFY et du bureau d'études COBE, le projet centre ville devait nous être présenté avant l'été 2016. Il n'en fut rien,
 - Des ateliers participatifs sur l'OAP centre ville ont été promis par la mairie; aucun n'a eu lieu pour le moment. **Pourquoi lancer l'enquête publique sur cette OAP puisque la concertation n'a pas eu lieu?** La mairie dit que ce n'est qu'un schéma directeur, que rien n'est figé et simultanément indique qu'il y a des invariants: groupe scolaire, prolongation de la rue des Ecoles, jardin public transformé en place minéralisée,
 - L'OAP centre ville ne propose aucune alternative. Les documents adoptés lors du Conseil Municipal du 2 Février 2017 ont été réalisés par le bureau d'études CODRA qui n'est pas l'auteur des études. La commune semble s'être faite convaincre par l'EPFY, devenu l'EPFIDF, avec lequel elle a signé une convention, d'utiliser tous les terrains appartenant à la commune et ceux susceptibles d'être vendus par des propriétaires privés pour « construire », sans se soucier des conséquences urbanistiques, environnementales et paysagères sur le centre ville,
 - Aucune étude paysagère n'a été établie; notamment quelle vision donnerait le centre ville en venant des différents axes routiers : rue Ditte, route de Chevreuse, route de Limours ou rue de la République ?
 - L'OAP centre ville ne comporte ni programmation dans le temps, ni programmation financière. Or :
 - La commune n'a pas les moyens financiers de réaliser un nouveau groupe scolaire estimé au départ à 7 millions d'euros, ré estimé aujourd'hui à 12-15 millions d'euros. Ce type de projet ne peut faire l'objet de nombreuses subventions. A ce budget il faudra ajouter simultanément les coûts de création d'un pont routier

sur l'Yvette, la mise aux normes de deux voies routières et de deux carrefours, le déplacement du Monument aux morts, ...

- Si quand bien même le projet était réalisé, cela signifierait la non réalisation d'autres équipements publics demandés par les habitants et absents de l'OAP : maison de la petite enfance, maison des seniors, maison des associations, nouvelle école de musique, médiathèque, et réduirait les budgets de maintenance pour les équipements actuels,
- La seule construction d'un nouveau centre aéré et d'un nouveau restaurant scolaire, équipements ayant brûlé ces dernières années et non remplacés, suffirait largement aux besoins,
- Aucun nouvel emplacement pour les ateliers municipaux, qui devraient déménager, n'est envisagé,
- Les études du Comité de Pôle au niveau de la gare sont en cours; aucune décision quant à un projet, sa date de réalisation, son financement n'a été portée à la connaissance des habitants. Or les décisions seront lourdes en terme de circulation (bus, voitures, cyclistes, piétons), de stationnement et d'urbanisme,
- L'OAP n'intègre pas dans son projet l'avenue du Général Leclerc (entre le rond point du 14 Juillet et la rue des Ecoles) où se trouvent pourtant les principaux commerces de la ville. Aucune étude de circulation n'a été faite dans l'état actuel et en fonction du futur projet, ni aucune étude du stationnement. La déviation de Saint Rémy-lès- Chevreuse (liaison rue Ditte - rond point de la route de Versailles), projet très ancien et controversé n'a fait l'objet d'aucune étude,
- La suppression des parkings en contrebas de la mairie ne permettrait plus aux habitants d'accéder facilement aux commerces du centre ville ou au marché,
- Le projet de place minéralisée en lieu et place du jardin public (indépendamment des directives du legs de la Fondation Coubertin) n'a plus sa pertinence dès lors que l'évêché a refusé de céder 1-es terrains occupés à l'heure actuelle par les salles paroissiales car seul un bâtiment de ce fait subsiste « autour » de cette place, qui plus est un bâtiment qui serait construit à l'emplacement d'un jardin. La notion de place commerçante n'a plus lieu d'être,
- Tous les bâtiments construits près de l'Yvette seront surélevés d'un mètre (disposition du PLU) pour tenir compte des plus hautes eaux constatées lors de la dernière crue de l'Yvette le 31 Mai 2016. De ce fait les commerces aux abords de la place minéralisée seraient difficiles d'accès (situation identique au « Domaine du Lavoir»); le nouveau groupe scolaire devrait comporter une rampe d'accès pour PMR ce qui réduirait d'autant les surfaces d'exploitation du projet,
- Le nombre de logements à construire n'est pas justifié: 250? 350? voire 370 dans certains documents. La justification de ces nouveaux logements par la loi ALUR, avec une densification du centre ville car Saint Rémy-lès-Chevreuse est un terminus du RER B, ne peut être valable que :
 - Si l'on propose en parallèle les équipements publics nécessaires (écoles, garderies),

- Si l'on étudie les stationnements, les circulations (bus, voitures, cyclistes, piétons),
- Si la proportion de logements sociaux permet de rattraper progressivement le taux imposé par la loi (la commune est à 10% actuellement).

Il est par ailleurs regrettable de n'imposer pour ces nouveaux logements qu'une place de parking par logement alors que la moyenne constatée sur Saint Rémy-lès-Chevreuse est de 1,5 véhicule par logement. Il faudra s'attendre, dans ces conditions, à un report de stationnement sur la voie publique.

Assez curieusement, certaines zones (ancienne librairie) seraient laissées en l'état alors que des projets immobiliers étaient envisagés de longue date.

- La rue de la République est imaginée en voie douce avec limitation de la vitesse à 30 km/h, certes, mais le projet de désaxement (cofinancé par le Département) de la rue vers l'école Jean Jaurès afin de rétablir des largeurs de trottoir suffisantes côté sud n'est pas repris (illégalité à l'époque du permis de construire du Domaine du Lavoir). Mais pourquoi cette zone 30 ne serait-elle pas étendue à l'avenue du Général Leclerc, à la rue Victor Hugo et à la rue Ditte ?
- Sans rentrer dans le débat en ce qui concerne le nouveau groupe scolaire sur « Faut-il regrouper classes maternelles, classes primaires, centre aéré, restaurant scolaire? », force est de constater que l'emplacement choisi:
 - Est trop exigü et entraîne de ce fait la création de cours de récréation en étage comme si la commune ne disposait pas de terrains suffisants !
 - N'offre pas des conditions d'accès satisfaisantes aux moyens de secours en cas de problème, ni des conditions d'évacuation adaptées pour des centaines d'enfants confinés dans un espace restreint,
 - Est peu accessible : la rue des Ecoles ne permet pas le croisement des bus sans supprimer les trottoirs indispensables évidemment pour les parents qui accompagneraient leurs enfants à l'école. De ce fait la Mairie envisage de prolonger la rue des Ecoles jusqu'à la rue de la République en saccageant le jardin public au passage et d'ajouter une voie transversale qui elle aussi déboucherait sur la rue de la République, compliquant la circulation sur cet axe très fréquenté.
 - Nécessite la démolition d'une partie de l'Ecole Jean Jaurès pour construire le nouveau groupe scolaire ce qui conduira à des déplacements de classes pendant deux ans au moins ou à utiliser de nouveau des bâtiments provisoires.

Rappelons pour finir qu'une Charte urbaine avait été adoptée par le Conseil Municipal en 2011, prévoyant notamment l'arborisation des parkings et de nombreux aménagements paysagers et urbanistiques en centre ville. Tout ceci semble être passé aux oubliettes.

Pour toutes ces raisons, notre association s'oppose à l'OAP centre ville telle qu'elle a été adoptée par le Conseil Municipal le 2 Février 2017, demande une vraie concertation entre tous les acteurs sur l'aménagement du centre ville et souhaite, en ce qui concerne la révision du PLU, que les objections émises par les associations de quartier soient prises en compte.

3.61. Courrier de la Financière Vendôme (15/6/2017)

FINANCIERE VENDOME - 34, Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS- R.C.S. 509 513 883 PARIS
Tél : 01 56 59 93 13 - Fax : 01 56 59 93 14 – Email : financiere.vendome@wanadoo.fr

Paris, le 15 juin 2017

Objet : Le Petit Chevincourt - 85, rue de Paris

Suite à notre rencontre en présence de mon architecte Pascale Creux dans le cadre de l'enquête publique pour la révision du PLU, je souhaite porter réclamation du zonage qui est attribué à ma propriété ci-dessus référencée.

En effet, j'ai rencontré Madame Le Maire à maintes reprises pour lui exposer mon projet de construction d'une résidence hôtelière de standing et d'une école de cuisine, projet auquel elle a manifesté un vif intérêt, concrétisé par un courrier en date du 6 janvier 2016.

J'ai chargé Pascale Creux, architecte, d'étudier une résidence hôtelière de haut standing d'une capacité de 180 suites avec réhabilitation du château « Le Petit Chevincourt », ainsi que les services associés à ce type d'équipement (accueil, bar, bibliothèque, centre de balnéo, restauration assurée par l'école de cuisine). Ce projet développait une surface de 16.000 m² environ. (cf dossier présenté en avril 2016).

En octobre 2016, la ville m'informe que les études menées pour la révision du PLU ont limité la constructibilité du site en imposant une emprise STECAL autour du château.

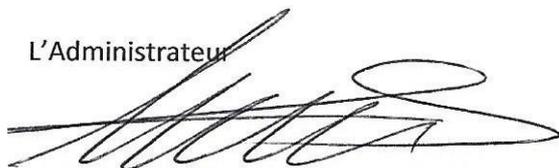
Un nouveau projet est donc proposé en novembre 2016. (cf dossier présenté en novembre 2016).

A ce jour, le PLU classe le terrain en zone naturelle et interdit toute construction.

Ce classement me paraît démesuré, dans la mesure où le terrain est une coupure dans la continuité des zones bâties le long de la rue de Paris, que le projet proposé est un équipement bénéficiaire à la commune, et que l'absence de projet maintiendra cette propriété en friche avec ce que cela sous-tend en matière de sécurité pour les riverains.

Aussi, je vous demande d'intercéder pour une révision de la position actuelle sur le classement de la propriété en me permettant de réaliser une résidence hôtelière, comme il en avait été convenu en 2015.

L'Administrateur



Jean Jacques OLIAS De Los RAMOS

3.62. Observation de M. Abel POLART¹ (19/6/2017)

Étant handicapé et incapable de me déplacer je vous prie d'enregistrer mes

¹ 30 rue de Montabé, Saint-Rémy

commentaires suivants dans le registre d'enquête du PLU de St Rémy lès Chevreuse :

Je déplore tout d'abord le manque de concertation et d'informations préalables pour un projet de cette importance qui engage l'avenir de la commune d'une manière irréversible !

Les réunions d'information, menées d'une manière furtives, sans avis préférables, n'ont rassemblé que quelques dizaines de participants. (voir « bilan de la concertation »).

Le projet par lui même a eu une diffusion pour le moins confidentielle .Je n'en veux pour preuve l'étonnement de la plupart de mes relations que j'ai contactées, suite aux tracts déposés dans ma boîte aux lettres: ils n'étaient même pas au courant du projet !

Quant au projet lui-même (après 246 pages d'attendus sur 298) il est sibyllin sur ces conséquences « catastrophiques » pour la commune et peu explicite sur cette perspective fondamentale.

Entre autres :

Pas un mot sur les dispositions prévues (?) pour les handicapés, dans une commune où la population est vieillissante.

Dans le même ordre d'idées quid de disparition à court terme du centre de soins des « spécialistes » rue de Paris et sur les difficultés d'accès au centre de radiologie et au laboratoire d'analyses médicales ?

Quand on sait que les quelques commerces du centre ville ferment les uns après les autres faute, notamment, d'aides de la mairie pour la mise aux normes et dans l'indifférence générale à contrario des communes voisines de Chevreuse et de Gif sur Yvette ,

Quid du monument aux morts ?

Quid des dispositions prévues pour la circulation à vélo ?

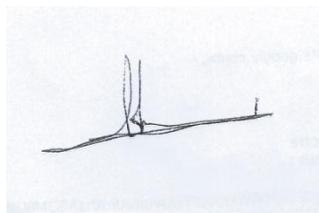
Comment allons-nous stationner dès lors que le problème se pose déjà ?

La nature du sol interdit la construction de garages dans les quartiers périphériques et le centre ville est régulièrement inondé .Le PLU « envisage » la construction d'un parking souterrain !!!

La disparition du jardin public de l'école Jean Jaurès et la démolition partielle de celle-ci est une aberration (de même que l'instauration d'une cours de récréation au première étage!)

Je ne parle pas de la construction nouveaux logements ni de la création d'un nouvelle route avec un rond-point « minéralisé » etc, etc !.

J'ai choisi d'habiter à St Rémy lès Chevreuse pour son charme et je suis prêt a tout faire



pour contrer ce projet.

Abel POLART

3.63. Courrier de M. & Mme MESLAGE (19/6/2017)

*Martine & Michel MESLAGE
12 rue de ragonan
Courcelles
78470 Saint Rémy Les Chevreuse*

St Rémy le 19 juin 2017

Mairie de Saint-Rémy,

mmeslage@me.com

*A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur : Monsieur Jean-luc JAROUSSE
Objet: Projet PLU soumis à enquête publique / Terrain Zone N jouxtant le lycée côté EST*

*Nous avons fait construire notre maison dans le quartier dit de Courcelles en 1974.
L'obtention du permis de construire était à l'époque sujet à de nombreuses et très fortes
astreintes départementales et notre maire, Monsieur LIAUZUN à cette époque, souhaitait
déjà que notre région garde son aspect régional.
Précurseur, il militait pour que St-Rémy les Chevreuse et la vallée de Chevreuse soit
synonyme d'une région préservée.*

*Son successeur, monsieur Guy SAUTIERE et son équipe (dont madame Agathe BECKER) ont
participé lors de leurs mandats, à la création du Parc National Régional et ont obtenu en plus
dans notre quartier une réserve naturelle.
Nous pensions ainsi être protégés de tous projets d'installation, mais il semblerait que non.*

Question : Pour quelles raisons déclasser le terrain situé à côté du lycée ?

*Depuis des années il est en zone N, donc non constructible et le fait de vouloir le passer en
zone UE, il devient à priori constructible.
Comment après tant d'année d'efforts et de vigilances de nos élus précédents, est-il possible
de remettre en question notre quartier et sa qualité de vie ?*

*Un projet de centre technique des services pour la commune pourrait être réalisé sur ce
terrain.....*

*Si c'est le cas, nous en sommes très surpris et nous voudrions être informés des intentions de
notre maire et de l'équipe actuelle.
Les prédécesseurs ont été visionnaires, notre région est protégée, touristique et l'image de
notre ville dite « verte » est excellente.
La RATP utilise le paysage de notre quartier dans ses publicités, le chemin qui relie la gare
de St-Rémy via le château de Vaugien est un lieu exceptionnel et utilisé par de nombreux
promeneurs et cyclistes. Il est une des voies et portes d'entrée de notre célèbre Vallée de
Chevreuse.*

*Par cet éventuel projet, il s'avère qu'il mettrait en péril non seulement le concept régional
mais aussi la sécurité des 1000 élèves qui fréquentent le lycée.*

*Et quand serait-il aussi des exigences de nos administrations régionales toujours en vigueur
et des règles de construction exigées depuis tant et tant d'années pour la préservation de
notre région ?*

*Nous comptons sur vous Monsieur le commissaire enquêteur de prendre en compte notre
missive et de transmettre nos inquiétudes quand à l'avenir de notre quartier.*

Martine & Michel MESLAGE

3.64. Courrier de l'association « GIF ENVIRONNEMENT » (20/6/2017)



Gif sur Yvette, le 20 Juin 2017

Monsieur Jean-Luc JARROUSSE
Commissaire Enquêteur

**OBJET : REVISION du PLU de SAINT-REMY-lès-CHEVREUSE
RECLASSEMENT EN ZONE UE de la parcelle cadastrée AO 9**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Créée en 1990, l'Association GIF-ENVIRONNEMENT s'est fixé pour objet la préservation des espaces naturels, du patrimoine architectural et de la lutte contre les nuisances à GIF-sur-YVETTE et aux abords de la commune.

L'association rassemble 250 personnes préoccupées, en particulier, de la préservation du patrimoine naturel de la commune et de son proche environnement.

Dans le cadre de l'agrément intercommunal dont l'association est titulaire, elle agit dans un périmètre étendu aux six communes limitrophes, dont Saint-Rémy-lès-Chevreuse, située en continuité immédiate de la lisière Ouest de la commune de Gif-sur-Yvette.

Or le reclassement en zone UE du terrain sis à l'Est du périmètre des bâtiments d'enseignement du lycée constitue une remise en cause de l'intégrité de la coupure verte instaurée entre les deux communes et dans laquelle s'inscrit ce terrain.

Aussi nous exposons ci-dessous le contexte et les fondements de notre objection à ce projet de reclassement de ce terrain en espace potentiellement constructible.

Ce terrain est partie intégrante de l'espace naturel de la coupure verte protégée entre les communes de Gif et de Saint Rémy, dans laquelle a été édifié, **à titre dérogatoire et dans un périmètre étroitement circonscrit**, l'ensemble des bâtiments d'enseignement du lycée interdépartemental de la Haute Vallée de Chevreuse.

Cette mesure dérogatoire exceptionnelle, adoptée en considération de l'intérêt général que présentait l'implantation de ce lycée au sein même d'un milieu paysager naturel préservé, ne doit pas constituer occasion de nouveaux aménagements à autres usages et développements urbains alentours, en emprise sur l'espace naturel jusqu'à présent protégé.

Aucune précision n'est apportée par la Mairie de Saint-Rémy en explication du reclassement en zone UE de ce terrain, qui relève d'ailleurs de propriété privée.

83

Or, en l'absence de connaissance de quelque intention de la région Ile-de-France sur l'avenir de ce terrain, et **s'agissant d'un site intercommunal d'intérêt régional protégé et intégré dans le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse** le reclassement opéré par la commune de Saint-Rémy ne trouve aucune justification .

Si la loi ALUR édicte de nouvelles règles favorisant la construction dans les territoires urbanisés, elle stipule aussi que doivent être préservés et valorisés les milieux naturels périphériques des agglomérations et la création d'espaces paysagers, de loisirs et de détente au sein même des milieux urbains.

L'insertion du terrain dans le milieu naturel intercommunal répond entièrement à l'exigence fixée par la loi ALUR de préserver les espaces naturels en périphérie d'agglomération.

Il n'est pas dans ces conditions acceptable d'ouvrir à quelque autre destination cette parcelle du site protégé de la Vallée de l'Yvette, classée en site inscrit et en ZNIEFF.

Nous demandons que le reclassement en UE de ce terrain privé envisagé dans cette révision du PLU, soit abandonné, vous priant de bien vouloir réserver meilleures considération et suite à cette requête.

Très respectueusement.

André LELIEVRE
Président

P.J. Plan cadastral AO 9

3.65. Observations de la liste EASR (20/6/2017)

*Liste « ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE SAINT RÉMY LÈS CHEVREUSE »
à M. le Commissaire Enquêteur, M. Jean-Luc JARROUSSE, le 20 juin 2017,*

PRÉAMBULE :

Nous sommes, M. BAVOIL, Mme BRUNELLO et M. CAOUS, les trois représentants de la liste « Ensemble pour l'Avenir de Saint-Rémy » siégeant au sein du conseil municipal depuis avril 2014. Pour une parfaite transparence M. BAVOIL et Mme BRUNELLO faisaient partie de la majorité sortante en 2014 et M. BAVOIL en tant qu'adjoint en charge de l'urbanisme est celui qui a porté le PLU actuellement en vigueur, approuvé en juin 2009 et succédant au POS.

Notre intervention sur le projet de révision de PLU faisant l'objet de cette enquête publique se veut la plus objective et la plus constructive possible pour éviter que des erreurs irrémédiables ne se produisent. Elle traitera du projet sur la forme et sur le fond.

Tout d'abord sur la forme :

La délibération proposant la mise en révision du PLU a été votée le 17 septembre 2014. La première réunion publique sur le PADD a eu lieu le 22 mars 2016. Entre ces deux dates il n'y a eu ni commission municipale, ni communication sur le projet. Rien ne laissait présager un

tel bouleversement du document d'urbanisme actuel. A partir de la présentation du PADD, le calendrier s'est subitement accéléré.

La concertation qui a eu lieu avant l'arrêt par délibération a été menée tambour battant avec des ateliers participatifs ne réunissant que quelques personnes du monde associatif et de la société civile. Par ailleurs, lors de ces ateliers, il n'a jamais été question de l'OAP du centre-ville mais simplement du règlement.

En ce qui nous concerne (nous élus) nous avons eu droit à une seule commission urbanisme le 15 novembre 2016. En introduction, nous avons fait une déclaration commune avec les élus de la liste « ELAN » dans laquelle nous demandions à auditionner le cabinet d'urbanisme en charge du dossier. Nous n'obtiendrons jamais gain de cause, ni même de réponse. Pour cette commission, nous eûmes pour seul document de travail des plans illisibles et des documents de comparaison avec le PLU actuel qui se révélèrent truffés d'erreurs. De plus nous n'obtiendrons pas de réponses cohérentes à nos questions.

Ensuite il y a eu une réunion publique le 20 septembre 2016 de présentation du projet de règlement et de l'OAP du centre-ville que les St Rémois découvriront pour la première fois. Cette présentation fut déroulée par le cabinet CODRA à une cadence infernale, interdisant toute interruption malgré la qualité désastreuse du support de présentation, illisible pour la plupart des personnes présentes (80 environ). Le jeu des questions réponses fut soit flou, soit hors sujet et laissa un grand sentiment de frustration à tous. A noter qu'une personne dans la salle a rappelé à Madame le Maire l'accord entre la famille de Coubertin et la commune lors de la session de terrains en centre-ville. Madame le Maire ignorait jusqu'à l'existence de cet accord.

Avant l'arrêt du PLU, les documents représentant l'OAP centre-ville furent modifiés à plusieurs reprises sans que pour autant ni nous ni la population en soient informés (par exemple des constructions d'immeubles à la place de la maison paroissiale sans que le propriétaire ait été informé au préalable). Un certain nombre de dispositions réglementaires telles que la classification de bâtiments remarquables furent une découverte pour les propriétaires concernés (qui durent contacter la mairie pour comprendre pourquoi leur patrimoine foncier se trouvait ainsi répertorié et quelles en étaient les conséquences) (exemple Musée Raymond Devos).

La délibération pour l'arrêt du PLU a été ensuite présentée au Conseil Municipal et avant le vote nous avons fait de nouveau une déclaration solennelle et commune avec le groupe de la liste « ELAN » et un conseiller indépendant demandant le report du vote car nous n'avions eu que quelques jours pour consulter le document définitif (modifié depuis la commission urbanisme) soumis à l'approbation du conseil. Nous avons demandé également à Mme le Maire de nous confirmer les propos tenus envers les associations stipulant que le projet de groupe scolaire, la voie traversante et la suppression du jardin public étaient des « invariants » de son projet, propos qu'elle a confirmés publiquement

Voilà pour la forme, nous pouvons prouver tous ces faits.

Ensuite sur le fond :

L'Orientation d'Aménagement Programmée :

Il est bien évident que l'ensemble de l'OAP est contraire à tout ce que nous souhaitons pour le centre de Saint Rémy lès Chevreuse mais essayons d'analyser ce projet avec recul et objectivité et de lister les points marquants et impactant de celle-ci :

- *concentration importante de logements avec peu d'obligations en matière de création de parking. L'argument selon lequel le périmètre autour des gares dispense de création de parkings n'est pas recevable car ce que préconise la loi est un minimum qui n'empêche pas d'en faire plus. La problématique stationnement en centre-ville sera donc amplifiée de façon substantielle.*
- *la création de 2 voies nouvelles débouchant sur des départementales crée une nouvelle zone d'insécurité et requiert l'accord du Conseil Départemental.*
- *Il y a environ 40 ans la famille de Coubertin avait légué à la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse les terrains autour de l'Eglise à la condition que ceux-ci soient utilisés uniquement pour une utilisation publique et que jamais la rue des Ecoles ne traverse le jardin public.*
- *Un immeuble construit sur la parcelle du centre de loisirs, bien qu'étant à la limite du périmètre classé du Château de Coubertin, serait en co-visibilité directe du Château de Coubertin.*

Le Règlement :

- **ZONE UA :**
 - *Majoration de 1,50m de la cote du plancher du rez de chaussée sans prendre en compte la règle des Plus Hautes Eaux Connues.*
 - *Baisse des obligations en terme de logements sociaux (25% à partir de 12 logements ; en 2009 c'était 25% à partir de 5 logements)*
- **ZONE UH**
 - *Article UH3 : conditions particulières en faveur de la mixité sociale et fonctionnelle = non réglementé !! ; en 2009 c'était 25% pour 5 logements*
 - *La règle de recul des 8 m par rapport à la voie publique et le retrait de 8m par rapport au fond de parcelle, pénalise les petits terrains.*
 - *La constructibilité est réduite par la diminution de l'emprise au sol par rapport au PLU de 2009 suite à la suppression du COS (loi ALUR).*
- **ZONE UR**
 - *Idem remarques UH*
 - *Limites séparatives : la construction sur deux limites séparatives est supprimée (sur une limite au maximum)*
 - *Dans les sous-secteurs, il y a un retrait obligatoire sur les deux côtés, et une augmentation de 0,50m pour les façades sans baie. Conséquence : beaucoup de terrains deviennent inconstructibles ou les projets d'extension deviennent impossibles.*
 - *Bande de constructibilité de 25 m en profondeur de terrain, avec un retrait par rapport à l'espace public de 6m, les façades maximum de 18 m*, retrait de fond de parcelle de 8m => en conséquence, beaucoup de constructions ou d'extensions deviennent impossibles et surtout les divisions parcellaires quasi-impossibles.*

- * incohérence entre UR-5 paragraphe 2.1 (12 mètres) et article UR-9 paragraphe 2.1 (18 mètres)
- Conclusion sur le règlement :
 - Le projet de règlement diminue le droit à construire sur les parcelles de façon importante.
 - La loi interdit aux documents d'urbanisme d'imposer des surfaces minimum de construction sur un terrain : ce règlement par le jeu des marges de recul par rapport à l'emprise publique ou au fond de parcelles ou aux prospects contourne la loi.

Respect de la loi SRU :

- Le projet ne prend pas en considération le décontingement des 270 logements sociaux du site ORPEA intervenu en 2015. Cette nouvelle situation impose à la commune de prendre en compte ce renouvellement au titre de la loi SRU dans les 5 années qui suivent. Sans cela; la commune sera en carence en 2020. Force est de constater que ni l'OAP, ni le règlement ne prennent en compte cette situation et au contraire l'aggravent. Par exemple le projet de centre-ville prévoyant entre 250 et 350 logements avec seulement 25% de logements sociaux ne permet pas de résorber le déficit.

CONCLUSION GENERALE :

Ce PLU impacte la propriété privée par rapport à celui de 2009 en diminuant le droit à construire sans créer de nouvelle zone de construction.

L'OAP ne répond pas au besoin d'équipements de la commune.

Ce PLU ne prend pas en compte le besoin de mixité sociale et d'équipements nécessaire pour une ville de 8000 habitants.

Dominique BAVOIL

Dina BRUNELLO

Jacques CAOUS

3.66. Observations de l'association VHSR (20/6/2017)



52, rue des Chênes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

PLAN LOCAL D'URBANISME - ENQUETE PUBLIQUE DU 22 MAI AU 30 JUIN COMMENTAIRES ET POSITION DE L'ASSOCIATION

1 – PLAN DE ZONAGE

- **PLAINE D'AIGREFOIN** : La zone N fait partie du massif forestier de Chevincourt classé et n'est pas conforme au plan de parc. Elle n'a pas lieu d'être, conformément au SDRIF qui préconise la préservation des espaces agricoles.



Dans la synthèse du 5 mai 2017 P 4/8, la DDT précise que « l'article L 113-1 du code de l'urbanisme interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. »

- **ZONE UX** (Technigaz) n'est pas incluse dans le massif forestier, la lisière des 50 m doit être incluse dans le massif forestier et non pas dans zone UX. Conformément au SDRIF.

2 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT p 10

- Les 2 sentes existantes qui relient le plateau de Beauplan au centre-ville ne sont pas mentionnées –Chemin de la Butte aux Buis et sente qui traverse la Forêt domaniale de Beauplan et rejoint le chemin de la Butte aux Buis-
- Aucune circulation douce n'est prévue pour relier Le plateau de Beauplan et le Centre-ville.

3 – REGLEMENT

- **Dispositions générales P5 : Procédures liées aux Espaces Boisés Classés** : défrichements soumis à autorisation : non conformes aux articles L 113-1 et 2 du code de l'urbanisme ainsi que stipulé dans le rapport de la DDT du 5 mai 2017.

- **ZONE UR : Quartiers résidentiels à caractère pavillonnaire :**

Article UR 2 : Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sont autorisées alors qu'elles ne l'étaient pas dans le PLU précédent.

4 – O.A.P. centre-ville

L'O.A.P. Centre-ville n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les habitants et a été présenté –comme le règlement de la zone UE- lors de la réunion publique du 20 septembre 2016.

Le plan est imprécis.

Le centre-ville de la commune constitue un bourg d'Ile de France où le paysage et la présence de 3 rivières sont des éléments importants et un patrimoine collectif. Des habitudes de vie ont été prises par rapport à l'emplacement des équipements publics : église, poste, écoles primaire et maternelle, mairie. L'aménagement du centre ville propose le changement de ces habitudes sans tenir compte de l'avis des citoyens et du cadre de vie qu'ils ont choisi.

– **OFFRE DE LOGEMENTS :**

Les surfaces constructibles -en zone humide comprise- ont été exploitées au maximum.

Le nombre annoncé entre 250 et 350 logements **soit une différence de 40 %** ne permet pas de se projeter.

La densification excessive perturbe l'équilibre du centre ville, principalement vers le gymnase et le futur groupe scolaire.

L'Association est opposée

- **à la construction d'un immeuble en face du futur groupe scolaire**

– **TERRAIN DES SŒURS – ZONE UA** - Parcelles 29 – 30 - 31

Le Centre-ville étant situé en fond de vallée, la perspective en descendant la route de Versailles débouche sur le « Terrains des Sœurs » Ce terrain descend jusqu'au Parc du Prieuré et mérite **beaucoup d'attention quant à son aménagement car c'est l'entrée du centre-ville.**

Il est traversé par les Saint Rémois qui se rendent à pied ou à vélo, soit au marché, soit au RER à partir de la Route de Versailles.

Le projet propose des constructions (quantité de logements non définie) sur sa totalité, ainsi que la création de voies de circulation au milieu du terrain et sur chaque côté.

L'Association demande :

- **Un nombre limité de constructions, avec une architecture soignée respectant l'harmonie des bâtiments anciens de ce quartier d'entrée de ville.**
- **Les mêmes règles de hauteur que pour le « passage Perron » et la rue « des Roches » le passage Saint Avoye et le terrain des sœurs étant attenants. (article UA8 § 2-3 du règlement)**
- **Un parking arboré d'une vingtaine de places pour permettre de se rendre à la fondation Raymond Devos, chez les commerçants des alentours et au centre-ville à pied.**

- **PLAN DE CIRCULATION :**

Un plan de circulation -voitures piétons cyclistes- est annoncé, mais il vient **APRES le projet de l'OAP**. Ce fait incongru ne permet pas d'indiquer les sens de la circulation et il est difficile de se prononcer sur le sujet. Par contre :

L'association est opposée :

- **à l'ouverture à la circulation « apaisée » Voitures piétons cyclistes de l'espace actuellement piétonnier situé entre la rue de la République et la rue des Ecoles.
Ceci est considéré comme dangereux compte-tenu des déplacements des enfants qui se rendent au centre sportif et aux groupes scolaires pendant et en dehors des heures de cours.**
- **A la création d'une route entre l'immeuble et le futur groupe scolaire**

L'amélioration de la circulation n'est pas prouvée, des bouchons aux heures de pointes risquent d'être présent rue des des Ecoles/avenue du Général Leclerc et rue de la République.

- OFFRE DE STATIONNEMENTS :

Il existe 850 places de stationnement en centre-ville dont 400 occupées la journée par les usagers du RER.

Une centaine de places doit disparaître au profit des constructions et de l'aménagement de la gare et de l'aménagement du jardin du prieuré.

Le parking semi-enterré de 380 places (dont 40 réservées RATP) prévu dans le cadre du pole gare engendrera une circulation dense rue Ditte, très étroite, qui n'aura pas la capacité d'absorber aux heures de pointe une telle circulation. En outre les riverains auront à gérer, en plus des nuisances dues à la circulation des trains supplémentaires, les nuisances de la circulation.

L'association demande :

- **Que le nombre de places des parkings situés aux différents endroits de la ville soit maintenu.**
- **Que les règles en matière de parking soient suffisantes dans les nouvelles constructions pour éviter que les véhicules supplémentaires des locataires stationnent dans la rue.**
- **POUR RAPPEL : la création d'une vingtaine de places sur le « terrain des sœurs »**

PLAN LOCAL D'URBANISME - ENQUETE PUBLIQUE DU 22 MAI AU 30 JUIN
COMMENTAIRES ET POSITION DE L'ASSOCIATION VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY
Quartier des Hauts de Saint Rémy Beauplan ZONE UEC

1 - PRESENTATION DU QUARTIER

Le quartier de Beauplan situé sur le plateau au Nord Est de la commune est le quartier le plus récent et le plus excentré par rapport au centre-ville.

La création d'une ZAC en 1988 en a fait un quartier pavillonnaire très urbanisé. Il regroupe le nombre de collectifs le plus important de la commune.

C'est un quartier éloigné des transports, mal desservi, difficile d'accès autrement qu'en voiture.

Y circuler à pied ou en vélo à partir du centre-ville est difficile compte tenu de la dénivellation de 85 m par rapport au centre-ville.

Son éloignement a incité les différentes municipalités à construire des équipements collectifs au fur et à mesure des années, et à la demande de l'association, pour répondre aux besoins des jeunes familles.

Ces équipements : **Ecoles primaires et maternelles, Maisons des associations, tennis couvert, centre aéré, terrain multisport, terrain de foot, parcours sportif et tout récemment une crèche de 10 lits**, sont tous localisés au Sud du quartier, sur une partie d'un site inscrit. Entre une des plus grandes résidences pour personnes âgées d'I.D.F. et l'entreprise G.T.T. : Gaztransport et Technigaz.



Le site inscrit est défini « espace naturel de grande sensibilité » situé dans le prolongement du secteur forestier du domaine départemental de Beauplan classé qui fait partie du périmètre du site classé de la Vallée de Chevreuse. Il constitue une coupure verte entre le plateau urbanisé et le centre-ville et doit être préservé afin d'éviter l'urbanisation et le fractionnement.

Ce lieu est le seul endroit de promenade et de rencontre des habitants du quartier.

Il présente également l'avantage, grâce à des chemins ruraux et des sentes rejoignant le chemin de la Butte au Buis, de rejoindre le centre-ville à pied d'une façon sécuritaire puisque les trottoirs de la route de Versailles qui reçoit plus de 10 000 véhicules/jour sont étroits et dangereux.

Il est emprunté par :

- les randonneurs de la vallée de Chevreuse
- les assistantes maternelles qui se rendent chaque semaine aux ateliers (RAM)

- situés en centre-ville avec des enfants en très bas âge et des bébés dans les poussettes, évitant ainsi l'important trafic de la RD 938.
- les habitants du quartier pour s'y promener et se rencontrer le week-end
 - les enfants au sortir de l'école qui se détendent et qui jouent dans ces espaces
 - les sportifs

Le rôle de l'association est un rôle de vigilance sur la qualité du plan local d'urbanisme au regard du cadre de vie et du maintien des sites dans lequel il s'inscrit. Son rôle n'est pas de se substituer à l'équipe municipale ni aux professionnels mandatés mais de repérer et d'anticiper les problèmes et de s'assurer que les processus appropriés sont mis en œuvre.

2 - ZONE UEc

Il est à noter que la décision de créer une zone UE n'a pas fait l'objet de concertation ni de groupe de travail contrairement à l'ensemble du PLU et que l'information a été donnée lors de la réunion publique du 20 septembre 2016. Cette création de zone a fait l'objet d'un refus total des habitants du quartier. (compte-rendu de la municipalité du 20/9/2016 « Evolution du zonage du quartier de Beauplan »)

Le règlement de la zone UEc a été présenté lors de la réunion publique du 20 septembre 2016.

Page 4 du règlement : « Constructions de Grands équipements d'intérêts collectifs : Emprise au sol de 50 % de la surface du terrain hauteur maxi 10 m. »

Le nouveau PLU nomme une zone actuellement classée **1 N avec une emprise au sol de 5 %** de la surface des terrains en zone **UEc d'une surface de 8000 m²** environ **avec une emprise au sol de 50 %** située entre la maison de retraite ORPEA et l'entreprise G.T.T.

L'association considère que cette zone n'est pas cohérente :

- AVEC LES ORIENTATIONS DU PADD :

P14

Les orientations du PADD :

Encadrer l'évolution des quartiers résidentiels en tenant compte des caractéristiques de leurs tissus urbains à dominante pavillonnaire et de la présence d'espaces verts.

↳ Préserver des espaces de respiration entre les constructions, favorables à la qualité des paysages et à la biodiversité.

P17

Préserver les espaces naturels majeurs constituant l'écrin vert saint-rémois et développer les fonctionnalités écologiques de la Trame Verte et Bleue (en lien avec le chapitre « Valoriser la nature comme marqueur de l'identité et des paysages de la ville et des quartiers »)

↳ Modérer la consommation des espaces naturels et agricoles de la commune : le PLU prend en compte l'objectif d'un développement urbain principalement inscrit dans l'enveloppe urbaine existante, et en limitant le développement de la ville par extension à hauteur d'un volume global maximum de seulement 3 ha.

↳ Le développement et l'aménagement de la ville doit prendre en compte :

➤ la qualité du traitement des franges de la ville lorsqu'elles constituent des zones de contact entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles,

➤ l'objectif d'être économe en consommation d'espaces naturels pour le développement urbain, les équipements d'intérêt collectif et les infrastructures.

- AVEC LES BESOINS DU QUARTIER :

Il s'agit du seul quartier qui regroupe le plus de bâtiments d'intérêt collectif (voir liste Page 1 §) sur une surface aussi limitée en site inscrit. Ceci crée un déséquilibre par rapport aux autres quartiers résidentiels et au centre-ville.

Articles UE2 – UE7 – UE15 – UE 16 du règlement :

En outre la construction d'équipements supplémentaires entraîne :

- La création d'accès voirie répondant à l'importance et à la destination des constructions
- La création d'accès voirie ouverte au public
- La création d'aires de stationnement
- La création d'entrepôts et garage pour les véhicules
- Eventuellement des bureaux, et des habitations pour surveillance et gardiennage.

P 7

Adapter l'offre en équipements et services d'intérêt collectif aux besoins de tous, dans un centre-ville plus attractif et facile d'accès

- ↳ Retrouver la cohérence de l'offre d'équipements communaux au sein d'un pôle attractif en centre-ville.

Aménager des espaces publics conviviaux en privilégiant l'animation et la découverte du centre-ville et des autres quartiers

- ↳ Traiter l'espace public de façon à apaiser le trafic automobile sur l'ensemble de la ville, voire dissuader le trafic de transit.

- AVEC L'EMPLACEMENT :

Risques liés à la présence d'infrastructures bruyantes, ayant éventuellement des impacts sanitaires (traitement de déchets ou autres, utilisation de substances nocives en cas de locaux techniques ou industriels)

Les grands bâtiments d'intérêt collectifs seraient construits derrière :

- une école primaire
- une école maternelle
- une crèche de 10 lits
- un centre aéré
- un gymnase où les scolaires se rendent pour faire de la gymnastique
- un tennis
- une maison des associations
- un terrain multisport,
- un parcours de santé
- un terrain de pétanque
- un terrain qui permet de jouer au foot

- AVEC LA SECURITE DES USAGERS :

Un accès limité dans une impasse

Une circulation voitures, vélos, piétons importante due à la dépose des enfants, de la crèche, des équipements sportifs, ateliers dans la maison des associations à proximité.
Circulation de cars pour les sorties scolaires
Circulations de taxis pour les enfants scolarisés en classe ULIS
Circulation piétonne des enfants qui se rendent, soit en sortie forêt :
pique-nique ou centre aéré Passage des assistantes maternelles

Avis de l'Agence Régionale de Santé du 7 avril 2017 :

« Le PLU doit constituer un outil privilégié afin de prévenir les nuisances liées à l'implantation de voies de circulation, d'activités industrielles ou artisanales »

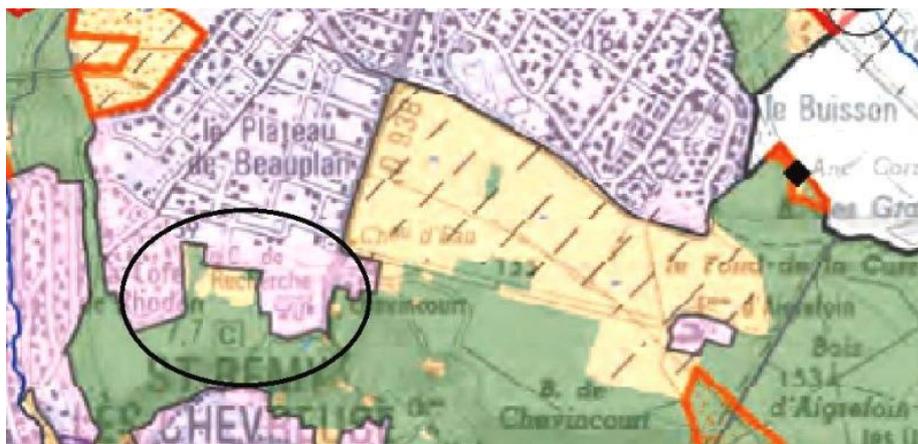
- **AVEC LA CHARTE DU PNR :**

2 **Maintenir la vocation agricole, forestière et naturelle des espaces non-urbanisés et garantir leur continuité** Priorité

Objectifs stratégiques visés	Maintenir le socle naturel et paysager du territoire
	Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères
	Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique
	Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables
Fiches liées	3 Promouvoir une urbanisation endogène, dynamique, sobre et de qualité
	4 S'engager pour des infrastructures de transport respectueuses de la biodiversité et du paysage
	6 Restaurer et préserver la trame verte et paysagère
	34 Contribuer au dynamisme de la filière agricole

 Premières véritables coupures d'urbanisation depuis Paris, les paysages et les espaces naturels, agricoles et forestiers du Parc sont le socle du territoire et de son identité, leur maintien constitue le coeur du projet de charte. Il est garant de la fonctionnalité écologique et économique du territoire. Le territoire est confronté à une pression foncière très forte qui fait peser un risque majeur sur leur intégrité. **La consommation (artificialisation et imperméabilisation) de ces espaces par l'urbanisation, processus irréversible, doit être limitée au maximum et se dérouler uniquement en continuité du tissu urbain existant.**

- **AVEC LE PLAN DE PARC :**



9 Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels	
Préserver le patrimoine bâti	
	- Préserver les éléments patrimoniaux et l'unité architecturale des centres historiques des villes, villages et bourgs
	- Préserver le caractère rural et l'unité patrimoniale des ensembles urbains isolés et/ou sensibles (petits hameaux, proximité de rivières et de lisières, franges urbaines...)
	- Préserver les fermes > Voir Objectif 2
	24
	19 - 21
	22
	24
	2

- **LA CLASSIFICATION EN ZONE UE entrainera** des constructions et accès voirie dans la zone N limitrophe, ainsi qu'il est spécifié dans le règlement P 118 et 119 qui les autorise :

Article N-4 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

1. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent article s'appliquent aux constructions en référence aux :

- voies publiques existantes ou projetées, notamment les places, ainsi que les venelles, sentes et chemins publics y compris celles et ceux réservés à la circulation piétonne et cycliste ;
- emprises publiques circulables : voies ferrées, jardins et parcs publics ainsi que les parcs de stationnement publics.
- Les voies privées ouvertes à la circulation automobile et d'une largeur minimale de 7 m sont incluses dans le champ d'application de cet article (sauf les voies en impasses).

2. DISPOSITIONS GENERALES

- 2.1- Les constructions doivent s'implanter en respectant un recul minimum de 8 m depuis l'alignement avec l'espace public, portés à 20 m le long de la RD 938 (Route de Versailles et de Limours).
- 2.2- Cette distance de recul minimum est fixée à 2 m pour les équipements d'intérêt collectif et les services publics ainsi que pour les locaux techniques liés à la sécurité, à la gestion des eaux, à la distribution d'énergie tels que les transformateurs.

2. DISPOSITIONS GENERALES

- 2.1- Les constructions doivent être implantées en retrait des limites séparatives en respectant une distance minimale de 10 m.
- 2.2- Les constructions à destination d'équipement nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif doivent être implantées en retrait des limites séparatives latérales et de fond en respectant une distance minimale de 6 m.

- **CONCLUSION :**

Cela constitue :

- Une réduction d'une zone naturelle,
- Un non-respect de la qualité du site et des paysages ainsi que les milieux naturels Article L 151-7 du code de l'urbanisme
- Un manque de protection des espèces, des milieux naturels et des paysages selon la loi 2016-1087 du 8/8/2016.

L'association demande :

- **Que la zone soit nommée UEV ou zone N comme le reste de la parcelle ?**
- **Ou bien en Espace Paysager Protégé (article L 151-23 du code de l'urbanisme) comme la préconise la D.D.T.**

Remise d'un dossier à M. le Commissaire Enquêteur comportant 166 signatures approuvant la démarche de l'association. Le dossier est inclus joint dans le registre du PLU.

Vivre les Hauts de Saint-Rémy (Association régie par la loi de 1901)

Siège Social : 52, rue des Chênes 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Tel 09 82 26 65 97 Courriel : vhsr@bbox.fr – site <http://www.vhsr.fr> de Chevreuse. II

3.67. Pétition de l'association VHRS (21/6/2017)

Préserver la zone naturelle Ecole J Liauzun

#	Nom	City	Date
1	Landais David	St remy les chevreuse	2017-05-17 05:15
2	Paula Dias	SAINT REMY LÈS CHEVREU	2017-05-17 05:18
3	Séverine Landais	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-17 05:52
4	STEPHANIE BELLONY	st remy les chevreuse	2017-05-17 06:05
5	Carine Oliveira	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 06:25
6	Fanny Baudry	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 06:38
7	Valérie DELBOS	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-17 12:41
8	Karine André	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-17 12:43
9	Philippe Michel	Saint Remy les Chevreuse	2017-05-17 16:34
10	Laurence Fabien Desforges	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-17 18:05
11	STEPHANE GIMENEZ	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-17 18:57
12	Nathalie Delion	Saint Remy Les Chevreuse	2017-05-17 19:11
13	Idalina Da veiga	Saint Rémy les chercheuse	2017-05-17 19:20
14	Philippe FABIEN	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-17 19:26
15	Mme PASQUIER	saint Rémy les chevreuses	2017-05-17 19:33
16	Caroline Trollé	Saint Rémy Lès Chevreuse	2017-05-17 19:34
17	Sabrina Borges	St Rémy les chevreuse	2017-05-17 19:43

18	Claire Winther	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 19:55
19	Sandrine Deheuvels	St Rémy les Chevreuse	2017-05-17 20:02
20	Sébastien CASTRIC	Saint Remy Les Chevreuse	2017-05-17 20:04
21	Xavier Bunlon	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-17 20:18
22	Patricia DUMONT	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-17 20:34
23	Marie-Caroline Le Roy	Saint-Rémy-les-Chevreuse	2017-05-17 20:36
24	Béatrice Gondré	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-17 21:11
25	Emilie Goncalves Rosa	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-17 21:18
26	Christian Deheuvels	St Rémy lès Chevreuse	2017-05-17 21:31
27	Nathalie Blanchard	78470	2017-05-18 06:26
28	Beatrice Jacquet	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-18 07:11
29	Delphine Réau	St Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-18 10:47
30	Stéphanie VUILLEMIN	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-18 11:19
31	Dominique Fourmy	st Rémy lès Chevreuse	2017-05-18 15:31
32	Catherine GOLDSTEIN	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-18 16:39
33	jean-paul rouanet	saint-rémy-lès-chevreuse	2017-05-18 19:23
34	françoise rouanet	saint-rémy-lès-chevreuse	2017-05-18 19:25
35	FRANCOISE ROUANET	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-05-19 11:56
36	Anna ZENHAKER	Saint Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-20 05:51
37	Sandra BENS	St Rémy les chevreuse	2017-05-20 12:30
38	Christelle Moalla	St Remy les chevreuse	2017-05-20 12:36
39	Etienne GOLDSTEIN	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-20 14:41
40	Véronique Lancelot	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-20 15:13
41	Senay Castric	St-remy les Chevreuse	2017-05-20 16:36
42	Nicolas Jidenko	Saint Rémy lès chevreuse	2017-05-20 16:38
43	Sawako FRANCOIS	St Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-20 16:43
44	Alexandre Francois	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-20 16:53
45	Cécile Roederer	Saint Rémy les Chevreuse	2017-05-20 17:03
46	Gina Simon	Saint Remy les Chevreuse	2017-05-20 22:02
47	Valérie LE BRAS	St Remy lès Chevreuse	2017-05-21 16:41
48	Segolene REGNAUX	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-05-21 18:43
49	Caroline Fontaine	Saint remy les chevreuse	2017-05-21 20:05
50	Arnaud BELLONY	st remy les chevreuse	2017-05-21 21:04

#	Nom	City	Date
51	Nathalie Beque	St remy les chevreuse	2017-05-21 21:09
52	Olivier LAROCQUE	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-21 21:20
53	kevin ngo	saint remy les Chevreuse	2017-05-22 06:48
54	Michel DUMONT	SAINT REMY LE CHEVREUSE	2017-05-22 06:49
55	Mickael RÉAU	St Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-22 08:08
56	Stéphanie LEGRAND	Saint rémy les chevreuse	2017-05-22 12:44
57	Laure Duval	Saint Rémy Les Chevreuse	2017-05-23 18:57
58	Séverine Ollivier	Saint-Rémy-les-Chevreuse	2017-05-23 18:57
59	Magalie ROUSSEAU_DORIG	78470	2017-05-23 19:18
60	Séverine Rousseau	Montigny-le-bretonneux	2017-05-24 10:48
61	Valentin Guilmard	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-24 14:18
62	Thierry LEMOINE	Saint-rémy-les-chevreuses	2017-05-25 19:34

63	Isabelle Kaiser	saint remy les chevreuse	2017-05-28 12:10
64	Carole BROZYNA	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-28 18:47
65	Sophie MEBO	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-29 16:41
66	Bruno Boulay	ST Rémy Les >Chevreuse	2017-05-30 17:15
67	Odile Bezin	Saint Remy les Chevreuse	2017-05-30 17:23
68	Pascale HOUILLON	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-30 17:24
69	Philippe LASSUE	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-30 17:50
70	Nelly Joncheere	Magny les hameaux	2017-05-30 18:42
71	Thérèse Ferré	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-30 19:04
72	Julien Vassallo	St Rémy les Chevreuse	2017-05-30 19:22
73	Anne Jourdain	St Rémy lès Chevreuse	2017-05-30 19:37
74	Séverine HIAIRASSARY	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-30 19:47
75	Julie NICOLAZO	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-30 19:59
76	Pascale Torrente	Saint remy les chevreuse	2017-05-30 22:39
77	Jean-Claude Forhan	St Rémy lès Chevreuse	2017-05-31 07:20
78	Dominique Lecume	St Remy les chevreuse	2017-05-31 10:33
79	Joël Sliva	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-31 10:40
80	Alain MICHEL	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-05-31 11:05
81	Pierre Fertey	Saint Rémy-les-Chevreuse	2017-05-31 12:46
82	Béatrice GEOFFROY	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-05-31 15:13
83	Daniel CALINAUD	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-31 16:53
84	Dominique Corbillet	Saint Rémy les Chavreuse	2017-05-31 16:58
85	Josselyne Rodolphe	Saint Rémy les chevreuse	2017-05-31 17:55
86	Alain Bossu	Saint Rémy lès Chevreuse	2017-05-31 19:15
87	JACQUES CAOUS	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-05-31 21:57
88	Jean Pierre PAREY	Saint REMY les CHEVREUSE	2017-05-31 22:46
89	Ilinca Martorell	Saint Rémy Lès Chevreuse	2017-06-01 04:24
90	Ghislaine LE GALL	St Rémy les chevreuse	2017-06-01 04:49
91	Gérard LUTIN	Saint Rémy	2017-06-01 06:41
92	Anne sophie Lefebvre	Saint rémy lès chevreuse	2017-06-01 07:16
93	Evguenia CANIARD	Saint-Rémy-les-Chevreuse	2017-06-01 08:06
94	Thierry Lefebvre	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-06-01 08:53
95	GERARD TEISSIER	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-01 10:41
96	MARCELLE TEISSIER	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-01 10:42
97	Frederique GLORENNEC	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-06-01 12:35
98	joëlle GEOFFROY	saint rémy les chevreuse	2017-06-01 12:36
99	Florence Boutes	St Remy les Chevreuse	2017-06-01 13:32
100	jean-michel launay	vauhalla	2017-06-01 14:21

#	Nom	City	Date
101	Guy DESTENAVE	SAINT-REMY-LES-CHEVREU	2017-06-01 14:21
102	Françoise COURTY	Saint Rémy Lès Chevreuse	2017-06-01 14:37
103	Viviane BALLAND	St Rémy-lès-chevreuse	2017-06-01 14:43
104	Jacques Bresson	St-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-02 13:38
105	Sylviane BEURE	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-02 17:23
106	jacqueline Lassagne	st remy les chevreuse	2017-06-03 10:40
107	Boutes Régis	Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Fr	2017-06-03 13:28

108	Sonia Chiret	St Rémy lès Chevreuse	2017-06-03 14:14
109	Thierry FERRE	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-03 19:48
110	Annick Lassue	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-04 08:27
111	Marie-Paule BEAUFUME	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-04 20:22
112	Venance Mebo	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-04 21:02
113	Béatrice Dussart	Saint-Rémy-Lès-Chevreuse	2017-06-05 10:55
114	Laurent Gallois	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-05 18:05
115	BEAUVAIS ADRIEN	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-05 18:48
116	EL HADDAOUI LILA	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-05 18:48
117	Miren Calinaud	St REMY lès CHEVREUSE	2017-06-06 10:27
118	Sabine Caous	SAINT REMY LES CHEVREU	2017-06-06 21:23
119	Eloise Vaudois	Epernon	2017-06-07 09:07
120	Sylvain Chevalier	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-08 07:50
121	Valérie Guyot	St remy les chevreuse	2017-06-08 22:26
122	Fabrice GAUDEL	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-06-09 17:10
123	Hervé Willaume	Saint-Rémy les chevreuse	2017-06-09 21:38
124	Jean pierre Nikolic	Saint Rémy les chevreuse	2017-06-12 23:34
125	dominique villet	saint remy les chevreuse	2017-06-13 09:51
126	Frédéric SAVIN	Saint Rémy-lès-Chevreuse	2017-06-13 20:28
127	Florence BENETEAU	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-06-14 19:55
128	isabelle LAPEYRE	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-06-15 19:04
129	Marcel Péault	St Rémy lès Chevreuse	2017-06-17 16:56
130	Gerard GEOFFROY	st remy les chevreuse	2017-06-21 10:14
131	Georges PLOURDE	ST REMY LES CHEVREUSE	2017-06-24 10:10
132	veronoque ragot	saint remy	2017-06-24 14:15
133	Michel Muzy	St Rémy lès Chevreuse	2017-06-25 17:35
134	Chantal MUZY	Saint Remy les Chevreuse	2017-06-25 17:44
135	chloe auger	saint remy les chevreuse	2017-06-26 13:06
136	Etienne Pain	St Remy les Chevreuse	2017-06-26 13:23

3.68. Observation de Michèle et Yannick GOURIOU (20/6/2017)



(photos du jardin public prises courant mai 2017 par Mme Gouriou)



Nos réflexions concernant le nouveau PLU et l' OAP du centre ville

Le projet de réaménagement du parc de l'église ne tient pas compte du contexte local. Il a été fait appel à une société de conseil qui reproduit à peu près à l'identique différentes demandes de projets d'aménagement de places.

D'autres communes et d'autres villes ont su conserver l'espace vert dont elles bénéficiaient et l'aménager en aires de détente, de loisirs et de rencontres intergénérationnelles.

Nous joignons deux photos que nous avons prises courant mai en traversant le parc de l'église. Elles montrent bien que les habitants, jeunes ou moins jeunes, apprécient cet endroit et l'utilisent.

D'autre part, le recouvrement en pavés autobloquants et en enrobé de cette zone inondable va à l'encontre de toutes les recommandations des autorités qui s'efforcent de prévenir le renouvellement des inondations le long de l'Yvette.

Quant au prolongement de la rue des Ecoles à travers le parc de l'église jusqu'à la rue de la République, aux abords d'un groupe scolaire, c'est une ineptie.

D'autres communes, elles, mettent en place des déviations pour éviter la circulation des voitures près des écoles et assurer au mieux la sécurité des enfants.

Par ailleurs, on peut ajouter que les deux réunions publiques d'information et de présentation du nouveau PLU organisées par la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse avec la participation d'un cabinet conseil ont été succinctes, rapides, voire incompréhensibles par la plupart des Saint-Rémois présents.

A aucun moment, il n'a été évoqué ni donc présenté la création d'une route dans le prolongement de la rue des Ecoles et la minéralisation du parc de l'église.

Michèle et Yannick GOURIOU
(habitants de Saint-Rémy,-lès-Chevreuse)

3.69. Courrier de M. & Mme VERDEIL¹ (20/6/2017)

Mr et Mme VERDEIL Thierry
0650449813
thverdeil@free.fr

Objet : Reclassement du terrain chemin de la Glacière et donnant derrière les maisons de la rue de Ragonant actuellement en zone N à préserver

Nous habitons depuis 20 ans à côté du terrain dit Fauriaux, dont la façade donne sur un chemin étroit.

Nous demandons le maintien du classement de « **ce terrain en Zone N** », pour les raisons suivantes :

Nous souhaitons vous alerter sur le fait que nous nous devons d'œuvrer pour essayer de réduire la circulation sur ce chemin large de 3 mètres où on peut à peine se croiser en voiture (circulation en sens unique), que les lycéens empruntent tous les jours. (environ 1300 élèves).

En effet ce chemin est leur **cour de récréation tout au long de la journée** (lycée construit sur des bâtiments de part et d'autre du chemin)

Déclasser ce terrain de zone N en zone UE serait une erreur « **dommageable** » autant pour **l'implantation d'un service technique** * (circulation d'engins) que si il s'agissait d'un projet d'immeuble collectif de plus grande envergure, (qui résulterait alors d'une opération financière sans préserver la qualité de vie du Lycée)

¹, 7 chemin de la Glacière, Saint-Rémy

Il y a 11 ans, nous avons évité une tragédie, un camion a détruit un des poteaux de notre porte d'entrée de 2,5 mètres de haut en marche arrière malgré les jeunes lycées qui ont tenté d'alerter le chauffeur. Heureusement il n'y a pas eu de blessé.

Ensuite la Région Ile de France et la ville de Gif ont pris la sage décision après une concertation commune avec également les services juridiques de la ville de Gif sur Yvette et notre assurance habitation, de déplacer et de reconstruire en partie basse du Lycée la cantine, si bien que désormais les livraisons se font dans un site mieux protégé.

Nous devons donc maintenant redoubler de prudence sur cette zone par rapport à son implantation au milieu d'un schéma si particulier (porte du Lycée de la Vallée de Chevreuse).

*En outre, nous considérons que ce terrain est « **assimilable** » au niveau écologique à une vaste prairie (voir les terrains aux abords), avec un végétation à préserver pour respecter au mieux l'équilibre écologique du parc de la Vallée de Chevreuse. (PNR). De plus, régulièrement les Giffois et St rémois empruntent ce chemin en vélo ou à pied il sert de liaison douce entre les deux communes.*

Nous avons comme d'autres gens avant nous il y a quelques années vu les quelques projets de construction dans le quartier ne pas aboutir car le bon sens qu'impose une sécurité maximum pour favoriser une bonne circulation (des bus et des voitures et des élèves et des riverains dans ce quartier) l'a emporté.

De plus nous sommes éloignés du centre ville et sommes gérés par l'Essonne (pour le gaz l'EDF etc), Nous sommes en bout de commune à 4 kms du centre ville de Saint Rémy les Chevreuse (loin des écoles Saint Rémoises), et peut-être un peu les oubliés de St Rémy les Chevreuse.

*Car malgré nos relances, nous avons eu deux propositions de rendez-vous en mairie annulées à deux reprises Et que notre demande d'être informé par un autre élu) à la place du Maire absent est restée sans réponse, **nous n'avons à ce jour pas pu obtenir de rendez-vous. ni aucune réponse à nos interrogations légitimes.***

Nous demandons explicitement l'annulation de cette modification de zonage envisagée.

Verdeil Valérie et Thierry 0650449813

0169079111

***Comme expliqué dans le rapport du Réunion publique du 20 septembre 2016 en p. 6**

Page jointe Courrier VERDEIL/MAIRIE de Gif sur Yvette du 10.04.2006 (cf. § ci-après)

3.70. Copie d'un courrier de M. & Mme VERDEIL à la municipalité (29/5/2017)

*Les habitants du quartier de la Glacière
7 chemin de la Glacière
78470 ST REMY LES CHEVREUSE*

**MAIRIE DE St REMY LES CHEVREUSE
Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,
Membres du Conseil municipal**

102

0169079111 / 0650449813

De St Rémy lès Chevreuse

OBJET : demande urgente de rendez-vous d'information sur le projet de la municipalité concernant le terrain situé entre les habitations du quartier de la Glacière et le lycée de la vallée de Chevreuse.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous contactons en tant que riverains du quartier de la Glacière (rue de Ragonant et rue de la Glacière).

A l'occasion du projet de PLU soumis à enquête publique, nous avons constaté que le terrain boisé situé entre nos maisons et le lycée (appartenant au Consort Fauriaux) était passé de zone naturelle n à zone UE.

Nous avons contacté le service urbanisme qui n'a pas été en mesure de nous indiquer la raison de ce changement.

Afin que nous puissions nous exprimer en toute connaissance de cause lors de l'enquête publique, nous vous demandons de bien vouloir nous informer le plus rapidement lors d'un rendez-vous à la mairie du projet de la municipalité qui motive cette demande de classement de ce terrain en zone UE.

S'agit-il de l'implantation du Centre Technique de la commune dont M^{me} le Maire a évoqué la possibilité lors de la réunion publique du 20 septembre 2016 ?

*Nous nous permettons d'insister sur le fait que le seul accès possible à ce terrain est le chemin de Vaugien / rue de la Glacière, qui est à ce jour fréquenté quotidiennement par plus d'un millier de lycéens (à la fois chemin d'accès et cour de récréation), ce qui paraît **incompatible avec toute circulation motorisée supplémentaire sur ce secteur.***

*Par ailleurs, au moment de la création du lycée dans une zone naturelle non constructible, il avait été acté que **seuls les terrains nécessaires au lycée étaient rendus constructibles, les autres ayant vocation à rester en zone N** (une tentative de rendre ces terrains constructibles avait été jugée irrecevable en 1995 et les terrains entourant le lycée sont demeurés en zone N comme prévu). Ce milieu naturel préservé a été l'une des raisons du choix par la Région de l'installation du lycée à cet endroit.*

*Il est également important de noter **la très grande proximité de la Réserve Naturelle du PNR** (réserve Val et Coteau de St Rémy), incompatible avec tout accroissement de pollution sur le secteur.*

C'est pourquoi nous pensons que le maintien de ce terrain en zone naturelle dans le PLU s'impose.

Connaissant votre volonté de transparence et de dialogue avec les habitants, nous ne doutons pas que vous serez en mesure de répondre rapidement et favorablement à notre demande d'information et vous adressons nos sincères salutations.

*Pour les riverains de la Glacière
Valérie et Thierry VERDEIL*

Copie : M. le commissaire enquêteur



3.71. Courrier de M. Stephan LANNEAU¹ (20/6/2017)

A> Le déplacement à pied ou à vélo à Saint Rémy Les Chevreuse

Les conditions de déplacement des piétons et des vélos sont très compliquées à Saint Rémy les Chevreuse. Comme l'indique l'étude, il n'y a pas de plan cohérent permettant de se déplacer en boucle dans la ville. Le déplacement se transforme trop souvent en calvaire le long des axes de transit. La qualité de vie à Saint Rémy les Chevreuse dépend directement de la facilité de déplacement à pied ou en vélo en ville.

La proposition d'aménagement d'un chemin le long de L'Yvette entre Gif sur Yvette, Saint Rémy les Chevreuse et Chevreuse va dans le bon sens. Gif sur Yvette et Chevreuse ont déjà réalisés ces aménagements depuis longtemps pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Le passage de la rue des écoles, en passant par le parc de l'église puis la piste cyclable est perçue aujourd'hui comme la seule liaison douce rapide permettant d'accéder à la gare depuis le quartier du Rhodon. Cet axe est très prisé par les piétons et les cyclistes.

Cette unique liaison douce semble totalement compromise par le projet d'aménagement de trois nouveaux axes de circulation. Alors que de nombreuses villes voisines mettent en place des zone piétonnes avec commerces et favorisent les axes routiers en dehors du centre-ville et limitent autant que possible les axes de traversée de la vallée nord sud Saint Rémy les Chevreuse propose exactement le contraire.

Les axes de traversée de la vallée Nord Sud sont très peu nombreux et attirent les automobilistes. Tout nouvel axe est un appel d'air à plus de trafic. Ce phénomène est connu. Gif sur Yvette, Palaiseau, Orsay se sont attachés à couper autant que possible les axes nord sud de la vallée. A titre d'exemple, Gif sur Yvette a coupé à la circulation la traversée de l'Yvette Nord- Sud sur la route Alphonse Pécard de manière à limiter le flux de transit en centre-ville.

¹ 6 rue Ravel, Saint-Rémy

En contradiction avec ce qui est appliqué dans les communes avoisinantes de la vallée, le projet de traversée de l'Yvette au-delà de la rue des écoles est sidérant. L'étude met à juste titre en garde contre le risque de voir la circulation de transit se reporter sur les axes secondaires. Or les trois nouvelles voies de circulation en centre-ville forment une alternative idéale au transit entre la D906 et la D938. Un nouveau flux de circulation automobile complémentaire va se développer avec ses nuisances sonores, ses ralentissements aux nouveaux carrefours qui se fera au détriment des Saint Rémois et de ses commerces. C'était un plaisir pour les habitants du Rhodon d'aller en centre-ville à pied pour faire les courses.

En l'absence de liaisons douces pédestre et cyclable entre le Rhodon et le centre-ville devons- nous nous résigner à prendre la voiture ? Aurons-nous encore envie de faire nos achats à Saint Rémy Les Chevreuse dans ces conditions ?

B> Le développement du centre-ville.

Je suis favorable au principe de densification du bâti et au développement des commerces de proximité en zone UA.

En revanche, je ne comprends pas la proposition de suppression de parking situé sur le Parc de la mairie. Le nombre de places de parking en centre-ville reste insuffisant pour répondre aux besoins des Saint Rémois. Il est à noter que le besoin en parking sera croissant avec l'apparition de nouveaux logements. Le manque de places est un des facteurs fragilisant les commerces du centre.

Le projet de suppression du parc végétal de l'église est en totale en contradiction avec l'attachement des Saint Rémois pour cet espace de convivialité qui est régulièrement utilisé pour organiser des événements de loisir et culturel. Cet espace central près de l'église doit rester un lieu de convivialité. Le suis favorable à la préservation de ce parc avec son étendue d'herbe entourée d'arbres.

Je suis atterré de constater que le projet n'exclue pas de la zone UA la Zone B dite zone à risque d'inondation pour les habitations et les commerces. Je constate que le plan de zonage ne met pas en évidence la dernière inondation de juin 2016. Comme indiqué dans l'étude, les risques de voir se reproduire des épisodes météorologiques à fortes précipitations sur de brefs délais n'est pas à négliger.

Depuis 2000 j'ai été témoin de trois inondations importantes de l'Yvette. Je constate une inondations grave tous les sept ans en moyenne. Suite au développement d'habitats récents avec parking souterrain, trois immeubles ont vu leurs installations inondées en 2016 sans faire de victime fort heureusement.

S'ajoute à l'Yvette le facteur aggravant du Rhodon dont les crues sont extrêmement violentes et rapides.

Gif sur Yvette a subi par le passé des crues violentes de la Mérantaise. Une étude a été menée et un plan d'aménagement a été réalisé pour éviter la répétition de crues violentes et dangereuses. Force est de constater que l'aménagement a prouvé son efficacité lors de l'épisode pluvieux de juin 2016.

Une étude similaire a-t-elle été menée pour protéger les Saint Rémois des crues dangereuses du Rhodon? Heureusement une grande partie du bâti en Zone B est constitué d'écoles, de

centre de loisir et d'installations sportives qui ne concentrent pas d'habitants pouvant être piégés par la montée des eaux en pleine nuit. Quel aurait été le préjudice si le bâti en zone B était formé de commerces et d'habitations inaccessibles pendant une semaine avec un parking souterrain inondé ?

Faute d'étude et d'aménagement préventif des berges du Rhodon en amont de Saint Rémy Les Chevreuse il me parait irresponsable voir criminel de proposer un projet de construction d'habitation avec parking souterrain en Zone B. La responsabilité pénale pourra être engagée pour mise en danger de la vie d'autrui.

Stéphan LANNEAU

3.72. Courrier de LLC Associés Avocats¹ (19/6/2017)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe agrafée en page suivante les observations formulées aux intérêts de la SCI les Platanes.

Espérant que celles-ci vous convaincront du bien fondé de la demande de ma cliente.

Recevez mes sentiments respectueux.

Jérôme LEFORT

le 20/06/2017

Note du commissaire enquêteur :

Cette pièce jointe de 13 pages comporte des photos, des plans et des graphiques.

Compte tenu des compétences informatiques limitées du commissaire enquêteur, ce document a été placé en annexe sur support papier.

3.73. Courrier de M. Bruno DUMONT² (21/6/2017)

Objet : Remarques concernant l'enquête PLU et OAP centre-ville de St Rémy les Chevreuse

Point 1 : Concertation avec la population

Lors son élection, Madame le Maire avait mis en avant qu'elle ferait son mandat tout en concertation avec la population contrairement à ces prédécesseurs. Visiblement cela n'était qu'une promesse électorale.

En effet ce nouveau projet sort visiblement tout droit d'un cabinet d'architectes qui ne semble pas connaître l'environnement de la commune et n'a pas vraiment fait l'objet d'une concertation avec la population

Peut-être aurait-il été judicieux d'expliquer les enjeux d'un tel projet, ce que la loi impose aux communes, ... de manière à ce qu'il soit mieux construit et compris et, au final mieux accepté par la population

Point 2 : Centre-ville cœur de St Rémy

Dans ce nouveau projet, où se trouve le cœur du village ? Ce village est déjà une ville dortoir qui est traversée en son centre par une départementale surchargée aux heures

¹ Société d'exercice libéral par actions simplifiée

², Saint-Rémy

de pointe avec son lot de nuisance sonore et de gaz d'échappement. Pas ou peu de commerce. Avec l'ajout de ces nouvelles constructions, nouvelles routes, le centre-ville est de nouveau morcelé à jamais. Plus aucune âme dans ce village sauf celui des promoteurs et très loin de la charte de Parc Naturel de la Haute vallée de Chevreuse qui prône le bien-être de ses habitants

Point 3 : Construction en zone inondable

Aurait-on déjà oublié les inondations de 2016. Comment aujourd'hui peut encore construire des immeubles avec parking souterrains et rez de chaussé en zone inondable ?

Faute impardonnable en 2017 vu toutes les jurisprudences de ces dernières années en France

Point 4 : Désenclavement circulation centre-ville / Création nouvelles routes

Aucune proposition quant à la déviation de la circulation au centre-ville. Au contraire, création de nouvelles voies pour ajouter des voitures au cœur de St Rémy, qui plus est en les faisant passer au plus près des écoles et de la sortie de l'église, zones où sont généralement favorisées les voies piétonnes. Ce projet ne semble pas prendre en compte les aspects sécurité des piétons et accès aux lieux publics quelques qu'ils soient.

D'autre part qui dit construction de 250 à 350 logements, dit un afflux moyen de 300 à 550 véhicules supplémentaires au centre de St Rémy où il n'est déjà plus possible de circuler à certaines heures. Ce point a-t-il été pris en compte dans le cadre de ce projet ?

Est-il prévu de réaménager les trottoirs du centre-ville pour aller en toute sécurité de la place de l'église à la marie ou se rendre du centre à l'école ? Actuellement les trottoirs ne permettent pas le passage aisé d'un fauteuil roulant par exemple.

Point 5 : Espace vert derrière l'église

Cet espace est l'un des rares du centre-ville où les gens se rassemblent, notamment l'après-midi à la sortie de l'école où enfants et parents y font une pose pour un moment de convivialité (voir photo ci-après)



Quel dommage de supprimer ce lieu de convivialité pour le donner à des promoteurs pour leur permettre de construire en zone inondable et d'y construire une route qui ramènera des nuisances sonores et polluantes et des risques pour les piétons. Coté impact sûreté et environnemental, la commune y va fort. A croire qu'ils n'habitent pas sur St Rémy !

Quid du monument au mort ? Que devient-il ? Sans doute un oubli dans le projet de réaménagement du centre-ville ?

Point 6 : Réflexions / questions diverses

- *Est-il prévu dans les constructions la présence de commerçants ? Si oui quels types ?*
- *Est-il prévu dans les constructions la création d'un centre médical (docteur, kiné, infirmier, ...) étant donné que le seul présent sur St Rémy est entrain de fermer où faudra-t-il se rabattre vers les communes limitrophes ?*
- *Est-il prévu des locaux pour les associations locales ?*
- *Quels est l'impact financier d'un tel projet pour la commune et surtout le report sur nos impôts ?*
- *Quels est le planning de réalisation ? Quel phasage ?*
- *Le choix du/des promoteurs sera-t-il vraiment le mieux disant où comme à l'habitude un arrangement entre amis ?*
- *Les parkings qui sont actuellement surchargés par les voitures des gens des autres communes venant prendre le RER en semaine vont voir leur surface se réduire. Où est-il prévu de stationner à l'avenir ces véhicules dont le nombre est chaque année plus important ? Dans les quartiers limitrophes à la gare comme cela commence à être le cas ?*
- *La commune dit ne pas avoir les moyens de mieux entretenir la voirie actuellement. Comment compte-elle faire avec ce projet qui ramène des kilomètres supplémentaires de voirie ?*

3.74. Observation de Mme Séverine BARRA¹ (23/6/2017)

Séverine BARRA
8 rue de Ragonant
78470 ST REMY LES CHEVREUSE
06 77 11 21 50
severine.martrenchard-barra@u-psud.fr

St Rémy, le 23 juin 2017

OBJET : Révision du PLU de St Rémy lès Chevreuse, projet de reclassement du terrain naturel boisé à l'Est du lycée de la vallée de Chevreuse (parcelle cadastrée AO 9)

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

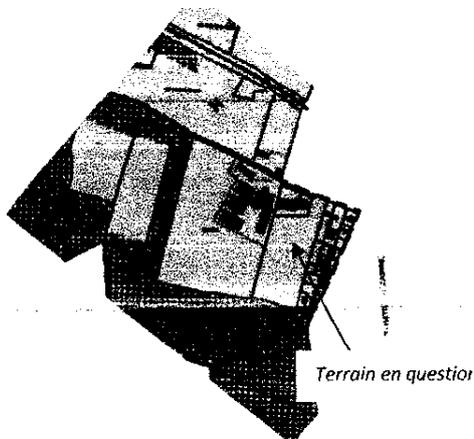
Mon courrier fait suite à notre rencontre en mairie lors de votre permanence du 14 juin.

J'ai attendu le plus de temps possible pour mettre mes observations par écrit afin de laisser à la Municipalité la possibilité de nous informer sur ses projets mais malheureusement les deux rendez-vous successifs avec Mme le Maire qui nous avaient été accordés ont été annulés par la Municipalité.

Pour mémoire, nous avons constaté que le terrain boisé privé situé entre nos maisons et le lycée interdépartemental de la vallée de Chevreuse actuellement en zone naturelle N était proposé pour un reclassement en zone UE dans le futur PLU.

La seule supposition que nous avons est un éventuel projet de la Municipalité d'y installer le centre technique de la commune (propos évoqué par Mme le Maire lors de la réunion publique du 20 septembre 2016, dont le rapport est disponible sur le site dédié au PLU, voir page 6). Mais il ne s'agit que d'une supposition, n'ayant pas été informés malgré nos demandes multiples à la Municipalité.

Je demande l'abandon du reclassement ce terrain et son maintien en zone Naturelle pour les raisons exposées ci-dessous.



Ce terrain boisé fait partie de l'espace naturel de la coupure verte entre Gif sur Yvette et St Rémy lès Chevreuse.

La construction du lycée interdépartemental de la vallée de Chevreuse dans cet espace naturel à la fin des années 80 a été autorisée à titre dérogatoire, pour raisons d'utilité publique, sur un périmètre bien circonscrit et les autres terrains de cette coupure verte n'ont pas eu vocation à devenir constructibles (en 1995, un projet de ZAC sur ces terrains a été jugé irrecevable et le maintien en zone N a été acté).

En l'absence actuelle de projet de la

Actuel PLU montrant l'appartenance du terrain à la coupure verte entre Gif et St Rémy, et le périmètre circonscrit où les bâtiments situés en Ragonant, Saint Rémy sont autorisés à titre dérogatoire.

Jean-Luc JARROUSSE

☎ 01 30 53 26 54 / 06 17 80 58 84 fax : 09 61 32 44 08

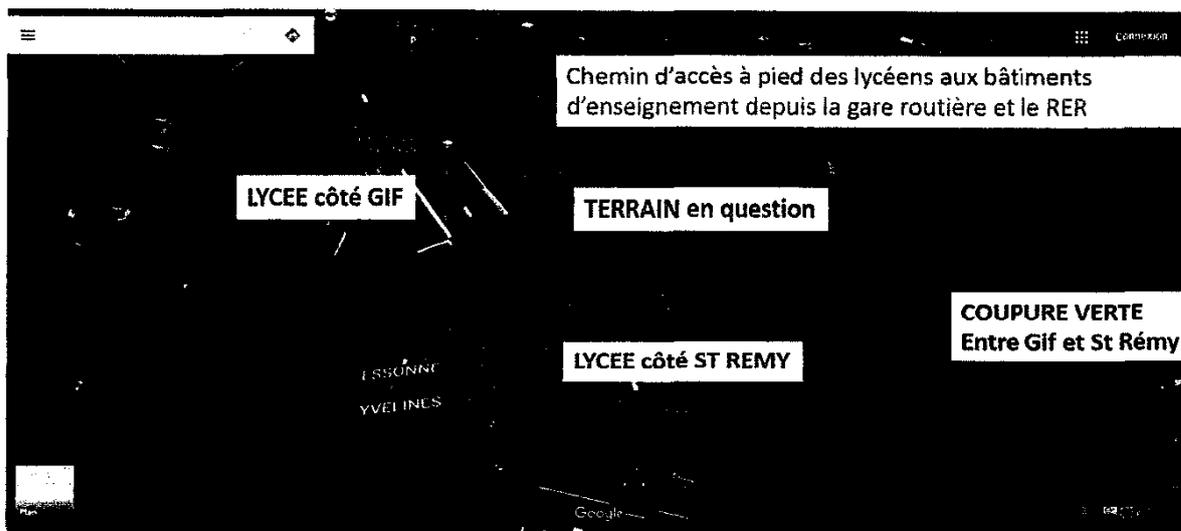
E-mail : jean-luc.jarrousse@wanadoo.fr

Région lie de France d'extension du lycée, il n'y a aucune raison de reclasser cet espace naturel en zone constructible.

Il est également important de noter la très grande proximité de la Réserve Naturelle Régionale du PNR (réserve Val et Coteau de St Rémy) et de ses espèces protégées, incompatible avec tout accroissement de pollution sur le secteur. Dans la carte présentée dans le document « Diagnostic » du futur PLU (p 20 : voir ci-après), ce terrain appartient à la catégorie « prairie ou friche mésophile », de la même nature que les terrains à l'Ouest du lycée (et qui communiquent) qui ont été intégrés dans la réserve naturelle du PNR. Il est fondamental de ne pas porter atteinte à l'environnement et à la biodiversité dans ce site protégé.



De plus, le seul accès possible à ce terrain est le chemin de Vaugien/rue de la Glacière, qui est à ce jour fréquenté quotidiennement par plus d'un millier de lycéens (à la fois chemin d'accès aux bâtiments d'enseignements et cour de récréation), ce qui est incompatible avec toute circulation motorisée supplémentaire sur ce secteur au risque de compromettre gravement la sécurité des lycéens. Il n'existe aucun moyen de clôturer ensemble les différents bâtiments du lycée puisqu'il est traversé par une voie publique, une partie des bâtiments étant à St Rémy, l'autre à Gif sur Yvette (cela n'avait pas soulevé d'objections pour le choix de l'emplacement du lycée étant entendu que très peu de véhicules fréquenteraient ce chemin dans la mesure où les terrains autour resteraient en zone non construite).



Il est également à noter qu'un éventuel équipement d'intérêt collectif sur ce terrain se trouverait complètement excentré de la commune, à 3.5 km en voiture du centre de St Rémy, avec passage obligé par la commune de Gif, ce qui est incohérent avec l'objectif affiché de redynamiser le centre ville.

Par ailleurs, le règlement du PLU stipule qu'un équipement en zone UE ne doit pas générer de nuisances, notamment sonores, ce qui exclut toute activité bruyante vu la proximité du terrain avec le lycée (et les élèves en cours) d'une part et les habitations d'autre part.

Enfin, il s'agit d'un terrain privé qui n'appartient pas à la Municipalité, qu'elle devrait donc racheter au prix du m² constructible pour y installer un éventuel équipement. En période où les budgets des communes sont particulièrement serrés, cela semble une dépense déraisonnable.

En espérant que ma demande de maintien de ce terrain en zone naturelle trouvera

écho auprès de vous,

3.75. Courrier de M. & Mme ARPINO (20/6/2017)

Monsieur et Madame Arpino
15 avenue Thérèse
Saint Rémy lès Chevreuse

Saint Rémy le 20 juin 2017

À monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes effarés par les projets d'aménagement du centre ville prévu par la mairie.

Le syndrome du Grand Paris a décidément atteint notre municipalité !

Notre commune complètement enclavée au point de vue circulation ne peut s'aligner avec des communes comme Saclay situées près des grands axes routiers.

Est-ce raisonnable dans ces conditions de prévoir la construction de 250 à 350 logements, de plus avec seulement (minimum légal) une place de parking par logement ? Les habitants ne prennent pas tous le RER pour se rendre à leur travail. Voir la fréquentation de la route de Versailles.

Est-ce raisonnable de supprimer plusieurs parkings déjà en nombre insuffisants ? Entraînant notamment une désaffectation pour la fréquentation de nos commerçants ou de nos associations; ainsi qu'une gêne pour tous les Saint Rémois habitant loin du centre.

Est-ce raisonnable de concentrer les élèves des écoles sur 2 niveaux.

Est-ce raisonnable de morceler le centre en créant deux axes de circulation supplémentaires alors qu'actuellement il est déjà dangereux de parcourir toute la rue de la République sur des trottoirs exigus. Pour ma part je traverse au moins deux fois, pour être à chaque fois sur le trottoir le plus large lorsque cela est possible, afin de ne pas être frôlée par les camions ou bus. Revoir la largeur du trottoir notamment au niveau du laboratoire...

Est-ce raisonnable d'aliéner, sans réserve, tout le patrimoine foncier de la commune à des promoteurs?

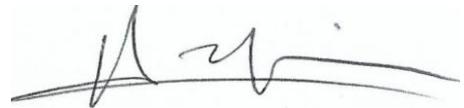
Ces constructions sont-elles prévues dans le respect des zones inondables ? Le bétonnage prévu ne pourra avoir qu'une influence néfaste sur l'écoulement des eaux. Les inondations de l'année dernière ont prouvé que ce risque est bien réel.

Nous nous demandons comment une agence a pu si mal prendre en compte les aspirations des habitants en proposant un tel projet.

Nous espérons que la municipalité saura raison garder au vu des remarques des habitants afin de conserver la douceur de vivre à Saint Rémy.

Nous vous remercions, monsieur, de bien vouloir prendre en compte et transmettre nos remarques.

Avec nos salutations les meilleures.



3.76. Courrier de M. D. DAL MASO¹ (23/6/2017)

Après avoir pris connaissance du nouveau projet du PLU de Saint Rémy les Chevreuse, il apparait que les nouvelles constructions du centre-ville sont pour la plupart (80%) implantées en zone inondable.

Le 31 mai 2016 le centre de Saint Rémy a été entièrement englouti sous les eaux entraînant de nombreux dégâts, par chance aucune victime n'a été déplorée chez nous, par contre le

¹ 6 bis rue de Port Royal, Saint-Rémy

département voisin a eu des morts dus à ces mêmes inondations, La commune et le département se sentent-ils prêts à de telles éventualités (sans compter les procédures envisageables du type de la Faute sur mer en mars 2010, voir article)

Les voies de circulation (entrée et sortie) de Saint Rémy, sont déjà saturées. Que deviendront-elles avec 300 ou 600 logement de plus ?

Les places de stationnement sont à l'heure actuelle trop peu nombreuses, les commerçants et leurs clients se voient infliger des procès-verbaux à longueur de temps. Où seront implantées les 600 places de stationnement supplémentaires plus les places qui seront supprimées pour la construction des nouveaux immeubles et la suppression du parking du parc de la mairie ?

La clientèle des commerçants, ne pouvant plus stationner, va désertifier le centre-ville pour faire ses courses dans les grandes surfaces des alentours (plus de commerces à court terme) ce qui aura pour cause¹ de faire une ville morte ou dortoir.

Je suis la 4^{me} génération de Saint Rémois, j'ai souvenir de Saint Rémy avec :

- 3 boucheries
- 1 charcuterie
- 5 cafés
- 2 boulangeries
- 2 épiceries
- 1 quincaillerie
- et bien d'autres.

Je déplore que tous ces petits commerces, qui faisaient notre ville, aient été remplacés par des banques et des agences immobilières.

D. DAL-M ASO

3.77. Observations du groupe des élus « Elan » (20/6/2017)

Groupe des élus Elan

Révision du PLU et OAP Centre ville

Base de notre échange avec le Commissaire Enquêteur pour notre rendez-vous du 20 juin 2017

1. Nous voudrions tout d'abord relever **l'absence de concertation -et l'absence de volonté de concertation- avec la population en général, et les élus en particulier.**

Nous joignons à cet effet en annexe :

- notre intervention en Commission Urbanisme du 15 novembre 2016,
- notre intervention lors du Conseil Municipal du 02 février 2017

Ces deux interventions (coproduites par les élus des 2 listes minoritaires ELAN et EASR+ un élu indépendant) résument à grands traits les conditions qui ont prévalu à l'adoption du présent PLU.

¹ Le commissaire enquêteur suggère de lire « ce qui aura pour conséquence »

En tant qu'élus ELAN, nous vous joignons également un extrait de notre programme électoral qui, déjà en 2014, mettait en évidence notre volonté et notre pragmatisme en la matière :

- la révision simplifiée du PLU de 2009,
- la volonté d'organiser un urbanisme favorisant la relation conviviale entre tous les habitants,
- la priorité absolue donnée au restaurant scolaire et au centre de loisirs,
- une restructuration du projet d'aménagement du Cœur de ville proposé par la municipalité sortante sur « les terrains EDF »,
- l'importance accordée à des équipements collectifs de qualité.

C'est pourquoi, en responsabilité, nous avons demandé un délai de 3 mois lors de la (seule) commission urbanisme du 15/11/2016 pour pouvoir évaluer le projet proposé par la nouvelle municipalité mais aussi (et surtout) nous permettre d'auditionner dans les meilleurs délais les bureaux d'étude CODRA et COBE.

La municipalité opposa une fin de non-recevoir à cette requête pourtant destinée à traduire une volonté de co-construction malgré notre mise à l'écart systématique du processus et de la boucle de réflexion et d'élaboration du projet au cours des 16 mois précédents.

Nous estimions cette demande d'autant plus nécessaire et justifiée que le nouveau projet de PLU fait « table rase » en centre-ville des principales orientations contenues dans celui de 2009 et de la Charte Urbaine qui avait été élaborée à la même époque.

2. Sur le contenu du nouveau projet de PLU et OAP Centre ville, nous souhaitons souligner plus particulièrement certains aspects :

- Lors du vote de la **convention passée entre la commune et l'EPFY-devenue l'EPFIDF-**, nous avons alerté sur les risques de perte de maîtrise de la commune sur le foncier du centre-ville.

Nous continuons à nous interroger aujourd'hui sur l'impartialité et le « sens de l'intérêt communal » qui peuvent être ceux de COBE, dont l'étude a été intégralement financée par l'EPIDF (ainsi que nous l'avons découvert au hasard d'une conversation avec un de leurs représentants présents à la Ballade Urbaine du 16 janvier 2016); EPFIF étant établissement de portage foncier dont la construction de logement est la raison d'être.

Force est d'ailleurs de constater que, lors de la seule RP destinée à présenter l'OAP le 20 septembre 2016, l'étude de COBE fut présentée très sommairement par CODRA, sans jamais citer COBE. Aucun logo sur le powerpoint, ni explication fournie.

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de communication des études et rapports de COBE, mais aussi leur audition publique (avec CODRA).

- Comme indiqué dans la présentation des OAP par CODRA, « Saint-Rémy-lès-Chevreuse est marqué par une circulation de transit importante et un stationnement marquant dans le paysage. Le centre-ville de la commune est ainsi caractérisé par **une ambiance routière en contradiction avec son environnement immédiat**».

Dans ces conditions, il est pour le moins déconcertant de voir un projet proposer de :

- construire deux nouvelles circulations routières, avec le prolongement de la rue des Ecoles et la création d'une nouvelle voie transversale s'inscrivant entre le futur groupe scolaire et l'école Jean Jaurès,
- sacrifier un espace public de verdure (en plus des menaces planant sur celui de la

Clairière dans le quartier de Beauplan, avec le déplacement des Services Techniques à proximité de l'école Jacques Liauzun), cédé par Coubertin avec contrainte de maintien en espace vert.

L'existence de cette contrainte a été injustement démentie par la municipalité lors du CM du 02 février 2017, sans en apporter de preuve.

C'est un axe de circulation douce - certes non aménagé à ce stade- qui disparaîtrait alors que les circulations piétons sont peu sûres en centre-ville compte tenu de l'étroitesse des trottoirs existants. Rappelons que la circulation automobile a tué un jeune saint-rémois il y a quelques mois seulement rue de la République.

De surcroît, ces deux voies nouvelles devraient se raccorder sur la rue de la République-RD938, voie déjà fortement circulée. Quelles insertions de ces nouvelles voies à l'existant ? Aucun élément ne nous a été apporté quant à l'accord du Conseil Départemental pour le raccordement de ces deux voies.

Nous relèverons également que ces routes sont considérées comme des éléments « invariants » du projet.

- *Autre élément « invariant » du projet, le « **Nouveau Groupe Scolaire** » regroupant école maternelle + école primaire + centre de loisirs+ cantine scolaire*
Nous voulons souligner plusieurs aspects : estimé initialement à 7 000 k€, il est dorénavant estimé à au moins 13 000 k€ voire 15 000k€. Ce qui correspond à environ 13 à 15 annuités de remboursement d'emprunt pour la commune à partir de 2020.

Dans ces conditions, nous continuons à poser un certain nombre de questions toujours restées sans réponse:

- *Quelle est la pertinence d'un investissement aussi important alors que les urgences sont de reconstruire un centre de loisir et une cantine détruits depuis presque 5 ans maintenant ? Les écoles existantes, avec un entretien régulier, sont actuellement opérationnelles.*
- *Comment est financé le projet ?*
- *Un tel niveau d'investissement pour une réalisation de conception « médiocre » sur une parcelle aussi exigüe (4 900m²), où les enfants seront « parkés », ne nous paraît pas adapté à l'environnement de Saint-Rémy et constitue une régression par rapport au cadre offert actuellement,*
- *La typologie de ce nouvel ensemble n'a pas fait l'objet de concertation avec les acteurs de la vie scolaire : parents d'élèves, enseignants, personnels techniques,*
- *De plus, l'encadrement de ce groupe scolaire par deux voies routières nouvelles va contribuer à dégrader considérablement la sécurité des abords pour les enfants, les parents et les piétons.*
- *Ce sont 350 ? 380 ? **logements concentrés sur des terrains inondables**, qui étaient sous plus d'un mètre d'eau lors des dernières inondations du printemps 2016.*

*Engager lourdement l'avenir en terme de construction -et de concentration de constructions- de logements en pleine zone inondable nous paraît étonnant alors que doit être (en principe) élaboré un **Plan de Protection du Risque Intempérie (PPRI)**. Le bon sens voudrait que cette zone soit neutralisée au moins provisoirement en attendant les conclusions et les recommandations du PPRI pour les constructions elles-mêmes mais*

également pour les aménagements connexes liés aux besoins de stockage et d'écoulement hydrauliques.

- En lien avec la construction d'autant de logements en fond de cuvette en bordure de l'Yvette, se pose la problématique de la création légale de seulement 1.5 places de parking par logement alors que la moyenne à Saint-Rémy est plutôt de 1.8 voitures par logement. Si cette règle n'était pas revue, elle conduirait à accentuer les stationnements en surface et à aggraver une situation déjà très dégradée. Lesquels sont aujourd'hui déjà très insuffisants, ne serait-ce que pour permettre aux commerces existants de pouvoir travailler.

Nous estimons que **la problématique globale du stationnement** n'est aucunement traitée dans le cadre de ce PLU, en tout cas tant que des engagements clairs et des financements ne seront pas pris à propos de la faisabilité du projet de parking souterrain sous les voies RATP à proximité de la gare du RER. Les premières études semblent en effet indiquer le besoin de créer un parking d'une capacité d'au moins 380 places. Projet réaliste?

- **Logements sociaux** : la question devrait être abordée plus complètement par les autres élus minoritaires de la liste EASR reçus en début de soirée. Nous nous limiterons donc à quelques remarques :
 - Compte tenu de la situation de carence de la commune en matière de logements sociaux, eu égard les objectifs assignés par la loi ALUR, ce PLU ne permet pas de résorber ce déficit sur le long terme.
 - Nous estimons que les logements sociaux doivent être répartis de manière
 - équilibrée au sein de la commune, de manière à éviter le phénomène de ghettoïsation. Certaines constructions de taille proportionnée pourraient être réalisées dans certains quartiers en secteur diffus (comme la construction existante rue Lamartine dans le quartier du Rhodon,...)
 - Rehausser de 5 à 12 logements le seuil à partir duquel il y aurait obligation de logement social est parfaitement antinomique avec une répartition équilibrée sur le territoire communal.
- Faute de **réserves foncières**, la réalisation du projet condamnerait la Commune à ne plus pouvoir envisager à terme la réalisation d'équipements publics demandés par la population et nullement pris en compte dans le cadre de l'OAP proposé: nouvelle école de musique, maison des seniors, accueil petite enfance, médiathèque...

Un élément supplémentaire : le projet proposé constitue une rupture vis-à-vis de la politique foncière menée par les municipalités précédentes qui ont mobilisé une part importante des impôts locaux pour acquérir du foncier afin de préserver son environnement et de garder la maîtrise de son développement.

- Malgré notre demande en Conseil Municipal du 02/02/2017, nous n'avons obtenu aucune réponse quant à « **l'échéancier prévisionnel** de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ». Ni sa faisabilité dans le temps, ni sur le plan financier ne sont donc appréhendables et vérifiables en l'état.

Notre crainte est que les logements projetés sortent rapidement de terre (promoteurs privés), sans que les équipements publics ne soient réalisables faute de moyens budgétaires suffisants compte tenu de la charge représentée par le remboursement des emprunts nécessaires à la réalisation du groupe scolaire.

- **Le Règlement d'urbanisme ne tient pas compte des spécificités de nos quartiers. Si la volonté de vouloir conserver l'identité visuelle de nos quartiers est louable, le règlement d'urbanisme ne doit pas constituer un empêchement à la construction sur certaines parcelles .**

Par exemple, dans le quartier de Beauséjour, certaines parcelles étroites (10 m en façade) ne pourront plus être construites avec les nouvelles dispositions du Règlement d'Urbanisme ou alors avec un mur pignon en façade côté rue, ce qui est antinomique avec la volonté de départ d'alignements de rue harmonieux.

*Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 19 juin 2017 Pour les élus de la liste ELAN,
Fabrice GAUDEL*

3.78. Observation de Françoise et Michel GORISSE¹ (23/6/2017)

*Françoise et Michel Gorisse
Impasse de sargis
78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Tél. 01 30 52 28 10*

Le 29 juin 2017,

Nous envoyons ce jour notre déposition par mail, comme nous l'a demandé M. l'Enquêteur Public rencontré trop brièvement le mardi 20 juin 2017. Ce dernier concerne la parcelle A47 dans le quartier de Sargis.

Respectueusement,

M. GORISSE

Saint-Rémy, le 20 juin 2017

Objet : reclassement en zone constructible d'un terrain à l'origine constructible (A47) acheté en 1981, en vue d'un regroupement familial avec nos Parents âgés, et maintenant avec nos enfants natifs de Saint-Rémy, en vue d'aider leurs Parents âgés.

- *Accord du PNR par anticipation à 2020 qui reconnaît son erreur de 2010.*
- *Ouverture des accès à l'Est et par l'Ouest.*
- *Cessions à la Commune.*

*Ce terrain, sis dans le quartier de Sargis et cadastré **A47**, est contigu à notre propriété à l'Ouest, accessible par l'impasse de Sargis.*

*Ce terrain, acheté en 1981 en constructible (**PJ 1**), a été par la suite classé partiellement puis totalement en inconstructible, dû aux erreurs d'appréciation successives contraires aux directives ministérielles des années 80 qui recommandent de s'appuyer sur des limites claires administratives et/ou naturelles. Ici ce terrain en remblai, est clairement délimité au Nord par la zone inondable et à l'Est par la ZNIEFF, boisée et inondable. Il est en continuité de la zone constructible à l'Ouest.*

*Le PNR reconnaît cette erreur d'appréciation et admet par anticipation les corrections qui seront apportées en 2020 (**PJ 2**). Maintenant, ce sont nos enfants qui souhaitent réhabiter*

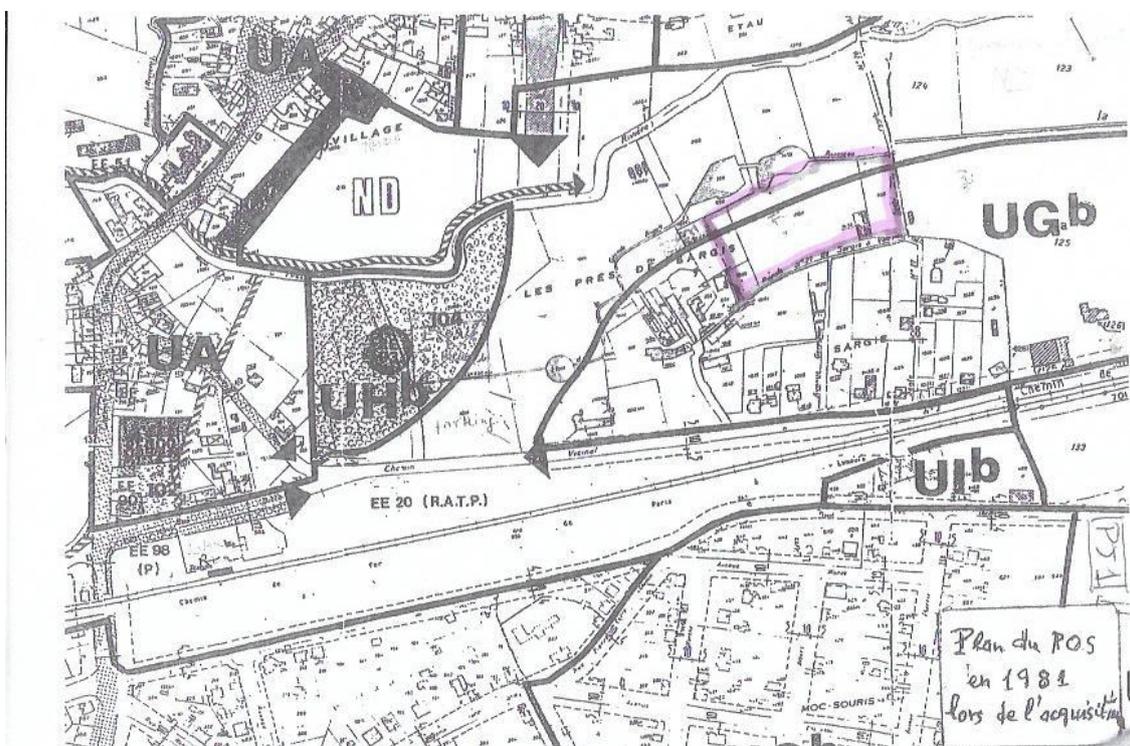
¹ Impasse des Sargis, Saint-Rémy

Saint-Rémy pour se rapprocher de leur lieu de travail, de leurs amis ainsi que leurs Parents âgés qu'ils souhaitent aider.

Nous souhaitons une partition suivant le plan (PJ 3) avec:

- *Accès par l'Est ou par l'Ouest, pour les lots c et d qui reviendront à nos enfants.*
- *Cessions de la partie Nord, à la Commune, qui fera ainsi la jonction entre la partie boisé à L'Est jusqu'au terrain du Musée Devos à l'Ouest, permettant ainsi la création d'un chemin piéton, le long de la future Yvette, déviée par le PNR.*
- *Cession également à la Commune, de la partie Est, comprenant le hangar de 300m² en aluminium.*

M. Gorisse



A l'attention de Monsieur GORISSE
Impasse de Sargis
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Chevreuse, le 28 avril 2016

Cher Monsieur,

François Hardy et Arnaud Bak de la mission Environnement du Parc vous ont rencontré récemment afin de vous présenter le projet de rétablissement de la continuité de la rivière Yvette, qui affecterait votre propriété.

Sans vous opposer à ce projet, vous avez fait valoir que vous aimeriez que soit reconsidéré le zonage sur une partie de votre parcelle 47, quartier de Sargis, actuellement non constructible au

PLU et placée en zone naturelle sur le Plan qui est partie prenante de la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

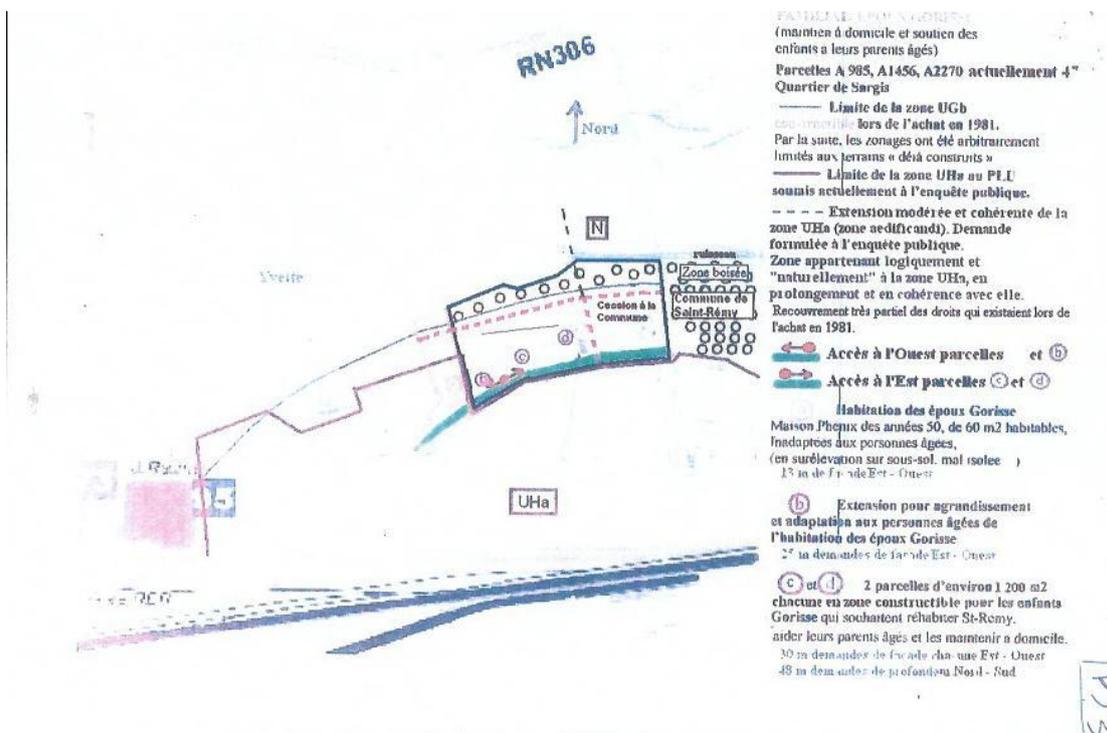
Il semblerait qu'une erreur d'appréciation ait été commise lors de l'établissement du Plan de Parc en 2010, s'agissant de la partie remblayée de cette parcelle, par ailleurs située en zone non inondable sur la carte de l'aléa inondation de la Préfecture des Yvelines.

Je vous propose d'appuyer auprès de Madame le Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse la modification de votre zonage sur cette partie remblayée, à l'occasion de la révision du PLU, notamment par le moyen de notre avis émis officiellement, en tant que Personne Publique Associée. De notre côté, le passage de la frange remblayée en zone constructible peut être appréciée favorablement, au regard du rapport de compatibilité de tout document d'urbanisme avec notre plan de Parc, votre terrain étant immédiatement contigu avec les enveloppes urbaines reportées sur notre Plan.

J'ai par ailleurs noté que vous êtes ouvert à la cession d'une partie de votre parcelle à la commune de Saint-Rémy, pour y réaliser notamment un chemin piétonnier communal depuis le centre du village jusqu'à la Réserve naturelle.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Yves VANDEWALLE
Président du Parc



3.79. Observation de Françoise et François MOREAU (20/6/2017)

Francis Françoise Moreau
St Rémy Lès Chevreuse

Merci de partager autour de vous
ce lien :
<http://tinyurl.com/y96by5uy>



Objet : à propos de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité à ST Rémy lès Chevreuse.

A ST REMY LES CHEVREUSE 78470

A proximité immédiate de réserves naturelles,
Au cœur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Lundi 29 mai 2017 à ST REMY LES CHEVREUSE 78470

29 Avenue Guy de Coubertin : en pleine période de nidification abattage d'un platane par une entreprise mandatée par les services techniques de la mairie. Les oiseaux occupants un nid creusé dans le tronc ont été précipités au sol pour y être exterminés.

Les morceaux de l'arbre tronçonnés, et le nid avec les oiseaux vivants à l'intérieur ont été jetés dans la benne du camion, les oiseaux-parents tentant en vain de secourir leurs oisillons. Je me suis vivement interposée aux ouvriers pour leur signaler:

- a) **la présence de ces oiseaux,**
- b) **que nous étions en pleine période de nidification,**
- c) **mais également l'absence de la pancarte mentionnant la date des travaux (cette pancarte EST OBLIGATOIRE, que ce soit dans : le cas d'arbres sains, malades ou morts).**

Les ouvriers de l'entreprise n'ont même pas eu la présence d'esprit de me remettre le nid tronçonné contenant les oisillons. Pourtant, si l'on se réfère à la publicité présentée sur Internet par cette entreprise afin de faire valoir ses compétences ...on peut lire : **Quand la technique rejoint l'art ...**

Devant le fait accompli, je n'ai pu prendre que quelques photos (voir le lien), le nom de cette entreprise et le n° d'immatriculation du camion, - puis de porter ce signalement auprès des services techniques de la Mairie,

Réponse de la mairie (services techniques): "les travaux étaient programmés..."

Les faits précités sont considérés comme infraction par: article L411-1 et 424.10 du code de l'environnement- par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 et par la législation en vigueur.

Avenue des Molières : Malgré mon intervention, et celle d'un riverain il est trop tard.

Elagage (par la même entreprise), de l'ensemble des platanes bordant cette avenue (de la route des Molières jusqu'à l'avenue Guy de Coubertin) - à proximité immédiate du Lac Beauséjour .

Les dégâts occasionnés sont durement dommageables pour les oiseaux, les arbres de nos rues, notre paysage familial, l'essence même de NOTRE ENVIRONNEMENT.

En raison du risque réel de contamination des arbres élagués par des champignons ou des parasites ces travaux sont soumis à des règles d'applications strictes.

Rue de l'Etang : Que se passe-t-il au n° 16 ?

Ce sont encore des arbres magnifiques qui ont totalement disparus sous le béton.

La disparition des jardins, des arbres (N°39 - N° 25) est permise «grâce» au PLU ? au POS?? à la sacro-sainte- spéculation immobilière ??

3.80. Observation de la famille WICKEL¹ (7/6/2017)

La place attribuée aux écoles est à notre avis insuffisante, alors que l'espace consacré aux immeubles est trop important. 350 logements est beaucoup trop au regard de la taille de la commune.

Il faut que le parc à construire en centre ville soit suffisamment grand pour ne pas faire regretter celui qui sera supprimé. Et on ne voit pas très bien l'aspect de la place qui sera créée.

Famille WICKEL

3.81. Observation de Hervé MORNAN² (9/6/2017)

Je ne comprends pas les emplacements réservés 3 et 4 pour élargissement de la rue VAUGIEN. Sachant que le pont sur l'Yvette (ancienne voie royale desservant l'abbaye de Damiette) ne peut être élargi.

Hervé MORNAN

3.82. Observation de Michel GRAMISCH³ (10/6/2017)

J'ai été (ainsi que ma famille) atterré à la lecture du projet de modification du centre ville. On croit rêver en lisant que des routes seront percées en plein centre ville et qu'un parc sera « minéralisé ». Sommes-nous oui ou non dans le Parc de la Vallée de Chevreuse ? Les villes qui se disent modernes interdisent aux voitures de traverser le centre ville pour rendre la ville aux piétons et cyclistes. C'est un comble qu'on veuille ici faire exactement l'inverse, et une trahison envers les habitants de St Rémy qui sont venus chercher calme et verdure. Je suis fermement opposé à ce projet. NON à la dénaturation (au double sens du terme) de St Rémy !!

Michel GRAMISCH

3.83. Observation de Bernadette HILLEMAND (10/6/2017)

La surface attribuée aux écoles pourrait être plus grande si le projet de construction de logement (proche du monument aux Morts) était abandonné. Cela éviterait d'envisager une cour de récréation sur un toit pour l'école primaire ! Je n'ai connu une telle cour qu'à la prison de Fleury-Mérogis ! Alors que nous sommes en vallée de Chevreuse, lieu où la nature est préservée, la minéralisation de la petite place entre les écoles et l'église ne m'apparaît pas cohérente avec les objectifs du Parc.

¹ Avenue de la gare, Saint-Rémy

² Moulin de Vaugien, Saint-Rémy - 01 30 52 42 37

³ 36 Av. Guy de Coubertin, Saint-Rémy

La diminution des parcs de stationnement des voitures va créer un véritable problème. Le projet ne prévoit pas d'amélioration de la circulation automobile au centre de la ville.

Bernadette HILLEMAND

3.84. Observation de Venance O. MEBS (10/6/2017)

Il est mille raisons contre ce projet de révision du PLU...

Plus de surfaces bétonnées n'est pas ce dont la commune a besoin. Il y a un an jour pour jour nous étions inondés. Plus de béton = moins d'absorption par les sols = plus d'eau encore.

De même, plus de circulation, qui plus est autour des écoles primaires et maternelle est dangereux. Je ne parle même pas du cadre de vie détruit par ces projets.

Cette révision telle qu'elle est ne sert pas les Saint Rémois – au contraire. Les événements passés récents (inondations, accident de la route mortel) nous montrent bien qu'il faut aller à l'opposé de ce projet.

Qu'en est-il de la donation du Parc de l'église par la famille Coubertin ? Peut-on sans impunité passer au-delà des règles, du bon sens de la décence ?

Dernière question : Les Saint Rémois sont-ils consultés, leur avis est-il entendu ? étant donné que leurs intérêts sont bafoués.

Venance O. Mebs. Electeur et contribuable saint rémois.

3.85. Observations de la famille NERI-FLICHS (10 et 21/6/2017)

Madame le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur

Les projets d'urbanisation du centre ville de Saint Rémy ne semblent pas réalistes : les zones inondables (sic la crue du 30 mai 2016) ne sont pas prises en compte, la minéralisation du Parc de l'église, espace vert dédié aux sorties d'écoles (maternelle et primaire), aux rencontres pour un temps de pause salutaire à bon nombre d'administrés qui apprécient le calme et la verdure d'un centre ville jusqu'ici « préservé », la construction d'un groupe scolaire comportant une cour en ETAGE avec tous les risques que cela peut comporter (Nous ne vivons pas dans une grande ville où le bitume remplace les brins d'herbes !...)

Que fait le Parc ? quel avis a-t-il émis pour abattre des arbres dans une commune qui est sous son administration ?

Pourquoi dégrader une qualité de vie déjà bien malmenée par les constructions et les extensions ferroviaires ???

L'intérêt d'accroître la population, de densifier les centres villes pour grossir les enveloppes financières qui sont données aux mairies qui se rallient à cette forme d'expansion ne semble pas faire de doute aux regards du projet d'urbanisme soumis à cette enquête publique : je souhaite, en tant que contribuable et administrée, que nos avis et opinions recueillis ici soient PRISES EN COMPTE pour réfléchir à un nouveau projet global de « modernisation » proposé ici, celui-ci devant être invalidé à l'issue de cette enquête.

Famille NERI –FLICHS

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

NERI Patrick
9 rue Lavoisier 78470 St Rémylès Chevreuse

à Jean-Luc JARROUSSE Commissaire Enquêteur
Projet de Révision du PLU dont OAP Centre-ville
de St Rémy lès Chevreuse arrêté le 02 Février 2017

St Rémy lès Chevreuse, le 21 Juin 2017

Objet : Opposition au projet de révision du PLU dont OAP centre-ville de St Rémy lès
Chevreuse arrêté le 02 Février 2017 lors du Conseil Municipal.

Suite à notre entrevue en Mairie du 20/06/2017, je vous confirme mon opposition au projet
de révision du PLU dont OAP centre-ville de St Rémy lès Chevreuse arrêté le 02 Février
2017 lors du Conseil Municipal.

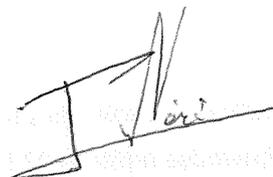
Parmi mes très nombreuses objections à ce projet, je vous prie de retenir les objections
principales suivantes :

- La **construction de logements neufs et d'infrastructures scolaire** de grande ampleur (deux écoles, restaurant scolaire, centre de loisirs, etc..) **dans une zone inondée** cycliquement et dont la dernière inondation date de moins d'un an est une aberration. Les **risques** encourus sont **majeurs** et augmentés par la densification de l'urbanisation en un lieu qui demeure très difficile d'accès par des secours ou une évacuation du fond de vallée où se situe le centre-ville
- La **conversion d'espaces verts** en cœur de ville **en voie de circulation routière** au sein d'une commune **rurale** du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse est une autre aberration de nature écologique complétée par **d'autres risques majeurs** dus à la **circulation routière** au cœur des **espaces de vie** des enfants.
- En plus des risques de santé majeurs évoqués ci-dessus **d'importantes difficultés de vie** vont être induites par ce projet:
 - o L'augmentation du besoin de places de **stationnement** aggravé par une augmentation du besoin induisant probablement une augmentation des coûts pour l'utilisateur),
 - o la **budgetisation** de ce lourd projet non financé à ce jour auquel il n'a pas été associé le coût des risques d'inondation ainsi que les coûts d'entretien
 - o et comble des aberrations : au centre du Parc Naturel Régional construire une **cour de récréation scolaire en étage** ! Paradoxe cocasse, non-sens ou absurdité ; cela ne ferait sûrement pas rire notre administré Monsieur Raymond Devos si attaché à cet environnement !

Partout en France, les proximités immédiates de lieu de vie des enfants sont transformées en espaces piétonniers, les risques environnementaux renforcés par les évolutions climatiques donnent lieu à des lois restrictives en matière d'urbanisme.

A St Rémy lès Chevreuse, au cœur du Parc Régional, la municipalité nie toutes ces évidences pour soi-disant respecter une autre loi relative à la construction de logements sociaux.

De toute évidence, il existe de nombreuses autres solutions sur la commune pour résoudre les problèmes de logements. Il est donc urgent de passer à un autre projet ou reconsidérer les projets déjà ébauchés dans un passé proche.



3.86. Observation d'Aude VOECHLIN (10/6/2017)

Mr le Commissaire enquêteur, Mme le Maire

Je suis CONTRE ce projet de destruction du centre ville. Le Parc est un endroit qui permet de sécuriser la sortie des écoles, est un lieu de rencontre et de jeux. Il doit être préservé. Concernant les écoles, je suis venue à St Rémy pour cc contexte protégé, semi-village, pour quitter des écoles dans le bitume et rien que de penser une école immeuble, avec des cours de récré sur le toit, ça me fait bondir. Il y avait tant d'autres possibilités pour réhabiliter le CV avec des écoles maternelles et élémentaires dignes de ce nom, une vraie cantine et un vrai centre de loisir !!

Aude VOECHLIN

3.87. Observation de Philippe SMADJA (10/6/2017)

Je suis pour la densification de l'urbain. Néanmoins, il faut absolument avoir un espace vert sécurisé en face de l'école. Il faudrait donc diminuer / supprimer l'immeuble devant l'école. La nouvelle rue devrait contourner l'espace vert. (ES)

Philippe SMADJA

*Ecole de musique ? Foyer des anciens ? Centre de loisirs ?
Pas d'information / non prévu, mais obligatoire.*

3.88. Observation de Xavier COËPLET (14/6/2017)

Le patrimoine architectural de St Rémy les Chevreuse est limité. Son église dans cet écrin de verdure est l'un des seuls représentants de la signature villageoise de notre ville.

Aussi un espace de calme, de convivialité, de décompression pour les jeunes enfants à la sortie de l'école et ce à l'abri de la circulation automobile (qui parfois peut être meurtrière)

Pour moi ce projet proposé est un non sens complet et c'est la raison pour laquelle j'y suis opposé.

Xavier COËPLET 4, allée du Coteau 78470 St Rémy les Chevreuse

Le 14/06/17 à 15h45

3.89. Observation de Marie SCHONAU (14/6/2017)

Marie SCHONAU 18 bis rue Chesneau 78470 St Rémy les Chevreuse

Le 14/06/17 à 16h00 « marie.pouteaux@yahoo.fr » 06 72 40 05 23

Je suis extrêmement inquiète pour le bien être de nos enfants. En effet, passer d'une école maternelle au fond d'un parc vert et d'une école primaire au fond d'une impasse à un groupe scolaire avec une route extrêmement passante devant représente un danger pour nos enfants. D'autre part, ce parc représente un lieu de convivialité extraordinaire pour un grand nombre de famille saint rémoise. Sa localité entre les deux écoles permet ce passage de l'ensemble des familles qui s'y rencontrent avec plaisir. Déplacer ce parc de l'autre côté d'une rue passante et d'un parking ferait perdre ce lieu de rencontre qui fait le « bon vivre » de St Rémy.

A propos du nouveau groupe scolaire, je suis également inquiète de voir nos enfants que nous souhaitons élever dans un cadre champêtre et vert avoir leur cour d'école au 1^{er} étage. Cela signifierait avoir des grillages tout autour ! Nous avons choisi de vivre en vallée de Chevreuse, pas dans une zone urbaine ! Nos enfants devraient pouvoir bénéficier de la nature et de l'espace qui nous entoure.

Pour finir en ce qui concerne le prolongement de la rue des écoles, hormis le fait que je trouve cela très dangereux pour la sécurité de nos enfants, que cela détruirait le parc auquel je suis tant attachée, je ne suis absolument pas convaincue que ça règlera les problèmes de circulation de Saint Rémy. Je pense que cela déplacera une partie du problème.

3.90. Observation de M. Patrik ARONDEL (14/6/2017)

Patrick ARONDEL 2 ter rue de la Vallée St Rémy

« patrick.arondel@gmail.com »

J'exprime ma protestation la plus totale envers le projet de création d'un nouvel axe de circulation par l'actuelle rue des écoles et le parc derrière l'église.

Créer cet axe de circulation serait une destruction irréversible de l'unique lieu agréable et tranquille au centre du village. Les enfants y jouent sans risque, les ados discutent, les amoureux s'embrassent, les vieux s'y reposent. Aucune explication n'est donnée pour justifier ce projet de destruction du cadre de vie des habitants. Je ne doute pas de l'intelligence de tous ceux qui détiennent le pouvoir, ils trouvent probablement un intérêt à ce projet, lequel ?

J'espère de tout mon cœur qu'il est encore temps de ne pas créer ce nouvel axe de circulation et que l'intérêt de la population va l'emporter sur les intérêts privés divers et variés (promoteurs, décideurs).

Concernant les écoles : une cour de récréation sur le toit d'un bâtiment scolaire à cause du manque de place, on est visiblement en plein délire.

3.91. Observation de MOULIN (14/6/2017)

MOULIN 4 rue Balzac 78470 St Rémy

Je suis contre ce projet tant que l'entretien existant de la commune n'est pas assuré ! – voirie, trottoirs, caniveaux, piste cyclable... Abandon des bâtiments. J'habite St Rémy depuis 25 ans et j'assiste à la décrépitude de St Rémy et à son massacre urbain !

Ce projet est un non sens !

- *Construire des immeubles en zone inondable.*
- *Construire les écoles en plein centre entourées de routes, bruyantes, polluantes.*
- *Construire les écoles avec étage et cour sur terrasse – qu'en est-il des accès handicapés, des enfants montant en terrasse par grand soleil sans abris parkés en « centre urbain » alors que nous avons le privilège de vivre à la campagne. Prenez S.V.P. exemple sur Gif ou Chevreuse qui offre une qualité de vie incomparable pour ses habitants.*
- *Je suis contre la « minéralisation » du parc de l'église*

C'est une énigme pour les habitants de constater l'état de St Rémy et des choix urbains qui l'ont enlaidi. Arrêtez le massacre ! et consacrez le budget délirant à rénover, améliorer l'existant.

3.92. Observation de Mmes OUAHNICH & GRAFF (14/6/2017)

*Madame OUAHNICH 22 rue de la République ST Rémy
Madame GRAFF*

Je suis absolument contre ce projet qui met mon appartement face à deux immeubles et des deux côtés, n'oublions pas que nous manquons de parking, qu'il faudrait en créer et non en supprimer – conserver le jardin pour les enfants être très important –

3.93. Observation de M. COLLIN (14/6/2017)

COLLIN 5 rue Jean Darboux

Contre ce projet d'urbanisation à outrance. Respectons les habitants actuels, ne leur rajoutons pas de problèmes. Que notre ville-village reste verte. Il manque des parkings.

3.94. Observation de M. & Mme PASQUIER (14/6/2017)

*M. et Mme PASQUIER
10 rue Ravel - St Rémy*

- *Suppression du parc des Ecoles au centre ville.*

Ce parc est depuis des années le seul lieu en centre ville calme, sécurisé et propice aux jeux des enfants après l'école et au délassement pour les adultes. Cet espace végétalisé permet également d'absorber l'eau de l'Yvette en cas d'inondation (juin 2016 entre autres).

En outre, le passage d'une route sur le côté de la place prévue serait un facteur d'insécurité pour les familles et les piétons se rendant tous les jours aux écoles, au gymnase, ou à la gare, et ne résoudrait en rien le problème de la circulation dans le centre de St Rémy. Cette route détruirait le dernier espace de tranquillité et de convivialité en centre ville.

- *Groupe scolaire mutualisé*

Pourquoi regrouper dans un espace limité tous les services à l'enfance, alors qu'à St Rémy nous avons la chance d'avoir des terrains disponibles en centre ville permettant de construire des établissements scolaires où les enfants pourront grandir en toute sérénité ? Des cours de récréation à l'étage sont peut-être l'unique solution dans les grands centres urbains, certainement pas à St Rémy. Nos enfants ont eu la chance de vivre dans un environnement agréable, nous souhaitons la même chose pour les autres.

3.95. Observation de M. SACCHET (14/6/2017)

Mr SACCHET 8 rte de Limours

Densifier le centre ville et autour de la gare c'est une très bonne chose. En revanche supprimer le parc des écoles ne me paraît pas une bonne initiative. Ce parc est en effet très apprécié par les enfants de l'école Jean Jaurès. Nous avons la chance d'avoir un parc en centre ville pourquoi le supprimer ? Le remplacer par une route passant devant le groupe scolaire va dégrader la sécurité pour nos enfants.

Par ailleurs il serait souhaitable que les nouveaux immeubles du centre ville soient équipés de commerces, pas comme celui situé à côté de la poste.

3.96. Observation de G. BERGERON (14/6/2017)

G. BERGERON 16 résidence du Moulin St Rémy

Je m'interroge : qui a pu avoir cette idée biscornue de casser la Résidence du Moulin pour créer un 2^{ème} accès aux Tennis ?

3.97. Observation de Mme Dominique DELHORBE (27/6/2017)

Madame Dominique DELHORBE
79 avenue Guy de Coubertin
78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse
Dominique.Delhorbe@sfr.fr
Tél. : 06 03 95 36 83

Destinataire : Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : projet PLU de Saint-Rémy-les-Chevreuse

Tout d'abord, je souhaiterais souligner la qualité indéniable du travail accompli concernant la présentation des spécificités actuelles environnementales, architecturales, urbaines de Saint-Rémy. Travail remarquable.

Ensuite je souhaite fermement indiquer mon opposition et mon questionnement sur certains points relevés sur le projet PLU présenté ici, à savoir :

- sur la justification et la pertinence de nombreuses constructions d'immeubles dans des zones inondables et inondées à plusieurs reprises (zones concernées : ancien centre de loisirs, terrain derrière le marché, derrière la halte garderie). Dernière inondation conséquente : juin 2016.
L'augmentation croissante de l'urbanisation du plateau de Saclay et la récurrence des aléas climatiques risquent d'aggraver ce phénomène. Ce genre d'urbanisation irraisonnée était, me semble-t-il, d'un temps révolu.. Même en surélevant le rez de chaussée comme indiqué dans le projet.....
C'est irresponsable quant à la sécurité des habitants....et quant au coût financier de la commune face à des inondations régulières.
Il serait bon de préconiser l'interdiction de toute construction sur les berges de l'Yvette dans un plus large périmètre que ceux présentés dans le projet.
Il serait également peut-être préférable d'agrandir le parking à la place du centre de loisirs dévasté par la dernière inondation car Saint-Rémy manque déjà de places de parking. Face à la disparition de celui de la mairie et **avant** la réalisation de nombreux logements, ne faudrait-il pas anticiper un nombre suffisant de places de parking et réaménager la circulation routière du centre ville ??
- sur la dangerosité et l'insécurité, dans la forme présentée, de la centralisation du groupe péri- scolaire sur le terrain dit« EDF » : impact des 2 routes nouvellement créées (il s'agit bien de routes !) à la proximité immédiate de la .sortie des écoles. C'est incompréhensible!
- sur la légitimité même de ces 2 voies routières même si elles sont apaisées (vitesse limitée à 30 km/h !!!!), de la création d'immeubles en zone inondable en bordure d'Yvette (espace naturel protégé !!) et les travaux générés par l'élargissement et la consolidation du pont sur la rivière (passage voitures/camionnettes!) : impact visuel, environnemental et financement???? Quelle défiguration pour Saint-Rémy....
- sur la cohérence de la configuration du groupe péri-scolaire sur le terrain EDF, école plus petite avec une cour de récréation confinée à l'étage. Ce terrain ne semble pas permettre la réunification totale de toutes les installations péri-scolaires.
- sur la pertinence de l'urbanisation d'une façon plus générale du terrain EDF : que ce terrain soit envisagé comme un centre ville« déplacé» et en dehors de l'axe principal routier, pourquoi pas! Des constructions rdc + 2 avec implantations de commerces et d'artisans sembleraient ici plus judicieuses également que toute une concentration d'activités péri-scolaires **à l'étroit sur ce terrain**, à l'intersection de 2 nouvelles routes créées, dans un environnement peu sécuritaire pour les enfants.
- sur la pertinence de la transformation du square de l'église en une place« minéralisée », actuellement espace vert convivial par excellence, privilégié par les parents, les enfants, les seniors. Cet endroit contribue sans conteste au maintien du tissu social de Saint-Rémy. C'est consternant de le transformer en place minéralisée !
- sur le bien fondé de la construction de logements et de voies routières sur le terrain « des Soeurs ». Outre la destruction massive des derniers espaces vert, atout majeur de Saint-Rémy, ce terrain devrait être déclaré « inconstructible » pour tout immeuble et permettre la création d'une liaison douce et apaisée (piéton, vélo !) entre le quartier de la gare et le quartier haut de Saint-Rémy et/ou l'établissement de jeux d'enfants,

avec petite construction d'un restaurant de qualité avec terrasse ou d'un kiosque dans le parc.

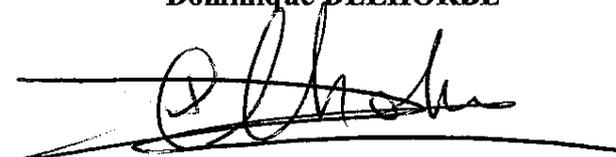
Saint-Rémy perd ici, dans le cadre du réaménagement de son centre, toute crédibilité quant à la préservation de ses atouts majeurs.

Ce projet PLU pour le centre ville reste incompréhensible car il ne tient pas compte des aspirations et des souhaits des Saint-Rémois, à savoir le respect de leurs espaces verts actuels, qui font la force « verte » et l'attractivité de Saint-Rémy, porte du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse.

Ce projet concernant la partie centre ville mérite une nouvelle réécriture ou en tous les cas, d'apporter certaines modifications nécessaires en considérant l'augmentation des risques naturels majeurs de la commune (inondation) et la sécurité maximale des habitants.

Le respect et la préservation du cadre de vie, la sécurité des citoyens doivent demeurer les piliers incontournables de l'urbanisation du cœur de Saint-Rémy.

Dominique DELHORBE



3.98. Observation d'Eveline et Alain RÉMOND (28/6/2017)

Recu URBA
28/06/2017

Eveline et Alain Rémond
14 rue de ragonan
78470 Saint Rémy les Chevreuse

Saint Rémy les Chevreuse, le 26/06/2017

Madame le Maire,

Nous venons vous faire part de notre désaccord sur le projet de l'implantation du centre technique des services municipaux car l'espace déboisé est une atteinte à l'environnement protégé depuis plusieurs années. Ce projet risque également de mettre en péril la sécurité des nombreux lycéens.

Nous souhaiterions que cette zone ne soit pas déclassée et reste en zone N.

Bien cordialement
Eveline et Alain Rémond

3.99. Observation de Mme Marijke MOUTON-SMIT (14/6/2017)

Monsieur le Commissaire enquêteur

Reçu URBA
24/06/2017

Pour que St. Rémy-lès-Chevreuse reste un endroit agréable à vivre il ne faut surtout pas réaliser le projet du PLU et OAP du centre ville.

*Est-ce vraiment nécessaire de construire autant de logements au centre ville, de supprimer des parkings et de créer **une prison pour les enfants** ?*

Un projet pour le groupe scolaire avec restaurant scolaire, centre de loisirs et relais assistantes maternelles prévu pour 2021, oui, mais pas n'importe où et n'importe comment.

Le projet ne tient pas compte des enfants. Les pauvres doivent jouer sur le toit de leur école....nous ne sommes pas à New York, mais à St Rémy, dans le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse !

Donnez à nos enfants de l'espace vert pour jouer et pas du béton.

En face de ce projet on prévoit un immeuble, voyons donc, je rappelle encore une fois le fait que nous sommes dans un parc naturel régional. ...

Proposition pour ce projet revu et corrigé, construisez cet ensemble **sur le terrain des sœurs**. Un magnifique endroit naturel avec une liaison vers le parc de la mairie emménagé autrement, (je l'expliquerai plus loin) avec un chemin qui leur permet d'aller au gymnase à pied.

Dans le projet on veut valoriser l'église... en l'enfermant dans des bâtiments et avec un parc minéralisé ... c'est-à-dire...en supprimant la verdure. Gardons le parc il est nécessaire pour la convivialité dans notre ville.

*Je propose de faire de l'école Jean Jaurès un lieu de rencontre avec activités culturelles, foyer des personnes âgées et prévoyez une école de musique à cet endroit....donc il est nécessaire de garder le parking du parc de la mairie. Une belle terrasse devant ce bâtiment pour prendre un verre et faire des rencontres intergénérationnelles fera de cet endroit **le centre ville sympathique**.*

Dans le projet on essaye de créer un centre ville avec l'Espace Jean Racine et le marché. Mais ces endroits sont trop écartés pour les relier à un nouveau centre derrière l'église prévu dans le projet.

*Pour attirer les personnes au centre, le parking du parc de la mairie est nécessaire. Il faut créer des lieux intéressants et vivants ... **mais pas avec du béton** !*

*Je propose l'installation de grands jeux en bois pour enfants dans le parc de la mairie (sur le projet je ne vois qu'un tout petit jeu caché dans un coin à gauche....n'oubliez pas les enfants!) et un parcours santé avec des machines de musculation et un terrain de pétanque/mölki, vous verrez, ce parc mort vivra et les gens viendront. Pour rendre le parc plus éclairé une coupe des platanes sera nécessaire, l'allée du côté de l'EJR est trop sombre et **personne n'est attiré vers cet endroit**.*

A l'endroit prévu pour le « pôle écoles » on pourra envisager des logements (avec parkings pour deux voitures) et des commerces avec un parking prévu pour les clients, une placette avec des bancs et des jeux d'eau (la réalisation du nouveau centre à Gif sur Yvette, pourra donner des idées !)

Fait à St Rémy-lès-Chevreuse, le 25 juin 2017

Marijke Mouton-Smit

3.100. Courrier d'une Résidente (28/6/2017)

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le samedi 24 juin 2017,

Reçu URBA
28/06/2017

Madame, Monsieur,

Je souhaite par cette présente lettre, apporter ma contribution à la concertation publique qui a lieu actuellement sur le PLU de ma commune.

Je m'étonne des mesures prises, qui sont soit démesurées, soit incohérentes au sein de notre ville :

1/ la densité bâtie prévue par ce plan, sans prévision d'aucun service supplémentaire associé, qui seraient pourtant indissociables

2/ le schéma de circulation routier y est inexistant

3/ la suppression pure et simple d'un ensemble de services publics aujourd'hui déjà insuffisants

4/ l'incohérence spatiale du centre-ville, sans coeur, sans attrait particulier autre que l'ultra-densification

5/ des mesures dignes d'une métropole surpeuplée, pas d'une ville-village au cœur du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Il me semble qu'une réévaluation mesurée et quantifiée de l'ensemble de ces mesures est à envisager. Vous trouverez ci-dessous la liste de mes questions ouvertes aux élus:

Enquête publique pour la révision du PLU et de l'OAP de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

350 logements augmenteraient la population d'entre 700 et 1000 personnes?

- *Quelles nouvelles institutions scolaires pour subvenir à ces nouveaux besoins?*
- *Quelles structures (effectifs) d'accueil prévu pour subvenir à une telle augmentation de la population ?*

Création d'une voirie reliant l'église à la rue des écoles:

- *Quel serait le prix (exorbitant) d'un pont routier dans le prolongement de la rue des écoles?*
- *Y'a-t'il la place de créer une intersection devant le parvis de la mairie ?*
- *Sur le tracé du monument aux morts?*
- *Pourquoi vouloir créer un « nouveau centre-ville » désaxé derrière l'église? Relatif doute sur l'attractivité commerciale du lieu. Suppression d'un parc usité et pratiqué par ses usagers en l'état. Création d'une verrue dos à la ville !*
- *Si les gens qui veulent aller vers Chevreuse ou Saint-Quentin (via Le rhodon) iront tout droit, quid de la perte de commercialité pour les commerces du centre?*
- *La rue des écoles deviendrait donc très passante avec les risques que cela comporte ?*

Création d'une école primaire et maternelle sur une seule et même parcelle :

- *Comment peut-on oser mettre une cour de récréation sur le toit d'un immeuble à Saint-Rémy-lès-Chevreuse? Avec tous les espaces verts dont on dispose? C'est un des non-sens majeur et une honte de ce PLU.*
- *Faisabilité de tous les services prévus sur une si petite parcelle ? Que devient le terrain de l'actuelle maternelle Saint Exupéry?*
- *Que devient la crèche ?*
- *Et le jardin d'enfants ?*
- *Et la cantine scolaire ? Et le centre aéré ?*
- *Est-ce qu'il s'agit d'une suppression pure et simple de TOUS ces services ?*

Création de logements proches de la gare :

- *Ou seraient délocalisés les services techniques qui sont aujourd'hui face à la gare?*
- *Cet emplacement pourrait en effet être une réserve foncière: Que l'on récupère des friches foncière (anciens terrains de tennis derrière Jean Jaurès, vaste espace des services techniques en plein centre-ville, parking désaffecté derrière le laboratoire d'analyses médicales...) mais pourquoi vouloir saturer le centre de logements ?*
- *Pourquoi saturer les bords de l'yvette avec un nouvel espace de logements qui sera étriqué contre la rue en sens unique de l'autre côté ?*

Suppression des parkings :

- *Suppression des deux parkings derrière la BNP, de ceux derrière l'école Jean Jaurès et de ceux du stade? Pour des parkings manquants déjà cruellement au terminus du RER B?*
- *Le nouveau parking envisagé n'absorberait même pas la moitié des besoins actuels pour des besoins encore grandissants !*
- *Comment se garer demain pour aller faire son marché?*
- *Voir un match de foot ?*
- *Un spectacle de danse ?*
- *Aller travailler sur Paris en transports ?*

Création d'un espace culturel dans un ancien bâtiment de l'école Jean Jaurès:

- *Quelle faisabilité dans un vieux bâtiment ?*
- *Quels besoins? Quel programme réel? (en terme d'associations, de place, de locaux?)*

Il me semble qu'un plan de réaménagement du centre-ville est une bonne chose. Mais encore faut-il qu'il soit pensé avec une vraie cohérence. Pas un amas d'idées indépendantes les unes des autres. Densifier pourquoi pas? Mais avec mesure. Créer de nouveaux locaux publics d'accord. Mais lesquels? Ou ? Combien ? Et comment? Délocaliser des services publics, pourquoi pas. Mais il faut les quantifier, les mesurer, et les programmer

Un PLU est un schéma de cohérence spatiale mesuré, budgété et cohérent entre les besoins existants et les besoins créés. La cohérence des flux en tous genres doit être étudiée (automobiles, piétonniers, cyclistes, les accès aux écoles, aux locaux associatifs, les flux de transports, etc.) Chacun doit être optimisé.

Réaliser ce projet de centre-ville tel quel, c'est s'exposer à perdre le peu de vie dont notre centre-ville dispose déjà, avec le coin des écoles et du marché.

Je vous saurai gré de bien vouloir considérer mes propos et reconsidérer l'hyperdensification du centre...

Ne sur-résidentialisez pas sans offrir les services associés.

Ne mettez pas la voiture au cœur de la ville sans offrir une offre de parkings adéquate.

Ne détruisez pas le parc pour créer une place minérale excentrée sans âme et sans attrait.

Exploitez les friches.

Rénovez ce qui doit l'être.

Détruisez ce qui doit l'être.

L'urbanisme à cette échelle relève plus de la programmation et de l'architecture que d'une table rase. C'est de broderie dont on a besoin, pas d'un grand coup de ciseau. N'ayez pas peur du vide. La ville doit respirer.

Surveillez NOS budgets, car avec un pont, une route, plus aucune réserve foncière pour des besoins en équipements publics purement et simplement supprimés, vous devrez un jour endetter notre commune pour réparer ces erreurs.

Ce n'est pas aux habitants de devoir payer un jour le manque d'analyse et une sous-estimation de la part des élus.

Je vous en conjure, œuvrez au bien commun. Ouvrez les yeux.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma contribution,

Veuillez agréer Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués,

*Une résidente de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
AVENUE D'ASSAS*

3.101. Courrier de Sylvie & Christian VANDECASTEELE (28/6/2017)

Quelques remarques sur le PLU que désire l'actuelle équipe municipale

Saint-Rémy n'est pas une commune homogène comme d'ailleurs beaucoup de communes de la vallée; il y a un haut et un bas, la vallée - l'installation historique - et le plateau, et plus ou moins cinq ensembles: la Guièterie et Beauséjour au sud de la ligne de RER et de son ancien prolongement vers Limours, le Rhodon au nord ouest le long du ruisseau qui lui donne son nom et enfin plein nord Beauplan sur le plateau d'Aigrefoin pour la partie haute; la vallée se divise en deux sous-ensembles: le centre-ville et ce qui s'est construit le long de la départementale 906 qui pouvait être jusqu'à présent considéré comme quantité négligeable: mais la frénésie de constructions actuelle change la donne: 55 appartements au Clos Rémi, 20 appartements réalisés par Toit et Joie au 110 rue de Paris (non notés sur le plan de zonage), quelque chose sur le terrain de l'ancienne blanchisserie sur le côté sud et différentes petites choses sur le côté nord.

Or il n'y a pas de chemin ou de chemin praticable qui permet de relier les différents quartiers.

Résultat : tout le monde saute dans sa voiture pour aller au marché, à la poste, voire à la boulangerie ... et se retrouve en concurrence avec les milliers de voitures venant de

Limours, Cernay, Chevreuse, Dampierre, Magny-les Hameaux ... en route pour la gare, Saclay, la 118 et Paris, etc... (il passe quelque chose entre 10 000 et 12 000 voitures par jour sur la liaison est-ouest, la D 906), en espérant trouver une place de parking, ce pourquoi ils sont également en concurrence avec les voyageurs de la RATP ...Est-il donc raisonnable dans ces conditions de rajouter 250 logements dans un cœur de ville déjà au bord de l'apoplexie ?

J'ai oublié de préciser que les trottoirs au bord de la route de Paris ou de Versailles n'étaient pas une alternative possible vue leur état et avec la compagnie des gaz d'échappement.

Est-il donc raisonnable, dans ces conditions, de rajouter des voies de circulation débouchant sur la Rue de la République ? Est-il intelligent de vouloir supprimer le jardin public agréable, verdoyant, à l'écart de la Rue de la République et ... fréquenté ... alors que les alternatives ont cette allure-là !

Il est évident que cantine et centre aéré doivent être reconstruits, - mais construire sur deux étages un complexe scolaire aussi tassé que si l'on était à Paris est un non-sens, totalement de plus incompatible avec les finances de la commune -, que l'ancien centre EDF doit céder la place à des logements et le carré au niveau du croisement de la rue Ditte et de la rue de la République sans doute aussi... Mais à part ça...

Il y a plus loin sur la rue Ditte d'anciens hangars, une ancienne jolie demeure et des maisons préfabriquées, qui appartenaient naguère au Domaine Saint-Paul, qui semblent abandonnés et tombent en décrépitude. Une piste ? Ce ne devrait pas être une terre inondable !

Ne serait-il pas d'autre part possible d'envisager un nouveau plan de circulation avec sens unique comme à Gif, par exemple ?

En espérant que le rêve de verdure ne s'enfoncera pas de plus en plus dans les vapeurs de gaz d'échappement, les bruits de moteur...

3.102. Courrier de l'association Gif Environnement (28/6/2017)

GIF ENVIRONNEMENT

Association agréée . loi de 1901. Publiée au J.O. N° 10 du 7 Mars 1990
Siège social :24 Rue des Charmettes, 91190 GIF sur YVETTE

E-mail : contact@gifenvironnement.fr Site : <http://www.gifenvironnement.fr>

Gif sur Yvette, le 28 Juin 2017

Monsieur Jean-Luc JARROUSSE
Commissaire Enquêteur

**OBJET : REVISION DU PLU de SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
RECLASSEMENT EN ZONE UE de la parcelle cadastrée AO 9**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En complément de la requête formulée dans notre précédent courrier du 20 juin 2017, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des précisions ci-dessous concernant le dossier en objet.

Lors d'un entretien, vendredi 23 juin, avec plusieurs habitants de la rue de Ragonant, Madame Agathe BECKER, Maire de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, a confirmé la décision du reclassement en UE de la parcelle cadastrée AO 9, dans la perspective d'éventuelle implantation du centre technique communal sur ce terrain.

Il s'agirait de l'édification d'un petit bâtiment de 3 ou 4 bureaux, d'un hangar fermé pour des ateliers, d'activité peu bruyante, a-t-il été précisé, ne générant qu'un trafic limité à quelques véhicules de service, dont 2 ou 3 camions.

D'autres emplacements seraient à l'étude: à Beauplan (sur un terrain communal) ou en location de locaux sur le domaine de Saint-Paul.

Compte tenu de l'empiétement sur l'espace naturel qu'occasionnerait l'édification de ce centre technique communal sur le terrain aux abords immédiats du lycée, nous confirmons notre opposition à son reclassement en UE, tant pour des raisons de préservation de l'intégrité de l'environnement dans lequel il est inscrit que pour motif de sécurité vis-à-vis des élèves en accès aux locaux d'enseignement répartis de part et d'autre du Chemin de Vaugien et en bordure duquel ils se réunissent aux interours, en absence d'aire de rassemblement et de détente de proximité.

Par ailleurs, cette proximité immédiate du lycée, à l'Ouest, et d'habitations familiales, à l'Est de la parcelle, exclût tout dépôt, stockage ou manipulation de produits toxiques, inflammables ou dangereux.

Dès lors le choix de ce site apparaît particulièrement inopportun, et infondé.

En outre cette affectation du site serait inconciliable avec l'objectif inscrit dans les orientations départementales de préservation de la plaine de Ragonant (lettre du 12.05.2017 du Département des Yvelines), aussi bien qu'avec la loi n° 2016-1087 évoquée, dans les termes ci-dessous, par la Direction Départementale des territoires (lettre du 05.05.2017).

« La loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016. **Le PLU doit prendre en compte cette évolution législative** qui consacre la notion de paysage telle que définie par la Convention de Florence et passe **d'une logique de protection des paysages remarquables à une logique de protection de tous les paysages (même ordinaires)** initiée par la loi de 1993 ».

La requalification en UE de cet espace, répertorié au PLU actuel en prairie et paysage naturel à préserver, contrevient non seulement aux dispositions ci-dessus, mais encore aux orientations fixées dans le PADD de « *préserver les espaces naturels majeurs constituant l'écrin vert saint-rémois et développer les fonctionnalités écologiques de la Trame Verte et Bleue* ».

La coupure verte, à laquelle appartient le terrain, constitue bien un espace naturel majeur, au demeurant majoritairement incluse dans le périmètre de protection historique des abords du Château de Vaugien.

L'ensemble de cet espace doit donc demeurer protégé, dans son intégralité, à l'exclusion de toute amputation de ses franges.

Nous confirmons donc la demande d'abandon de ce projet d'implantation de centre technique communal sur ce terrain ainsi que de sa requalification en UE au nouveau PLU de la commune.

Sollicitant votre meilleure attention et suite à cette requête, veuillez agréer, Monsieur, nos très respectueuses salutations.

André LELIEVRE
Président

3.103. Courrier de M. le Maire de Gif-sur-Yvette (28/6/2017)

Enquête publique sur le PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Conformément aux règles en vigueur, la ville de Gif-sur-Yvette a été saisie en qualité de Personne Publique Associée (PPA) sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. N'ayant pas délibéré, l'avis de Gif-sur-Yvette est réputé favorable.

A l'occasion de l'enquête publique, les élus de la majorité municipale souhaitent cependant attirer l'attention du Commissaire Enquêteur et interpeler les élus de Saint-Rémy sur le changement de zonage de la partie Nord de la parcelle A09. Ce secteur passerait d'un classement en zone N à une zone UE destinée aux grands équipements d'intérêt collectif.

Cette modification peut avoir sa justification en regard de l'évolution du lycée de la Vallée de Chevreuse et notamment avec la réalisation d'un gymnase sollicité par les villes de Saint-Rémy et de Gif auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France en 2013.

A défaut de précision et d'intention sur la nature des équipements publics et donc sur un éventuel calendrier de réalisation, il semble opportun de surseoir à modifier ce zonage.

Fait à GIF, le 27 juin 2017

Le Maire,

Michel BOURNAT



3.104. Courrier de M. & Mme Yann RAOUL (28/6/2017)

Mairie de Saint Rémy les Chevreuse
2 rue Victor Hugo
78470 St Rémy les Chevreuse

Mr et Mme RAOUL
20 rue Pierre Curie
78470 St Rémy les Chevreuse

A : Mme le maire
Le service urbanisme de la mairie

Copie : Mr Jean -Luc Jarousse (commissaire enquêteur)

Bonjour,

Nous nous permettons de vous écrire afin de vous faire part de nos remarques sur le projet du PLU, en espérant que vous pourrez faire parvenir ce courrier à Mme le maire. Nous mettons également Mr Jarousse en copie afin qu'il puisse étudier ces éléments et juger de leurs intérêts pour compléter son rapport dans le cadre l'enquête publique de révision du Plan local d'urbanisme.

En effet, après une longue lecture du projet de PLU, nous apprenons page 278 (sur 291) qu'une partie de notre terrain, enregistré comme le numéro 10, est considérée par la mairie comme un « emplacement réservé » pour un projet d'élargissement de la voirie et que la commune souhaite récupérer 83m².

Cette situation pose aussi bien un problème de fond que de forme.

Je vais commencer par la forme car c'est un point qui ne peut remettre en cause votre démarche vu que la loi ne vous oblige pas à prévenir les propriétaires des zones déclarées comme emplacement réservé.

Néanmoins, pour une ville de la taille de St Rémy et vu le nombre de lots concernés, nous sommes surpris et consternés par cet absence de dialogue préalable. Nous comprenons que la gestion d'une ville nécessite de devoir prendre de nombreuses décisions malgré les contestations ou recours mais ce type de démarche non transparente ne peut entraîner que de la méfiance. C'est une méthodologie improductive et l'actualité récente tend à montrer que ce type de fonctionnement n'est plus souhaitable.

D'autant que les conséquences de cette décision sans concertation, sont pour nous notoires et impactantes. Ce sont purement et simplement les accès de notre maison qui seraient à modifier alors que nous venons d'effectuer des investissements coûteux.

Pour être complet, la précédente équipe municipale avait fait la démarche de nous recevoir pour nous présenter un projet similaire. Ce dernier nous impactait moins puisque la mairie souhaitait ne récupérer que 3m² de notre terrain. Je leur avais fait les mêmes remarques de fond que celles que je vais vous faire, mais la démarche proactive était plus constructive. Nous entendons beaucoup de

retour sur ce projet de PLU de la part des associations, amis, riverains et de manière générale nous observons que l'absence de dialogue préalable est la cause principale de ce rejet.

Nous en venons maintenant sur le fond. La rue Pierre Curie est une rue passante car elle propose une alternative à la rue Ditte, rue étroite et actuellement en travaux, pour rejoindre la route de Gif sur Yvette et l'accès vers Paris. Elle est donc utilisée par de nombreux automobilistes qui souhaitent contourner le centre et ainsi éviter les feux de signalisation. Mais la rue Pierre Curie est une rue très étroite où, à plusieurs endroits, les voitures doivent se croiser avec une largeur de route de 3,5 m. C'est également une rue, où à de nombreux endroits, il n'y pas de trottoir.

En partant de la place Marie Curie vers le quartier de la Guiéterie, la rue Pierre Curie se divise en plusieurs parties:

- 300m de rue avec une largeur de 4m où 2 voitures qui se croisent doivent zigzaguer avec les véhicules des riverains garés. Il n'y a pas réellement de trottoirs mais des zones délimitées par les caniveaux où l'on peut marcher en sécurité.



- Une seconde zone qui commence de notre terrain et qui va jusqu'au croisement avec l'avenue Muret. C'est une zone où il n'y a pas de trottoir et pourtant il est déjà impossible de se croiser. Les véhicules doivent absolument enclencher une marche arrière ce qui accroît les problèmes de sécurité car sans grande visibilité à cause d'un virage. Ce sont obligatoirement les voitures qui se dirigent vers Gif sur Yvette (photo ci-dessous) qui peuvent débloquer la situation car vous verrez par la suite que les voitures arrivant dans l'autre sens ne peuvent rien faire car elles n'ont aucun espace pour se dégager.



- Une troisième partie où la voirie est encore plus restreinte qui va jusqu'à l'accès aux voies de la RATP. Sur cette zone, les voitures ne peuvent pas se croiser et c'est encore plus impressionnant avec le passage des poids lourds. Il faut donc entamer des marches arrière dangereuses pour les automobilistes et piétons.



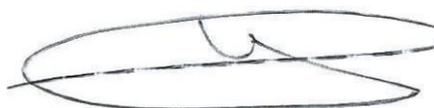
- et enfin une dernière partie, le long des voies ferrées jusqu'au parc de la Guiéterie où l'on revient à une situation similaire de la 1^{ère} partie, c'est-à-dire des trottoirs existants mais l'obligation pour les véhicules de zigzaguer entre les voitures des riverains stationnés . Cette situation est d'autant plus dangereuse que le parc de la Guiéterie est censé être une zone de jeu pour les enfants.

En conclusion, la problématique de la rue Pierre Curie ne se résoudra pas avec la récupération d'une bande de 80m² (sur une longueur de 50 m) pour élargir la voirie ou créer des trottoirs. La seule solution qui a du sens est d'instaurer cette rue en sens unique. Sans cette condition préalable, nous ne voyons pas comment vous pouvez améliorer les conditions de circulation et la sécurité des piétons.

Nous restons ouverts à la discussion si vous souhaitez organiser un rendez-vous pour échanger avec vous sur la problématique de la rue Pierre Curie.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer de nos sentiments les plus constructifs.

Cordialement



Mr et Mme RAOUL



3.105. Courrier de M. & Mme Olivier DUPÉTY (29/6/2017)

Monsieur et Madame Olivier Dupéty
25 avenue du général Leclerc
Saint Rémy lès Chevreuse

à Monsieur le commissaire enquêteur,
Suite à notre entrevue du samedi 3 juin 2017

Monsieur, voici nos réflexions

En l'état, l'OAP du centre ville suscite nombre d'interrogations :

La municipalité fait le choix de transférer l'ensemble des bâtiments scolaires existant en centre ville sur le « terrain EDF », d'ouvrir à la circulation la rue des écoles actuellement en impasse et de construire sur l'espace vert attenant aux écoles actuelles et à l'église, alors que ces terrains ont été donnés à la commune par la famille de Courbertin sous condition qu'ils soient utilisés pour la jeunesse et des activités d'extérieur.

Ce projet impactera durablement la vie quotidienne des habitants de Saint Rémy lès Chevreuse, puisqu'il transforme le plan de circulation et de stationnement de la ville, les espaces verts, et l'emplacement des écoles.

Par ailleurs, aucun plan de financement n'a été présenté aux habitants.

Pour les écoles :

Le groupe scolaire proposé dans cette OAP est rattaché d'une route à grande circulation, la départementale D906, reliant à l'ouest, Chevreuse et ses environs, à la gare de RER B, au plateau de Saclay, l'université Paris SUD, et les grands axes en direction de Paris induisant une circulation dense.

A l'heure actuelle, les 2 écoles maternelle et primaire sont éloignées de cet axe.

Réflexion : A-t-il été fait une étude de pollution liée à la proximité de cette route et une étude comparative entre la pollution entre le lieu actuel au milieu des arbres et le lieu proposé à proximité de cette route ?

Réflexion : pour des raisons de sécurité évidente, est-il raisonnable de prévoir le long d'une école, l'ouverture d'un axe routier même apaisé, qui servira de déviation au trafic qui arrive de l'ouest comme il est envisagé lors de la réunion de travail du 30 janvier 2017 qui précise :

« Une nouvelle voie de desserte devrait être réalisée, pour désenclaver le quartier. »
Jusqu'ici les enfants entrent et sortent de l'école avec un espace vert pour tampon et un accès au parking assuré sans circulation, si ce n'est celle de leurs propres parents.

Réflexion : A-t-il été fait une étude des flux circulatoire en cas d'ouverture de la rue des écoles vers la rue de la république. Cela ne créera t-il pas des bouchons supplémentaires à l'intersection des axes.

Seul un comptage a été effectué aux abords des ronds-points du centre ville.

Les nuisances sonores aussi sont graves pour les enfants, créatrice de fatigue, d'inattention, de troubles....

Une législation européenne existe sur la prise en compte de la gestion des bruits de l'environnement.

Pour les enfants, les familles et les habitants

L'OAP prévoit la transformation de l'Espace Vert en une place minéralisée entourée de voies de circulation.

Réflexion : Cet espace convivial, apprécié de tous les Saint-Rémois, où les enfants se détendent en sortie d'école et jouent en toute sécurité, répond à la vocation de la donation de la famille de Coubertin.

Peut-il être transformé de la sorte en ne tenant aucun compte des clauses de cette donation ?

Réflexion. Toutes les villes cherchent et créent des zones piétonnes qui protègent des stress liés à la circulation. Notre commune possède un tel espace en cœur de ville, qui sert de zone tampon pour les enfants en entrée mais surtout en sortie d'école.

Un bétonnage supplémentaire en zone inondable privera les enfants et leur famille de ce havre de verdure en sortie d'écoles, repoussé au-delà de cette place entourée de voies de circulation.

Que faire alors,

Ne peut-on faire une étude de rénovation des écoles actuelles avec regroupement de celles-ci sur ce lieu, avec création d'un centre aéré où les enfants continueraient à profiter de la nature qui les entourent et ainsi ne passeront pas, pour certain, une année dans le même lieu comme cela se fait dans les écoles parisiennes.

Les arbres, en cette période de canicule, montrent **qu'ils sont « un plus » pour le bien-être des enfants.**

La Loi ALUR nous oblige à plus de logements. Il y aura donc de plus en plus d'enfants dans cet environnement.

Ils viennent pour un certain nombre par le pédibus. Ce lieu est sécurisé et préservé des voitures. Il répond vraiment aux conditions de la donation des terrains faite par la famille de Coubertin.

Depuis plus d'un siècle cette clause est respectée.

La rue des écoles doit rester une impasse afin d'assurer la sécurité dans ce lieu dédié aux écoles.

C'est aussi assurer la sécurité des cyclistes qui empruntent le tracé de la Véloscénie, grande piste cyclable Paris-le Mont Saint Michel. Ce tracé emprunte la rue des écoles puis le petit pont et retrouve à travers l'Espace Vert la piste cyclable conçue à cet effet récemment.

Le projet d'OAP du centre ville aura un impact financier très important sur les finances de la commune.

Notre commune est-elle capable de supporter les coûts de la création d'un groupe scolaire et ceux la démolition de l'existant, la construction d'un pont sur l'Yvette et de nouvelles rues aux normes usuelles de circulation ?

Les incertitudes actuelles sur les ressources des communes qui ne recevront plus la taxe d'habitation pour une partie, laissent prévoir un recours à l'emprunt sur des années qui, sans une forte participation de l'Etat, mettra la commune dans l'impossibilité de faire face à correctement à ses obligations.

Une étude comparative des coûts entre création dans le terrain EDF et une réhabilitation en groupe scolaire sur l'emplacement actuel a-t-elle été faite ?

Nous espérons que dans l'étude de faisabilité faite pour l'implantation du groupe scolaire, tous ces paramètres ont été pris en compte.

Etude des nuisances sonores environnementales sur les enfants

Etude de l'augmentation de la pollution due au rapprochement des écoles vers la départementale, et à l'augmentation des flux de circulation créés à proximité des écoles.

Etude des flux des eaux sur les lieux bétonnés en cas de grande crue.

Etudes des coûts d'une telle opération et de ses financements.

Etudes comparative des coûts entre les deux emplacements des écoles, l'actuel et la proposition de l'OAP pour que le choix est été un vrai choix.

Etude du stationnement suite aux places supprimées dans l'OAP, création de parkings courte durée pour les familles qui ne peuvent déposer leurs enfants sans les accompagner (enfants de maternelles)

On nous dit : Cette OAP n'est qu'un projet, un outil pour une vision, mais cela fait partie du document PLU.

Nous demandons la modification de l'OAP en une OAP plus respectueuses des tenants et aboutissants décrits par les habitants, les parents d'élèves et les associations.

- *Maintenir la rue des écoles en impasse, semi piétonne.*
- *Garder la surface de l'Espace Vert sans route à circulation.*
- *Respecter les conditions de la donation de la famille de Coubertin.*
- *Revoir l'utilité de créer un groupe scolaire dans cette zone du terrain EDF tout aussi inondable que les emplacements actuels.*

Monsieur le commissaire, en espérant que ces observations retiennent votre attention, je vous remercie de votre accueil en mairie. Mon mari et moi vous adressons nos sincères salutations.

Geneviève et Olivier DUPÉTY

Reçu URBA
20/06/2017

3.106. Courrier de M. Alain BOSSU (20/6/2017)



M BOSSU Alain
Président de l'ASL
49 Route de Milon
78470 St Rémy lès Chevreuse
0130522599- 0608870280
alainbossu@free.fr

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 20/06/2017

à M Jean-Luc Jarrousse, commissaire enquêteur

Objet : hauteur uniforme lotissement Rhodon.

Dans la révision du PLU 2017, notre zone URa comporte (page 77) une règle concernant les ouvrages d'entrées et les barrières de rues dont voici le texte intégral :

«En secteur URa, les clôtures sur rue, les ouvrages d'entrée et les portails devront être uniformes et suivant le modèle joint en annexe n°5 du présent règlement. »

Sur cet annexe 5 (page originale de notre cahier des charges), vous pouvez lire qu'une hauteur uniforme des barrières et des ouvrages, n'est que de 0,50 m.

Dans notre lotissement, les hauteurs maximums pour les barrières de rues sont de 0,50 met pour les ouvrages d'entrées sont en moyennes de 1,20m (nous l'avons mesuré dans toutes les rues).

Ce que montre l'annexe 5, c'est une hauteur uniforme et non des piliers d'ouvrages d'entrées de deux mètres de haut. (c'est ce qu'a autorisé la mairie de St Rémy pour les derniers permis de construire et dont nous ne voulons pas)

·Nous voulons conserver ce cadre original et aéré pour éviter que des portails ou des barrières ne viennent « emmurer » les maisons du lotissement.

Nous demandons qu'une hauteur maximum de 1,20 m soit rajoutée à cette règle citée ci-dessus pour les ouvrages d'entrées et de 0,50 m pour les barrières de rue.

Cordialement.

En copie : demande de l'ASL pour le maintient de nos règles d'urbanisme venant de notre cahier des charges (déjà incluses dans le PLU 2009) pour la révision du PLU de 2017.

M Bossu Alain

143



oooooooooooooooooooooooooooo



M BOSSU Alain
26/10/2016
Président de l'ASL
49 Route de Milon
18410 St Rémy lès Chevreuse
0130522599-0608870280
alainbossu@free.fr

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le

Reçu URBA
to... 28/10/2016

**Objet: Particularités du lotissement du Rhodon
dans le cadre de la révision du PLU 2009 et de l'élaboration du PADD.**

Madame le Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,

A la suite des différentes réunions d'information et de concertation entre les représentants de la Mairie, les associations et le cabinet CODRA dans la perspective de l'élaboration du nouveau PLU et du PADD, l'Association Syndicale Libre des propriétaires de la Vallée du Rhodon souhaite, par ce courrier, officialiser certaines demandes, concernant les spécificités de notre Lotissement.

Notre Lotissement de la Vallée du Rhodon fait partie du secteur UEa, dans le PLU actuel et deviendra le secteur URa dans les révisions de celui-ci.

Voici un rapide historique de notre lotissement,

En 1961, sur les 96 lots, il y avait une soixantaine de maisons construites dont les propriétaires ont tous été convoqués chez le Notaire du Mesnil St Denis, Maître Berrurier, le 10 Décembre 1961, pour la création de notre ASL.

A cette époque, il y avait une station d'épuration que notre association gérait et entretenait car il n'y avait pas de tout à l'égout.

Plusieurs rues nous appartenait (Ravel, Saint-Exupéry, etc.), l'ASL s'occupait de la gestion de ses voies.

Le temps passant, les rues sont devenues propriétés de la Mairie de St Rémy et la station d'épuration a disparu début 1970 suite au raccordement au tout à l'égout des propriétés.

Suite au Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, notre ASL est mise à jour au journal officiel le 27 Mai 2006.

A cette époque, le bureau de l'ASL a intégré, avec la Mairie de St Rémy, les règles d'urbanisme venant de notre cahier des charges dans le PLU actuel (2009 à ce jour).

Les principales spécificités de notre Lotissement sont:

faible densité, espaces verts, présence d'alignements de prunus sur nos bandes gazonnées de deux mètres de large devant les 96 lots, possibilités de faire le tour de chaque maison à pied, barrières de rues et ouvrages d'entrées uniformes.

Cinq articles du PLU 2009 concernent les spécificités de notre Lotissement dans la zone UEa,

Zone UE (page 14 PLU):

Article UE 6 : Implantations des constructions par rapport aux voies (*)

Article UE 7: Implantations des constructions par rapport aux limites séparatives du terrain

Article UE11 : Aspect extérieur

Article UE13 : Espaces libres, plantations, espaces boisés

Article UE14: Possibilités maximales d'occupation des sols

(*) à noter que cet article n'est pas listé dans le préambule de la zone UE

En vue de la finalisation du prochain PLU, nous souhaitons faire préciser certains points:

-Article UE 6: conservation de la règle actuelle, pas de modification de révision. (Ici, notre bande gazonnée est bien prise en compte)

-Article UE 7: conservation de la règle actuelle, pas de modification de révision. Très importante pour notre lotissement.

-Article UE11 : la rédaction du corps de l'article est relativement imprécise car elle cite seulement les « clôtures de rue » et pas explicitement les « ouvrages d'entrées » (voir ci-après les explications en détail)

Cette imprécision est probablement à l'origine de non conformités flagrantes : s'il est certain que plusieurs propriétés ne sont « historiquement » pas conformes tant au niveau de la clôture que du portail, ce qui est regrettable mais probablement impossible à remettre en conformité aujourd'hui, nous constatons aussi que récemment la Mairie a accordé des autorisations de travaux, non conformes à l'article 11 (Secteur UEa PLU page 22) pour ce qui concerne justement les « ouvrages d'entrée » (hauteur excessive des piliers et du portail).

Il nous paraît donc nécessaire d'améliorer la rédaction de cet article afin de lever toute ambiguïté et d'éviter que ne se renouvellent de telles autorisations. Pour cela, il faudrait ajouter, dans le texte de l'article lui-même, que les « clôtures de rue » et les « ouvrages d'entrée » doivent être uniformes, (tout en renvoyant à l'annexe 5 qui en précise, schéma à l'appui, les hauteurs règlementées).

Concernant cet article, nous sommes en désaccord avec les permis de construire que la Mairie de St Rémy a accordé aux propriétaires depuis le PLU de 2009.

Voici un exemple du dernier permis accordé 32 rue Docteur Bourdon, travaux terminés (photo de gauche):



A contrario, la photo de droite, prise rue Ravel, vous donne un exemple d'aspect de dimensions des clôtures et barrières conformes au cahier des charges du Lotissement, et du PLU actuel, page 22, « secteur UEa » : *Les clôtures sur rue devront être uniformes et suivant le modèle joint en annexe.*

-Article UE13: c'est sur ces bandes, qui appartiennent à chaque lot, que se trouvent plusieurs séries de prunus, qui constituent visiblement des **alignements d'arbres remarquables**, comme a bien voulu le souligner Madame Hodges, des Services d'Urbanisme de la Mairie.

Notre lotissement comprend 207 arbres (dont 152 prunus, 13 sorbiers, 13 tilleuls, 26 tilleuls sur trottoir (rue Jean Darboux)). Les 13 sorbiers seront remplacés par des prunus dans les futures campagnes d'entretien.

L'Assemblée des Propriétaires de l'ASL Vallée du Rhodon est unanimement attachée à la préservation de ces alignements qui contribuent largement au charme et à la valeur des propriétés.

C'est pour cela qu'elle a mandaté encore cette année le Bureau de l'ASL pour poursuivre le plan d'entretien de ces arbres: depuis 2005, il a été remplacé 92 arbres (prunus et sorbier) par 92 prunus (2005: 60, 2013: 21, 2016: 11).

Les alignements de prunus concernent les rues Lamartine, Saint Exupéry, Ravel, Docteur Bourdon.

La rue Jean Darboux possède un alignement de Tilleuls : ceux devant le cimetière sont situés sur la voie publique, tous les autres sont situés sur les bandes privées. Nous voudrions aussi une reconnaissance de cet alignement en « arbres remarquables ».

Quatre maisons du lotissement ont leur prunus route de Milon. Il semble logique que ces arbres soient aussi inclus avec les autres alignements du lotissement.

Photos prunus route de Milon:



Vue d'ensemble



Vue 38 Dr Bourdon

Les deux maisons se trouvant au coin de l'intersection de la route de Milon et de la rue du Docteur Bourdon sont domiciliées sur la rue du Dr Bourdon. Les n 49 et 51 Je sont sur la route de Milon.

Nous suggérons donc que l'article 13 mentionne explicitement la présence de ces alignements d'arbres remarquables et précise que leur préservation en est confiée à l'ASL avec conservation, bien évidemment, des deux mètres de bandes gazonnées que chaque propriétaire se doit d'entretenir.

-Article UE14: Conservation des règles actuelles.

Les propriétaires du lotissement sont très attachés à conserver le cadre actuel aéré et verdoyant du lotissement du Rhodon.

Cela rejoint globalement les futurs projets (PADD et PLU) que la Mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse semble mettre en place avec le cabinet CODRA. C'est ce qui ressort de toutes les réunions où le bureau de l'ASL était présent.

En espérant que ces quelques lignes vous auront montré notre détermination à développer le cadre de vie de notre quartier, veuillez recevoir, Madame le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le bureau de l'ASL :

M Alain Bossu (président), M Henri Lecaitel trésorier) et M Jean-Pierre Couronnes (secrétaire)



Ps : extraits zone UEa du PLU 2009 joint avec ce courrier.

3.107. Courrier de M. & Mme CHIZELLE (28/6/2017)

Monsieur et Madame Chizelle
1 rue de l'étang
78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance du PLU et plus particulièrement du projet de restructuration du cœur de ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. N'ayant pas réussi à rencontrer Monsieur l'Enquêteur Public, en raison de l'attente engendrée par la rencontre de nombreux concitoyens, nous souhaitons apporter nos réserves sur certains points par la présente.

Conscient de la nécessité de reconstruire les écoles, cantine, centre de loisir et RAM , nous nous étonnons du choix de le faire sur une si petite surface.

Saint Rémy communique sur son caractère rural et nous avons pour projet d'y construire un groupe scolaire à la parisienne avec ses défauts dus à la dense urbanisation imposée (ex : cours de récréation non sur le sol mais sur toiture terrasse). Nous avons pourtant de la place alors pourquoi ce choix ? Pourquoi ne pas réutiliser l'emplacement du Jaurès actuel pour y construire un espace plus important dédié à la prise en charge des enfants (agrandissement des cours, espaces verts, création d'une bibliothèque).

Nous n'avons pas trouvé dans le projet l'emplacement d'une maison des associations, celle-ci sera-t-elle dans les locaux de l'ancien Jaurès ? Comme beaucoup de Saint rémois nous défendons aussi l'idée d'un parc à proximité des écoles, sécurisé, qui est un lieu de jeux mais également un lieu de rencontre aidant à la cohésion des saints rémois.

Un centre-ville piétonnier y apporterait aussi beaucoup. Nous nous étonnons du nombre de projets immobiliers en centre-ville avec la création des routes dites sécurisées. Pourquoi tant de construction ? Pourquoi ne pas mettre en valeur, par des ouvertures et des espaces verts, nos cours d'eau qui sont une caractéristique de notre commune au lieu de bétonner les rives. Notre ville a beaucoup d'atouts. Pour notre part nous avons choisi d'y habiter après y avoir visité l'école maternelle actuelle avec sa vue dégagée sur les prés, les espaces verts en centre-ville et une urbanisation limitée. Nous avons été intégrés aux saint rémois en grande partie par nos rencontres sur le fameux petit parc (même mal entretenu). Nous souhaitons que les nouveaux arrivants aient la même chance que nous et que Saint Rémy ne perde pas sa note rurale qui en fait un de ses atouts majeurs, mais au contraire développe son identité rurale et n'imité pas les grandes villes qui, elles, n'ont pas eu le choix qui se présente à notre petite ville.

Enfin, nous souhaitons émettre l'idée suivante : prévoir au PLU la construction d'une nouvelle mairie par agrandissement de l'espace Jean-Racine, auto-financée par la vente du château de la mairie actuelle (à un promoteur à qui nous imposerions la construction d'immeubles similaires au château dans une partie du parc à caractère écologique). L'avantage serait de posséder des locaux adaptés à entretien réduit, et un accès à tous les publics facilité par la proximité de parkings.

Nous souhaitons enfin remercier l'équipe municipale d'avoir pris à bras le corps ce projet de révision du PLU avec autant de réflexion et de concertation, la tâche est

d'envergure et si déterminante quant au futur de notre belle communauté. Avec nos salutations les meilleures

Monsieur et Madame Chizelle

3.108. Courrier DALLONEAU et GRENET (22/6/2017)

Sylvette DALLONEAU née GRENET Philippe GRENET
Joselyne GRENET épouse de Pierre GRENET (décédé)
14 chemin de Saint André
30111 CONGENIES
sylvette.dalloneau@gmail.com

Congénies, le 22 juin 2017

*Madame le Maire de ST REMY
Service de l'Urbanisme
78470 ST REMY LES CHEVREUSE*

Copie au commissaire enquêteur

Madame,

Suite à notre entretien, le 20 juin 2017, avec le commissaire enquêteur, Monsieur JARROUSSE, nous vous faisons part de l'objet de cette entrevue.

Selon plusieurs demandes faites en mairie par des particuliers, il a été répondu que notre terrain, sise, 55 rue de Paris, (parcelles 276 et 279) avait été déclaré pratiquement inconstructible en raison du nouveau plu en révision qui fait état d'une zone non constructible de 50m autour de la servitude d'espace boisé. Contrainte surprenante puisque nous sommes en zone urbaine constituée .

Cette servitude d'espace boisé est apparue dans les années 1980. Depuis les constructions sont apparues tout autour et pourtant cette servitude a été maintenue.

Au fond de notre terrain, il y a désormais un lot de 1589 m² (parcelle 278) qui s'étend sur tout l'arrière, en contrebas de la rue de Versailles (D938), qui nous isole complètement de l'espace du Parc de Chevincourt ; nous n'avons donc aucune mitoyenneté avec celui ci.

Selon la cartographie des arbres remarquables, nous n'en avons aucun, ce qui est un fait. Nous avons des arbres adultes mais surtout des arbres non entretenus depuis longtemps et qui auraient besoin d'être taillés vigoureusement et donc, nous nous demandons le pourquoi de cette contrainte de 50 mètres également, tout à fait arbitraire.

Nous vous joignons un courrier de retour de visite qui donne les raisons de l'impossibilité d'exploiter ce terrain.

Nous demandons donc que votre PLU prenne en compte la légitime demande de retrait de cette zone de servitude d'espace boisé classé, qui n'est plus en adéquation avec la réalité et qui nous contraint à garder cette parcelle en l'état, sans possibilité de vendre à des particuliers. Nos grands parents, nos parents ne sont plus, vous comprendrez que nous souhaitions céder ce terrain par ailleurs bien situé et très agréable.

Nous restons dans l'attente de vos observations et souhaitons une bienveillante attention portée à notre requête. Nous demandons également la consignation de celle-ci dans le registre de l'enquête publique.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

3.109. Observation orale de Mme Françoise GOSSARE (14/6/2017)

Madame Françoise GOSSARE, secrétaire du conseil d'administration de la Fondation Raymond DEVOS a rencontré le commissaire enquêteur lors de la permanence du 14 juin 2017.

Dans le projet de PLU révisé, la Fondation Raymond DEVOS figure à l'article n° 18 de l'annexe 7 du règlement. La catégorie de protection indiquée sur cette fiche est la « Catégorie 1 – Conservation ».

Au nom de la Fondation Raymond DEVOS, Madame GOSSARE demande la modification de la catégorie de protection pour la faire passer en « Catégorie 2 – Préservation générale ».

3.110. Courrier de M. & Mme MARTORELL (30/5/2017)

*Ilinca et Ronan MARTORELL
4 rue Anatole France
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE*

A l'intention de Monsieur le commissaire – enquêteur

Saint Rémy lès Chevreuse, le 30 mai 2017

Objet : avis défavorable au projet actuel de PLU

Nous sommes contre le projet de PLU actuel et demandons sa révision ou son abandon complet, sur plusieurs points :

1. Déplacement et réduction du parc de l'église.

Nous avons besoin du parc de l'église, parce que:

- Nous avons besoin d'un endroit extérieur où faire garder les enfants, dans le contexte où les logements collectifs n'offrent pas l'espace naturel nécessaire à tous leurs habitants et dans le contexte où tous les pédiatres recommandent des jeux en plein air pour les enfants en bas âge*

- *Le parc actuel permet la garde des enfants, en sécurité, entre les sorties des écoles, car ils ne sortent pas à la même heure ;*
- *Nous avons besoin de cet espace naturel et de ses arbres, nous avons choisi St Rémy à cause de son cadre verdoyant, nous y tenons.*
- *Abattre ces arbres et transformer le parc en place minéralisée n'est pas en concordance avec les exigences environnementales de notre époque, le maintien des températures mesurées pendant les pics de chaleur estivale (on sait que les zones dépourvues d'arbres et de végétation enregistrent des températures plus*
- *élevées que les zones où il y a une couverture végétale) et l'appartenance de St Rémy au parc naturel de la vallée de Chevreuse;*
- *Prévoir une rue à cet endroit pose des risques à la sécurité et la santé des enfants et de tous les habitants, par la pollution du centre ville;*
- *Nous avons besoin d'espaces non-minéralisées après les inondations de mai 2016, espaces riverains de l'Yvette qui permettent l'absorption de l'eau;*
- *Prévoir le déplacement du parc, plus réduit, sur la rivière pose une question de sécurité pour les enfants : soit on couvre la rivière, en réduisant le caractère charmant de l'endroit et le caractère naturel de cet espace, soit on laisse ainsi, ce qui pose des questions de sécurité pour les enfants;*
- *Nous avons besoin de plus d'équipements de jeu dans ce parc pour nos enfants. Des équipements de jeux peuvent être prévus pour les adolescents sur le terrain de l'ancien centre de loisir.*

2. *Axes de circulation à la place du parc de l'église.*

Posent des problèmes de sécurité des enfants et augmentent la pollution. Cela revient en fait à refaire une deuxième place du 14 juillet: un rond-point et des voitures.

3. *Grand groupe scolaire en centre ville*

- *La surface prévue pour la réalisation du groupe scolaire est trop petite pour le bien être des enfants ; elle ne permet pas l'inclusion de tous les équipements nécessaires*
- *Nous ne pensons pas bien pour le bien être de nos enfants se retrouver si nombreux, à des âges tellement différents, dans un espace si restreint*
- *L'école maternelle bénéficie dans sa position actuelle d'un cadre naturel remarquable qui est extrêmement bénéfique aux enfants et à leur épanouissement.*

4. *Construction de tellement de logements collectifs en centre ville*

- *Il nous semble qu'il y a trop de logements prévus dans cet endroit, surtout en diminuant le parc ; où e-st-ce que les enfants des- familles qui vont habiter ces logements vont jouer ? Etant donné le nombre de logements prévus, le parc prévu est tout à fait insuffisant.*

- *La zone a été inondée en mai 2016. Le PLU prévoit une place minéralisée qui ne laissera pas les eaux pénétrer le sol et prévoit aussi tellement de logements collectifs tout autour ?*
- *Pourquoi, au lieu de logements collectifs, ne pas affecter certaines emprises libres à des programmes pavillonnaires (haut de gamme, au besoin) respectueux du style d'habitat traditionnel en vallée de Chevreuse ?*

5. Destruction de la zone verte à côté de l'école Jacques Liauzun à Beauplan

Nous avons pu bénéficier de cette zone en nous y promenant. Elle fait, encore une fois, partie de l'atout verdoyant et végétal de St Remy les Chevreuse. Elle représente une très belle occasion de balade pour petits et grands et aussi un espace qui est nécessaire au bien être des habitants de St Rémy.

Nous nous sommes installés à St Rémy pour profiter de son cadre naturel et faire grandir nos enfants près de la nature et dans un cadre tranquille, propre à leur rythme naturel.

L'urbanisation extrême du centre ville, le déplacement et la réduction du parc de l'église, prévoir à sa place une place minéralisée avec des voies de circulation autour, l'énorme groupe scolaire avec une cour à l'étage dans un espace tellement restreint, la destruction de la zone verte près de l'école Jacques Liauzun nous semblent mettre en danger les atouts de St Rémy, détruire le cadre existant et mettre en difficulté notre vie aussi.

C'est la raison pour laquelle nous demandons la révision du PLU sur ces points ou son abandon pur et simple.

3.111. Observation de Loïs et Shawna RENNER (3/6/2017)

*Loïs et Shawna Renner
5 rue Anatole France
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse*

A Saint-Rémy Le 3 Juin 2017

A l'attention du commissaire enquêteur, des élus et des responsables concernés.

En tant que parents d'élèves nous sommes désespérés par la suppression annoncée d'une grande partie du parc de l'église qui est LE véritable lieu de rencontres, de jeux, d'échange, de vie du centre de Saint-Rémy pour les enfants, les parents, les habitants.

Nous sommes par ailleurs très inquiets pour la sécurité de nos enfants avec la création de nouveaux axes routiers aux abords immédiats des écoles, ainsi que par le bétonnage radical des lieux de vie de nos enfants, dégradant irrémédiablement la qualité de vie « nature » de Saint-Rémy, ville pourtant au cœur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Nous sommes par ailleurs catastrophés par la vision court-termiste de l'ensemble du projet, le financement inexistant se faisant en bradant tous les terrains appartenant à la communauté, en grevant totalement les possibilités d'aménagements futurs indispensables de la ville.

La création massive de nouveaux logements ET la suppression de plusieurs parkings (sans réelles alternatives actées) entraînera indubitablement une saturation encore plus importante de la ville qui est déjà terriblement en manque de place.

Nous nous demandons donc en quoi le moindre des aspects de ce projet améliorera la qualité de vie des habitants de la commune, ce qui devrait pourtant être la priorité de la municipalité !

En espérant que nos réflexions apporteront des arguments à la vague d'indignation que nous percevons de la part de nos voisins et amis ainsi que de nombre d'associations de quartiers et de parents d'élèves.



3.112. Courrier de NGO Phuc Thanh (21/6/2017)

*Famille NGO Phuc Thanh
6 rue de Ragonant
78470 Saint Rémy les Chevreuse*

Le 21 juin 2017

A:

*Madame Le Maire de Saint Rémy
Monsieur le Commissaire enquêteur*

Nous nous joignons aux habitants du quartier pour vous exprimer notre opposition au projet de reclassement en zone UE à la place de la zone naturelle comme actuellement du terrain situé entre les maisons des habitants de la rue de Ragonant et le lycée de la vallée de Chevreuse.

Les raisons de notre opposition sont les suivantes :

- La sécurité pour plus de 1300 élèves qui circulent souvent à pieds sur le chemin qui*

relie la gare de RER et le lycée : le reclassement en zone constructible intensifie la circulation des véhicules de toute catégorie, y compris des poids lourds

- *La proximité de ce terrain avec la zone de Réserve Naturelle Régionale du PNR*
- *L'inadaptation du projet de la mairie de construire sur ce terrain un équipement collectif : ce terrain est éloigné du centre-ville.*

Veillez agréer, Madame et Monsieur, notre considération distinguée.

3.113. Observations de l'association MDB (26/6/2017)



Le 26 juin 2017

***Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) est une association francilienne**
Sur St Rémy, cette association est représentée par l'antenne de la Vallée de Chevreuse*

Cette association œuvre avec l'objectif de développer les déplacements à bicyclette car ils présentent de nombreux avantages pour les courtes distances :

- *mode de transport efficace, bon marché et non polluant,*
- *alternative à l'excès de circulation automobile,*
- *complément aux transports en commun,*
- *moyen de limiter le gaspillage d'énergie,*
- *générateur de bonne santé par un peu d'exercice physique quotidien,*
- *moyen de mieux partager l'espace public avec les **piétons**,*
- *moyen pour rendre la ville plus paisible et plus agréable (favorable au commerce local),*
- *moyen pour permettre aux plus jeunes de circuler à vélo de façon autonome.*

Concevoir un PLU, bâtir, c'est aussi avoir un plan de déplacement. Nécessité d'une ville à 30 km/h, en centre ville, rue Victo Hugo, rue de la République, avenue du Général Leclerc. Le bien être des habitants , le plaisir d'y vivre consiste à créer des zones de calme.

Mieux se Déplacer à Bicyclette souhaite que la fiche outils du Parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse concernant la mobilité soit intégrée, respectée et mise en œuvre dans le PLU

https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/6ficheoutil_sedeplacer.pdf

Après étude du PLU, MDB remarque la prise en compte très favorable dans les logements à construire des emplacements de stationnement des vélos. Il faudra être attentif à la bonne prise en compte de cette orientation jusqu'à la fin des réalisations.

1 - Les emplacement réservés

Numérotation des emplacements réservés inscrits

Elargissement de voirie rue de la République après le carrefour (1) zone UA

Rue République près monument aux morts (2) zone UA

Rue du moulin de Vaugien près du pré (3) zone N

Rue du moulin de Vaugien (4) zone N

Rue du moulin de Vaugien (5) zone N

Impasse de Sargis (6) zone UHa

Rue Pierre Curie (7) zone UR et URh

Rue Pierre Curie (8) zone UR et URh

Rue Pierre Curie (9) zone UR et URh

Rue Pierre Curie (10) zone UR et URh

Chemin piétonnier reliant le fond du stade à une piste cyclable et piéton (11) zone UR Prolongement de la rue du Moulin (12) zone Nzh

1 A - *Au niveau des emplacements réservés, seuls points ayant trait aux déplacements et stationnements, il faut noter, que ces emplacements sont vagues quant à leurs objectifs de réalisation, à leur situation. Pourquoi élargir la rue de Vaugien ? Est-ce pour créer des trottoirs ? Favoriser la circulation routière ? (alors que le pont de Vaugien et la rue Ditte prolongeant cette voie sont étroits).*

Si c'est pour créer une voie piétons et vélos, l'idée est intéressante, encore faudrait il que ce soit clairement inscrit !

1 B - **MDB** *demande à ce que la rue Pierre Curie (zone UR - URh Emplacements réservés 7, 8, 9, 10) soit une zone de rencontre (priorité aux piétons sur les cyclistes et les voitures). Il faut limiter le passage des voitures voulant éviter le feu tricolore de la rue Ditte, voitures venant de Gif allant vers Chevreuse (rue de Coubertin puis sous le pont), vers Les Molières (rue Moc Souris route de Limours).*

1 C - *Emplacement réservé à créer (zone UH) : le chemin parallèle à la rue de Paris, créé pour faire passer la canalisation d'assainissement doit être ouvert aux piétons et cyclistes (circulation douce). Pourquoi n'est-il pas inscrit ? Pourquoi ce chemin commence t-il par une clôture ?*

1 D - Emplacement réservé à créer (zone UR) : Route de Limours avant le carrefour des feux tricolores, côté impair, près de l'avenue de la Terrasse

- pour les cyclistes une emprise sur le trottoir pour rejoindre l'emplacement de 3 mètres, en bout des quais RATP, pour la création d'une bande cyclable
- pour les piétons, éviter le rétrécissement du trottoir à cause de l'espace RATP.

1 E - Le chemin des Buis (zone URg) devrait être un emplacement réservé nettement inscrit pour piétons et vélos. Or la configuration actuelle de ce chemin ne permet pas la descente en sécurité pour les vélos. Il faut créer un passage sans marches, large de 50 à 60 cm permettant aux cyclistes de monter ou descendre en sécurité. Ce chemin se trouve sur le trajet de la Véloscénie.

Voir 4 F, ci-dessous

La mise en place de chemins de circulation douce est inscrite dans le rapport de présentation. Nous demandons à la mairie la réalisation, comme à Forges les Bains, dans son centre ville, d'un tracé de bande jaune, large d'environ 50 cm, avertissant les automobilistes de l'étroitesse de la voie sur les emplacements réservés. Cet aménagement surtout destiné aux voies étroites ou dangereuses a un coût peu important par rapport au coût d'une piste cyclable. Ce pourrait concerner la rue Pierre Curie, la rue Ditte très étroite, (élément de sécurité pour les lycéens venant de Chevreuse) et la route de Versailles départementale 938.

2 - Centre ville - OAP Opération d'Aménagement Programmée. Zone UA.

2 A - La rue Chesneau, autrefois nommée la rue basse à cause de ses sources, dans son côté impair, est bordée de maisons rurales et de maisons en meulière qu'il faut préserver et inscrire comme maisons remarquables. Le retrait de 5 mètres est incompréhensible, c'est la destruction de quelques maisons rurales. L'objectif de cet élargissement n'est pas indiqué. Ce manque de justification concrète dans le projet est très important et assez général.

Si l'objectif est de fluidifier la circulation routière, c'est en contradiction avec le PADD ! MDB pense qu'il est nécessaire de réduire la vitesse dans cette voie en installant un passage surélevé dans le virage du haut et en conservant le sens unique avec son double sens cyclable.

2 B - Le jardin public, dénommé par certains le parc de l'église, près du monument aux morts est à conserver uniquement pour piétons et cyclistes, pas d'engins motorisés sur cet espace. L'idée de création d'un nouvel axe routier par ce parc et l'impasse des écoles est particulièrement incompréhensible et clairement une destruction contre la volonté de la population. Il est bien évident que tous les accès nécessaires peuvent être créés sans ajouter de transit motorisé par un nouvel axe.

2 C - Les parkings en centre ville

La suppression des places de parking pour voitures est contraire au PADD indiquant l'objectif d'une ville durable. Pour marcher en ville, faire ses courses, prendre les transports en commun, il faut pouvoir garer sa voiture. Les habitants

venant des quartiers éloignés tels que Beauplan, Beauséjour, le lotissement de la Guieterie, le Rhodon doivent avoir la possibilité de se garer en ville.

2 D - Placer des arceaux pour les stationnements de vélos sur surface plane (pas comme ceux près de la mairie), arceaux de forme simple à placer notamment au niveau de la Poste, place du 14 juillet, près des écoles et près de tous les commerces.

MDB est fermement opposé à toute suppression des parkings, à tout élargissement de voie facilitant la circulation des voitures, des motos, des camions, des cars et permettant l'augmentation de la vitesse des véhicules... sauf à créer une bande cyclable.

3 - OAP Opération d'Aménagement Programmée Trame verte et bleue.

MDB soutient la création d'une trame verte et bleue permettant les déplacements non motorisés.

Nous apprécions fort l'initiative de la mise en place, depuis des années, des pédibus par la municipalité.

4 - Aménagement de voirie et chemin

4 A - Relier Saint-Rémy au réseau de pistes cyclables de Gif, vers le plateau de Saclay, les Ulis/Courtaboeuf, le campus d'Orsay, peut-être en pouvant suivre l'Yvette jusqu'à Courcelle.

4 B - Préserver et placer dans tous les sens uniques pour véhicules motorisés, un double sens cyclable, rue Chesneau, rue Moc Souris, rue de l'Etang, dans le quartier de Beauplan, etc. C'est la règle dans les zones 30, c'est essentiel pour la qualité de vie et le développement du commerce local rendu ainsi plus accessible.

4 C - Placer, devant chaque feu tricolore, un espace de sécurité de trois mètres permettant le placement des vélos devant les voitures et assurant la sécurité des piétons. Cette signalisation doit être accompagnée de la matérialisation d'une bande cyclable.

4 D - Intégrer les alentours proches de la gare au PLU, aire de dépose-minute, aire pour taxis, aire de covoiturage, aire de stationnement pour les cars ayant un chauffeur au repos (Les cars ne doivent pas stationner sur les trottoirs)

4 E - Aménager une connexion cyclable entre le chemin du Pressoir et l'ancienne voie ferrée. Cela permettrait aux collégiens de Beauséjour de rejoindre le collège sans passer par l'avenue Guy-de-Coubertin, en sortant du quartier par le haut de l'avenue des Molières (un passage existe déjà, utilisé pour le parcours de la Jean-Racine).

4 F - La véloscénie : <https://www.veloscenie.com/troncons/paris-ile-de-france>

est un itinéraire cyclable qui relie Paris au Mont-Saint-Michel. Les 80 km situés en Ile de France sont aménagés progressivement, chaque commune faisant un effort sur son territoire pour améliorer et sécuriser le passage des cyclistes. Une signalisation est en place sur la commune, une inauguration a eu lieu le 13 septembre 2016. La côte de la Butte aux Buis, l'impasse des écoles avec le jardin public sont sur cet itinéraire. Les aménagements proposés sont en contradiction avec ce projet régional et national.

Concernant les déplacements à pied et à vélo, Mieux se Déplacer à Bicyclette a interrogé Madame Agathe Becker pendant sa campagne électorale pour la mairie de St-Rémy. Nous joignons sa réponse et nous constatons aujourd'hui un certain écart entre les propos formels et les décisions prises. Nous gardons espoir sur le programme promis.

Mieux se Déplacer à Bicyclette,

Adresse postale

Hôtel de ville de St Rémy

MDB Vallée de Chevreuse <mdb.chevreuse@gmail.com>

3.114. Observation d'Annette et André BLUTEAU (27/6/2017)

Annette et André Bluteau 18 rue de Ragonant
à Saint Rémy lès Chevreuse

Reçu URBA
27/06/2017

Objet : Opposition au projet de déclassement de N à UE du terrain situé à l'est du lycée de la vallée de Chevreuse

Voici les raisons de mon opposition, ainsi que celle de mon épouse, à ce déclassement figurant au projet de PLU de la commune.

Ce déclassement serait bien évidemment source de nombreuses nuisances pour le lycée, ses élèves et la vie du quartier. Je ne les rappellerai pas dans ce document pour ne pas alourdir le texte, car elles sont fort bien décrites dans les dépositions de mes voisins avec lesquels je me sens totalement en accord.

Concernant le lycée, il est actuellement entouré d'une sorte d'écrin naturel continu qui le protège (exception faite bien sûr pour le bâtiment administratif sis à Gif sur Yvette). Déclasser le terrain à l'est du lycée romprait cette protection qui a été voulue dès l'origine et qu'il n'y a donc aucune raison de supprimer.

Enfin j'ai participé à la réunion récente que Madame le Maire nous a accordée et au cours de laquelle elle nous a notamment exposé les problématiques actuelles de la commune.

Ces problèmes de gestion de la commune relèvent du court et moyen terme et ne sauraient à mes yeux trouver une solution en obérant sur le long terme et définitivement la protection de l'environnement, cela ne va vraiment pas dans le sens de !'Histoire.

André Bluteau le 26 juin 2017

3.115. Observation de M. & Mme Michel BESSIÈRE (22/6/2017)

Mr et Mme Michel Bessière
20 rue Ragonant
78470 ST REMY LES CHEVREUSE
0684645911

St Rémy lès Chevreuse, le 22.06.17

Objet : Reclassement du terrain chemin de la Glacière et donnant derrière les maisons de la rue de Ragonant actuellement en zone N à préserver

Nous habitons depuis plus de 30 ans à côté du terrain dit Fauriaux, dont la façade donne sur un chemin étroit.

A l'occasion du projet de PLU soumis à l'enquête publique, nous avons constaté que le terrain boisé situé entre notre maison et le lycée (appartenant au Consort Fauriaux) était passé de zone naturelle N à zone UE.

Nous nous permettons d'insister sur le fait que le seul accès possible à ce terrain est le chemin de Vaugien / rue de la Glacière, qui est à ce jour fréquenté quotidiennement par plus d'un millier de lycéens (à la fois chemin d'accès et cour de récréation), ce qui paraît incompatible avec toute circulation motorisée supplémentaire sur ce secteur.

Par ailleurs, au moment de la création du lycée dans une zone naturelle non constructible, il avait été acté que seuls les terrains nécessaires au lycée étaient rendus constructibles, les autres ayant vocation à rester en zone N (une tentative de rendre ces terrains constructibles avait été jugée irrecevable en 1995 et les terrains entourant le lycée sont demeurés en zone N comme prévu). Ce milieu naturel préservé a été l'une des raisons du choix par la Région de l'installation du lycée à cet endroit.

Il est également important de noter la très grande proximité de la Réserve Naturelle Régionale du PNR (réserve Val et Coteau de St Rémy), incompatible avec tout accroissement de pollution sur le secteur.

C'est pourquoi nous pensons que le maintien de ce terrain en zone naturelle dans le PLU s'impose.

Sincères salutations, Annick et Michel Bessière.



3.116. Observation de M. & Mme GARCIN (26/6/2017)

GARCIN Pierre-Marie & Amélie
21 Rue des Genêts
91190 Gif sur Yvette

Gif sur Yvette, le 26/06/2017

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du projet de révision du PLU pour le terrain situé rue de la Glacière à Saint Rémy les Chevreuse, et nous vous informons de notre **souhait que ce terrain reste classé en zone naturelle (N)**.

Cordialement.

Effectivement, quel plaisir
de se ballader dans la nature,
d'admirer les vaches et voir
passer les saisons.
Vraiment, nous souhaitons
de tout coeur garder ce terrain
naturel.

Cordialement,

3.117. Courrier de M. Dominique DUCOUT (26/6/2017)

Le 26 juin 2017

Les Orientations d'Aménagement Programmé

A - OAP du centre ville

1- Construire en zone inondable. Faute de terrains disponibles, Mme Becker, maire, devrait demander une dérogation ministérielle quant au nombre de logements à construire : Saint Rémy lès Chevreuse est une commune d'assez petite superficie comparativement à la commune de Magny par exemple. Ce projet qui vise à construire en zone inondable est une aberration conçue par deux cabinets COBE et CODRA dont on ne comprend pas bien leur rôle respectif.

A terme, les projets de construction pourraient être la destruction de la zone naturelle régionale, de la znieff, de la zone agricole destinée à nourrir la population d'idf pour construire les 297 logements sociaux qui vont manquer à la commune !

2- En ce qui concerne l'environnement, le jardin public près de écoles est noté à disparaître pour être traité en béton ou pavés

On peut lire dans le règlement p 31 : 1.3. « Afin de ne pas accentuer l'imperméabilisation des sols, y compris dans les espaces de stationnement, il convient de privilégier les traitements de sol perméables (engazonné de type ever-green, pas japonais, sablés, dallés, pavés à joint poreux, béton poreux, etc. selon les règles de l'art) de préférence aux traitements imperméables (bitumés, enrobés, béton, etc.). » Pourquoi dans ce cas, l'équipe municipale laisse telle des parkings bétonnés imperméables, goudronnés et sans arbre ? (parking de Jean Racine, parking de la Poste, parking en bas de la mairie). Détruire le jardin public près du monument aux morts, c'est accélérer le phénomène des inondations.

3- Créer un passage routier dans ce jardin est contraire aux dispositions générales: les voitures dégagent des polluants gazeux, huileux, des particules fines

Lu dans le règlement: « .Avant rejet au milieu naturel, il est nécessaire de traiter l'effluent si ce dernier est pollué notamment par les hydrocarbures et/ou les métaux lourds. Ce traitement se fera de manière privilégiée à l'aide de techniques alternatives aux ouvrages de génie civil coûteux et nécessitant un entretien régulier. »

De plus, créer un passage routier, c'est favoriser un air nocif pour les enfants allant à l'école, et augmenter l'insécurité

Les parkings

Nécessité de conserver tous les parkings pour faciliter les commerces, ceux du centre ville, ceux du marché.

Sur les parkings actuels, il faut planter des arbres pour absorber l'eau, donner de l'humidité, (Directives du SIAHVY, Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette). Remarque : Incohérence dans ce PLU, la ville demande aux propriétaires d'avoir un jardin paysager avec des arbres mais laissent ses propres parkings sans arbres l

B - OAP trame verte et bleue

Grande avancée de préserver cette trame qui facilitera les circulations douces.

C - Commentaires hors OAP

Circulation routière

Très importante dans Saint-Rémy, elle crée une insécurité, augmente la pollution de l'air, pollue les sols par les huiles se répandant sur la chaussée et donc pollue les rivières. Contraire au PADD

Equipements collectifs

Les zones d'équipement s collectifs devraient mentionner une maison des associations (même plusieurs, vu les distances entre les quartiers) maisons qui font cruellement défaut aux St Rémois.

Logements sociaux

Je suis très favorable à l'implantation de logements sociaux répartis dans la commune.

Communication

Terrible manque de communication de la mairie vers les habitants Ce registre est un cahier de doléances

Personnellement, je ne comprends pas pourquoi il y a eu la révision du PLU, si ce n'est de créer des dépenses supplémentaires et d'augmenter nos impôts locaux. Une modification aurait été suffisante.

L'avantage de la proposition actuelle est qu'il y a des emplacements réservés qui, me semble t il, n'existaient pas dans le précédent PLU, mais la destination de ces emplacements n'est pas indiquée !!

Ce PLU ne correspond pas au PADD décrit

Ville de proximité, ville animée : La suppression des parkings est contraire à ces orientations Ville durable : le développement urbain proposé ne crée pas une ville durable en zone inondable

*Dominique Ducout
Av des Bois*

3.118. Courrier du GAEC FERME de COUBERTIN (20/6/2017)

GAEC FERME DE COUBERTIN
FERME DE COUBERTIN
78470 St Rémy les Chevreuse
Tél : 01.30.52.00.19

Mairie de St Rémy les Chevreuse
78470 St Rémy les Chevreuse

St Rémy, le 20 juin 2017

Madame le Maire,

Après avoir lu le rapport de présentation du PLU de St Rémy de février 2017, nous constatons que vous désirez aménager un chemin (N°11), partant du terrain de sport traversant le champs en longeant le Montabé pour arriver sur la piste cyclable.

Nous sommes totalement contre ce projet qui condamnera l'accès à la prairie de nos génisses, lieu où elles se nourrissent et boivent régulièrement. (voir photo de votre site officiel)

Nous sommes aussi contre tous les projets d'aménagements de sentier le long de l'Yvette.

Quel est l'intérêt de faire circuler des personnes dans des prairies, lieu de vie des vaches et des chèvres ?

Nous sommes très étonnés, car au début de votre mandat vous défendiez la préservation et la protection de nos espaces naturels, l'éco pâturage, et les zones naturelles en bordure de rivières et cours d'eau.

Nous vous joignons le courrier qui est malheureusement toujours d'actualité, écrit au Maire de St Rémy le 8 avril 2011.

Celui ci relatait tous les désagréments, le fait de laisser les individus longer les bords de l'Yvette.

Les 75 hectares que nous exploitons ne doivent pas être rognés par de l'urbanisme même touristique. Cela risquerait de mettre en péril notre exploitation.

Nous ne pouvons pas exploiter et en même temps surveiller les individus dans nos champs.

Une piste cyclable existe. Lors de sa construction, **un sentier pédestre** parallèle à la piste avait été aménagé. Pourquoi pas le restaurer ? **Ils ont été construits sur les terres que nos parents exploitaient.**

Nous espérons vous convaincre que l'espèce animale a le droit de pâturer, et circuler librement. L'homme n'a pas tous les droits sur la Nature, et provoque des dégâts que nous ne pouvons contrôler et réparer continuellement.

Merci de votre compréhension

Cordialement

Les associés du GAEC FERME DE COUBERTIN ::

Isabelle MARTY

Pascal CATTEAU

Françoise CATTEAU



Bienvenue sur le site officiel de la ville !

Commune des Yvelines d'environ 8 000 habitants, Saint-Rémy-lès-Chevreuse a su conserver un environnement privilégié et un aspect rural qui surprennent 1^{er} visiteur à sa descente du terminus de la ligne B du RER. Vous découvrirez ses multiples activités associatives, économiques, sportives et culturelles au fil des rubriques qui composent ce site. Bonne visite...



Extrait de l'actu n4 octobre/novembre 2014

Ce début de mandat est difficile parce qu'avec la meilleure volonté du monde, on ne peut pas effacer d'un revers de main ce qui a été engagé par l'ancienne équipe; notamment eh ce qui concerne l'urbanisme.

Cependant, je veux vous rassurer : l'urbanisation non contrôlée doit cesser.

3.119. Observation de Mme Pascale WILLAUME (29/6/2017)

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association de quartier du Petit Chevincourt représentant les habitants de la rue de Paris et de la rue Ditte souhaite vous transmettre ses observations sur le PLU.

- deux bâtiments remarquables « Maison Blanche » et Domaine du Petit Chevincourt » ne sont plus en zone N (naturelle) mais en zone STECAL dont la réglementation particulièrement floue permet d'envisager la création de résidences, d'activités de service, d'hébergement et d'artisanat.

- la zone UH côté pair de la rue de Paris, deux dispositions préexistantes à savoir les zones de bois classés et la zone de recul de 42 mètres par rapport au bois classé n'apparaissent pas.

- nous sommes opposés à la densification urbaine de la rue de Paris et de la rue Ditte souhaitée par le nouveau PLU (voir zone UH p 253 du rapport de présentation et art 2 1 52 du même document.

Nous appuyons notre position sur le bilan de concertation publié par la Mairie de Saint Rémy les Chevreuse le 2/2/2017 (voir p 16) précisant le souhait des habitants des zones UR et UH (très présente sur notre quartier) d'éviter les divisions parcellaires et par la même la densification.

*Cordialement,
La présidente de l'association Petit Chevincourt
Pascale Willaume=*

3.120. Courrier de la famille Rémy (30/6/2017)

M. Jean-François et Mme Annick Rémy
4 bis rue de la Vallée
78470 St Rémy-Lès-Chevreuse
01 30 52 43 76
jean-francois@neuf.fr

Melle Annabelle Rémy et M. Pierre Filipe
Leurs enfants Bastien 4 ans, Marius 18 mois
6 av de la Terrasse
78470 St Rémy-Lès-Chevreuse
able.remy@gmail.com

M. Le Commissaire Enquêteur
Mairie de St Rémy-Lès-
Chevreuse

Le 30 juin 2017

Monsieur,

Tout d'abord nous voulons vous dire que nous ne sommes pas contre le projet d'aménagement du centre-ville si celui-ci garde l'esprit de village et s'il met en valeur et protège son environnement verdoyant.

Notre village a grand besoin depuis déjà longtemps de réaménager son centre-ville et l'équipe municipale en a conscience : terrain EDF et ses alentours laissés à l'abandon, cantine brûlée, école de musique et centre de loisir obsolètes trottoirs bien souvent impraticables !

*Nous avons consulté le projet et celui-ci nous a fait **peur**, voir **angoissés** malgré le travail énorme qui a été fait.*

Point positif :

-Toutes les nouvelles liaisons créées pour les vélos et piétons, entre autres celles qui longent l'Yvette.

Points négatifs :

-Bétonnage à outrance du centre-ville avec augmentation bien trop importante de la population.

-Voie routière au-dessus de l'Yvette dans le prolongement de la rue des Ecoles.

-Démolition d'une partie de l'Ecole Jean-Jaurès ! Nous sommes étonnés que cette magnifique construction à garder à tout prix ne fasse pas partie du patrimoine de St Rémy...

-Suppression du parc à côté de l'église : endroit de convivialité.

-Le nouveau groupe scolaire : 2 écoles, le centre de loisir et la cantine .Nous avons du mal à imaginer 4 structures différentes dans un espace qui semble équivalent à celui de l'école maternelle actuelle. Qu'en sera-t-il de l'environnement sonore au quotidien pour nos enfants ? Peut-être y aura-t-il plus de « télescopages » dans la cour de récréation, d'accidents dans les escaliers ...Une cour à l'étage ...Nous ne sommes tout de même pas à Paris !! Nos enfants méritent mieux.

-Stationnements déjà insuffisants et encore réduits. Parking enterré à la Gare plus qu'improbable. A moins que celui-ci ne soit négocié contre d'autres voies de garage RATP encore un autre sujet très grave pour St Rémy...

Conclusion :

Beaucoup trop de transformations et de dépenses, de vente du patrimoine de la commune pour un projet qui dans son ensemble nous semble plus que négatif.

Ne peut-on pas améliorer simplement sans tout dévaster et bétonner ? La route entre St-Rémy et Gif- sur-Yvette est déjà saturée, pourquoi vouloir à tout prix augmenter la population ? Ce projet ressemble plus à un projet de promoteur qu'à un projet de bien-être pour ses habitants.

Voilà M. le Commissaire nous attendions ce projet depuis longtemps et c'est avec beaucoup de tristesse que nous l'avons découvert, nous espérons de tout cœur qu'il ne verra pas le jour sous cette forme. Nous comptons sur vous.

3.121. Observation de Mme ANDRÉ et sa famille (14/6/2017)

*Mme ANDRÉ
et sa famille*

quartier de Beauplan

Nous sommes arrivés sur St Rémy il y a 4 ans. Nous avons choisi cette ville pour son calme et ses nombreux espaces verts agréables en toute saison.

Nous sommes CONTRE la disparition de la clairière de Beauplan où nous habitons.

Nous avons 3 enfants de 6,4 ans et 3 mois.

Les 2 aînés sont scolarisés à Liauzun et nous apprécions pouvoir nous garer facilement le matin pour les déposer.

Après l'école nous allons souvent jouer dans la clairière ou faire le goûter dans le bois. C'est un endroit magique de découverte irremplaçable.

La construction de bâtiments dans cette zone va rendre la circulation impossible, la quiétude des lieux, notamment pour la garderie, va disparaître, sans compter sur la SECURITE de nos enfants qui n'est pas prise en compte.

C'est INADMISSIBLE de gâcher de patrimoine.

Nous sommes CONTRE la minéralisation de la petite place du monument aux morts, lieu de détente et de regroupement de tous les enfants.

AVEZ-VOUS DEJA OUBLIE LES INONDATIONS de MAI 2016 ??????

Nous avons hébergé 1 semaine des amis habitant rue des écoles, leurs 2 enfants ont été traumatisés.

Nous ne nous reconnaissons plus dans cette ville que nous avons choisie avec amour pour être à une échelle familiale.

3.122. Observation de Mme Florence BOUTES (16/6/2017)

*Mme Florence BOUTES
pour la famille
5 allée des aubépines (Beauplan)
78470 Saint Rémy les Chevreuse*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il y a neuf ans, nous avons quitté la ville de Montigny le Bretonneux pour un environnement verdoyant paisible, avec de l'espace entre les maisons et les petits collectifs.

Ce qui nous rebutait nous rattrape. Tout d'abord, sachez que nous sommes fermement opposés à ce que la parcelle dite de « la Clairière » dans le quartier de Beauplan, soit classée UEc et non plus NI. Les habitants ont besoin de cet espace naturel pour se détendre, se retrouver ou pratiquer des activités sportives. Par ailleurs, ce cul de sac voir passer des enfants de tous âges en raison des équipements : école, crèche, centre de loisirs, activités sportives. Un passage soutenu de véhicules représenterait un danger important.

Ensuite, habitants de Beauplan, nous sommes aussi des usagers du centre ville. Or les aménagements prévus n'ont aucun sens. Nous sommes dans le périmètre du PNR, on peut s'attendre à ce que les enfants puissent jouer dans un espace agrémenté d'arbres lors des récréations (écoles et centre de loisirs : et non sur une dalle comme si nous étions dans une ville très urbanisée...) et s'égayer avec leurs parents et leurs amis, au milieu des promeneurs, dans le parc de l'église, qui serait partiellement transformé en rue et en place minéralisée (bétonnée devrait-on dire !)

Tout au long de la journée, St Rémy est soumis à un fort trafic, induisant de flagrantes nuisances (bruit, pollution, danger, difficulté à traverser). L'idée d'ajouter des véhicules qui se déverseraient depuis deux nouvelles voies est mauvaise. Quand on a l'ambition de se clamer « ville du Parc » on se doit de trouver des solutions alternatives (réduire le flux, ralentir, développer les transports communs et circulations douces sur des trottoirs larges). Enfin, la densification trouve des justifications, mais pas au mépris total du cadre de vie (problème de stationnement) et sans prendre en compte l'expérience des inondations récentes.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, j'espère que vous entendrez les habitants de Saint Rémy et que vous pourrez agir pour modifier le PLU. Soyez, Monsieur, assuré de mon profond respect.

3.123. Observation de M. Olivier RODOLPHE (16/6/2017)

*M. Olivier RODOLPHE
31, rue des chênes
78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les panneaux explicatifs sont relativement chargés, mais on finit par y trouver quelques informations, qui montrent qu'à plus ou moins court terme la transformation du PLU, risque de dégrader une certaine qualité de vie recherchée en vallée de Chevreuse.

Cela fait quelques années que je suis sur Beauplan, et force est de constater, que les infrastructures évoluent très peu voire se dégradent doucement.

La zone boisée derrière l'école est comme laissée à l'abandon : on voit des herbes folles, mais on ne distingue plus très bien le terrain de boules ou le parcours sportif...

Ceci est peut-être un signe de la tendance voulue pour ce nouveau PLU. Qu'il est regrettable de vouloir positionner en zone UE une partie de cette surface, pour peut-être un jour y voir des bâtiments de 14m de haut maxi, pour y entreposer des équipements.

3.124. Observation de M. & Mme FERRÉ (17/6/2017)

*M et Mme FERRÉ
6 allée des Arbousiers
St Rémy-lès-Chevreuse Quartier de Beauplan*

Le 17/6/ 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous souhaitons la préservation de la zone naturelle de la Clairière derrière l'école Jacques Liauzun. En effet, cette zone est une zone de détente pour tous située derrière l'école, le gymnase, la crèche. Les rues sont étroites sans trottoir ou presque, il n'est pas possible que des camions y circulent fréquemment.

Nous ne comprenons pas non plus l'implantation du groupe scolaire en centre ville. Le regroupement du centre aéré et des écoles n'est pas souhaitable. Le centre aéré doit disposer de vrais espaces aérés. Nous ne comprenons pas l'implantation de cours de récréation à l'étage dans un village où il y a de l'espace et où nous sommes venus vivre pour que les enfants soient au vert.

3.125. Observation de M. SUREAU (17/6/2017)

*M. SUREAU et sa famille
1 rue de la République
St Rémy les Chevreuse*

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous sommes arrivés de Paris il y a 3 ans, en recherche de calme et de verdure, tout en restant proche de nombreux moyens de transport. L'OAP centre-ville nous semble aller dans la mauvaise direction :

- Création de rues parallèles et perpendiculaires à la rue de la République, à proximité du futur complexe scolaire, sans aucune réflexion sur les impacts en termes de sécurité pour nos enfants et sur le trafic au centre de St Rémy.*
- Suppression d'un espace vert central (parc de l'église), remplacé par une place minéralisée, consacrant l'isolement du complexe scolaire encadré par ces nouvelles rues; alors même que de nombreux commerces ont fermé ces dernières années sans être remplacés, l'utilité de cette place centrale avec vocation de « commerces » n'est pas non plus évidente.*
- Le complexe scolaire lui-même, regroupant sur un terrain étroit l'école primaire, maternelle, le centre de loisirs, la cantine laisse présager que les espaces communs pour les enfants (cantine, cours de récréation, centre de loisirs) vont être considérablement rétrécis comparé à ce dont nos 2 enfants disposent à l'heure actuelle.*

La « densification » du centre ville, auquel nous ne sommes pas opposés, ne doit pas se faire en rétrécissant les équipements collectifs et les espaces verts existants. Le centre de St Rémy ne doit pas non plus être occupé par de nouveaux parkings et nous sommes par contre favorables à la création potentielle d'un parking souterrain près de la gare, autorisant la suppression de parkings en surface mal situés.

3.126. Observation de M. Mme VAL (19/6/2017)

*M et Mme VAL
11 allée du Petit Chevincourt
78470 St Rémy-lès-Chevreuse*

Je souhaite faire 2 objections :

1 – pour la zone du Petit Chevincourt, passée en URh de 15 + 10 (abri de jardin) à 30%, ce qui peut conduire assez rapidement à des constructions sur chaque terrain de 500 à 700 m² soit sur 2 niveaux à 1200 – 1400 m² soit une vingtaine d'appartements. Je m'opposerais à cette modification.

2 – pour la zone « Maison Blanche » dont une partie du terrain est passée en « S3 » constructible sans accès par la rue de Paris, alors que ce terrain constituait une zone verte intéressante et que le terrain qui se trouve de l'autre côté du petit Chevincourt avec un

château à rénover pourra donc à terme bénéficier du même avantage. Je m'opposerais également à cette modification.

19 juin 2017

3.127. Observation de Mme Christine MANCEL (19/6/2017)

Mme MANCEL Christine
13 rue Pascal St Rémy le Chevreuse

Monsieur (Je m'oppose à ce projet)

St Rémy va devenir une ville dortoir traversée par des axes routiers au détriment d'espace vert et à côté d'une école maternelle. Mme le Maire habitante de St Rémy devrait se concentrer pour faire revenir et faire rester les commerçants et surtout que St Rémy conserve son charme et le charme de la vallée de Chevreuse, ses espaces verts, ses équipements collectifs et son âme. Merci.

3.128. Observation de Mme Béatrice GROISARD (20/6/2017)

Mme GROISARD Béatrice
40, rue Racine à St REMY-LES-CHEVREUSE

Le 20/06/2017

Monsieur,

Opposée à ce projet qui ne prend pas en compte et ne répond pas aux objectifs / orientations définies dans le PADD.

Ville de proximité : comment accéder au centre ville en tant que cycliste ou piéton si l'ensemble des rues devient des chaussées pour automobiles ?

Ville verte et agréable : dans le plan les quelques espaces verts sont relégués en périphérie et ne rassemblent en général pas autant de personnes que le parc de l'église qui est un poumon de la ville.

Ville dynamique : encombrée de voitures qui la traversent de part en part et qui saturent la rue principale, cette ville deviendra avec l'accroissement du trafic une ville où la pollution va s'intensifier.

Ville durable et animée : densifier le cœur de ville ne garantit ni la qualité de vie ni l'animation de la ville.

Pourquoi ne pas demander aux principaux intéressés, les habitants, leur avis et en tenir compte ? Je suis piéton et cycliste, j'ai parfois quelques soucis et frayeurs pour me rendre à la gare sans encombres (le parc permet de traverser tranquillement une partie du trajet).

Pourquoi ne pas utiliser le terrain EDF pour créer une place avec commerces qui soit piétonnière entre les deux rues de la République et la rue des écoles ?

3.129. Observation d'Hélène BRUNET (20/6/2017)

Hélène BRUNET 3 rue de la République

- 1- *Je suis étonnée qu'après les inondations du printemps 2017, la mairie se lance dans une importante opération d'imperméabilisation des sols en centre ville. Ne faudrait-il pas au contraire supprimer des zones goudronnées.*
- 2- *Il est prioritaire de faire venir des commerces en centre ville pour le redynamiser et pour cela il ne faut surtout pas faire disparaître les zones de parkings, notamment celle près du parc de la mairie et favoriser des pistes cyclables pour une circulation douce sans danger pour les cyclistes et les piétons.*
- 3- *Il faut des trottoirs larges pour faire croiser des poussettes. Pourquoi ne pas revenir vers un aménagement du centre ville, dans un des projets proposés par la précédente municipalité ?*
- 4- *Pour rajeunir la population, il faut une offre culturelle et des écoles attirantes (pas sur 2 niveaux)*
- 5- *Il faudrait peut-être réfléchir à une maison médicale en centre ville pour garder/attirer des médecins en les aidant à réduire les coûts de structure.*

3.130. Observation d'Hélène NGÔ (20/6/2017)

Hélène NGÔ

2 rue des Lauriers

- 1- *Je suis étonnée que votre tendance soit de transformer une belle commune, à la charnière de la campagne et de la ville, limitrophe d'une zone protégée (le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse) en une commune minéralisée (bétonnée serait plus exact) tout en faisant semblant de garder sa spécificité.
*Sans les immeubles que vous voulez rajouter, la circulation est difficile, les RER trop vétustes, non réhabilités, ne transportent plus les gens dans de bonnes conditions...
Les anciennes constructions prioritaires (école de musique, centre aéré) n'ont pas été reprises après les dégâts de l'an dernier.
La zone est clairement inondable et vous voulez refaire des immeubles !!!**
- 2- *En ce qui concerne la clairière de Beauplan, nous sommes profondément opposés à ce qu'elle soit sacrifiée, qu'elle soit viabilisée et que des logements y soient construits.
La spécificité de St Rémy comme commune du Parc disparaîtrait.*

Mais en plus, la route de Versailles vers Chateaufort deviendrait inutilisable. Elle est déjà totalement saturée.

3.131. Observation de M. Roland BREBANT (20/6/2017)

L'ancien terrain EDF devrait être constructible. Quel genre de construction est envisagé ?

A rappeler que ce terrain se trouve à l'embouchure de la rivière Rodhon et de l'Yvette est soumis aux inondations.

Inondations catastrophiques du 31 mai 1916

*Roland BREBANT 12 rue Chesneau
St Rémy*

3.132. Observation de D. BACHARD (20/6/2017)

*Madame : Je suis contre votre futur projet. La ville que j'ai connue ne sera plus la même.
D. BACHARD*

3.133. Observation de Mme Françoise MOREAU (20/6/2017)

Nous sommes CONTRE le projet.

Pour les raisons suivantes : celui-ci est en complète contradiction avec la profession de foi de nos élus, ainsi que la politique du Parc Naturel Régional de la Vallée, concernant la protection et la Sauvegarde de l'environnement.

La présentation est incompréhensible et ne reflète qu'une « communication » faussée, le parc sera supprimé du projet de l'urbanisation.

Depuis ces 5 dernières années, on constate la densification intensive sur 3 ? quartiers proches de la gare, en dépit du bon sens ! incohérence avec la communication vantant les attraits incontestables de la Vallée.

« La parole est aux St Rémois pas aux promoteurs ! affairistes.

*Françoise MOREAU
29 avenue Guy de Coubertin
St Rémy les Chevreuse*

3.134. Observation anonyme 5 (20/6/2017)

A peine élue il vous fallait arrêter le projet de centre ville pourtant bien avancé, de la municipalité précédente. Pourquoi ? Pour lancer une interminable révision du PLU (et faire travailler ces amis ?).

Et pendant ce temps la ville a toujours aussi mauvaise mine, les commerces ferment et la voirie est toujours à l'abandon. Tout cela pour accoucher d'un projet de bétonnage stupide et dangereux, qui porte atteinte à notre environnement et à la sécurité de nos enfants dont le seul mérite sera de satisfaire des promoteurs (encore des « amis » généreux ?). Pendant ce temps on s'amuse, à nos frais avec le logo de la ville et les trous dans les rues se creusent davantage...

*Après avoir voté pour vous, soyez certaine que nous ne commettrons plus la même erreur.
L'autocratie ça suffit !*

(Anonyme)

3.135. Observation de M. Stéphane EMERY (20/6/2017)

Mr EMERY Stéphane - 20/06/17 – 18h30
25 rue de Paris 78470 St Rémy les Chevreuse

- 1- Nous ne sommes pas favorables au projet de suppression du parc et au fait de faire passer une route dans cette zone. Cet espace vert est très apprécié des familles, il doit être préservé et non bétonné. Il permet également d'assurer une zone de sécurité dans laquelle les enfants peuvent jouer sans risque de se faire renverser par un véhicule.
- 2- Nous ne sommes pas favorables au projet d'école sur 2 étages qui nous donne l'impression d'être dans une cité alors que nous sommes en plein cœur du parc de la vallée de Chevreuse.

En résumé pour ces 2 points :

- perte de convivialité
- risque pour la sécurité de nos enfants
- perte de l'esprit du parc régional

3.136. Observation de Mme Francine BENARD (20/6/2017)

Francine BENARD - 20/06/ 18h45
24 rue Montabi 78470 St Rémy lès Ch

Quelles différences entre les jolis projets annoncés sur la quasi-totalité des panneaux et le projet !

- St Rémy va perdre tout son cachet avec l'aménagement du centre-ville tel que vous le dessinez.
- La suppression du parc des écoles est une hérésie totale car c'est supprimer le point le plus convivial de la ville – pour le remplacer par une place minéralisée « bordée de rez-de-chaussée actifs », - parlez-nous au moins français et épargnez-nous votre verbiage !
- La création d'une route traversante dans le prolongement de la rue des écoles va amener un engorgement du centre-ville par les voitures ; ça ne risque pas d'encourager les commerces à venir s'installer.
- Quant à réduire l'école à la portion congrue, en superposant les bâtiments, en mettant les cours au premier étage : il faudrait tout de même rester les pieds sur terre. Agglutiner les élèves comme vous le proposez dans une commune qui se veut « nature », c'est en totale contradiction.
- Un dernier petit point : vos logements sociaux sont installés en zone inondable (le figuré est très peu lisible sur les cartes mais il existe...), quid des indemnisations et revendications lorsque les logements seront inondés ?

Merci de repenser le plan en préservant l'âme de St Rémy, en veillant à ne pas ramener plus d'encombres qu'il n'y en a déjà, en faisant un groupe scolaire digne de ce nom et qui ne donne pas sur une rue.

3.137. Observation de M. Bruno GRATACOS (20/6/2017)

Bruno GRATACOS 20/06/ 19h
23 rue Chesneau

*St Rémy est en train de se bétonner et va devenir sans plus aucun charme.
Quel intérêt de bétonner (minéraliser) le jardin à côté de l'église.*

3.138. Observation de Mme Anaïs PICOREAU (21/6/2017)

*PICOREAU Anaïs - 21/06/2017 – 11h
10 rue Blanche 78470 St Rémy les Chevreuse*

Je suis défavorable à la prolongation de la route rue des écoles et à la suppression du parc. C'est un espace privilégié de rencontre entre enfants de tout âge (maternel, primaire...) et parents. C'est surtout un lieu sécurisé en centre ville, où les véhicules à moteur ne peuvent passer. Prolonger la route de la rue des écoles, c'est favoriser les véhicules à moteurs, au détriment des piétons. On parle de plus en plus de réchauffement climatique, et de soutenir les déplacements « verts » (marche à pied, vélo...). Ce projet va à l'encontre de ces principes.

3.139. Observation de M. JC DEROUIN (21/6/2017)

21 juin 2017 DEROUIN JC 23 rue du Docteur Bourdon St Rémy les Chevreuse

Monsieur le Commissaire enquêteur

*Section 3
R^T UH 16
1, 4*

Conditions de desserte des terrains :

La voie de cheminement privée qui se termine en impasse doit être sécurisée à 100/100 largeur 3m avec aire de retournement de 10x10 m minimum ou en T 5x5 minimum (service prévention) de telle sorte que les véhicules particuliers et ceux des services publics puissent faire demi-tour.

On a toujours tendance à mettre trop petit et on regrette plus tard.

(camion de déménagement, benne à gravats, échelle de pompiers – services publics - véhicules de loisirs – etc... etc)

NE A UHa

Pour respecter les belles paroles du PLU :

- Eviter les divisions parcellaires, conserver le cadre de vie.*
- Emprise au sol : déconstruction afin d'empêcher une densification intense à la parcelle*
- Garder la morphologie urbaine cohérente dans chaque zone résidentielle.*
- Conserver l'aspect paysages et l'identité des quartiers.*



L'implantation des constructions par rapport à l'emprise publique jusqu'à 20 A.

- Une bande de 25 m de long avec la possibilité d'implantation de la construction à la convenance du maître d'ouvrage : début, milieu ou fin de la dite bande, tout en respectant le recul de 6 m depuis l'alignement de l'espace public, le restant du terrain doit être traité en surface non imperméabilisée*

Des moutons et non du Béton !

3.140. Observation de M. & Mme SCHOONAERT (21/6/2017)

21 juin 2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

- Nous avons choisi depuis très longtemps d'habiter Saint Rémy pour sa situation privilégiée en vallée de Chevreuse. Nous sommes bien conscients que le centre ville doit être aménagé mais en gardant son charme et surtout pas en le bétonnant. 350 logements de plus induiraient une circulation beaucoup trop dense en centre ville.
- Nous nous opposons fermement à la suppression du parc derrière l'église. Le parc est un lieu de convivialité pour les enfants et leurs parents et ne présente aucun risque, contrairement au projet prévu.

Il nous paraît aberrant de faire passer un grand nombre de voitures aux abords d'une école.

- Serait-il possible d'étudier un projet de détournement de Saint Rémy ? Cela nous paraît un projet beaucoup plus raisonnable.
- Merci de revoir le plan d'aménagement du Centre-Ville en veillant à garder son caractère apprécié de tous.

Gabriel et Marie-Françoise SCHOONAERT 20 Allée Colbert
habitants depuis 38 ans

3.141. Observation de M. AUBERT (22/6/2017)

jeudi 22 juin 2017

Aubert 2 rue des Bosquets 78470

Inadmissible de densifier la clairière de Beauplan. Il faut laisser cette zone en zone naturelle inconstructible.

Lorsque les gens ont acquis leurs terrains à la fin des années 1980, il ne devait pas y avoir d'écoles. Depuis il y a eu l'école puis l'extension de l'école puis celle du gymnase et triplement des activités de Gaz transport.

La circulation devient importante. La tranquillité recherchée au départ disparaît petit à petit. Laisser des respirations dans les quartiers et surtout ne touchez pas à la clairière !

Quant au projet du centre ville, il entraînera trafic + important et pollution. Laisser des espaces libres au centre également.

3.142. Observation anonyme 6 (22/6/2017)

Ce projet présente des risques pour les piétons et les enfants à cause de la nouvelle route débouchant près de l'église, ne bétonnons pas notre ville qui doit garder son visage de village.

3.143. Observation de Mme BODIN (22/6/2017)

22 juin 2017 Mme BODIN 27 avenue des Molières 78470

Alignements d'arbres quartier BEAUSEJOUR

Dans les documents mis à notre disposition, le PLU vise à « renforcer la présence de la nature en ville », « Préserver le caractère arboré des quartiers résidentiels » « Mettre en valeur et préserver les identités propres à chaque quartier », la « Protection de la trame arborée identitaire des paysages urbains : les alignements d'arbres ».

Pourtant, sur le plan de zonage qui « comprend en outre : [...] des alignements d'arbres qui, par leur rôle dans le paysage urbain de la ville et par leur contribution à la biodiversité urbaine, sont protégés (art L. 151.19 code de l'urbanisme) », les arbres des avenues Guy de Coubertin et des Molières, quartier Beauséjour, ne sont pas indiqués.

*Ils sont, avec le lac, l'un des signes distinctifs, identitaires, de ce quartier.
Erreur ? oubli, autre ? Je vous saurai gré de faire apporter cette correction
indispensable pour transcrire sur le plan la réalité du terrain.*

3.144. Observation de M. JEKLET (22/6/2017)

*Habitant et propriétaire au 81 de la rue de Paris (petit Chevincourt)
Je m'oppose au projet de nouvelle classification de notre résidence. Tripler le COS
dénaturerait complètement cette résidence, si des promoteurs avides de profits tiraient partie
de cette nouvelle classification.*

M. Jeklet 81 rue de Paris

Le 26 Juin

3.145. Observation de M. et Mme LEGOUEIX (23/6/2017)

*Monsieur et Madame Martine Legoueix
6 bis rue de Ragonant
78470 St Rémy les Chevreuse*

Le 23 juin 2017

*Nous nous opposons au reclassement du terrain à l'est du lycée qui doit rester en zone N pour
des raisons de sauvegarde et de l'environnement du Parc Naturel (pollution sur le secteur).
De plus, la sécurité des lycéens qui fréquentent régulièrement ce secteur peut être fortement
fragilisée.*

*C'est pourquoi, nous sommes opposés à ce reclassement et demandons qu'il soit maintenu en
zone N.*

Mme Legoueix

3.146. Observation de M. Philippe ENGOLEN (23/6/2017)

*Concernant les parcelles AL 74 et AL 75 qui apparaissent comme déclassées de EBC en
constructible, je suis extrêmement choqué de découvrir cette modification et cette
appropriation en vue de rendre constructible d'anciennes parcelles qui étaient ZONES
NATURELLES et EBC !!*

*St Rémy doit garder sa qualité environnementale et ne pas déclasser des ZONES EBC au
profit d'un bétonnage inutile.*

*En complément, il faut savoir que je suis propriétaire d'une de ces parcelles et que je ne tiens
absolument pas à ce qu'elle soit passée de ZONE NATURELLE en ZONE
CONSTRUCTIBLE !*

Philippe ENGOLEN, 5 allée du petit Chevincourt
Propriétaire de la parcelle AL75 que le PLU vise à déclasser de ZONE EBC en ZONE
CONSTRUCTIBLE.

3.147. Observation de M. & Mme CHALLIER (23/6/2017)

Les orientations d'aménagement Beauplan – zone de la clairière ainsi que le centre ville – place de l'église... ne correspondent ni aux besoins et ni aux attentes des habitants de St Rémy ; ceux-ci sont :

- *Préservation du cadre de vie, de l'environnement*
- *Création d'un centre ville attractif (lien social au travers d'une zone alliant commerces, restaurations, cafés... dans une zone piétonnière)*

Dans le centre ville :

L'ajout de logements jusqu'à 350 va engendrer de nouvelles nuisances que la création de nouvelles voiries ne résoudra pas. Ces voiries se faisant sur des zones qui pourraient être utilisées pour créer le centre ville attractif piétonnier dont nous avons besoin.

Sur Beauplan :

Le projet de la clairière va détruire ce pourquoi nous vivons ici : un lieu de promenade pour tous, de pratiques sportives, un lieu pour la faune locale (chevreuils, sangliers...)

Ce projet apportera des nuisances (bruits – trafic routier que la voirie actuelle ne pourra supporter dans une zone où la vitesse est limitée à 30km/h) Cet ajout de circulation est-il sécuritaire ? aux abords de l'école et du gymnase où les enfants de St Rémy vont ! ?

Enfin, en 2017, comment se fait-il qu'aucune réflexion éco-citoyenne de façon à mettre en œuvre la restructuration de quartiers de façon innovante comme de nombreuses villes l'ont fait (exemple projet woodéum à Nanterre)

Par ailleurs, au vu de la future suppression de la taxe d'habitation, comment se fera le financement de ces projets, la prise en charge des frais de gestion courante pour les habitants des 350 nouveaux logements ? Cela ne doit pas se faire aux dépens de l'augmentation des impôts locaux.

En conclusion, ce projet ne répond pas aux attentes des habitants de St Rémy, il apporte de nouvelles nuisances et de nouvelles charges financières.

*Raphaële et François CHALLIER 4 allée des Arbousiers
78470 St Rémy les Chevreuse*

3.148. Observation de M. Leonel LOPES (23/6/2017)

Le nouveau projet de PLU prévoit un remodelage du centre-ville qui me paraît aberrant. En effet la tendance aujourd'hui est de rendre les centres ville aux piétons en repoussant les voitures aux périphéries sur des parkings. Or ici Mme le Maire décide de transformer une impasse tranquille et sécurisée pour les enfants se rendant aux écoles primaire et maternelle en une rue passante qui n'aura que pour effet de supprimer un magnifique petit parc où nos enfants s'amuse en toute sécurité et pire encore de rendre les accès aux écoles beaucoup

plus dangereux. J'ai choisi d'habiter à St Rémy avec ma famille pour son aspect rural. Aujourd'hui je suis donc contre ce projet qui supprimera les espaces verts pour les remplacer par du béton que j'ai fui.

*Mr LOPES Leonel, 33 av du Général Leclerc
78470 St Rémy les Chevreuse*

3.149. Observation de M. M. Robert DORIGNY (23/6/2017)

Le projet de « minéralisation du parc » et de construction est tout simplement une honte ! Comment une municipalité de la ville de Saint Rémy les Chevreuse, capitale de la verdure peut-elle l'envisager.

Nous avons choisi de venir habiter à Saint Rémy pour son environnement verdoyant et non pour habiter dans une ville type béton. J'ajoute que le parc est un des symboles de la ville.

C'EST HONTEUX !!!

Mr DORIGNY Robert - 8 Avenue de la terrasse

NB Evidemment, nous demandons l'abandon de ce projet.

Merci pour la quiétude de nos enfants.

3.150. Observation de Mme Magalie ROUSSEAU-DORIGNY (23/6/2017)

Nous avons payé le prix fort en venant nous installer sur Saint Rémy ! un coût financier d'abord, dû au prix de l'immobilier et un temps de transport (domicile/travail) rallongé. Mais c'est un sacrifice assumé et jusque là bien vécu par notre famille parce que notre cadre de vie rachetait ces sacrifices. Si nous sommes rattrapés par les constructions, le tout-urbain, alors nous aurons tout perdu !

Il ne faut pas brader l'âme de St Rémy aux promoteurs immobiliers !

Montrez que vous aimez votre ville ! Sauvez le parc, sauvez le vert au cœur de St Rémy.

Magalie ROUSSEAU-DORIGNY

3.151. Observation anonyme 7 (23/6/2017)

Comment peut-on imaginer une cour de récréation en hauteur ? Y a-t-il une étude sur ce sujet ? On ne touche pas au parc de St Rémy SVP.

3.152. Observation de M. J. JACQUEMOND (23/6/2017)

Ce projet est honteux. Pour rappel, nous sommes dans la vallée de Chevreuse. Pourquoi autant de béton ? Construction sans charme. Des écoles qui vont ressembler aux villes nouvelles.

Pourquoi tout détruire ? Nous faisons 3 heures de route par jour pour travailler, car cette qualité de vie à St Rémy nous donne de l'énergie. Avec ce projet plus aucun intérêt. Pourquoi autant d'appartement HLM, et pour qui ? des St Rémois ?

Je n'ai plus qu'une seule envie, partir de St Rémy. Pourtant notre famille, 4 générations ont vécu à St Rémy. Encore une histoire de gros sous.

J JACQUEMOND

3.153. Observation de M. Jean-Pierre GUILLEMET (30/6/2017)

Ce projet indique plusieurs constructions en bout de la rue de Paris, et il faudra aussi rajouter d'autres constructions, immeubles, sur d'autres terrains soit en cours de rachat ou bien sur des projets (promoteurs privés) en attente localisés aussi sur la fin de la rue de Paris. Densifier les constructions, peut-être, mais cela ne ferait-il pas beaucoup de constructions autour du même endroit? Vous parlez d'écologie, la pollution qui émane des voitures qui attendent sur cette rue de Paris, bouchon, parce que le trafic y est de plus en plus dense. Si vous rajoutez encore des constructions ce ne fera qu'amplifier le phénomène.

Jean-Pierre Guillemet / St Remy lès Chevreuse / 30 juin 2017

3.154. Observation de M. & Mme CHAVANNE¹ (27/6/2017)

M et Mme CHAVANNE

Le nouveau plan PLU est anti-écologique car au lieu de créer des espaces verts il les supprime (exemple il prévoit de bétonner le parc derrière l'église) et dans une zone inondable.

Deuxièmement dans toutes les villes on crée des centres piétonniers mais le PLU prévoit le contraire : mettre une rue et en plus devant les écoles.

3.155. Observation de Mme Pascaline LOISEAU (27/6/2017)

Observation de Mme LOISEAU Pascaline

Je suis à Saint Rémy depuis 4 ans, j'y ai trouvé un cadre de vie privilégié, une école à taille humaine, un centre ville avec des vaches qui viennent presque lécher les vitres de l'école maternelle. La révision du PLU pour le quartier du centre ville est révoltant. La place bétonnée à la place du parc de l'église, les rues ouvertes à la circulation devant l'école à la place des sentiers piétonniers, la cour de récréation à l'étage à la place du contact avec les arbres, le contact visuel avec l'eau... Tout cela est digne d'une ville bétonnée, compressée. Ce n'est pas l'âme de St Rémy. Le nouveau PLU va dénaturer le centre ville. Arrêtez le projet pour nos enfants et petits enfants.

3.156. Observation de Mme SZEWCZYK (27/6/2017)

Le mardi 27 juin 2017

Observations de Mme SZEWCZYK Hélène

¹ M. & Mme CHAVANNE ont déjà rédigé une observation (cf. 3 ;50)

Beauplan 36 rue des écoles

J'ai rencontré Monsieur le Commissaire Enquêteur le 20 juin 2017. Nous avons débattu avec d'autres habitantes de Saint Rémy, plus particulièrement concernées par le centre ville. Ma question portant sur Beauplan n'a pas trouvé de réponse. Aussi m'a-t-il conseillé de rencontrer le service urbanisme, ce que j'ai fait ce jour.

Pour ce qui est au PLU et de la zone UH plus précisément, pourquoi ne peut-on envisager de construire en fond de parcelle actuellement alors que cela s'est fait auparavant. J'ai 2 enfants susceptibles de vouloir rester à Beauplan et construire. Pourquoi ne le pourraient-ils pas ?

Je demande la révision de cette zone rue des Sapins aussi bien le 36 que le 34 de la même rue occupée par mon frère BROZVYNA Michel.

3.157. Observation de M. & Mme RUELLE (27/6/2017)

Observations de Mr et Mme RUELLE

St Rémois depuis 50 ans, nous ne voulons pas amputer le centre de St Rémy de son parc qui est un lieu de verdure et de convivialité. Le projet actuel ne nous convient pas et est à revoir en totalité.

3.158. Observation de M. & Mme SABAH (27/6/2017)

*Marie-Caroline et Gérard Sabah
6, allée des ormes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse*

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance du projet d'aménagement du centre ville et n'approuvons pas plusieurs points :

1 °) Il nous paraît aberrant de diminuer le nombre de places de parking tout en accroissant la population par la construction de nombreux logements

2°) Dans un centre ville engorgé aux heures de pointe, créer deux nouveaux carrefours, sur un axe souvent bloqué par la présence de deux ronds-points successifs, semble devoir aggraver la situation.

Affirmer que l'on veut privilégier les circulations« douces» et créer deux nouvelles routes nous paraît contradictoire.

3°) Le projet d'une école en hauteur, nous paraît coûteux, dangereux et fort peu adapté à la situation de notre ville

4°) Nous déplorons la perte d'un espace vert en centre ville et ne voyons pas l'intérêt de la« minéralisation» du jardin public.

Nous espérons que ce projet sera sérieusement remanié en tenant compte de toutes les remarques négatives qui auront été faites.

3.159. Observation de M. & Mme BEAUCOURT (27/6/2017)

*Françoise et Pascal BEAUCOURT
10 Résidence de Courcelle
rue de Ragonan
91190 Gif sur Yvette*

*Objet : Projet du PLU de St Rémy
Passage de zone N en zone UE*

*Monsieur le Maire,
Par la présente nous souhaitons nous exprimer contre le déclassement de la zone située entre le lycée de la vallée de Chevreuse et les pavillons qui passerait de zone N à zone UE*

*A St Rémy le 27/06/17
F. BEAUCOURT*

3.160. Observation de M. & Mme DESPRNAVE (27/6/2017)

G et M. DESPENAVER - 54 Av d'Assas – St Rémy

1 – Il nous paraît inconcevable que le projet d'OAP centre ville puisse être adopté alors qu'il n'y a eu ni concertation préalable des St Rémois, ni projet(s) alternatif(s), ni véritable justification des dispositions urbanistiques du projet actuel.

Où est la démocratie locale ?

2 – La densification du centre ville par 250 à 350 logements – ce qui par ailleurs sera insuffisant pour combler le retard – avec 1 seul parking par logement alors que des parkings existants vont être supprimés, la création de 2 nouvelles voies de circulation avec deux ponts (Rhodon et Yvette), la création de deux nouveaux carrefours en centre ville, l'étroitesse de la rue des écoles, celle du carrefour G^{al} Leclerc/Ecoles/Lamartine ne peuvent conduire qu'au blocage de la circulation au cœur de St Rémy aux heures de pointe (matin et soir) et à l'asphyxie des riverains dont les écoliers dans leur nouveau groupe scolaire.

Où ira-t-on se garer pour venir à la mairie ?

3 – Comment une telle OAP peut-elle être validée sans que l'aménagement de la gare n'ait été envisagée conjointement (accès des usagers, gare routière, parkings, plan de circulation, voies douces, (etc...))

Quelle est la vision de nos édiles du nouveau St Rémy !

4 – La concentration sur un espace restreint et peu accessible d'un groupe scolaire, d'un centre aéré, d'un restaurant scolaire, oblige à concevoir une architecture à étages. Cela génère des risques nouveaux pour les enfants (chutes dans les escaliers...).

Comment garantir leur sécurité en cas de sinistre ou d'événement grave nécessitant une évacuation d'urgence ?

Comment les moyens de secours pourront-ils se porter sur les lieux en cas d'urgence ? Y aura-t-il des voies pompiers ?

La problématique des risques et de la sécurité a-t-elle été étudiée ?

5 – Quel sera le budget global de cette OAP et des aménagements connexes (groupe scolaire, voiries, ponts, carrefours, signalisation, équipement provisoires pendant les travaux, démolition des bâtiments obsolètes ? Et l'aménagement de la gare ?

St Rémy a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Et nos impôts ?

Le 27 juin 2017

3.161. Observation de M. & Mme PLOURDE (27/6/2017)

Mr et Mme PLOURDE 4 rue de Beauplan

<i>NON à</i>	<i>OUI à</i>
<i>Une urbanisation à outrance augmentant les problèmes de circulation et de stationnement existant déjà notamment après les constructions rue de Paris (à côté de la Cordonnerie) route de Versailles, musée R. Devos, les riverains en subissant les conséquences y compris sur leur parking privé ?</i>	<i>La dynamisation de St Rémy afin que notre ville bénéficie d'un meilleur « vivre ensemble » et ne se réduise pas à une ville dortoir et garde son « cachet ».</i>
<i>A la démolition de « St Exupéry » où les enfants vivent près de la Nature.</i>	<i>A sa réhabilitation certes nécessaire (climatisation...)</i>
<i>A un groupe scolaire « déshumanisé, hors de la Nature » cour sur le toit !!!...</i>	<i>A de petites unités sur les terrains actuels (restaurant scolaire, centre de loisirs, écoles de musique...)</i>
<i>A la suppression du Jardin Public, lieu convivial, pour le remplacer par des voies de communication qui rendront le secteur plus dangereux notamment pour les enfants scolarisés.</i>	<i>Au respect de la Nature dans cette commune du Parc Régional pour lequel nous avons œuvré.</i>
<i>A l'urbanisation de l'espace naturel situé derrière le groupe scolaire J. Liauzun.</i>	

Ce projet d'urbanisme doit être entièrement revu, repensé en grande concertation avec la population afin de respecter le cadre de vie de chacun et d'offrir à tous une ville où il fait bon vivre.

3.162. Courrier de M. & Mme FERTEY (28/6/2017)

*M. et Mme Pierre Fertey
2, rue des Merisiers
78470 Saint Rémy-les-Chevreuse,
Courriel : pierre.fertey@free.fr*

Saint-Rémy, le 24 Juin 2017,

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Habitant du quartier de Beauplan, je tenais à vous manifester ma ferme opposition au projet de révision du PLU, plus particulièrement pour les aspects concernant le quartier de Beauplan. En effet, ce projet de révision ouvre la voie vers une destruction d'une partie de la « Clairière » par le déclassement de cette zone actuellement NI en une zone UEc, autorisant la construction de grands équipements d'intérêts collectifs.

Outre le fait que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une concertation préalable des habitants du quartier, cette révision du PLU est :

- un non-sens pour le seul lieu de rencontres, de promenades, de jeux... des habitants du quartier et des randonneurs,*
- un non-sens par les modifications conséquentes qui résulteront des aménagements des accès voirie pour répondre à l'importance et à la nature de ce projet (garages, entrepôts, bureau et habitation éventuelle pour gardiennage) pour un lieu situé juste derrière des écoles, une crèche, un centre aéré, des terrains de jeux...,*
- en totale contradiction avec la charte du PNR, visant à maintenir la vocation naturelle des espaces non-urbanisés, puisque le site auquel appartient cette zone a été défini comme un « espace naturel de grande sensibilité »,*
- en opposition avec les objectifs du PLU lui-même, sensé œuvrer pour conserver l'aspect paysager et l'identité des quartiers,*

Cette révision du PLU ouvre la voie vers une défiguration irréversible d'un quartier qui regroupe déjà le plus grand nombre d'équipements collectifs de la commune.

Ce projet donne un tout autre éclairage à l'interprétation de la nouvelle phrase signature de la commune, 'ma Ville nature' : la volonté d'afficher la valorisation de la nature comme un marqueur de l'identité et des paysages de la commune serait-elle au dépend du quartier le plus excentré du centre-ville ?

En ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à ce témoignage, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Pierre Fertey
pour la famille Fertey*

3.163. Observation de M. François REBOURSIER (28/6/2017)

Objet: *Demande d'ajout d'une règle dans le PLU 2017 de la ville de St Rémy les Chevreuse.*

Dans le PLU actuellement en vigueur article UE6 il est spécifié que " Les constructions de bâtiments devront être implantées au minimum à 5 m de l'alignement ou de la limite d'emprise des voies privées".

Une exception a cette règle est prévue aux conditions suivantes: " aux garages non enterrés si la topographie du terrain ne permet pas de recul qui pourront être implantés entre l'alignement et 5 m de retrait".

Cette exception est absente du nouveau PLU, et je souhaiterais qu'elle soit ré- intégrée pour les raisons suivantes:

Dans le secteur UEg concerné par cet article (avenue Hoche / avenue d'Assas), et en particulier pour les parcelles situés côté impair de l'avenue Hoche les dénivelés sont extrêmement importants. Le dénivelé entre ces 2 avenues est de 17 mètres, soit une pente d'environ 20%. Cette pente rend impossible l'agrandissement des maisons vers l'arrière des parcelles impossibles car les travaux de remblaiement / constructions de pilotis sont extrêmement difficiles (les pentes sont telles que l'accès aux engins de chantier est impossible).

Si cette exception est supprimée, les habitants de l'avenue Hoche qui souhaiteraient agrandir / construire leur garage afin que leur véhicule ne soient plus garés sur la voie publique.

Le stationnement dans cette rue est actuellement à la limite de la saturation (les véhicules sont garés côté N° pairs, et la circulation doit se faire sur une seule file) la possibilité pour les habitants de pouvoir aménager leur maison pour accueillir leur véhicule et faciliter la circulation doit donc être conservée.

François Reboursier
7 avenue Hoche
78470 St Rémy les Chevreuse

3.164. Observation de Sandrine DECAPORTE (28/6/2017)

Je DESAPROUVE les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le centre-ville présentées, sur TROIS points, qui sont liés :

1. Construction d'un nouveau groupe scolaire :

- *Emplacement, regroupement, mutualisation: OUI MAIS le terrain alloué à ce projet est -il suffisamment grand ? les cours de récréation (maternelles et élémentaires) seront-elles de tailles suffisantes ?*
- *Par ailleurs, le PADD (p6, p14) présente des « liaisons douces » permettant un accès sécurisé aux écoles qui deviennent des routes ouvertes à la circulation automobile dans les OAP... chercher l'erreur !*

2. Création d' « une place positionnée au Nord de l'église, animée par des rez-de-chaussée actifs » (p6 des OAP): comme s'il n'existait rien à cet endroit ! hors il existe à cet endroit un PARC, qui certes peut (devrait !) être amélioré (qualité paysagère, services (jeux, ...)) mais dont la FONCTION est très importante : zone de convivialité et de rencontre pour les parents : la seule en centre-ville, à chaque entrée ou sortie des classes :

proximité immédiate des écoles,

ET sécurité: zone entièrement piétonne (y compris l'accès depuis les écoles)

ET zone « nature », arborée, cadre agréable

ET possibilité de jouer pour les enfants (grand espace enherbé, jeux...) permettent ces rencontres, ce « vivre-ensemble » (« Maman, on reste au parc ? »).

Une place minérale en bordure de voirie ne remplira pas du tout ces fonctions et cela sera fort dommage !

3. *Création d'une voie ouverte à la circulation automobile devant la sortie de l'école, là où attendent les parents, les enfants, ... zéro en terme de sécurité ! Si vraiment cette voie devait exister (quel est son rôle?), elle devra être complètement FERMEE à la circulation automobile aux heures d'entrée et de sortie des classes pendant au moins 30 mn.*

Malgré ce qui est écrit en page 4 des OAP, ces deux derniers projets ne sont pas en cohérence avec les intentions affichées dans le PADD, dans les OAP Trame bleu et verte, ni le nouveau slogan de la Ville ...

- *OAP p5 : Le centre-ville de la commune est ainsi caractérisé par une ambiance routière en contradiction avec son environnement immédiat.*

Dans cet objectif, la place de la voiture doit être repensée et les espaces publics requalifiés. La circulation doit être apaisée et le stationnement des voitures réorganisé afin de faciliter la mobilité des piétons et des cyclistes.

Les cheminements et la continuité des parcours pour les modes actifs doivent être étendus à l'ensemble du centre-ville

- *OAP p9 : souhaitant une « ville verte, agréable et durable » : Valoriser la nature comme marqueur de l'identité et des paysages de la ville et des quartiers*

Protéger les espaces naturels entourant la Ville, favoriser leurs accès et préserver le maillage d'espaces verts en ville.

– *Faciliter des trajets courts, agréable*

– *Développer un centre-ville fonctionnel et facile d'accès, en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes.*

– *Encourager la mufti-modalité et favoriser les alternatives à la voiture.*

offrir un confort d'usage au quotidien au sein du territoire communal.

- *OAP Carte p10 légende pointillé rouge « renforcer le maillage des circulations douces »*
- *OAP p11 : Au-delà de la préservation des grandes entités (parcs, jardins, arbres...)*
- *. [...]*

(< Ma Ville Nature » gloups !

*Sandrine DECAPORTE
8 bis rue Victor Hugo
78470 S^t Rémy lès Chevreuse*

3.165. Observations des « Habitants de Beauséjour » (28/6/2017)

- *L'association « Les Habitants de Beauséjour » s'alarme d'une densification irraisonnée en centre ville, qui ne tient pas compte de la saturation actuelle des voies de circulation et des possibilités de stationnements.*
- *Elle s'alarme aussi de ce que des projets immobiliers soient envisagés en zone inondable, faisant fi des risques pour les propriétaires et occupants futurs, en absence d'un PPRI supposé obligatoire.*
- *Elle continue de réclamer qu'un plan de réalisations sur les voiries soit enfin établi et lancé, afin de donner sécurité et fluidité par des circulations apaisées dans tous les*

185

quartiers ; que le partage de ces voiries soit enfin réalisé entre les piétons, les 2-roues, les voitures, les camions, les autobus et les stationnements.

- Elle demande que des possibilités de contournement du centre ville soient étudiées sérieusement, pour éviter une mort certaine de ce centre ville.

3.166. Observations de M. & Mme LAVOUÉ (23/6/2017)

Saint-Rémois depuis bientôt 40 ans, nous sommes venus voir la présentation à la mairie sur le PLU, où l'on voit des constats et des orientations, mais très peu sur ce que sera St-Rémy après la mise en œuvre des modifications préconisées. En cherchant bien pour nous renseigner, nous constatons que de nombreuses propositions nous surprennent et/ou nous choquent. Elles semblent être en totale contradiction avec les orientations préconisées et les buts affichés, notamment le respect de l'environnement et du caractère historique de St. Rémy. Quelques exemples qui nous interpellent le plus :

** La réduction du petit parc derrière l'église, donné par ailleurs par la famille Coubertin pour cet usage spécifique. En effet, il sera coupé en deux par une route, présentant un danger sécuritaire pour les enfants, et qui risque fort de devenir un passage obligé pour ceux souhaitant contourner le centre-ville. De plus, cette route traversera la piste cyclable (un stop? un rond-point?). Et tout ceci se situe en zone inondable.*

** Certes nous avons besoin de nouveaux logements, mais une densification trop importante est prévue - création d'au moins 250 logements - et de plus sans suffisamment de places de parking . Suppression par ailleurs d'autres parkings sans prévoir de remplacements sûrs. Le stationnement c'est déjà un problème à St. Rémy !*

** La destruction de l'école historique afin de mettre toutes les classes entassées ensemble avec une cour de récréation à l'étage (les enfants ne pourraient plus se défouler dehors ?!) - toujours en zone inondable. Dommage de détruire ces bâtiments que l'on pourrait aménager (climatisation, isolation) à un moindre coût. Et où seront les enfants pendant ces années de travaux ? Ces changements semblent mieux servir les promoteurs immobiliers que les résidents de St. Rémy.*

Nous avons tout de même des besoins à St. Rémy: par exemple, il faudrait prendre la voiture maintenant pour acheter la plupart des journaux, pas de bibliothèque, mais des boutiques qui restent vides...

*M et Mme Lavoué
2 bis Avenue Albert*

3.167. Observation de la famille LECLERC (27/6/2017)

*Mr. et Mme LECLERC Patrick Mr. Charles LECLERC
4 Rue du parc
78470 ST REMY LES CHEVREUSE*

Le 27/06/2017

SUJET: Révision du PLU de ST REMY LES CHEVREUSE

ATTENTE : Votre prise en compte des remarques ci-dessous

Pour faire suite aux informations reçues concernant la révision du PLU de St Rémy les Chevreuse nous tenions à vous faire part des remarques suivantes :

1) **PARKINGS** : Nous sommes opposés à la suppression des deux parkings centraux dits "de la Mairie"./ En effet ce sont les seuls parkings facilitant l'accès aux commerçants du centre ville qui soient utilisables et gratuits , les autres étant saturés par les utilisateurs du RER.

2) **DENSIFICATION** du centre ville par construction de 250 à 350 logements supplémentaires : Le centre ville a déjà fait l'objet de nombreuses constructions dans les années passées et une densification excessive serait contraire à l'esprit du Parc de la Vallée de Chevreuse. Nous n'y sommes donc pas favorables.

3) **CIRCULATION** : La circulation est dense aux heures de pointe en centre ville et problématique pour sortir de la Vallée de Chevreuse via GIF sur Yvette. Un travail sur une meilleure gestion des flux en transit serait nécessaire .

Mr Patrick LECLERC, Mme Caroline LECLERC, Mr. Charles LECLERC

3.168. Observation de Mme DELAVALLADE (29/6/2017)

Mme Anne-Laure DELAVALLADE
13 rue de la République
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Le 29/06/2017

Saint Rémy est dénaturé de son caractère d'origine par la circulation causée par les personnes qui traversent en direction de Saclay, Versailles et Saint Quentin.

Le projet prévoit de requalifier les voiries du cœur du village en espace de circulation apaisée.

Or ce but ne peut être atteint que si un projet ambitieux de contournement du centre-village est préalablement réalisé (côté Espace J. Racine).

Note du commissaire enquêteur : à la suite de cette partie manuscrite, Mme Delavallade a agrafé la feuille dactylographiée suivante, datée du 12 juin 2017 :

Il serait incontestablement une très bonne chose de transformer le cœur du village en un centre cyclo-piéton-commerçant en détournant la circulation causée par des personnes qui n'habitent pas Saint-Rémy ...

Pourtant, le projet proposé ne va pas au bout de l'intention et va dans le sens de l'intérêt des commerçants et de l'intérêt économique, moins dans celui des Saint-Rémois.

ASPECT CIRCULATION AUTOMOBILE et nuisances annexes

L'aspect positif de ce projet est de chercher à détourner la circulation causée par des personnes qui traversent Saint-Rémy pour rendre le cœur du village aux Saint-Rémois

(RÉGULIÈREMENT DES PIETONS OU CYCLISTES SONT MIS EN DANGER SUR CET AXE A ALLURE AUTOROUTIÈRE A CERTAINES HEURES).

Pourtant le détournement n'est pas franc : ceux qui traversent le village pour se rendre d'un côté à l'autre de la Vallée devront toujours passer devant l'église semble-t-il ?...

Un détournement plus éloigné du cœur du village n'est-il pas envisageable ? (côté espace Jean Racine ou du côté du gymnase et ex-centre aéré?).

Il est annoncé des améliorations qui n'apparaissent pas sur le projet de révision du PLU. Il est pourtant essentiel, pour préserver l'aspect village dans le Parc naturel de la Vallée de Chevreuse, de faire en sorte d'amener les gens à des modes de déplacement non polluant et/ou collectifs.

1/ circulation cycliste

L'amélioration a-t-elle vraiment été programmée ?

- ➔ circulation inter-quartiers et entre les quartiers excentrés et le centre (quartier de Beauplan et du lac, axe vers Gif?)*
- ➔ permettre aux St-Rémois qui travaillent à proximité de se rendre à vélo à leur travail (domaine de St Paul, centre d'affaires de Magny les Hameaux, Voisin le Bretonneux, Gif-sur-Yvette, les Ulis)*

2/ réconcilier la population avec le transport en bus en instaurant des bus plus petits mais plus fréquents.

3/ Le nombre de place de parking public est diminué alors que les quotas de place de parking pour les logements construits ont été diminués (à 1 par logement et 0,5 pour les logements sociaux...). Nous verrons donc de plus en plus de voitures et mini-voitures électriques des étudiants se garer dans les rues et les résidences alentour.

Rem : aucun parkings ne sont créés !!

3.169. Observation de M. MORIN (28/6/2017)

M. MORIN

28/06/17

1 – Il faut détourner la circulation BUC – LIMOURS en passant la rue Chesneau.

2 – Les « voies apaisées » prévues devant l'église et derrière l'ancienne école doivent être à sens unique.

3 – La piste cyclable le long de l'Yvette sera une catastrophe pour les espaces naturels (P.S. je suis cycliste et randonneur)

4 – 250 logements = 500 places de stationnement : où sont-elles ?

Les sous sols au bord de l'Yvette ?

3.170. Observation de Mme Monique MORIN (28/6/2017)

Mme Monique MORIN 7 rue Blanche St Rémy

28/06/17

- Pour faire du centre ville un espace plus animé et sûr et convivial, il me paraît indispensable de bannir toute circulation automobile dans l'actuel square des écoles.
- En revanche, l'idée d'une liaison « douce » (piétonne et cycliste) aménagée le long de l'Yvette entre Gif et Chevreuse est excellente.

Le nombre de places de parking me paraît très insuffisant compte tenu des nouveaux logements envisagés

3.171. Observation de M. Mohamed ABBÈS (28/6/2017)

Mohamed ABBES 17 rue des Genêts 91190 Gif / Yvette

Je demande le maintien en classement zone N de la parcelle située rue de la Glacière, entre les dernières maisons de St Rémy et le Lycée.

3.172. Observation d'Anne ABBÈS (28/6/2017)

Le 28/06/2017 Anne ABBES, 18 rue des Genêts 91190 Gif sur Yvette –

Contact : anne.abbes@laposte.net

Je demande, dans l'intérêt des communes concernées par la révision du PLU, rue de la Glacière, et dans l'intérêt des riverains et des lycéens du lycée de la vallée de Chevreuse, que le terrain situé entre le lycée et les habitations de la rue de la Glacière, conserve son statut de parcelle N

3.173. Observation de Mme A. LANGLET TONGE (28/6/2017)

Je suis formellement opposée au déclassement du site rue de la Glacière entre les dernières maisons de St Rémy et le lycée, et demande son maintien en zone N, c'est-à-dire en zone non constructible et faisant suite au Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse.

A. LANGLET TONGE

9 rue de Rugonan
91190 Gif sur Yvette

le 28/06/2017

3.174. Observation de FITOASSI (23/6/2017)

FITOASSI, le 28/06/2017

- Il me semble totalement aberrant de prévoir de nouvelles constructions sur une zone qui a subi des inondations l'an dernier.
- De plus, une telle densification de constructions va aggraver le problème de circulation et de stationnement dans le centre ville déjà bien encombré. Cela nous prive en outre d'une réserve de places pour de futurs équipements d'intérêt public. Il serait plus judicieux d'accorder plus de place au groupe scolaire ; d'ailleurs, la création de nouvelles voies de circulation à proximité des écoles me semble irresponsable et en totale contradiction avec la sécurité piétonne et celle des enfants.

- *Il n'y a aucun intérêt à bétonner la zone depuis la rue des Ecoles jusqu'au stade nous privant d'un véritable havre de paix à la sortie des écoles. La suppression de 2 parcs est inacceptable pour la même raison. Je suis totalement opposé à toute nouvelle suppression ou diminution de parking public. Je rappelle qu'à la fermeture du parking derrière le laboratoire d'analyses médicales, on nous avait promis qu'il serait remplacé.*

3.175. Observation de M. Xavier BULOT (28/6/2017)

Commentaires sur le projet de PLU à l'engueûtre publique en juin 2017

Densification du Centre Ville

On ne peut que souhaiter une restructuration du centre-ville, condition indispensable au maintien ou au développement du commerce. En effet les habitudes sont telles que si l'on a plus de 500 mètres à parcourir, on prend sa voiture et bien entendu, on va au supermarché le plus accessible où l'on trouvera tout sans problème de stationnement. Par ailleurs, le centre-ville est aujourd'hui sans aucune cohésion, les constructions neuves voisinant avec des bâtiments d'un autre âge, que ce soit tant visuellement qu'au niveau du confort et de l'écologie du fait des déficiences de l'isolation, le plus souvent non corrigible et et tous cas, économiquement non viables. Toutes les rues du centre-ville, abritent de telles constructions ; citons par exemple la rue Chesneau des deux côtés , le rue de la République entre le bâtiment qui a remplacé l'ancienne Poste et la Place du Général de Gaulle (église), la rue Ditte devant la gare, le quartier Sainte Avoye et la rue Victor Hugo. Certes beaucoup de ces batiments sont occupés mais pas tous et le PLU doit présenter une perspective de planification à moyen et long terme. La mairie pourrait utiliser son droit de préemption sur certaines transactions et il reste bien entendu la procédure de la ZAC, lourde mais efficace.

Densifier a également d'autres conséquences qui doivent entrer en ligne de compte dans l'élaboration du PLU, par exemple l'augmentation de la circulation automobile, une plus forte pression sur les locaux d'intérêt général, écoles, parkings, espaces verts, locaux nécessaire à la vie culturelle, par exemple sous forme de salle d'exposition et de concerts, etc. Certains projets qui ont reçus un début de solution doivent être prolongés , même s'ils ont été lancés sous une autre magistrature : je pense au développement de circulations douces par des chemins réservés aux piétons et éventuellement aux cyclistes .

Cette densification semble être l'objet principal, voire unique, de ce nouveau PLU. La solution retenue consiste en effet à remplir le plus possible les terrains déjà sous contrôle de la mairie, sans imagination et sans qu'apparaisse le moindre souci de cohésion. L'utilisation exclusive de ces terrains à des fins de construction de logements réduit considérablement la satisfaction d'autres besoins déjà connus ou à venir.

La suppression de nombreuses places de parking (réduction du parking de la poste pour ouvrir une rue d'accès à la zone bâtie à côté du stade en plus de la suppression des parkings du Prieuré) va conduire à la faillite des commerçants du marché. La minéralisation du jardin public, espace tant apprécié des mamans à la sortie de l'école parait être signe d'ignorance ou de mépris. Avant de construire, il

faut prendre du recul et voir où l'on veut arriver. Trouvons-nous dans le PLU des réponses satisfaisantes à ces problèmes ? Malheureusement non. Au contraire, il en aggrave certains comme celui de la circulation, tant des véhicules motorisés que les piétons.

Le but recherché est-il de transformer Saint Rémy en ville dortoir ? Si c'est le cas, l'objectif serait atteint.

Comment éviter ce cauchemar?

Créer des emplois.

Plus facile à dire qu'à faire, me direz-vous. Certainement mais St Rémy a un atout jamais joué à fond, les artisans et les métiers d'art. La fondation de Coubertin forme tous les ans quelques dizaines de compagnons qui ne demandent qu'une chose, mettre leur métier en application. Offrir à ces jeunes des opportunités de s'établir sur place et de vivre en symbiose les uns avec les autres, à proximité de ceux qui les ont formés serait sans doute un bienfait pour toute la vallée.

*Pour cela il faut créer un parc ou **une cité des artisans et des métiers d'art**. Ce parc pourrait accueillir aussi les quelques artisans dont les ateliers occupent en centre ville des espaces qui ensuite pourraient être utilisés pour densifier les espaces de logements ; on peut penser par exemple aux artisans de la rue Victor Hugo et du bas de la rue de Versailles dont les ateliers morcellent aujourd'hui le continuum urbain.*

Plusieurs zones de la ville pourraient accueillir cette cité des artisans et des métiers d'art : Saint Paul bien sûr, peut-être trop bien caché dans ses arbres, la Clairière de Beauplan en continuité avec GTT, mais aussi la plaine du Petit Chevincourt située idéalement en bordure de la D 906. On pourrait même imaginer d'évacuer les remblais de l'ancienne ligne de Limours entre la gare et Coubertin, en rétablissant le relief initial d'avant 1850 et en libérant plusieurs hectares à proximité de la Fondation.

Améliorer la circulation automobile

L'une des grands problèmes de circulation des véhicules à Saint Rémy est celui du trafic de transit, avec un goulot d'étranglement rue Victor Hugo qui constitue ce qu'on appelle en termes d'études de trafic une « baïonnette » où circulent à la fois les trafics Sud-Nord (D938) et Est-Ouest (D906). Il est évident que la densification du centre ville aggravera le problème. Je n'ai pas

trouvé d'étude de trafic avec comptages actuels et enquête origine-destination dans les documents soumis à enquête alors qu'il y en avait eu une pour un projet bien moins conséquent, la création du passage inférieur sous le RER pour remplacer le passage à niveau de Vaugien. Le modèle de trafic permet ensuite de tester les différentes solutions d'amélioration de la circulation en faisant des hypothèses tant sur l'évolution du réseau que sur celle des populations et des flux des circulations. Il est probable qu'un tel modèle démontrerait l'intérêt d'une solution assez évidente, même si elle pose beaucoup de problèmes, celle de la création d'une voie de contournement du centre entre le rond-point en bas de rue de Versailles jusque la rue Ditte en

mordant un peu sur le parking de Jean Racine. Il faudra admettre un ouvrage long (150 mètres sans doute) pour franchir l'Yvette afin de rétablir une continuité verte. A

terme cela entrainera aussi la nécessité de réaménager le carrefour de la gare, sans doute en le dénivellant et en faisant passer le trafic de (et vers) l'ouest en dessous de celui de (et vers) le sud.

L'étude de trafic manquante aurait eu à traiter également du projet de prolonger la Rue des Ecoles jusque la Rue de la République qui créera un point de blocage supplémentaire pour le trafic traversant.

Développer les cheminements piétonniers.

Le rêve des Saint Rémois est de voir se développer les cheminements.

piétonniers. Il faut poursuivre les efforts déjà engagés et créer par exemple un chemin longeant l'Yvette du parc de la mairie jusque Vaugien en passant par la moulin de l'Etau ; ce chemin, interdit d'accès, existe déjà sur le moitié de son parcours depuis Vaugien.

L'aménagement de l'îlot situé entre le jardin public la rue de la République et l'Yvette permettrait la réalisation d'un chemin piétonnier et voie pompiers au long de l'Yvette en rive droite à prolonger un jour jusque Chevreuse à travers le jardin public.

Un accès piétonnier d'un autre genre manque également à Saint Rémy, l'accès par l'est aux quais de la gare. Une passerelle d'accès aux quais au dessus des voies depuis l'avenue de la Terrasse, avec deux ascenseurs et une galerie sous les voies depuis le marché introduirait une perméabilité aux mouvements à travers l'obstacle que représente le faisceau des voies . Elle donnerait un accès direct au marché depuis Moc Souris et la Guiterie et un accès beaucoup plus court aux quais aux voyageurs du nord et de l'est de la commune.

Déplacer l'école Saint Exupéry

Il a été réclamé depuis longtemps que cette école située en zone inondable au confluent des trois rivières ou ruisseaux soit déplacée. Le terrain EDF semble en être la meilleure localisation mais pas en l'empilant avec l'école primaire voisine. Le projet de PLU prévoit d'augmenter la population de Saint Rémy et donc les effectifs des écoles et en même temps de réduire l'espace de l'éducation de moitié en centre ville ! Cela réduit les surfaces constructibles pour des logements mais maintient un équilibre entre lieux publics et logements.

Entre la rue de la République et l'Yvette.

Un îlot disparate existe entre ces deux coupures et le Jardin public. Il mérite une vision d'ensemble et sans doute des logements donnant tant sur la rue de la République que sur le jardin public. Une telle vision d'ensemble permet d'éviter l'ouverture d'une rue à travers le jardin public et la destruction de celui-ci puisqu'une voie pompiers existerait au long de l'Yvette. La sécurité des enfants à la sortie de l'école serait beaucoup mieux assurée, sans que cela exclue la création d'un chemin piétonnier entre la Rue des Ecoles et la Rue de la République.

On pourrait même être assez audacieux pour ouvrir le jardin public sur la place du Général de Gaulle en expropriant le presbytère qui serait rétabli dans l'immeuble de l'autre côté du monument aux morts. Ceci mettrait en valeur le plus ancien édifice de la commune, l'église et la trouée verte de l'Yvette à travers tout le centre. Le jardin public, zone de calme et de rencontre des mères de famille, en serait amélioré.

Enfin la construction de logements en zone inondable sur l'emplacement du centre de loisirs (tiens, où va-t-il maintenant?) et d'une partie du parking de la

*Poste paraît incompatible avec le maintien de la perspective de la vallée de l'Yvette.
Le PNR serait-il d'accord ?*

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement au nouveau PLU.

Xavier Bulot

3.176. Observation de François et Sabine LE DUAULT (23/6/2017)

Nous sommes-tout-à-fait d'accord pour la construction de logements collectifs, mais pas aussi concentrés sur le Coeur de Ville, car c'est aux dépens de parkings publics et d'un centre vivant attractif avec commerces et petite place conviviale (avec éventuellement café-restaurant).

1/ L'urbanisation trop importante du cœur de ville,

2/ La disparition de l'espace vert public près de l'église et le regroupement des écoles sur une zone inondable,

3/ L'ouverture à la circulation automobile de la rue des Ecoles entre l'avenue du Général Leclerc et la rue de la République,

sont inacceptables en 'état.

Nos suggestions:

- le regroupement des écoles à côté du Stade

- la création d'une médiathèque dans le bâtiment Jules Ferry qui ne sera plus une école

En conséquence, nous demandons à Mme le Maire et à tous les élus de bien vouloir reprendre l'étude du projet de PLU et d'organiser une nouvelle concertation publique à l'automne prochain.

François et Sabine LE DUAULT

45, avenue du Général Leclerc

78470 ST REMY LES CHEVREUSE

013047 39 36

3.177. Observation d'anonyme 8 (28/6/2017)

- Nouvelle école : mettre une vraie cour de récréation, un rez-de-chaussée en plein air. Venir habiter « à la campagne » pour avoir ses enfants en récréation à l'étage : une aberration.

- Ne pas remplacer un jardin végétal par un jardin « minéral », pour nos enfants et aussi pour nous.

- Pourquoi toujours aller plus vers l'expansion ? Ne vaut-il pas mieux penser en terme de qualité de vie, qui ne rime pas nécessairement avec plus d'aménagement, plus de travaux, plus de logements, etc.

3.178. Observation d'anonyme 9 (28/6/2017)

Concernant le projet de destruction d'une partie de la « Clairière » :

Il est important de conserver les espaces dédiés aux sports et aux activités de détente. J'ai choisi Saint-Rémy pour son cadre de vie, tellement différent de celui que j'ai pour mon travail à Paris.

Arrêtons de détruire la nature et profitons des endroits qui sont déjà modifiés...

*Vous indiquez dans certaines lettres que Saint-Rémy reste une ville peu urbanisée ; alors faisons des efforts pour qu'elle continue comme ça.
Plus de béton, Plus de bâtiments, Plus de pollution
Arrêtons tout ça*

(Anonyme 9)

3.179. Observation de F. JULLIN (29/6/2017)

29/06/2017

Depuis des décennies, urbanisme et voiries sont négligés à St Rémy, ville désertée pas les commerces de proximité, où circulations et stationnements sont au cœur du problème. La révision du PLU, une de plus, et l'OAP centre-ville, ne laissent espérer aucune amélioration.

Qui oserait traverser St Rémy de part en part avec une poussette ?

Quelle est la place des fauteuils roulants ? Dans trop de quartiers, trottoirs hors d'état, saturés de voitures.

La densification du centre ville relève d'une légèreté pour les populations ainsi logées et pour les personnes en transit.

- *Des immeubles avec parkings en sous-sol dans une zone inondable ! Qui investira dans ces logements ?*
- *250 à 350 logements en centre ville conjointement au regroupement des centres scolaires vont engendrer une sur-saturation de la voirie et des stationnements, déjà fort limités.*
- *L'urgence est de rendre les circulations plus fluides et paisibles, avec des stationnements répondant aux besoins des habitants et des commerces.*
- *Le centre ville et le pôle gare ne pourra vivre que par un contournement qui s'impose, tel une voie de Jean- Racine au rond-point de l'avenue de Versailles, qui allègera les circulations des bus depuis la gare, et sera une solution pour les visiteurs du musée Raymond Devos, même les bus de visiteurs pourront stationner en bas.*

F. JULLIN

3.180. Observation de M. JJ BERNARD (29/6/2017)

Comment redonner vie à St Rémy ?

Habitant St Rémy depuis 50 ans, je souhaiterais pour cette ville, sur les terrains EDF, un pôle central animé regroupant :

- *Une école adaptée d'abord aux enfants. Pas de cour de récréation à l'étage (une absurdité incommensurable dans notre vallée !!) et un préau ouvert.*
- *Une maison médicale (médecins, spécialistes, infirmières... Ne pourrait-elle pas être commune avec Chevreuse ?)*
- *Un pôle associatif permettant de maintenir le lien social entre les générations.*
- *Un lieu de restauration (le long du Rhodon) pour accueillir les nombreux touristes dans notre région.*

Par contre, je m'oppose fermement à l'idée de construire sur les terrains EDF :

- Des immeubles impactant obligatoirement la qualité de vie des St Rémois par un trafic routier qui deviendra ingérable, observant déjà des difficultés de circulation matin et soir et des problèmes de stationnement.
- Des nouvelles routes les traversant, la circulation au centre ville étant déjà si encombrée.

Une fois l'école construite, voilà ce qui serait facilement réalisable.

- Une médiathèque dans les bâtiments en meulière de l'école Jean Jaurès reliée à d'autres médiathèques (facile à réaliser, cloisons à abattre, rampe d'accès extérieure à construire le long du bâtiment pour les handicapés).
- A côté, - supprimer les 3 petites salles du lavoir pour aménager un espace vert et mettre en valeur ce lavoir.
 - supprimer de grand mur hérissé de grilles qui donne sur la rue et aussi quelques mètres carrés de béton pour paysager cet espace.
- Amélioration du parc du Prieuré de la mairie en y installant une aire de jeux conséquente et prévoir des lieux souvenirs pour Martha Pan, Philolaos, Raymond Devos, artistes St Rémois de grande renommée.

PS Il faudrait que ce PLU soit plus compréhensible quant aux projets relatifs aux terrains constructibles du centre ville.

Mr BERNARD JJ
16, rue de la Paix
St Rémy-lès-Chevreuse

3.181. Observation anonyme 10 (29/6/2017)

Objet : Consultation PLU / remarques diverses

- Impasse Saint-Avoye : il semble qu'une création d'une voie de circulation soit prévue dans cette impasse. Il serait toutefois pertinent de garder le charme de cette impasse en étant vigilant à **maintenir une voie piétonne et cyclable large et sécurisée**. Cette impasse permet actuellement aux piétons de rejoindre le centre ville (en toute sécurité) en passant par le parc de la mairie et ainsi éviter de passer par la rue Victor Hugo qui est très fréquentée avec des trottoirs étroits. C'est également un accès agréable pour rejoindre le musée Raymond Devos depuis la gare RER. Merci d'être attentif à créer une liaison douce dans cette impasse.
- Parc de l'église : n'existe-t-il pas une alternative à la création de deux routes autour de ce parc ? Ce parc est un lieu de vie pour les enfants et leurs familles c'est dommage de compromettre la sécurité des enfants en créant 2 routes autour de ce parc.
- Sécurisation centre ville : est-il possible d'envisager de réduire la vitesse des voitures dans le centre ville de Saint-Rémy? (ex: la commune des Molières à mis en place des chicanes qui permet de réduire considérablement la vitesse) C'est une réelle préoccupation pour la sécurité des piétons en centre ville et cela devrait être une priorité et cela ne ressort pas. Il est très difficile de traverser la route à certaines heures de la journée de nombreuses voitures ne s'arrêtant pas aux passages piétons.
- Liaisons douces : le PLU en prévoit un certain nombre, c'est très positif pour rendre cette vallée encore plus agréable.

3.182. Observation de Fabien & Véronique BUON (29/6/2017)

Fabien & Véronique Buon

13 rue de la Paix

78470 St Rémy

Objet: *révision du PLU*

Nous vous demandons de modifier très sensiblement votre nouveau projet de PLU de Saint Rémy parce que ce nouveau projet :

- Compromet la sécurité des enfants autour de l'école*
- l'accès le matin sera catastrophique et les places de parking manquantes autour de la zone des écoles*
- les nouveaux immeubles autour de cette école empiètent sur la surface nécessaire des nouvelles écoles et obligent même de créer des cours de récréation au premier étage. Ceci n'est pas nécessaire dans notre région.*
- le parc est et doit rester un lieu convivial. Au contraire, celui-ci doit être mieux aménagé avec plus d'activités pour les enfants. La sécurité doit aussi être renforcée pour empêcher l'accès à tout véhicule motorisé (scooter notamment)*

Fabien et Véronique Buon

3.183. Observation de Mme Catherine GIOBELLINA (29/6/2017)

Le 29 juin 2017

Pour l'Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Association agréée pour la protection de l'environnement sur le territoire du Parc.

Avis :

- a) L'OAP centre ville devrait être retirée :*
 - En attendant les résultats du comité de Pôle concernant l'aménagement autour de la gare, notamment la création d'un parking de 580 places*
 - En attendant le PPRI*
- b) Prendre en compte les avis de l'Etat sur les zones humides et les lisières de forêt.*

Par ailleurs, l'UAP soutient les différents avis remis par ses associations membres :

- Vivre les Hauts de St Rémy*
- St Rémy Environnement*
- Gif Environnement*
- Ensemble pour un autre cœur de Ville*

La présidente

Catherine GIOBELLINA

3.184. Observation de M. & Mme HANINE (28/6/2017)

Le 30 juin 2017

Objet : Révision du PLU – parcelle jouxtant lycée Vallée de Chevreuse Côté Est
St Rémy les Chevreuse

A l'attention de Mme le Maire, les membres du Conseil Municipal de la mairie de St Rémy les Chevreuse, à Monsieur le Commissaire Enquêteur, notre analyse quant à la non faisabilité de ce déclassement en matière de Sécurité-Sûreté, Biodiversité et sans oublier le volet technico-Economique. Merci de prendre en compte notre courrier attaché au registre de l'enquête publique.

OOOOOOOOOO

Monsieur Madame HANINE
16 rue de ragonant
78470 Saint Rémy Lès Chevreuse
01 69 28 31 04

Saint Rémy les Chevreuse, le 28 Juin 2017

Mairie de Saint-Rémy,
Madame Le Maire, Agathe BECKER
Les membres du Conseil Municipal

Objet: Projet PLU soumis à enquête publique / Terrain Zone N jouxtant le Lycée « Vallée de Chevreuse » côté EST Commune Saint Rémy les Chevreuse

Mesdames, Messieurs,

Nous vous contactons en tant que riverains du quartier de la Glacière (rue de Ragonant et rue de la Glacière) à l'occasion du projet de PLU soumis à l'enquête publique. Nous avons constaté que le terrain boisé situé entre nos maisons et le lycée (appartenant au Consort Fauriaux) passe de zone naturelle N à zone UE. Ce déclassement selon vous Madame le Maire, est motivé par la possibilité d'y implanter le centre technique de la commune.

Comment après tant d'année d'efforts et de vigilances de nos précédents élus, est-il possible de remettre en question ce classement ?

Madame le maire, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Municipal, les récentes élections ont démontré que les attentes des habitants en matière d'exemplarité et de transparence sont aujourd'hui une obligation morale pour tous. Nous ne pourrions adhérer à votre projet de déclassement de cette parcelle sans comprendre les réelles motivations de votre décision. Nous vous prions donc de répondre à des questions essentielles quant à la faisabilité même de ce projet vu les enjeux sécurité/ sûreté, environnementales et techniques.

1. Budget de la commune :

- Quel est le montant de l'acquisition de cette parcelle?
- Sur quelle ligne budgétaire vous projetez l'achat de cette parcelle? Et à quelle

date le conseil municipal a-t-il statué sur cette acquisition ?

- Si vous n'avez pas payé le terrain, quelle est la contrepartie que vous avez accordée au propriétaire ?
- Est-ce que cette acquisition comprend toute la parcelle appartenant au Consort Fauriaux?

2. Sécurité - Sûreté des élèves du lycée

la dite parcelle [chemin de Vaugien / rue de la Glacière] est mitoyenne au lycée « Vallée de Chevreuse » : **Un Etablissement Recevant Public (ERP) Type R Catégorie 1** (fréquentation 1500 élèves) au sens de l'article R 123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cet ERP est réglementé par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif aux risques d'incendie et de panique.

- Avez-vous consulté le proviseur du lycée « Vallée de Chevreuse » de Gif-sur-Yvette ?
- Avez-vous consulté la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ?
- Conformément au règlement Sécurité et vu la conception même du lycée LVC, Avez-vous réalisé une Evaluation du risque pour:
 1. limiter les risques d'incendie ;
 2. Alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare;
 3. Favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique;
 4. Alerter des services de secours et faciliter leur intervention.
- **Côté Sûreté : Quel est le dispositif prévu pour vous conformer à l'instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires - Bulletin officiel du 13 avril 2017 qui renforce les dispositifs relatifs au Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs?**

3. Environnement - Biodiversité

Cette parcelle fait partie de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) : Les Grands Prés et les Prés de Vaugien ont par ailleurs été classés en ZNIEFF de type I en 1984 et les boisements de la RNR sont classés au PLU en « espace boisé classé » ; Les autres zones dont la dite parcelle sont classées « N ».

En effet, Cet ensemble d'habitats naturels constitue un véritable îlot au sein d'une vallée marquée par une urbanisation massive exerçant une pression forte sur les milieux naturels. Des conditions géologiques particulières, une forte présence de l'eau et l'activité humaine passée ont engendré la mise en place d'une mosaïque de milieux : friches humides, boisements, prairie de versant, zones marécageuses, mares, étang... Ces milieux variés favorisent la présence d'une multitude d'espèces animales et végétales. À ce jour, une vingtaine d'espèces remarquables y ont été recensées pour la flore et plus de quarante pour la faune.

En effet, il suffit de constater les conséquences dues aux gros travaux de déboisements effectués en 2016 dans le bois classé appartenant à Madame De WENDEL en amont

de la parcelle : la topographie du terrain a subi de profonds changements qui engendrent une convergence des eaux de surface et modifient ainsi l'équilibre de cette zone déjà qualifiée d'humide.

D'autre part à chaque averse, les eaux de surface charrient des boues et graviers le long de la rue de Ragonant qui est en pente. Des quantités importantes de ces matériaux d'érosion finissent dans le réseau des eaux usées en bas de la rue. Alors pourquoi vouloir perturber cet écosystème fragile ?

- Vu la situation exceptionnelle du chemin de quartier: Est-ce que vous avez évalué la conformité de ce projet aux obligations réglementaires découlant de la **Loi** 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ?
- Avez-vous réalisé une étude d'impact faune/ flore milieux naturels pour ce déclassement ?
- Avez-vous soumis votre projet de déclassement au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc conformément au **Code de l'environnement** et **articles R333-14 et R333-15 du Code de l'environnement** ?
- Avez-vous consulté le Président de la commission « biodiversité » du conseil scientifique du Parc naturel régional ?

Nous vous prions d'agréer, mesdames, messieurs l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Mr et Mme HANINE

3.185. Observation de M. & Mme CLAESEN (30/6/2017)

Mr et Mme CLAESEN
67 rue Lamartine
78470 St Rémy les Chevreuse

Madame le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur

Nous aimons notre village, avec son église, son parc qui permet de faire la liaison à pieds entre le RER, le marché et le quartier du Rhodon.

Les enfants peuvent s'amuser en toute sécurité. Cette rue des écoles où la circulation est limitée puisqu'elle est sans issue pour les voitures. Les écoles ont ainsi des abords sécurisés, ce qui est très important car malheureusement un accident est si vite arrivé !

Ce sont pour toutes ces raisons que nous sommes contre le projet d'une route, de la disparition du parc de l'église.

Par ailleurs, une école à étages dans un village rural, n'est-il pas possible de voir autrement afin de préserver son caractère rural !

Mr et Mme CLAESEN

3.186. Observation de M. & Mme DARDENNE (30/6/2017)

*Le 30 juin 2017
Mr et Mme DARDENNE
19 rue Lamartine*

Nous sommes absolument pour la préservation de ce parc qui permet une circulation douce (vélos et piétons) vers la gare et doit rester un endroit dédié à la convivialité à proximité des écoles !

3.187. Observation de Mme Isabelle DUIJVENVOORDE (30/6/2017)

*Le 30 juin 2017
Mme VAN DUIJVENVOORDE et Mme BAUTHIAN*

Nous sommes attristés, choqués et en colère de voir que nos élus de Saint-Rémy-les-Chevreuse, commune du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, puissent envisager de détruire les quelques espaces verts qui subsistent dans les divers quartiers de notre ville = la clairière de Beauplan, le parc de l'église, pour ne citer qu'eux.

Madame Becker, vous avez été élue pour préserver notre patrimoine architectural et végétal et non pour « minéraliser », c'est-à-dire bétonner.

Habitantes du quartier Beauplan, nous tenons à défendre la clairière qui se situe derrière l'école Jacques Liauzun car c'est le seul espace vert non boisé dont nous disposons pour nous détendre et nous promener.

Nous ne voulons pas à cet endroit de routes qui entraîneraient un trafic encore plus intense de voitures et de camions à proximité de la micro-crèche et du groupe scolaire J. Liauzun sans parler de la pollution engendrée et du côté accidentogène pour les enfants.

Soyez à l'écoute de vos administrés du Quartier Beauplan !

*Isabelle Van DUIJVENVOORDE et Martine BAUTHIAN
5, allée des Eglantiers 6, allée des Eglantiers*

3.188. Observation de M. Jean-Claude DEROUIN (30/6/2017)

*Mr DEROUIN Jean-Claude 30 juin 2017
23 rue du Docteur Bourdon
78470 St Rémy lès Chevreuse*

- *Nous, zone URa riverains de la zone UHa du Rhodon cimetière nous demandons que soit appliquée la même règle que pour la zone UR à la zone UHa du fait de sa limite séparative avec la zone URa côté cimetière section 2 caractéristique urbaine etc etc.*

N° 2.1 Les constructions doivent s'implanter dans une bande de constructibilité de 25m de profondeur comptée depuis la limite de l'emprise publique.

Conclusion :

La zone UHa côté cimetière doit aussi être concernée par la bande de 25m du fait que les terrains sont mitoyens avec la zone URa (terrain jusqu'à 20A)

Un oubli ?

- *Dans une division à la parcelle, le ratio de 60% situé dans la marge de recul de la construction par rapport à la voie publique doit être la même que sur le terrain arrière du jardin qui devient une autre parcelle du fait de sa division qui n'a pas de sortie sur la voie publique ce qui nécessite de faire une servitude de passage de 3m de plus en fond d'impasse il faut faire une aire de contournement.
(ART 640 et 641 du code civil)
Dispositions générales : AA^t UH-14 : obligations imposées pour la gestion et l'écoulement des eaux pluviales.*
- N° 6 *En section UHa, ce ration est fixé à 60% de la surface foncière qui doit être traitée dans le PLU, la surface du nouveau terrain par sa division est aussi concernée par la gestion et l'écoulement des eaux pluviales 60% malgré qu'il soit derrière.*

3.189. Observation de Mme Véronique LANCELOT (30/6/2017)

*Le 30 juin 2017
Véronique LANCELOT
1 passage de Breteuil, Apt 113
78470 St Rémy-lès-Chevreuse*

Je tiens à préserver l'environnement près de chez moi et suis contre le déclassement de la Clairière « zone N » en « zone UE » ! Une nouvelle construction hormis des jeux pour enfants qui manquent cruellement. De plus, cette clairière n'étant pas suffisamment entretenue par la mairie sous prétexte qu'il agriculteur se réserve le foin produit par l'herbe sur la parcelle empêche les habitants de pouvoir jouir correctement des lieux, en revanche nous aimons nous promener dans la forêt et la clairière fait partie de la forêt.

De plus, le projet d'y mettre 1 bâtiment pour le service technique et d'y faire stocker des engins lourds est à mon sens incompatible avec l'état de la voirie, ni même avec la sécurité des enfants scolarisés dans le groupe scolaire J. Liauzun jouxtant la clairière.

Nous les représentants des parents d'élèves avons de ce fait proposé aux parents de signer une pétition visant à empêcher ce projet de voir le jour avec comme seul intérêt celui de la sécurité des enfants.

Véronique LANCELOT

3.190. Observation de M. & Mme DE GRAVE (30/6/2017)

*Lynn et Bruno DE GRAVE 13 Bis rue du Château d'Eau
78470 Saint Rémy Lès Chevreuse*

Saint Rémy, le 29 juin 2017

Les objectifs affichés par ce projet de révision du PLU sont

- *de préserver le paysage identitaire et l'environnement du territoire et*
- *de préserver le caractère des quartiers résidentiels et du centre ville.*

Nous sommes très surpris par les propositions suivantes qui sont en complète contradiction avec ces objectifs.

Clairière de Beauplan : La classification d'une grande partie de celle-ci en zone UE C ne va certainement pas préserver le seul poumon vert de ce quartier.

Le plan de circulation ainsi que la largeur de la voirie de ce quartier résidentiel ne permet en aucun cas d'envisager une augmentation de trafic automobile sans danger potentiel aux enfants de l'Ecole Liauzun.

Pourquoi ne pas combiner intérêt collectif et préservation de la clairière en réservant cette zone à un jardin collectif qui pourrait bénéficier aux Ecoles, aux résidents de l'Orpea ainsi qu'à l'ensemble des résidents intéressés.

Par ailleurs, plusieurs arbres remarquables sont à préserver sur ce site.

Projet Centre Ville: Au vu des dernières inondations il est difficile de comprendre le bien fondé de lancer tant de projets immobiliers en zone inondable.

Au moment où tant de villes essaient de réaménager leur centre ville en zone piétonne, les projets de créations de voirie automobile dans un centre ville déjà saturé nous semblent nous éloigner du slogan de Saint Rémy « Ma ville Nature »

Merci de bien vouloir prendre en compte ces avis et cette proposition.

3.191. Observation de M. Corentin AUBRY (30/6/2017)

De : Corentin AUBRY

A: Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet : Avis relatif au PLU mis à l'enquête

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 30 juin 2017

Je vous prie de trouver ci-après quelques observations relatives au PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse mis à l'enquête.

Je tiens, en préambule, à souligner le manque de concertation quant à l'élaboration du projet, notamment en ce qui concerne les OAP et, surtout, le manque d'ambition de ces dernières.

Je tiens également à préciser le manque de concision du règlement qui le rend peu lisible pour les pétitionnaires.

Bien cordialement

Corentin AUBRY

1. Rapport de présentation

1-a. Logements sociaux

P88 : On note des besoins de logements sociaux se décomposant en :

- Retard 155
- Déconventionnement ORPEA: 297

P92 : On note des besoins en logements supplémentaires de 622 logements.

→ On en déduit donc à termes un besoin de 607 nouveaux logements sociaux à créer
(155 + 397 + 25% X 622)

1-b. Commerces

P 97 : Disparition du commerce notamment due au manque de stationnement

P 99 : dans la synthèse pas de reprise du manque de stationnement mais ajout de la notion de densification urbaine non évoqué précédemment

➔ *Incohérence du raisonnement*

1-c. Ecoles

P 102 : Les effectifs présentent une surcapacité des établissements qui démontre l'inutilité de l'école Jean Moulin

1-d. Déplacements

A partir de P111: Le diagnostic des déplacements ne présente pas:

- Les déplacements automobiles en dehors des deux routes départementales*
- Les déplacements piétons ou vélos en dehors de généralités*

Une vision d'ensemble des lignes structurantes des différents modes de déplacements dans la commune (transit, depuis et vers la commune, entre quartiers) aurait été nécessaire pour bien appréhender les propositions effectuées dans le cadre de l'OAP centre-ville par exemple.

Il aurait également pu être mis en exergue les faiblesses de certaines liaisons comme, pour l'exemple, celle entre la Guiterie et le Lycée de la Vallée de Chevreuse via l'avenue de la Guiterie, la rue du Domaine de Vaugien et le chemin de la Glacière. En effet, cet axe présente des discontinuités en termes de trottoirs et d'éclairage.

1-e. Règlement zone UR

P 161 : Il est envisagé d'interdire les nouvelles constructions à destination de commerce de détail en zone UR, alors que la présence de commerces de proximité dans les quartiers résidentiels constitue un véritable atout à l'image des commerces situés rue Guy de Coubertin avec sa boulangerie.

1-f. Implantation des constructions par rapport au x voies et emprises publiques

P 263 : la définition apportée aux voiries et emprises publiques pour l'article 4 du règlement de chaque zone n'est pas reprise in extenso dans les règlements de zone alors que cette rédaction est bien plus claire, notamment en ce qui concerne les voies privées.

1-g. Bande constructible de 20m

P265 : il est prévu en zone UR une bande de 20m de large depuis la voirie pour l'inscription des bâtiments à construire. Or cette disposition n'est pas présente dans la zone UH alors que les parcelles de cette zone sont réputées plus grande. Elles nécessitent donc logiquement de plus de contrainte pour concentrer le bâti et maintenir les trames vertes.

1-h. Isolation thermique des bâtiments existants

P 257 : il est prévu d'autoriser au sein d'une même unité foncière une surépaisseur de 30 cm pour la mise en place d'une isolation. Toutefois, rien n'est précisé quant à cette tolérance en cas de bâtiments existants construits à l'alignement de la voie publique. Or, les trottoirs de notre commune sont étroits et il ne faudrait pas qu'une surépaisseur vienne en réduire d'avantage la largeur.

1-i. Densité du bâti

P269: on ne constate aucune dérogation pour les CINASPIC.

1-j. Aspect extérieur des constructions

P71 : il n'est pas prévu d'inciter à la préservation des modénatures et des ornements en cas de ravalement ou d'isolation des bâtiments. Il serait dommage de perdre l'image du bâti (exemple des meulières) qui fait l'identité de notre commune au gré des rénovations.

1-k. Emplacements réservés

P278 : il est indiqué une liste d'emplacements réservés mais aucune justification n'est apportée. Autant, pour certains on peut imaginer un élargissement de voie (exemple de la rue Pierre-Curie) ou la création de liaisons piétonnes. Mais pour d'autres comme rue de Vaugien, aucune explication intuitive n'est possible. Aussi, regrette-t-on le manque de motivation de ce chapitre.

1-1. Emplacements réservés

P282 : Il est indiqué la création d'un STECAL en zone pour le site de la Maison Blanche. Or aucune justification n'est donnée pour la création d'un tel dispositif réservé à la bonne gestion du mitage (cas des deux autres STECAL).

2. PADD

Le PADD présenté est assez pauvre. En effet, les objectifs ne sont pas définis de façon explicite et concrète. Il aurait été nécessaire de disposer d'éléments cartographiques plus détaillés pour figurer les mutations envisagées : liaisons, stationnements, renaturation, équipements collectifs...

Par exemple, quelle action concrète derrière l'objectif

« préserver les espaces agricoles »? Rien n'est spécifié pour la sanctuarisation de la plaine d'Aigrefoin. Quelles actions pour préserver les perspectives existantes dans les quartiers résidentiels? Etc.

3. OAP

3-a. OAP Centre-Ville

L'OAP du centre-ville n'est pas reliée aux éléments de diagnostic. Il n'y a ainsi aucune justification argumentée pour les différentes orientations. Le projet présenté semble s'appuyer plus sur les opportunités foncières et les valorisations possibles que sur un vrai projet d'aménagement.

Qu'est-ce qui justifie la création d'une voie structurante dans la continuité de rues des Ecoles et Chesneau? Pourquoi créer une place en lieu et place du parc de l'Eglise? Pourquoi reconstruire le centre scolaire à cet emplacement? Que justifie la suppression d'autant de parking alors qu'il y a création de logements et d'activités? Que justifie le choix des nouvelles liaisons en « modes actifs »?

Par ailleurs, ce projet supprime le parc de l'Eglise, lieu de rencontre important pour les Saint-Rémois, notamment les enfants fréquentant l'école et leurs familles. L'accueil d'un espace minéralisé et d'une voirie routière est en opposition avec les objectifs de maintien de la perméabilité des sols, notamment en zone inondable. De plus, le projet de voie vient percuter peu habilement les flux piétons qui relient le gymnase et les écoles.

Le projet de centre scolaire se déploie sur une parcelle trop petite et nécessite un empilement des fonctions avec une cour de récréation en étage pour les classes élémentaires. Autant, en zone urbaine dense, ce dispositif a un sens et correspond aux

modes de vie des habitants. Autant, à Saint-Rémy, ville peu dense, où la majeure partie des habitants vivent en maison individuelle, une telle contrainte est un contresens. Il s'agit également d'un contresens au regard de la rupture effectuée avec la nature aujourd'hui très présente dans l'environnement des écoles, relation naturelle au sein de la commune d'un Parc Naturel. Si tant est qu'un projet de reconstruction d'un groupe scolaire est justifié, il convient d'en choisir une implantation plus adaptée en surface et en localisation. Pour l'anecdote, on ne retrouve pas dans l'OA P du centre-ville, la marge de recul du plan de zonage figurée rue Chesneau. Un tel dispositif fonctionnaliste est largement décrié compte tenu de son inefficacité tant le renouvellement du bâti est lent.

3-b. OAP trame verte/trame bleue

Cette OAP ne développe rien de concret et ne reprend pas les objectifs du SAGE Orge-Yvette. Il ne reprend pas non plus les projets de renaturation des cours d'eau.

3-c. Logements sociaux

Il aurait été judicieux d'intégrer une OAP relative aux logements sociaux afin de figurer le plan de marche de la commune pour aboutir aux objectifs légaux en la matière. Les 607 logements sociaux à créer auront un impact important sur la commune et nécessitent un projet.

4. Plan de zonage

4-a. Evolutions

Les évolutions des limites de zones entre le PLU en vigueur et le PLU en enquête ne s'appuient sur aucune explication formulée au sein du rapport de présentation.

On note ainsi de nombreuses variations qui semblent arbitraires :

- Boissements classés :
 - Suppression d'un boisement en arrière de la rue de Paris le long de l'Yvette
 - Réduction des boissements classés de la ferme du Rhodon
 - Réduction des boissements classés à l'entrée du château de Vaugien
- Beauplan : les fonds de parcelle de la rue Balzac passent de N à UR
- Lycée de la Vallée : mutation d'une parcelle classée N en UE
- Les terrains de la CGT passent de N à UE
- Sur la plaine d'Aigrefoin, une parcelle agricole devient naturelle (en contradiction avec le PADD)
- Centre-ville : rue des écoles passe en zone UA.
- Ferme du Rhodon : une parcelle agricole est créée à la place d'une zone naturelle

4-b. Zones humides

Les limites des zones humides ne correspondent pas aux limites définies du SAGE Orge-Yvette telles qu'exposées dans le diagnostic du rapport de présentation. Cette incohérence mériterait d'être corrigée.

5. Règlement

5-a. Généralité

Le règlement présenté est bavard et permet difficilement au pétitionnaire de trouver les informations essentielles. On retrouve ainsi de nombreuses dispositions non spécifiques qui auraient méritées d'être regroupées dans un chapitre dédié du règlement ou au sein des définitions.

On regrette à ce sujet qu'il n'y ait pas eu de spécificité par quartier dans les modes constructifs pour garder les identités de chacun d'eux.

5-a. Article 1

Les carrières et décharges ne sont pas interdites dans toutes les zones. Elles sont autorisées en UR, UH, A et N.

5-b. Article 4

La définition du recul par rapport aux voies ne reprend pas les termes du rapport de présentation et crée un flou quant aux voies privées. Une telle rédaction peut laisser penser, pour l'exemple de la zone UR, qu'une parcelle desservie par une voie privée à plus de 25m de la voie publique (parcelle en drapeau, par celle en fond de lotissement) serait inconstructible. Or cette disposition est contraire à l'esprit développé à ce sujet dans le rapport de présentation.

5-c. Articles 9, 10 et 12

Les dispositions de ces articles sont peu différenciées suivant les zones mais surtout suivant les quartiers. Or, le diagnostic présenté au sein du rapport de présentation fait état de vraie différence entre ceux-ci (clôture, traitement des façades...).

5-d. Article 15-2.2

L'article 2.2 régit le nombre de places de stationnement des vélos. Il paraît extravagant de prévoir 1 place pour 12 élèves pour les établissements d'enseignement primaire.

.. 5-a. Article 17-5

Ces articles réglementant les locaux dédiés aux déchets est mal placé puisque placé au sein de l'article réglementant la desserte des terrains par les réseaux.

5-a. Annexe 1

Les emplacements réservés ne sont pas motivés. Le tableau ne mentionne pas la localisation de ces emplacements.

(M. Corentin AUBRY)

3.192. Observation de M. & Mme PAUL (30/6/2017)

Voici les points pour lesquels nous ne sommes pas d'accord avec le projet de PLU.

1. Jardin Public :

Gardons ce lieu de convivialité au cœur de St Rémy avec son histoire. Pas de route, source d'insécurité pour tous.

La ville de St Rémy est déjà suffisamment dangereuse avec une circulation dense et une vitesse non limitée (pas de zone 30km).

Traverser est toujours un moment d'angoisse.

2. Projet nouvelle école :

NON au projet trop coûteux pour nos finances communales.

Les bâtiments existants tous regroupés autour du jardin public méritent une restructuration et une mise aux normes actuelles et/ou une reconstruction partielle.

Le projet sacrifie une grande cour de récréation pour construire un immeuble d'habitation près de la rivière en zone inondable.

Une cour de récréation en étage nous semble complètement absurde compte tenu des zones vertes environnantes.

3. Immeubles à construire en zone inondable :

La crue de mai 2016 ne semble pas avoir donné de leçons pour éviter de construire en zone inondable!

Pour mémoire, deux immeubles construits récemment ont eu leur parking souterrain sous les eaux avec leurs voitures.

NON, aux constructions en zone inondable à l'emplacement des bâtiments provisoires près du stade qui changerait la perspective lorsque que l'on vient de Chevreuse ou quand on sort de la gare. Vue qui est si souvent reconnue et appréciée par les visiteurs et marcheurs qui viennent par le train apprécier la beauté de notre patrimoine.

4. Equipements collectifs :

Ne sont toujours pas pris en compte : les salles de réunions/expositions pour les associations, école de musique, foyers des aînés.

5. Suppression des places de stationnement au Centre-Ville :

Dans l'état actuel, la suppression des places de stationnement entre la mairie et l'espace Jean Racine serait un non-sens parce qu'il est prévu pour les nouvelles constructions que 1,5 places par appartement en centre-ville.

6. Spécificité des quartiers :

Le projet du PLU ignore la spécificité des quartiers en particulier celui de Moc -Souris qui a été créé vers 1895 avec ses grandes parcelles et qui mérite de rester avec ses particularités. C'est-à-dire avec un zonage différent. Cela éviterait les tentations de promoteurs toujours prêts à densifier les surfaces constructibles.

*Bernard et Jacqueline PAUL
5, avenue Thérèse*

3.193. Observations de la Direction du lycée (30/6/2017)

Remarques liées au projet de construction d'un atelier municipal, chemin de la Glacière, à proximité du lycée de la vallée de Chevreuse.

- *Etablissement mis au courant du projet par des parents d'élèves !*
- *Regret que ce terrain soit enlevé aux élèves qui y passent beaucoup de temps aux beaux jours.*
 - ↳ *Le lycée comporte très peu d'espaces verts !*
- *Crainte d'une circulation dangereuse aux abords du lycée -1300 élèves - risquant d'aggraver le problème de circulation au milieu des élèves qui transitent sans cesse sur ce chemin.*

- Par ailleurs, nous demandons l'aménagement du chemin de la Glacière :

Trottoirs - dos d'âne.

↳ *Nous formulons cette demande également auprès de la mairie de Gif sur Yvette.*

M.L. ALBERGONI
Proviseure lycée Gif sur Yvette

I. LERAY
Proviseure adjointe
Le 30/06/2017

3.194. Observation de Caroline FUSIBET (30/6/2017)

Madame le Maire,

C'est avec surprise mais surtout avec colère que j'ai appris votre décision de supprimer le parc derrière l'église.

Habitante de St Rémy dans le quartier du Rodhon et maman d'une petite fille de 6 mois, je me promène tous les jours avec ma fille dans ce parc. En effet c'est le parc qui est le plus proche de mon domicile. J'y croise des enfants, des parents, des enseignants accompagnés de leurs jeunes élèves, des assistantes maternelles et des séniors qui ont tout comme moi et ma fille la joie d'en profiter. J'ai même imaginé ma fille se promener et jouer dans ce parc à l'âge des enfants des écoles maternelle et primaire avoisinantes. Mais si vous le supprimez, il n'en sera effectivement rien.

Pourquoi faut-il conserver ce parc ? Parce que c'est un lieu naturel à la fois calme, paisible et plein de vie : tout ce que à quoi aspirent les habitants de St Rémy lès Chevreuse. Ceci, je le vois tous les jours. En supprimant ce parc, vous ne représentez à mes yeux nullement les aspirations et les intérêts des habitants de notre commune (adultes et enfants). Par ailleurs, la route que vous souhaitez créer depuis la rue des écoles ne sécurise en rien les enfants des écoles avoisinantes. Empruntant cette rue tous les jours avec ma fille de 6 mois, je me rends bien compte de la nécessité de garder cette rue en voie sans issue. En supprimant cette voie sans issue, c'est la sécurité des enfants scolarisés ou non scolarisés comme ma fille qui est fragilisée. Nous ne verrons plus d'enfants jouer, plus de parents se promener à cet endroit.

Il s'agit donc de préserver notre environnement naturel et aussi la vie au sein de notre commune.

Vous l'avez compris : c'est en tant qu'habitante de St Rémy, en tant que jeune maman et en tant que citoyenne soucieuse de notre environnement naturel situé au cœur de la Vallée de Chevreuse que je vous fais part de mon total désaccord quant au projet que vous souhaitez mettre en place.

En espérant être entendue, je suis à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Caroline FUSIBET

Caroline FUSIBET
8 rue de la Vallée
St Rémy

3.195. Observation de David PINSON (30/6/2017)

David PINSON

Le 30 juin 2017

45, avenue Guy de Coubertin

Monsieur le Commissaire,

Ce ne sont pas les protestations qui manquent. Aussi m'efforcerai-je d'être bref.

J'aimerais attirer votre attention sur deux points précis.

1 – Je m'oppose farouchement à la « minéralisation » (sic) du parc de l'église. Le projet n'est pas seulement inutile et coûteux, il est dangereux.

Il semblerait qu'on oublie que l'endroit a été inondé il y a moins d'un an.

2 – Le deuxième point vient en complément du courrier qui vous a été adressé par les copropriétaires de la Résidence du Moulin, le 6 juin dernier.

Il s'agit de l'aménagement d'un chemin reliant la rue du moulin aux terrains de tennis.

J'habite à l'angle de cette rue avec l'avenue Guy de Coubertin. Nous sommes déjà victimes de nuisances de la part de jeunes (pour la plupart) qui s'agglutinent sur le banc situé en aval du parcours prévu. Il est à craindre que la situation s'aggrave dans l'hypothèse où ce chemin verrait le jour.

C'est de surcroît un lieu isolé, où peuvent se réunir marginaux, noceurs ou drogués.

Le phénomène est d'ores et déjà sensible dans le bois le long de l'ancienne voie ferrée.

Il ne s'agit donc plus seulement de préserver la tranquillité des résidents mais d'empêcher que leur sécurité ne soit mise à mal.

En comptant sur vous pour relayer ces craintes, je vous prie de croire, M. le Commissaire, à ma plus haute considération.

3.196. Observation de Maria MARTINS (30/6/2017)

Maria Martins

21 bis rue Chesneau

78470 Saint Rémy les Chevreuse

*Commune de Saint Rémy lès Chevreuse
A l'attention du Commissaire Enquêteur*

*Objet : Révision du PLU de Saint Rémy les
Chevreuse Enquête publique du 30/06/2017*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le projet « Centre Ville » proposé par la Mairie de Saint Rémy les Chevreuse dans le cadre de la révision du PLU, objet de votre mission, je constate qu'il est prévu de créer des immeubles de logements collectifs rue Pierre Chesneau, sur un terrain boisé de 6000 m² environ occupé actuellement par un seul pavillon.

Je m'oppose formellement à cette partie du projet. En effet :

- *Le projet transforme ce terrain en zone constructible alors qu'il est pour partie en zone « Espace vert à ménager » et ce, dans la continuité du parc public.*
- *Ce terrain, jouxtant l'Yvette, est situé en zone inondable ; il a été entièrement recouvert par les eaux sur plusieurs décimètres l'année dernière; la commune prend le risque d'une poursuite judiciaire sur cet aspect par les futurs occupants des*

immeubles.

- *Le nombre de logements potentiels à construire sera vraisemblablement très important; la dimension de la rue Pierre Chesneau, seul accès à ce terrain, son sens de circulation unique n'y sont pas adaptés.*
- *La nappe phréatique est à quelques décimètres du niveau du sol ; la construction et l'existence de parkings enterrés nécessiteront un pompage permanent de la nappe, comme nous le constatons dans l'immeuble récemment construit rue Pierre Chesneau ; un tel pompage avec rejet dans les égouts est une aberration écologique.*

Pour toutes ces raisons, je demande que cette partie du Projet Centre Ville soit purement et simplement annulée et que ce terrain conserve son statut actuel.

Dans l'espoir que mes arguments vous aient convaincus, je vous prie d'agréer monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

3.197. Observation de Sonia et Eric GASPARD (30/6/2017)

*Sonia et Eric GASPARD
19 Chemin de Vaugien
Courcelles
soniagaspard@yahoo.fr*

St Rémy le 28 juin 2017

Objet: Projet PLU soumis à enquête publique / Terrain Zone N jouxtant le lycée côté EST

Nous pensions être protégés de tous projets d'installation, mais il semblerait que non. Nous ne comprenons pas que la municipalité de St Rémy souhaite reclasser en zone constructible le terrain situé à côté du lycée.

Depuis des années ce terrain est en zone N. Un projet de centre technique des services pour la commune pourrait être réalisé sur ce terrain.

Comment, après tant d'années d'efforts et de vigilance de nos élus précédents, est-il possible de remettre en question l'avenir de notre quartier?

Nous ne comprenons pas comment la mairie veut créer une zone constructible alors que le quartier est déjà complètement saturé. La circulation en continu des véhicules des professeurs toute la journée, ainsi que la présence sur la route de tous les lycéens en pause ou en interours, nous obligent à patienter longtemps avant de pouvoir sortir de notre domicile situé en face du lycée. Cette route n'est d'ailleurs pas à double sens de circulation.

Cet éventuel projet pourrait mettre en péril non seulement la réserve naturelle régionale mais aussi la sécurité des 1500 élèves qui fréquentent le lycée.

Plusieurs fois des altercations ont lieu d'ailleurs entre les automobilistes et les élèves qui ont du mal à se pousser pour favoriser la circulation.

Alors pourquoi ajouter des bâtiments dans un endroit ultra saturé ?

M. et Mme GASPARD ERIC

3.198. Observation de M. Julien VASSALO (30/6/2017)

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je voulais vous faire part de mon opposition catégorique sur la défiguration de la clairière de Beauplan en autorisant. Les raisons sont nombreuses : enfants, lieu de repos, lieu de promenade, lieu de sport, zone naturelle, vallée de Chevreuse, écologie, lieu de tranquillité et détente... Merci d'enterrer cette aberration actuelle visant la transformation de ce lieu.

Et également merci de prendre en compte les remarques de citoyen vivant quotidiennement dans la zone impactée.

Habitant de Beauplan

Julien VASSALLO

Rue des merisiers

78470 St Rémy les Chevreuse

3.199. Observation de M. Ran LIU (30/6/2017)

Bonjour,

Merci de faire part de mon opposition sur la transformation de la zone naturelle du Quartier Beauplan .

Cdt ,

Ran LIU

rue des merisiers

78470 st remy les chevreuse

3.200. Avis de l'association « Saint-Rémy environnement » (30/6/2017)

Monsieur Valentin GUILMARD, président de l'association « Saint-Rémy environnement » a rencontré le commissaire enquêteur en mairie de St Rémy le 30 juin 2017 et lui a remis les versions papier et numérique de l'avis de son association sur le projet de révision du PLU. Le volume de cet avis n'a pas permis au commissaire enquêteur d'intégrer la version numérique. En conséquence, la version papier de cet avis figure en annexe au présent rapport d'enquête avec le n° 200.

3.201. Observation d'ALLANT (30/6/2017)

ALLANT

38 rue de Paris

Je m'oppose catégoriquement au Plan Local d'Urbanisme (constructions – école – route). Ce projet est démentiel. La circulation est très difficile et ce plan est contradictoirement en opposition avec la circulation.

3.202. Observation de BREMON (30/6/2017)

BREMON

11 rue des Bosquets

Je m'oppose totalement au Plan Local d'Urbanisme.

(construction - groupe scolaire – route)

Circulation déjà très difficile.

3.203. Observation de M. PARISOT (30/6/2017)

M PARISOT 13 rue de l'étang

Quelques réflexions simples

- *Flux urbains. Actuellement, le centre ville est encombré aux heures de pointe.
Qu'en sera-t-il avec ~ 500 véhicules supplémentaires (350 logements)
Je n'ai pas eu de réponse.*
- *Stationnement. Comment concilier réduction du nb de parking et stationnement des habitants supplémentaires. Est-ce à la RATP de palier à ce manque par son parking ?*
- *Commune du parc. Notre cœur de ville (église) sera entouré d'immeubles. Quelle va être la perspective en arrivant sur St Rémy ? !
Finalement, une étude du PLU faite en 2011 (Iris Conseil) donnait des conseils simples qui ne sont pas pris en compte.*

3.204. Observations de M. Dominique LACROIX (30/6/2017)

Dominique LACROIX

3, rue de la Vallée

78470 Saint-Rémy les Chevreuse

Téléphone : 01.30.52.60.86

Mobile: 06.45.91.53.70

Courriel : [d.lacroix.r\(mgmail.com\)](mailto:d.lacroix.r(mgmail.com))

Objet : Remarques et avis sur le projet de PLU de St-Rémy les Chevreuse.

Attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
en charge de l'enquête d'utilité publique

-00000-

N'ayant pu participer aux travaux qui ont conduit à l'élaboration du PLU, j'ai entrepris de lire et d'étudier dans le détail les documents qui le composent et qui ont été mis à disposition.

Je reporte ci-après dans le présent document mes observations issues de ces lectures. Ces remarques remettent en cause profondément les conclusions et les propositions du PLU et des documents associés sur lesquels j'exprime mon désaccord.

Ces observations qui concernent pour l'essentiel le centre-ville et l'OAP associée, se regroupent autour de quatre grands thèmes :

- La non-préservation de l'identité de la commune

- La prise en compte insuffisante ou inexistante du risque inondation,
- **Le sous-dimensionnement des besoins de stationnement automobile.**
- Une conception du développement de la commune quasi-exclusivement centré sur elle-même.

1- La non préservation de l'identité de la commune:

Manifestement, ce PLU va modifier profondément l'identité urbaine du centre de St- Rémy, malgré les affirmations ou dénégations qui l'accompagnent.

A plusieurs reprises, le constat est fait que St Rémy est une commune très étendue qui mélange constructions de faible ampleur et espaces verts (dont jardins). Le centre-ville n'échappe pas à ce constat. Il suffit de l'observer aujourd'hui pour s'en convaincre.

C'est pourquoi il est complètement contradictoire d'écrire que le projet va conserver l'identité de la commune alors qu'il consiste à densifier le centre-ville avec bétonnage et « minéralisation » d'espaces aujourd'hui verts ; démarche qui est manifestement à l'inverse de la caractéristique précédemment citée.

Le centre-ville de St Rémy est aéré parce que « mité » par des constructions de bord de route assez discontinues et de nombreux espaces ouverts plus ou moins constitués de jardins plus ou moins entretenus. En ceci, il est très sensiblement différent de celui de Chevreuse (par exemple) beaucoup plus construit de manière continue et dense. Si l'on suit les propositions émises par ce projet, c'est ce modèle qui va s'imposer et se traduire par un changement de nature, y compris visuelle, du village central, avec transformation d'un espace assez ouvert en un ensemble constituant bloc, construit.

L'idée de construire (ajouter) un nouveau « bloc-école » volumineux (emprise, hauteur) est révélateur de cette démarche.

Accessoirement, il ne faut pas non plus feindre de croire que parce qu'on rajoute quelques logements, le petit commerce sera relancé. Il suffit encore d'observer ce qui est advenu de l'ex-maison de la presse ou de la papeterie pour comprendre qu'il y a aussi une question de modèle économique qui l'emporte sur les conceptions rêvées de retour au terroir et aux origines. L'existence et la viabilité des commerces ne se décrètent pas.

2- Le risque inondation par débordement de cours d'eau

A aucun moment de l'étude (pas même au paragraphe 2.3.1.1), il n'est fait référence aux inondations survenues aux derniers jours du mois de mai 2016 lors du débordement de l'Yvette et du Rhodon (il est facile de se reporter aux photos en consultant internet).

La simple comparaison des surfaces identifiées inondables par le rapport (paragraphe 2.3.1.1 et figures dont PPRi de 1992) et celles qui ont été réellement et significativement couvertes en 2016 (notamment vers la maison de retraite L'Oasis mais aussi dans le périmètre délimité par la rue des écoles, le jardin public, la rue de la République, la place du 14 juillet, l'avenue du Général Leclerc) démontre que le risque d'inondation par débordement est fortement sous-estimé, voire négligé dans le PLU.

Ce danger est d'autant plus grand que l'un des effets déjà observés du réchauffement climatique est l'apparition et la multiplication d'épisodes pluvieux très violents, très

intenses sur un court laps de temps, produisant des très grandes quantités d'eau que le sol ne peut absorber et qui grossissent brutalement les écoulements des cours d'eaux. L'avenir nous réserve donc vraisemblablement des orages et donc des crues encore plus importantes en volumes et en occurrence que celle de mai 2016 (non citée dans l'étude).

La menace que fait peser l'inondation par débordement est aggravée par le fait que l'endroit où le risque se manifeste est précisément celui que le PLU et l'OAP envisagent de densifier en constructions de logements et de commerce (centre-ville). Pour ma part, ayant habité dans ma jeunesse à proximité de la Loire, j'ai connu à plusieurs reprises les inondations par débordement lors de forts épisodes pluvieux : j'en connais hélas les dangers et les désagréments. A cet égard, le témoignage des victimes de la crue de mai 2016 dont les maisons et le mobilier ou les voitures ont été détériorés, doit être écouté (voir le périmètre cité plus haut).

Il ne me paraît ni sérieux, ni responsable d'élaborer un PLU et plus encore une OAP, en minimisant ce risque et en plaçant les constructions (habitations et commerces) à l'endroit précis où se risque se manifeste et donc en y exposant les nouveaux résidents, les commerçants et les clients dans le futur centre-ville.

3= Le sous-dimensionnement des besoins de stationnement automobile

Le projet de PLU se traduit par la réduction de l'exigence du nombre des stationnements et la diminution des places disponibles en centre-ville.

Sans être un supporter fervent de l'automobile dont les multiples nuisances sont bien connues, force est de constater qu'indépendamment de l'énergie utilisée, la voiture va rester encore et pour longtemps un moyen de transport irremplaçable.

C'est particulièrement vrai à St Rémy :

- qui est traversé par de nombreuses circulation s_.
- dont les habitants auront besoin de circuler hors de la commune (commerce, services, travail) qui ne peut avoir vocation pouvoir tout fournir localement en automobile,
- dont l'habitat est dispersé et implanté à des distances importantes du centre-ville (commerces, services),
- dont l'habitat est dispersé et implanté à des distances importantes de la gare du RER (nécessité d'un moyen d'extrémité des derniers kilomètres; exemple : pour la liaison gare domicile) ,
- qui, du fait de la gare RER, concentre des utilisateurs du RER venus en voiture des communes alentour (parfois assez éloignées).

Même si la présence ou la création de parkings n'est pas plaisante et ne peut constituer la seule ambition d'un PLU, il n'est cependant pas possible d'ignorer ce besoin vital de la population de la commune . Plus encore, définir un PLU où le nombre de places de stationnement est en réduction par rapport à l'existant est une façon d'ignorer (et mépriser) les méfaits que les St-Rémois auront à supporter au quotidien. C'est un leurre, dont l'avenir démontrera le caractère profondément pernicieux que de prétendre que la bicyclette (le rapport de présentation en montre bien les limites en raison des distances et du relief) ou le

bus (encombrement, fréquence et plages horaires insuffisantes, coûts, services incomplet) ou encore un hypothétique parking souterrain (pourquoi l'envisager si dans le fond on n'est pas convaincu de sa nécessité ?) apporteront les solutions attendues.

Il faut sortir de la vision idéale et écologico-romantique d'un village quasi-clos, vivant en quasi-autarcie parce que disposant de tous les services, le travail et de tous les commerces (petits de préférence) où chacun pourrait se déplacer exclusivement à pied ou en vélo, ou encore en bus. C'est un fantasme dangereux, sauf s'il s'agit d'un espace resserré ou conçu à cet effet.

Par ailleurs, si on considère également la question plus générale des déplacements, la politique légitime qui vise à réduire l'automobile ne peut pas être appliquée sans un minimum de cohérence (qui fait déjà hélas cruellement défaut). Bannir la voiture dans Paris et sa proche banlieue par la seule méthode de l'interdiction ou de l'étouffement sans offrir de solution de remplacement d'un niveau satisfaisant de service est inopérant et ne produit que de l'exaspération et de la violence.

C'est le rôle des transports en commun (de qualité et d'un bon niveau de service!) que d'apporter la solution. Mais les moyens individuels d'extrémité resteront indispensables (et parmi eux l'automobile comme indiqué plus haut). C'est particulièrement vrai en banlieue éloignée comme à ST Rémy.

Pour cette raison mais aussi à cause du développement du plateau de Saclay (lieu de travail), du grand Paris, du raccordement vers les nouveaux transports en commun (Grand Paris Express ou autre), le RER notamment est un élément essentiel de la perception de l'avenir des transports. Et si l'on veut que les usagers aient recours aux transports en commun, il est essentiel qu'à proximité des gares (routières ou RER), ils puissent se défaire de leur moyens de transport nécessaires aux derniers kilomètres. Les stationnements pour les vélos naturellement mais plus encore pour les voitures (bientôt électriques, je l'espère) doivent être en nombre suffisant.

D'ores et déjà, les parkings de St Rémy sont saturés et insuffisants (combien de places libres en journée pour pouvoir aller prendre le RER ou rejoindre les commerces et la Poste ?). Pour ne rien dire des parkings de la mairie le samedi matin.

Ce besoin de stationnement vaut également pour les usagers des commerces du centre ville dès aujourd'hui (place du 14 juillet, rue de Beaulieu/rue de Paris, avenue du général Leclerc) . Qu'en sera-t-il pour les nouveaux commerce du PLU?

L'absence ou l'insuffisance de stationnements pour l'avenir va générer les crispations et l'exaspération que l'on ressent déjà en germe par absence d'approche planétaire.

4- Une conception du développement quasi-exclusivement centrée sur la commune elle-même

Les problématiques de développement et d'urbanisation qui se posent à Saint Rémy ne sont à aucun moment ou rarement examinées sous l'angle intercommunal ou de mutualisation avec les communes voisines. Est-il vraiment indispensable que St Rémy se dote des moyens et services sans considération de ce qui existe ou pourrait exister ailleurs?

N'y a-t-il pas des interactions exploitables ? Faut-il forcément dupliquer les mêmes services (dont écoles) et les commerces à Saint-Rémy et à Chevreuse par exemple ?

Alors que la pression en réduction des voitures dans Paris et sa proche couronne va s'accroître et que l'attractivité de Saclay va encore grandir, la commune de St Rémy, du fait de la gare terminale du RER ne doit-elle pas un service de stationnement des moyens de transports des usagers distants ou localisés hors de la commune comme indiqué précédemment? Ne peut-elle rien attendre en contrepartie? Des places dans les écoles par exemple ? Des partages de financement du parking souterrain qu'on imagine sans trop y croire ?

Ainsi, parmi les curiosités de ce PLU, comment ne pas être saisi ou stupéfié par le raisonnement qui partant du constat qu'il va y avoir des places vides dans les écoles et donc des fermetures de classes aboutit à un projet où une des premières priorités est la démolition d'une partie de ces écoles pour en reconstruire d'autres de capacité égale ou supérieure !

Tout de même, ne peut-on pas faire mieux? Ne peut-on chercher autre chose que la bunkerisation et du centre ville et de l'école qui va cueillir les enfants ? Est-ce vraiment là toute l'ambition ? Quand on sait que la plupart des enfants resteront à la cantine, la colocalisation école et commune des enfants est-elle vraiment indispensable ? Ne peut-on partager cette problématique par exemple avec Chevreuse qui doit rencontrer le même problème de vieillissement et de classes qui ferment ? On peut d'ailleurs se demander à quoi ressemblera la vallée de Chevreuse si toutes les communes appliquent les solutions imaginées dans ce PLU (construction d'école) comme remède à un même problème démographique national. Véritablement, il est grand temps de rechercher et de trouver des solutions communes et de voisinage, tirant parti des ressources et des atouts des uns et des autres plutôt que de chercher à toute force des solutions propres à la seule commune dans un splendide isolement.

Conclusion

En dehors des 4 grands thèmes que j'ai abordés, il y aurait beaucoup à dire; ainsi la circulation automobile en transit dans St Rémy pour laquelle ce PLU n'apporte pas de réelle amélioration (fluidification, réduction des points d'étranglement).

Ces raisons sans doute bien d'autres que je n'ai pas entrevues, me permettent néanmoins d'estimer que ce PLU et singulièrement l'OAP doivent impérativement être profondément reconsidérés avant d'être approuvés en ayant une vision plus pragmatique au regard des besoins futurs des habitants de la commune mais aussi des communes proches.

Je suis opposé à la conception actuelle de ce PLU.

3.205. Observation de M. J.J. MENIEUX (29/6/2017)

St Rémy 29/06/2017

J.-J. MENIEUX
Docteur en Biologie-Ecologie
Professeur Honoraire
3, allée du petit Chevincourt
78470 St Rémy les Chevreuse

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pour des raisons purement écologiques, je suis totalement défavorable à la minéralisation du jardin public qui aura pour conséquence l'augmentation des risques d'inondations du secteur.

Chacun se souvient des épisodes récents et très douloureux pour les habitants voisins.

Très cordialement

3.206. Observation du Petit Chevincourt (26/6/2017)

Saint Rémy les Chevreuse le 26 juin 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les habitants, propriétaires de la résidence privée du Petit Chevincourt, 81 rue de Paris, sont unanimement opposés au passage en zone UHR du territoire (anciennement UH 10%, 15% à URH 30%).

Cette augmentation non négligeable permettrait malheureusement la construction d'immeubles entraînant la défiguration de cet espace agréable et la perte totale de la qualité de vie de notre milieu.

D'un point de vue technique il faudrait sans doute modifier les entrées de gaz, d'électricité et d'eau mais aussi les canalisations des eaux pluviales et eaux usées. Dans ce cadre les difficultés seront certaines car toute la résidence est alimentée au gaz de ville.

D'autre part l'imperméabilisation très importante des sols sur ce secteur en pente augmenterait en conséquence les risques d'inondations plus en bas dans la vallée.

Enfin, nous sommes également et de manière unanime, fortement opposés au déclassement des zones naturelles classées en EBC sous le cadastre AL74 et AL75.

Ce déclassement de zone EBC en zone URH ne peut avoir lieu qu'après l'accord du service environnement de la préfecture. Les zones EBC constituent à ce jour une qualité environnementale indéniablement forte dans le patrimoine de notre ville. Leur bétonnage va totalement à l'encontre de ce biotope.

De plus, placer en URH un terrain de 2212 m² (AL74), sans accès carrossable, débouchant directement, et sans sécurité, par un petit chemin sur la D906 nous paraît totalement incohérent.

Nous vous prions, Monsieur le commissaire enquêteur de bien vouloir intégrer ce document à vos réflexions et nous vous prions d'agréer, nos très sincères salutations.

24 personnes : (MM = Madame et Monsieur)

<i>MM JUTELET</i>	<i>MM ENGELEN- LV</i>	<i>Mme BOUCHÉ</i>	<i>MM VAL</i>
<i>MM MALKASSE</i>	<i>MM ALBAD</i>	<i>MM LHERMITTE</i>	<i>MM CONTADIAIN</i>
<i>MM JJ. MÉNIEUX</i>	<i>MM TAUC</i>	<i>MM GOUAUX OLIVIER</i>	
<i>MM St HILAIRE</i>	<i>Mr GUITTON</i>		

3.207. Observation de M. Michel JORAIS (30/6/2017)

*Mr JORAIS Michel 75 rue de Port Royal
78470 St Rémy les Chevreuse*

- 1- Pour la concentration d'immeubles neufs, il n'est pas question que St Rémy ressemble à la « cité des 4000 » à la Courneuve.*
- 2- La destruction du jardin Public derrière l'église n'est pas admissible, son remplacement par du Béton est une atteinte à la qualité de la vie et de notre environnement.*
- 3- Création de routes nouvelles ne peut qu'augmenter l'insécurité des enfants et des Parents rue des Ecoles. Par contre la remise en état des cuisines et de la cantine scolaire devrait être une priorité.*
- 4- Par conséquent, je rejoins les St Rémois qui ne veulent pas que l'on modifie la qualité de la vie rurale à St Rémy.*

3.208. Observation de M. Xavier HAMEL (30/6/2017)

*Xavier HAMEL
25 bis rue Raspail
78470 Saint Rémy lès Chevreuse*

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Veillez recevoir ci-dessous une liste de requêtes pour amender le projet de révision du PLU et d'OAP du centre-ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

- 1) Demande d'inclure les terrains du centre d'analyses médicales rue de la République et du dentiste ainsi que les trottoirs devant ces terrains au coin du rond-point du 14 juillet, dans le périmètre du centre-ville.*

Justificatif : accident mortel survenu à un jeune Saint-Rémois il y a quelques mois, il devient

urgent de réaliser une préemption au profit de l'espace public et un élargissement très conséquent du trottoir (à inclure dans un projet d'alignement des façades sur la rue de la République sur le muret de l'école publique, afin de favoriser la poursuite de la piste cyclable depuis la gare jusqu'au rond-point du 14 juillet).

- 2) Demande de création d'une voie de contournement Nord-Sud du centre-ville (flux Magny- Lîmours) depuis le rond-point en bas de la rue de Versailles, à travers le terrain des sœurs, avec pont sur l'Yvette et raccordement sur la rue Ditte en passant derrière l'espace Jean- Racine.

Justificatif: Saint-Rémy mérite un vrai espace apaisé en centre-ville avec création d'un vaste plateau piétonnier et circulation automobile très faible vitesse, mais le seul moyen de l'obtenir est la création d'une voie de contournement Nord-Sud (déviation de la RD 938).

- 3) Demande de création d'une voie de contournement Est-Ouest du centre-ville à travers l'ancien cimetière dont il faudra bien un jour décider du déménagement définitif au profit d'une meilleure utilisation de cet espace en centre-ville (à ce titre la péninsule de l'ancien cimetière devrait aussi être contenu dans le périmètre du centre-ville).

Justificatif: réaligement de la RD 906, fluidification du trafic en fond de vallée de l'Yvette (flux Gif-Chevreuse), création de nouveaux logements (et de commerces éventuels) le long de cette nouvelle voie, avec création d'un vaste plateau piétonnier et circulation automobile très faible vitesse.

- 4) Demande de maintien de l'espace vert à l'endroit du jardin public, en bordure de la nouvelle voie entre la rue des Ecoles et la rue de la République, moyennant la création d'une « barrière de protection » suffisante entre le jardin et la voirie.

Justificatif: l'ensemble de la population est très attaché à cet espace de détente à la sortie de l'école et à son maintien à l'emplacement actuel; une rue passant à l'endroit du monument aux morts à relocaliser, peut très bien cohabiter avec l'espace vert actuel moyennant quelques dispositifs de sécurité efficaces et bien intégrés.

- 5) Demande de création de cheminements multiples de part et d'autre des 3 rivières (Yvette, Montabé, Rodhon), notamment au cœur de ville à la jonction des rivières.

Justificatif: les cheminements (piéton et vélo) de part et d'autre des rivières permettent d'élargir les perspectives, de favoriser les connexions et la liberté de mouvement, elles ont la capacité de procurer de l'embellissement, de l'agrément et du bien-être qui font cruellement défaut en centre-ville de Saint-Rémy dont la mise en valeur est insuffisante.

- 6) Demande d'extension du coefficient d'emprise au sol à 35% dans le quartier de Beauséjour au lieu de 30%.

Justificatif: les terrains du quartier de Beauséjour étant significativement plus petits que les quartiers du Rodhon, de Moc-Souris, de la Guiéterie ou de Beaulplan, le

maintien des familles avec enfants dans ce quartier est conditionné par une bonne capacité de logement et d'agrandissement du bâti existant; dans le cas contraire, on peut s'attendre à un moindre renouvellement des générations dans ce quartier, voire à un exode des familles se trouvant trop à l'étroit (exode pouvant aller jusqu'à quitter la commune...). Le maintien du coefficient de 30% dans le quartier de Beauséjour ne permettrait pas de tenir compte des spécificités de ce quartier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces requêtes et en vous demandant de les porter chacune dans votre rapport d'enquête publique, nous vous prions d'agréer Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier HAMEL

3.209. Observation de Mme Renée SCHWARTZ (30/6/2017)

Je suis une habitante depuis 10 ans de St Rémy et occupe un logement en Résidence au centre ville zone UA. Mes réflexions ne sont pas faites uniquement en fonction de mon cas personnel mais je constate que ce projet ne résout absolument pas les problèmes récurrents de ce centre ville : pour les piétons = trottoirs étroits, grosse circulation, non limitation à 30 kms avec verbalisation inexistante ! la place derrière l'église abîmée car ce revêtement naturel est désagréable au possible, les enfants ne seront pas sécurisés à cause de la circulation APAISÉE !! Je vois que ce mot est utilisé à chaque fois, mais c'est une plaisanterie ! et enfin parkings insuffisants déjà, donc à l'avenir ça promet ! déjà maintenant les voitures sont sur les trottoirs et le piéton ne peut que descendre sur la chaussée au péril de sa vie ! Je vais essayer de m'APAISSER pour signer lisiblement.

*Renée SCHWARTZ
22 rue de la République St Rémy*

3.210. Observation de Mme O. BEZIN (30/6/2017)

Habitante de Beauplan, et travaillant à l'école J. Liauzun, je pense que déplacer les services techniques dans la Clairière derrière l'école est une aberration, pour la sécurité des enfants et la préservation de leur espace vert et de jeux.

O. BEZIN 56 rue des Chênes

3.211. Observation de M. Henry BOVY (30/6/2017)

Le document, remis par monsieur Henry BOVY le 30 juin 2017, est une version modifiée de celui remis le 13 juin 2017, classé sous le n° 48. Ce nouveau document a été placé en annexe papier sous le n° 211.

3.212. Observation de Marie-Chantal MANTRANT (30/6/2017)

*Qu'est-ce qu'une circulation apaisée en vue d'une augmentation aussi importante de la circulation ?
Et les espaces verts au centre ville, qu'en faites-vous alors qu'ils sont tant appréciés des parents et des enfants ? Et aussi des retraités...*

MANTRANT Marie-Chantal
27 rue Beauséjour – St Rémy –

3.213. Observation de M. Michel BOYER (30/6/2017)

Le Commissaire enquêteur n'est pas en mesure de m'expliquer ce qu'est une circulation apaisée...

D'autre part je trouve redoutable le fait de construire une cour de récréation en étage plutôt que de se servir d'espaces verts qui existeraient si le groupe scolaire avait été prévu le long de l'Yvette par exemple. En effet pourquoi ne pas utiliser l'espace existant derrière la mairie et l'espace Jean Racine le long de l'Yvette ? Le projet présenté méritera d'être revu. Merci

Michel BOYER 32 rue Lavoisier St Rémy

3.214. Observation de M. Alain BONNET (30/6/2017)

ARRETEZ LE MASSACRE !!!

Après l'épisode de la gare RER, voici que vous nous sortez le projet de défiguration du centre ville.

Mais qu'ont donc fait les Saints Rémois pour mériter un tel acharnement conduisant à détruire ce magnifique village renommé et apprécié de tous (même au-delà des limites territoriales).

Ce n'est pas de l'aménagement c'est de la destruction à grande échelle de notre ville.

S.V.P. ressaisissez-vous en abandonnant ce « PLU » qui ne vaut PLUS RIEN.

Alain BONNET 30 rue Henri Janin

3.215. Observation de Geneviève COUTELIER (30/6/2017)

Cette révision du PLU est une aberration monumentale !

Geneviève COUTELIER – WYRNA 9 Av. Centrale

3.216. Observation de M. GHITA (30/6/2017)

Règlement ZONE UR

Article UR-5

§ 2.4 :

« En cas de retrait, les constructions doivent respecter les distances minimales suivantes :

- 5 m en cas de façade avec baie(s)
- 5 m en cas de façade sans baie d'une construction dont la façade opposée est implantée en limite séparative latérale. »

S'agit-il d'une erreur ?

Ne faut-il [lire] plutôt 3 m ?

H. GHITA

3.217. Observation de Mle CRAIDE (30/6/2017)

30 juin 2017

Monsieur,

Ayant lu avec attention le document PLU mais à disposition des Saint-Rémois et m'êtré entretenue avec les différents acteurs présents pour cette enquête (vous-même et le Service Urbanisme notamment) je souhaiterais porter notre attention ces quelques remarques :

- L'enclavement des Hauts de Saint Rémy par rapport au centre-ville est un réel problème ; étudiante, sans voiture, les effets s'en font constamment ressentir :
 - ∞ week-ends et soirées deviennent compliqués tant la fréquence de transports en commun est réduite.
 - ∞ à pied, il ne reste que l'escalier (forêt) qui permette de rejoindre le quartier. L'hiver ou de nuit, ce moyen mal éclairé et parfois dangereux (glissant) est une solution qui n'en est pas une.
- De même, le quartier est isolé lors des concertations ou de l'entretien de la mairie ; la clairière, qui a vocation, semble-t-il, à accueillir des locaux techniques, bien que le P.L.U. ne soit pas explicite là-dessus, n'est pas à considérer comme un terrain « disponible ». Seul espace réellement public et commun, par les habitants de Beauplan, il n'a pas vocation à être davantage entamé - les enfants viennent y jouer, construire des cabanes, les jeunes s'y retrouvent, les gens s'y promènent. Depuis des années, le parcours santé est mal entretenu, cassé, les arbres (essences rares et qui constituent une vraie richesse = séquoia, cormier, ...) ne sont pas réellement entretenus ou soignés... A bien des égards, cet espace semble plus ou moins délaissé par la mairie, qui soudain, voudrait imposer une implantation architecturale qui défigurerait et entretiendrait un trafic de véhicules important. Ceci est difficilement acceptable.
- Pourquoi la commune n'insiste pas pour classer en « ville » la commune pour bénéficier plus rapidement de la fibre. Gif-sur-Yvette l'a, pourquoi pas Saint-Rémy ?
- Les transports en commun sont déficients. Pourquoi met-on une heure pour aller à Versailles et à Saint-Quentin quand ¼ d'heure en voiture suffit ? Se déplacer quand on est lycéen ou étudiant devient vraiment compliqué.
- La mairie a diligenté une enquête ; mais quel est le réel échange avec la mairie quand il s'agit d'un rapport de recommandations qui ne « peut » que influencer les décisions collectives, et encore, aucune assurance là-dessus.
- L'image ont bénéficié Saint-Rémy à Paris ou même pour les autres étudiants des agglomérations Versailles et SQY est mauvaise. La mauvaise disponibilité du RER (retards à répétition etc) donne une image isolée de la ville. Je vous invite à consulter la vidéo (humoristique) : « Rendez-vous en terre inconnue : Saint Rémy-lès-Chevreuse » ; elle donne le ton.

Bref : les transports en commun sont insuffisants, le quartier de Beauplan est isolé, l'aménagement probable de la clairière des Hauts de Saint Rémy est difficilement acceptable (probable : une route a déjà été construite).

Merci de votre attention et pour votre travail attentif auprès des habitants,

L. CRAIDE (orthographe douteuse)

3.218. Observation d'Anne-Lise BRISSY (30/6/2017)

Monsieur,

Merci beaucoup de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

Mes 2 craintes avec ce PLU sont la disparition du parc de l'église qui est un atout inestimable pour nos enfants, nos habitants.

Et d'un point de vue, plus personnel, je m'inquiète du devenir de la rue Pierre Curie. Nous souhaiterions que la circulation soit ralentie et plutôt à sens unique car de nombreuses familles sont riveraines. Nous avons entendu parler d'un aménagement de cette rue pour faciliter le trafic. Nous espérons que ce n'est qu'une fausse rumeur.

Merci beaucoup de tenir compte de mes remarques,

Cordialement,

Anne-Lise BRISSY

3.219. Observation de M. Philippe HIBERTY (30/6/2017)

Dans l'ancien PLU, l'EBC 19 rue Chesneau s'avancé jusqu'au milieu du terrain mais ne protégeait pas l'ensemble de la rive de l'Vvette. Un assez large espace, en bordure de l'Vvette, était constructible, quoique bizarrement situé à côté du local à poubelles du marché.

Dans le nouveau PLU, l'espace vert est redessiné en une large bande continue le long de l'Vvette et l'espace constructible en bordure des poubelles est maintenant supprimé. Cela plus le fait que toute construction sera en recul de 5 m par rapport à la rue fait que la surface constructible dans cette propriété n'est pas augmentée par rapport au PLU précédent. De plus l'emprise au sol autorisée est même diminuée.

Il en résulte un découpage entre partie verte protégée et espace constructible plus cohérent sans diminution d'espace vert.

La remarque de notre voisine Mme MARTINS concernant la propriété 19 rue chesneau est donc inopportune et totalement injustifiée.

Philippe Hiberty

3.220. Observation de Bénédicte ESLIEVENOT (30/6/2017)

30 juin 2017

Monsieur,

- *Développer la ville en population et commerces alors que St Rémy est déjà engorgé le matin et le soir n'est pas cohérent. Le mercredi et le samedi, il n'y a déjà pas assez de place pour se garer, ces deux jours, jours de marché.
Faut-il donc supprimer les commerces de proximité comme le marché pour développer encore plus les courses en grandes surfaces.*
- *Les projets immobiliers dans le jardin clos du presbytère et du centre paroissial n'est pas possible, ce terrain appartient au diocèse et il n'est pas à vendre.*
- *Construire un pôle « enfance » proche de passage de voitures est facteur de risques inutiles.*
- *Construire une cour de récréation en « hauteur » avec un pôle enfance sur un terrain trop étriqué ne va pas dans le sens d'un apaisement pour les enfants.*
- *Ce projet ne paraît pas avoir étudié toutes les conséquences néfastes pour les enfants et semble plus se préoccuper d'une urbanisation croissante au sein du parc régional de la Haute Vallée de Chevreuse, encore une incohérence.*

*Bénédicte ESLIEVENOT
Orthophoniste*

3.221. Observation de M. PAIN (30/6/2017)

Bonjour,

Nous sommes venus habiter à St Rémy pour son calme et sa tranquillité. Nous ne sommes plus en accord avec le PLU. Nous ne voulons pas perdre ce village qui faisait son charme.

Au vu de la circulation actuelle et le manque de parking, il ne serait plus possible de venir et d'y vivre.

Si nous voulons habiter dans une grande ville, nous ne serions pas venus sur St Rémy.

Au vu de la future augmentation dû au PLU et les modifications qu'il engendre, nous quitterons la ville. Car elle aura perdu tous ses principaux atouts.

J'espère vraiment que le projet ne verra pas le jour, car nous serions tristes de quitter cette belle ville.

Cordialement

M PAIN

3.222. Observation de B. BAUMANNE (30/6/2017)

L'espace en jaune → à requalifier entre le petit pont et le monument aux morts ne doit pas être transformé au profit d'une voie à grand axe.

De plus raser l'école J. Jaurès côté salle polyvalente et y mettre un immeuble est totalement aberrant !

Et les zones inondées en 2016 sont-elles OUBLIÉES ?

B. BAUMANNE

3.223. Observation de M. DURAND (30/6/2017)

Si vous souhaitez faire mourir tous les commerces de St Rémy, limiter les parkings, nous irons faire nos courses au supermarché.

Les projets du jardin public ne doivent pas se faire. C'est le lieu convivial, sécurisé, à la sortie des écoles.

Plus d'urbanisation, moins de places pour stationner (cf. musée Devos sans stationnement)

M. DURAND

3.224. Observation de M. Claude MIRAT (30/6/2017)

En désaccord total avec le projet proposé.

Hostile à la destruction du jardin public derrière l'église, à l'élargissement de la voie rue des écoles au-dessus de l'Yvette.

Trop de constructions en centre ville

Parkings insuffisants près de la gare

Construction en zone inondable

Destruction du charme de notre village

M [...] Claude MIRAT

20 rue du D^r Bourdon St Rémy

3.225. Observation de M. Xavier BONNET (30/6/2017)

Bonjour, je suis en désaccord avec le projet d'urbanisme du centre ville de St Rémy.

St Rémy est un petit village authentique, au cœur de la vallée de Chevreuse. Ce projet prévoit des constructions en zones inondables en supprimant des espaces verts, la construction de routes pour désengorger le centre ville mais qui déplaceront le problème de trafic devant l'église et l'exposition de la sortie de l'école à une circulation densifiée.

C'est inacceptable.

Xavier BONNET 22 rue de la République

3.226. Observation de Mme DA CUNHA (30/6/2017)

Mme DA CUNHA¹ 13 rue Victor Hugo St Rémy

Bonjour, Je tiens à vous prévenir que je ne suis pas d'accord. Etant ? ... maman à l'école Jean Jaurès, on a le projet de détruire pour le mettre en retrait pour construire des logements. Mettant en danger tous les enfants qui circulent actuellement librement avec des vélos, ... ?

Si cette construction se fait nous mettons en danger la sécurité d'enfants. Ainsi le projet de ... ? le parc église pour mettre un projet quelconque

Pq ne pas le garder le parc, mettre un parc ... ? enfants à côté (au parc ... ? ancien qui a eu lieu). Pq ne pas créer un parc de stationnement souterrain extérieur au création de logement et dissocié afin de permettre les commerçants et les habitants St Rémy de bénéficier de créer l'école Jean Jaurès + St Exupéry dans l'ancienne école qui est actuellement (Jean Jaurès) + le terrain qui est derrière. Et non pas mettre des logements devant. Pour éviter les inondations excessives.

¹ Orthographe douteuse

Voilà mon compte rendu de mon désaccord.

Mme Da Cunha

3.227. Observations du quartier du Rhodon (30/6/2017)



Association des Habitants du Quartier du Rhodon

Objet : Réserves sur le projet de PLU de la commune de Saint Rémy lès Chevreuse mis en enquête publique

Lettre remise en main propre au commissaire enquêteur le 30 juin 2017 lors de la dernière permanence en mairie

Le 30 juin 2017, à Saint Rémy lès Chevreuse

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur la révision du PLU de la commune de Saint Remy lès Chevreuse, vous trouverez ci-après les réserves sur ce projet validées par le Conseil d'Administration de l'Association des Habitants du Quartier du Rhodon (AHQR), association qui regroupe 750 familles et dont l'objectif est la préservation du cadre de vie des Saint Rémois.

1/ Réserve au niveau du quartier du Rhodon :

1- a/ Au droit de la route de Millon, en bordure Ouest du quartier, un projet d'agrandissement de la voirie, il y a plusieurs années, a impliqué un recul de plusieurs mètres des habitations / clôtures par rapport à la route. Or des permis de construire récents ont autorisé des clôtures en bordure de la voirie. Nous demandons à la mairie de se positionner :

- soit sur l'abandon définitif de ce projet et ainsi permettre aux riverains de la route de Millon de reprendre possession de l'intégralité de leur parcelle,*
- soit sur le maintien de cette servitude et d'envisager à terme la création d'une piste cyclable.*

1-b/ Au droit du lotissement de la Vallée du Rhodon, nous demandons que les espaces engazonnés avec plantation de Prunus devant les habitations fassent l'objet d'une protection inscrite dans le règlement de la zone URA

1- c/ Dans le cadre du projet de la création du complexe scolaire sur les anciens terrains EDF, la route des Ecoles est prolongée vers la rue de la

République via une nouvelle voirie. Actuellement des voitures venant de Millon empruntent déjà les rues du quartier pour réduire leur durée de trajet.

Avec cette nouvelle configuration, nous craignons une forte augmentation des flux de voiture avec une augmentation des risques d'accident avec la prolongation de l'axe route de Millon, rue du docteur Bourdon, rue Lamartine, rue des Ecoles et enfin la rue de la République

2/ Réserve en dehors du quartier du Rhodon :

2-a/ Les informations sur les futures aménagements du centre-ville nous amènent aux réserves suivantes :

- À l'emplacement de l'école maternelle de Saint Exupéry, il est indiqué la création d'une prairie en prolongation de l'aire de jeu actuelle du parc de l'église qui sera réduite avec l'aménagement d'une place minéralisée. Une prairie est par définition un espace à usage agricole (élevages - cultures). Nous demandons une modification du projet d'OAP et que la prairie devienne clairement un parc urbain pour l'usage des Saint Rémois,*
- Nous ne souhaitons pas une modification de la passerelle de franchissement de l'Yvette entre le parc de l'Eglise et la rue des Ecoles,*
- La minéralisation du parc de l'Eglise, zone incluse dans le champ d'expansion des crues de l'Yvette, nous apparaît à l'encontre des enjeux du PLU de " Prendre en compte le risque inondation " en réduisant encore plus la capacité d'absorption de la zone et en aggravant potentiellement les inondations en aval.*

2-b/ Concernant le projet du groupe scolaire, une implantation sur un ancien terrain EDF appelle les observations suivantes :

- Aucune étude complète sanitaire des sols et des eaux souterraines de la zone surtout après les inondations de mai 2016 et de possibles transferts de pollution ne confirme sa non nocivité pour nos enfants*
- Ce projet s'accompagne la création de voiries supplémentaires et entraînera une sur saturation de la voirie au moment des heures d'ouverture et de sortie des écoles*
- Le terrain proposé pour le complexe est exigü alors que la superficie de l'école Jean Jaurès pourrait être aussi utilisée pour cet usage. Ceci permettrait une meilleure disposition des locaux sans étage et de ne pas superposer les cours d'écoles maternelle et primaire.*

2-c/ La bonne prise en compte des enjeux environnementaux et notamment des risques inondations pour les habitants aurait dû entraîner l'actualisation des plans du PPRI voté par un arrêté municipal le 2 nov. 1992 dans les futurs plans du PLU de la commune. De nombreuses zones inondées en mai 2016 ne sont pas identifiées comme telles sur les documents soumis à enquête publique

2-d/ Le projet de suppression des deux parkings au centre-ville en rive gauche de l'Yvette nous semble malvenu et pourrait engendrer une baisse de fréquentation pour les commerces de proximité (pharmacie, marché,...).

Nous espérons que notre contribution pourra influencer positivement l'élaboration du nouveau PLU de Saint Rémy lès Chevreuse pour le bien être des habitants de cette commune du Parc de la Vallée de la Chevreuse.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance considérée des habitants du quartier du Rhodon.

*Le Président de l'AHQR
M JEANGrégory*

3.228. Observation de M. & Mme Jérôme STEINBACH (30/6/2017)

*M. et Mme Jérôme Steinbach
2 bis avenue Chauveau
Saint Rémy*

à Monsieur le commissaire-enquêteur

Le projet de réaménagement du centre de Saint Rémy est très loin de répondre aux besoins des habitants d'une commune faisant partie d'un Parc Naturel.

Voici quelques-unes des questions que ce projet soulève :

Qu'est-ce qui autorise à construire de nouvelles habitations sur les zones inondables?

Comment peut-on prétendre « apaiser » la circulation de la rue des Écoles - une impasse - si on la transforme en voie de circulation débouchant sur la rue de la République ?

Pourquoi concentrer en un même espace les enfants aujourd'hui scolarisés en trois lieux différents et quel avantage y a-t-il*

- 1. à faire cohabiter les élèves de la Maternelle avec ceux du Primaire ? Imagine-t-on le casse-tête que représentera l'organisation des récréations pour les uns et les autres?*
- 2. à percher les cours de récréations en étage, sur du béton, sans aucune possibilité de s'abriter du soleil ?*
- 3. à déménager vers le centre l'école Jean Moulin, située actuellement au calme, rue Lamartine ?*
- 4. à placer le nouveau groupe scolaire, doté de très peu d'espaces verts au centre de voies de circulation intense ?*

L'école Jacques Liauzun n'est pas non plus épargnée : qu'est-ce qui justifie de porter atteinte à son environnement en transformant une partie de la « Clairière » attenante ?

Comment se passera-t-on des deux parkings de la mairie les jours de marché ? Celui de l'espace Jean Racine ne suffira pas.

Au numéro 28, rue de la République, la maison participe largement par son cachet à l'esthétique du quartier de l'église. Peut-on imaginer la voir disparaître au profit d'un immeuble en béton? Pourquoi n'est-elle pas protégée?

Et il y aurait encore bien d'autres objections à formuler contre ce projet surprenant...

3.229. Observation de M. Patrick NERI (30/6/2017)

NERI Patrick
9 rue Lavoisier
78470 St Rémy lès Chevreuse

St Rémy lès Chevreuse, le 21 Juin 2017

Objet : Opposition au projet de révision du PLU dont OAP centre-ville de St Rémy lès Chevreuse arrêté le 02 Février 2017 lors du Conseil Municipal.

Monsieur,

Suite à notre entrevue en Mairie du 20/06/2017, je vous confirme mon opposition au projet de révision du PLU dont OAP centre-ville de St Rémy lès Chevreuse arrêté le 02 Février 2017 lors du Conseil Municipal.

Parmi mes très nombreuses objections à ce projet, je vous prie de retenir les objections principales suivantes :

- **La construction de logements neufs et d'infrastructures scolaire** de grande ampleur (deux écoles, restaurant scolaire, centre de loisirs, etc..) **dans une zone inondée** cycliquement et dont la dernière inondation date de moins d'un an est une aberration. Les **risques** encourus sont **majeurs** et augmentés par la densification de l'urbanisation en un lieu qui demeure très difficile d'accès par des secours ou une évacuation du fond de vallée où se situe le centre-ville
- **La conversion d'espaces verts en cœur de ville en voie de circulation routière** au sein d'une commune **rurale** du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse est une autre aberration de nature écologique complétée par **d'autres risques majeurs** dus à la **circulation routière** au cœur des **espaces de vie** des enfants.
- **En plus des risques de santé majeurs évoqués ci-dessus d'importantes difficultés de vie** vont être induites' par ce projet:
 - L'augmentation du besoin de places de **stationnement** aggravé par une augmentation du besoin induisant probablement une augmentation des coûts pour l'usager),
 - la **budgetisation** de ce lourd projet non financé à ce jour auquel il n'a pas été associé le coût des risques d'inondation ainsi que les coûts d'entretien
 - et comble des aberrations: au centre du Parc Naturel Régional construire une **cour de récréation scolaire en étage!**.. Paradoxe cocasse, non-sens ou absurdité ; cela ne ferait sûrement pas rire notre administré Monsieur Raymond Devos si attaché à cet environnement !

Partout en France, les proximités immédiates de lieux de vie des enfants sont transformées en espaces piétonniers, les risques environnementaux renforcés par les évolutions climatiques donnent lieu à des lois restrictives en matière d'urbanisme.

A St Rémy lès Chevreuse, au cœur du Parc Régional, la municipalité nie toutes ces évidences pour soi-disant respecter une autre loi relative à la construction de logements sociaux.

De toute évidence, il existe de nombreuses autres solutions sur la commune pour résoudre les problèmes ; de logements. Il est donc urgent de passer à un autre projet ou reconsidérer les projets ébauchés dans un passe proche.

3.230. Observation de M. Yohan PETILLON (30/6/2017)

Yohann PETILLON
12 av Guy de Coubertin
St Rémy

Je suis contre ce projet de PLU pour les raisons suivantes :

- *Il est insensé de construire une route à très forte circulation juste devant un groupe scolaire.
Pour rappel, 1 mort en 2016, à cause de la circulation dense.*
- *Transformer le parc des écoles en une place minéralisée est inadmissible, alors que c'est un lieu de vie bucolique. Pour exemple, voir la video de l'API www.apisaintexupery.fr/parcdeglise/piquenique.htm/*
- *Les futurs immeubles prévus dans le parc des écoles seront en zone inondable (même si la zone n'est pas officiellement reconnue comme telle) et donc invendables !*
- *Supprimer des parkings proches du centre-ville va à l'encontre de la survie des commerces du centre. Les clients souhaitant aller dans les commerces ont besoin de se garer.*
- *Enfin, il n'y a eu absolument aucune concertation avec les associations de quartier ni aucun échange lors des réunions de présentation du projet.*

3.231. Observation de M. Christian SAURET (30/6/2017)

Mon appréciation du projet de révision du PLU est totalement négative. Je peux comprendre certaines contraintes financières, mais il me paraît inadmissible qu'elles conduisent à un projet qui dénature le centre-ville, et surtout interdit toute perspective de moyen terme pour un urbanisme agréable et conforme à la vallée de l'Yvette : accroissement de circulation en centre-ville, bâtiments resserrés, risques accrus d'inondation, etc. L'absence de réelle concertation est un facteur aggravant et marque un manque de respect des habitants de St Rémy.

Le 30.06.17

Christian SAURET

3.232. Observation de M. Pierre PEYRONNE (30/6/2017)

Pierre PEYRONNE
96 ter rue Lamartine
78470 St RÉMY-LES-CH

Je suis Saint-Rémois depuis l'âge de 6 ans. J'en ai bientôt 46...

Faire évoluer notre cadre de vie, moderniser notre village, sont 2 évidentes nécessités.

Mais saboter, saccager le centre-ville dans un déni d'information et de concertation est un scandale qui trouvera notre farouche opposition

3.233. Observation de M. & Mme WITTERSHEIM (30/6/2017)

WITTERSHEIM Eric et Marie-Hélène
5, rue des troènes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

S^t Rémy le 30 juin 2017,

Objet : PLU SRLC - Enquête publique

Certains aspects du projet de PLU nous inquiètent vivement à savoir:

➤ *Concernant Beauplan :*

La clairière est un site inscrit situé entre le groupe scolaire, le gymnase et les bois de Beauplan. Elle est un espace de vie apaisant, équipé en partie d'un parcours de santé et d'espaces de jeux. Elle est très appréciée des familles, des promeneurs, randonneurs sportifs et visiteurs occasionnels.

Elle est un lieu de rencontre qui participe à la vie du plateau et de passage pour accéder au bois.

Il est inconcevable qu'une partie de cette zone soit allouée à des services techniques. Pour de multiples raisons cela serait source de danger, de nuisance et serait non conforme à la préservation des espaces protégés de notre commune qui appartient au Parc de la haute Vallée de Chevreuse. Cela induirait:

- du passage de véhicules techniques au ras des écoles, du centre de loisirs, de la Halte garderie, et du gymnase, et entre le groupe scolaire et l'accès aux parkings et au gymnase !*
- le risque de ne pouvoir atteindre les véhicules depuis la vallée en cas de gel ou d'enneigement!*
- le risque d'accident avec les nombreux passages d'enfants et d'animaux,*

En outre cette clairière bordée par la forêt est également très appréciée par la faune locale que nous découvrons toujours avec émerveillement (chevreuils...) et nos compagnons à quatre pattes qui y savourent des moments de liberté. Ne détruisons pas ce fragile équilibre ! Le risque d'accident y serait donc élevé et insupportable...

Il est primordial de respecter cet espace de détente et de verdure.

➤ *Concernant le centre ville*

Il est également primordial de garder l'espace du petit parc dans le centre ville, entre l'église, le groupe scolaire et le gymnase. Il est également important de maintenir de petits parkings en différents points du centre ville, pour favoriser les déplacements piétons et l'accès aux commerces.

Un nouvel axe routier Chevreuse/ Quartier du Rhodon / Quartier de la gare/ Limours, outre d'ajouter là encore de la dangerosité au ras des écoles et entre celles-ci et le gymnase, finirait de déshumaniser ce centre ville déjà sinistré !

Nous avons besoin d'espace de vie et non d'espaces routiers. Il serait temps que Saint-Rémy-lès-Chevreuse devienne un étendard du parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse dont elle fait partie.

Vous remerciant pour la prise en compte de ces considérations,

Eric et Marie-Hélène Wittersheim

3.234. Observation d'Olivier & Christine LEPOUREAU (30/6/2017)

A l'heure de l'écologie et de l'environnement, comment un centre ville peut-il devenir convivial et attractif quand on multiplie la création de nouvelles voiries et qu'on détruit un parc qui réunit les plus jeunes et les plus âgés depuis des années ?

Ce projet contribuera à augmenter le trafic routier (plus de rues, plus de circulation!), les nuisances sonores et la pollution en centre ville.

Nous avons choisi de vivre à St Rémy depuis des années pour la qualité de vie, la nature et le calme.

Nous ne voulons pas voir St Rémy se transformer en ville bétonnée mais en une ville qui a une âme !

*Olivier et Christine Lepoureau
St Rémy le 30 Juin 2017*

3.235. Observation d'Agnès PETETIN et Bruno THONIER (30/6/2017)

*Agnès PETETIN et Bruno THONIER
36 rue de la Paix
78470 St Rémy lès Chevreuse*

Propriétaire d'une parcelle en zone UR

Problématique :

L'ancien PLU permettait la division de parcelles pour faire des constructions en lot arrière. Certaines parcelles ainsi acquises mais non encore construites à ce jour deviennent inconstructibles en raison des dispositions :

- 2.1 de l'article UR 4 définissant une bande de constructibilité de 25 m de profondeur comptée depuis la limite de l'emprise publique*
- 2.6 de l'article UR 5 imposant un retrait minimum de 8 m de toute implantation par rapport à la limite séparative de fond de terrain.*

Cette soudaine inconstructibilité constitue un préjudice particulièrement important.

Demande d'aménagement du PLU:

Merci d'adopter les dispositions particulières nécessaires pour aménager ces deux articles et préserver la constructibilité de ces parcelles résultant d'une division antérieure à l'approbation du nouveau PLU.

Proposition de modifications :

- Article UR 4 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

➔ **ajout d'une condition particulière :**

3. 2. Dans le cadre d'une parcelle cadastrale non encore construite et résultant d'une division antérieure à l'approbation du PLU, toute bande d'accès de largeur inférieure à 4 mètres reliant la voie publique au fond de terrain ne sera pas prise en compte pour la détermination de la limite de la bande de constructibilité.

- Article UR 5 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

➔ **ajout d'une condition particulière :**

3. 4. Dans le cadre d'une parcelle cadastrale non encore construite et résultant d'une division antérieure à l'approbation du PLU, les constructions peuvent être implantées en limite séparative de fond de terrain à condition que la hauteur totale du mur construit au droit de cette limite séparative ne soit pas supérieure à 2,80 m.

3.236. Pétition remise par les associations « API » et « FCPE » (30/6/2017)

Le 30 juin 2017, en début d'après-midi, Mme Nina GUÉNOT, présidente de l'association « API », et Mme Aurélie MOUTON-DANSAC, présidente de l'association « FCPE » ont remis au commissaire enquêteur une pétition, de 41 pages, signée et commentée par 1280 personnes opposées au projet de PLU au sujet du jardin public et de la rue des écoles.

Cette pétition figure en annexe avec les documents papier difficiles à numériser.

Fait et clos au Vésinet, le 3 août 2017



Le Commissaire-Enquêteur, Jean-Luc JARROUSSE

Avec le présent **Rapport d'Enquête** du commissaire enquêteur **de 234 pages, sont transmis ce jour, 03/08/2017**, à Monsieur Bernard ODIER, adjoint au Maire, par délégation de Madame Agathe BECKER, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, les documents ci-après :

- Les Conclusions et Avis motivé du Commissaire-enquêteur 32 pages
- Les annexes 272 pages
- Les neuf registres d'enquête, cotés, paraphés et clôturés 288 pages
- Le Dossier soumis à enquête, composé de :
 - ❖ Bilan de la concertation 19 pages
 - ❖ Rapport de présentation 291 pages
 - ❖ PADD 22 pages
 - ❖ OAP 16 pages
 - ❖ Annexes 340 pages
 - ❖ Plan de zonage 1 plan
 - ❖ Avis des PPA